

Stratégie à l'œuvre

BANQUE SCOTIA – RAPPORT ANNUEL 2011



 **Banque Scotia**

CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE 2011

(aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates)	2011	2010	2009	2008	2007
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)					
Bénéfice net	5 268	4 339	3 661	3 259	4 163
Rendement de l'exploitation					
Bénéfice dilué par action (\$)	4,62	3,91	3,31	3,05	4,01
Rendement des capitaux propres (%)	18,8	18,3	16,7	16,7	22,0
Ratio de productivité (%) (BMEF)	54,4	51,8	53,7	59,4	53,7
Données du bilan (en milliards de dollars)					
Total de l'actif	575,3	526,7	496,5	507,6	411,5
Mesures du capital					
Ratio du capital de catégorie 1 (%)	12,2	11,8	10,7	9,3	9,3
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque (%)	9,6	9,7	8,3	6,6	7,4
Données sur les actions ordinaires					
Rendement annuel pour les actionnaires (%)	(0,4)	25,7	18,8	(21,6)	12,2
Rendement annuel composé sur 10 ans (%)	13,1	13,1	14,2	13,1	16,5
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	57 204	57 016	46 379	39 865	52 612
Dividendes par action (\$)	2,05	1,96	1,96	1,92	1,74
Rendement de l'action (%)	3,7	3,9	5,4	4,3	3,4
Valeur comptable par action ordinaire (\$)	26,06	22,68	20,55	18,94	17,45
Ratio cours-bénéfice	11,3	14,0	13,6	13,1	13,2

Sections du rapport

- 2 Message de Rick Waugh, président et chef de la direction
- 6 Équipe de la haute direction de la Banque Scotia
- 8 Message de John T. Mayberry, président du conseil
- 9 Gouvernance d'entreprise
- 10 Conseil d'administration
- 12 **Stratégie à cinq volets de la Banque Scotia**
- 22 Le rapport de gestion en un coup d'œil et message de Luc Vanneste, vice-président à la direction et chef des affaires financières
- 24 Rapport de gestion
- 108 Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
- 108 Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant
- 109 États financiers consolidés
- 110 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 180 Information à l'intention des actionnaires
- 181 Glossaire
- 182 Glossaire de l'accord de Bâle II
- Responsabilité sociale de l'entreprise (voir la troisième de couverture)

La Banque Scotia, l'un des principaux fournisseurs internationaux de services financiers, est aussi la plus internationale des banques canadiennes. Grâce à un effectif de plus de **75 000 employés**, la Banque Scotia et ses sociétés affiliées offrent une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux grandes sociétés et des services de banque d'investissement, à plus de **19 millions de clients** répartis dans plus de **55 pays**.

Les résultats remarquables de la Banque Scotia en 2011 témoignent de sa force.

Bénéfice net global

5 268 millions de dollars

Ratio de productivité

54,4 %

Objectif : moins de 58 %

Croissance du bénéfice par action (dilué)

18 %

Objectif : de 7 à 12 %

Rendement des capitaux propres

18,8 %

Objectif : de 16 à 20 %

Ratio du capital de catégorie 1

12,2 %

Objectif : ratios de capital de qualité

Première de couverture : La Banque Scotia a achevé l'acquisition de Patrimoine Dundee en 2011 dans le cadre de son engagement à devenir un gestionnaire d'actifs et un fournisseur de services de gestion de patrimoine de premier plan à l'échelle mondiale. De gauche à droite : trois employés de Patrimoine Dundee qui se sont joints récemment à l'équipe de plus de 75 000 employés de la Banque Scotia – Judy Tang (responsable de la conformité), Jorge Torres (agent senior, Transitions/migrations) et Kathy Sarpash (conseillère juridique).

Fondements de la réussite de la Banque Scotia

Stratégie à cinq volets

1 Croissance durable et rentable des revenus

p.14

2 Gestion du capital et du bilan

p.17

3 Leadership

p.17

4 Gestion prudente du risque et tolérance raisonnable au risque

p.18

5 Gestion de l'efficience et des dépenses

p.20

Une équipe... un même objectif

Culture de collaboration

Tirer le meilleur parti des occasions d'affaires, des synergies, des pratiques exemplaires et de notre réserve mondiale de talents.

Valeurs

Intégrité Nos relations avec les autres sont caractérisées par l'éthique et la dignité. **Respect** Nous faisons preuve d'empathie et tenons compte de la diversité des besoins. **Engagement** Nous avons à cœur la réussite de nos clients. **Discernement** Nous tirons parti de nos vastes connaissances pour réagir de façon proactive et trouver la solution idéale. **Dynamisme** Nous agrémentons notre environnement de travail grâce au travail d'équipe, à un enthousiasme contagieux et à une attitude positive.

Objectif fondamental

Être l'institution dont les conseils pratiques et les solutions pertinentes

**aident le mieux les clients
à améliorer leur situation financière.**



Secteurs

Réseau canadien

Bénéfice net*

1 862 \$

32 % du bénéfice net global de la Banque Scotia**

Opérations internationales

Bénéfice net*

1 485 \$

26 % du bénéfice net global de la Banque Scotia**

Gestion de patrimoine mondiale

Bénéfice net*

1 218 \$

21 % du bénéfice net global de la Banque Scotia**

Scotia Capitaux

Bénéfice net*

1 184 \$

21 % du bénéfice net global de la Banque Scotia**

Le Réseau canadien offre une gamme complète de solutions et de conseils financiers, le tout complété par un excellent service à la clientèle, aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises du Canada.

Les Opérations internationales offrent un éventail complet de services financiers aux particuliers et aux entreprises dans les Antilles, en Amérique centrale, en Amérique latine et en Asie.

Gestion de patrimoine mondiale regroupe les activités de gestion de patrimoine et d'assurance de la Banque Scotia au Canada et dans le monde, ainsi que celles du groupe Transactions bancaires mondiales.

La division des services bancaires de gros de la Banque Scotia offre une vaste gamme de produits et de services à une clientèle composée de grandes sociétés, d'administrations publiques et d'investisseurs institutionnels dans le monde entier.

*2011 (en millions de dollars)

** % du bénéfice net de 2011, sauf le secteur Autres



Dans le présent rapport annuel, vous trouverez des codes bidimensionnels comme celui-ci. Téléchargez sur votre téléphone intelligent une application capable de lire ces codes. En les balayant à l'aide de la caméra de votre téléphone, vous obtiendrez plus de renseignements sur [banquescotia.com](#).

MESSAGE DE RICK WAUGH, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



Rick Waugh
Président et chef de la direction

Une réussite exemplaire fondée sur la solidité, la stabilité et la rentabilité durable

Chers actionnaires,

Perpétuant sa longue tradition de performance solide et de rentabilité durable, votre banque a réalisé un bénéfice de 5,3 milliards de dollars en 2011, en hausse par rapport à celui de 2010, qui avait atteint 4,3 milliards de dollars. Elle vous a aussi versé des dividendes pour la 179^e année de suite, et nous ne pouvons qu'être fiers de cette tradition jamais démentie.

Comme vous le savez, la volatilité et l'incertitude sont à leur comble dans le monde entier. Cette situation dure malheureusement depuis plusieurs années déjà, et je crois qu'elle persistera encore pendant quelques années. En particulier, les inquiétudes soulevées par les dettes publiques pèsent sur une économie mondiale déjà fragile qui n'est pas tout à fait remise de la dernière crise. En même temps, en raison des récents événements, le cadre réglementaire des institutions financières se resserre.

Évidemment, nous ne sommes pas à l'abri de ces remous, mais la Banque Scotia demeure solide, stable et performante dans cet environnement tourmenté et fluctuant.

Les résultats de l'exercice démontrent encore une fois la pertinence du modèle d'entreprise unique de la Banque Scotia, son approche prudente et sa constance dans l'application de sa stratégie à cinq volets : croissance durable et rentable des revenus; gestion du capital et du bilan; leadership; gestion prudente du risque et tolérance raisonnable au risque; et gestion de l'efficience et des dépenses.

On peut avoir élaboré la meilleure stratégie qui soit, j'estime qu'elle ne vaut rien sans les bons employés pour l'exécuter. Ce sont nos employés – tous mes collègues de la Banque Scotia – qui sont les vrais artisans de ce succès. Année après année, ils ne cessent de livrer une performance remarquable, et je tiens à remercier chaque membre de

« Les résultats de l'exercice démontrent encore une fois la pertinence du modèle d'entreprise unique de la Banque Scotia, son approche prudente et sa constance dans l'application de sa stratégie à cinq volets. »

cette équipe, qui compte aujourd'hui plus de 75 000 personnes. Je suis persuadé qu'ils continueront à alimenter le succès de la Banque Scotia pendant bien des années encore.

Vu le climat d'incertitude qui règne dans le monde, il ne sera pas facile d'atteindre encore en 2012 les résultats remarquables auxquels vous, nos actionnaires, nous vous attendez – et que vous méritez. Néanmoins, j'ai la certitude que la Banque Scotia est bien placée pour y parvenir, dans ce cycle économique et bien au-delà.

J'aimerais faire ressortir deux points particuliers qui m'incitent à avoir confiance en la capacité de la Banque Scotia à perpétuer ce succès :

- premièrement, l'engagement – partagé par tous – d'accorder toute notre attention aux clients dans tout ce que nous faisons;
- deuxièmement, la force d'un modèle d'entreprise simple et direct qui est axé sur la diversification des activités, des régions, des risques et, surtout, des effectifs.

Toute notre attention aux clients

Pour réussir en tout temps, et surtout dans les moments difficiles, nous devons nous concentrer sur ce qui importe le plus – nos clients.

L'objectif fondamental de la Banque Scotia, qui reflète cette priorité, est d'exceller dans l'amélioration de la situation financière de chaque client, en lui fournissant des conseils pratiques et des solutions pertinentes. Servir les clients est au cœur de nos activités, et l'équipe de la Banque Scotia n'épargne aucun effort pour renforcer et approfondir les relations avec les clients et combler leurs besoins propres.

Nous avons découvert une façon de nous améliorer encore : en collaborant entre nous, dans toute la diversité de nos activités et de nos marchés, pour que nos conseils et nos solutions soient les meilleurs possibles. Nous avons pris les grands moyens pour favoriser la collaboration au sein de notre structure multinationale en vue d'offrir des solutions complètes à nos clients, quels que soient leurs besoins financiers ou leur situation géographique.

Nous avons formé des équipes de leaders intersectoriels pour chaque marché que nous occupons. Ces équipes ont la responsabilité d'élaborer et d'appliquer des méthodes qui forcent les divisions à travailler ensemble dans l'intérêt du client et à saisir toutes les occasions de collaboration à l'échelle de l'organisation.

Nous avons également trouvé un autre moyen de favoriser la collaboration : la technologie, qui permettra d'améliorer la communication entre les 75 000 employés de la Banque Scotia.

Nous avons récemment lancé ScotiaLive, qui est un outil interne de communication et de collaboration qui permet au personnel de la Banque Scotia de tous les pays et secteurs d'activité de se connecter au moyen d'une plate-forme centralisée de médias sociaux. Bien que le projet en soit à ses débuts, ScotiaLive crée déjà de nouvelles façons de partager l'information et d'interagir à l'échelle mondiale, le tout dans un but précis : mieux servir les clients.

Nous faisons aussi appel à la technologie pour améliorer l'expérience de la clientèle. Nous avons récemment reconçu nos sites Web, *Banquescotia.com* et *Scotia en direct^{MD}*, qui viennent compléter nos services bancaires mobiles (gagnants d'un prix) et proposent aux clients un choix complet de transactions bancaires à effectuer selon la méthode et le lieu qu'ils préfèrent.

Les clients dans le monde entier recherchent de plus en plus des solutions basées sur la technologie, et les innovations technologiques transforment les services bancaires – et la vie des gens – d'une manière que l'on n'aurait jamais crue possible. Je vous invite à lire, plus loin dans ce rapport annuel, l'histoire remarquable d'un projet que la Banque Scotia a aidé à mettre en œuvre en Haïti et qui a permis aux clients d'utiliser un « porte-monnaie électronique » pour redémarrer leur entreprise après le séisme qui a tant ravagé ce pays.

Modèle d'entreprise simple et direct, centré sur la diversification

Ce qui fait la force de la Banque Scotia, c'est son modèle d'entreprise simple et direct, qui a fait ses preuves année après année et dont profitent nos clients et nos actionnaires. Ce modèle nous a déjà permis de traverser plusieurs crises, y compris la toute dernière durant laquelle la Banque a été reconnue comme l'une des plus sûres au monde.

Le modèle d'entreprise de la Banque Scotia nous aidera aussi à braver la tempête actuelle. Il est centré sur la diversification, alliant solidité à long terme et flexibilité à court terme et nous assurant un juste équilibre entre stabilité et croissance.

Diversité des activités

Nous servons nos clients par l'entremise de quatre secteurs d'activité : le Réseau canadien, les Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Scotia Capitaux. L'an dernier, je vous avais informés de la création de notre nouvelle division, Gestion de patrimoine mondiale, mise sur pied dans le but de mettre à profit la vigueur de notre présence internationale. L'ajout d'un quatrième secteur aux trois premiers a accru la diversité de nos activités et renforcé notre stabilité à un moment crucial.

MESSAGE DE RICK WAUGH, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

OBJECTIFS DE LA BANQUE SCOTIA POUR 2012

Performance financière

- Rendement des capitaux propres de 15 % à 18 %
- Bénéfice par action (dilué) de 5 % à 10 %*
- Maintien de solides ratios de capital

* Compte non tenu des gains liés à l'acquisition de 286 millions de dollars comptabilisés au deuxième trimestre de 2011



Personnel

- Engagement ferme des employés
- Grande diversité de nos effectifs
- Avancement des femmes
- Collaboration
- Développement du leadership



La plus grande partie du bénéfice de la Banque Scotia est générée par les services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Les services bancaires de gros et les opérations de négociation, qui visent un plus petit nombre de clients, sont importants pour nos activités, mais ils ne contribuent pas majoritairement à notre bénéfice, ce qui nous différencie nettement de bon nombre d'autres banques dans le monde. Au fil du temps, nous nous attendons à ce que la contribution de chacun des quatre secteurs d'activité au bénéfice net annuel se situe dans une fourchette de 20 % à 30 %.

Diversité géographique

La diversité géographique est depuis longtemps une caractéristique clé de la réussite de la Banque Scotia. Étant la plus internationale des banques canadiennes, nous sommes présents dans plus de 55 pays. Nous sommes particulièrement bien positionnés dans des régions stables – le Canada, les Amériques et l'Asie – et avons une exposition très limitée aux régions internationales à risque.

Parmi les banques canadiennes, la Banque Scotia est celle qui génère le plus important bénéfice net hors du Canada, essentiellement dans des marchés émergents en forte croissance, ce qui nous procure un excellent avantage concurrentiel. Notre objectif à moyen terme est de générer près de la moitié de notre bénéfice net hors du Canada. Nous avons pu investir dans ces régions en croissance grâce à notre expérience de plus d'un siècle sur les marchés émergents, à l'intégration réussie des acquisitions et à notre approche disciplinée à l'égard de la gestion du risque et du capital.

Au cours de l'année écoulée, nous avons effectué des investissements importants pour accroître notre diversité géographique. En Chine, nous avons annoncé l'achat d'une participation de 19,99 % dans la Banque de Guangzhou, qui se trouve dans le centre urbain le plus important du Sud de la Chine.

En Amérique latine, nous avons conclu une transaction pour acquérir la Banque Dresdner au Brésil, ce qui nous offre l'occasion d'accroître nos activités de gros dans cette région, et nous avons mené à terme l'acquisition de Nuevo Banco Comercial S.A., la quatrième banque à capitaux privés de l'Uruguay en matière de prêts et de dépôts. Nous avons également annoncé l'acquisition d'une participation de 51 % dans Banco Colpatria, cinquième groupe financier de la Colombie en importance et l'une des plus grandes institutions de crédit du pays. Sa conclusion étant attendue pour décembre, l'opération crée une occasion exceptionnelle de pénétrer le marché colombien des services bancaires aux particuliers, de tirer parti de l'économie en pleine expansion de ce pays et de mieux asseoir nos activités en Amérique du Sud.

Diversité des risques

Le parcours de la Banque Scotia démontre qu'une gestion disciplinée du risque assure un succès viable à long terme. Nous abordons la conception des principes de la gestion du risque et leur application d'une manière pragmatique; nous prenons le temps de bien faire comprendre le risque à toute notre organisation, pour que cette notion y soit bien ancrée; nous recourons à une surveillance indépendante des risques. Plus encore, selon la culture de la Banque Scotia, chaque employé à chaque échelon de l'organisation doit rendre des comptes pour sa gestion du risque. Grâce à cette approche, nous sommes en mesure de réussir malgré la volatilité et le changement.

L'un des plus grands enjeux de la gestion du risque dans l'environnement actuel est d'intégrer sans délai les changements rapides apportés à la réglementation du secteur financier au Canada et dans le monde et de contenir les coûts supplémentaires que cela suppose. Nous allouons des ressources considérables à la conformité et nous continuons d'investir dans la technologie, dans l'expertise et dans les ressources humaines afin de satisfaire à la réglementation, car il faut trouver davantage de solutions qui facilitent la communication de l'information et la surveillance des transactions.

Clientèle

- Niveau élevé de satisfaction et de fidélité de la clientèle
- Relations plus étroites avec nos clients



Activités opérationnelles

- Ratio de productivité inférieur à 58 %
- Pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise et de conformité
- Gestion de l'efficience et des dépenses
- Engagement en matière de responsabilité sociale de l'entreprise



Diversité du personnel

À la Banque Scotia, nous célébrons la différence et profitons des nouvelles perspectives et connaissances que cette différence apporte. Les différents talents, origines et expériences de l'équipe de la Banque Scotia nous aident à offrir des services concurrentiels de qualité supérieure à notre clientèle, elle-même diversifiée. Forts de leurs différences, les employés de la Banque Scotia sont en outre unis par une puissante culture, nourrie par des valeurs fondamentales et par une envie de collaboration orientée sur l'objectif à atteindre.

En aidant des centaines d'œuvres de bienfaisance, de causes communautaires et d'organismes sans but lucratif à l'échelle locale ou régionale, nos employés influencent positivement les collectivités où nous vivons et travaillons.

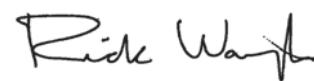
La Banque Scotia est aussi déterminée à appuyer les causes que nos employés ont épousées. Au début de 2011, nous avons pris une mesure importante en regroupant toutes les causes caritatives, sociales et communautaires soutenues, ainsi que les activités bénévoles des employés, sous une seule bannière : le programme *Un avenir meilleur* de la Banque Scotia.

Le programme *Un avenir meilleur* comporte six composantes : la santé, l'éducation, les services sociaux, le sport, les arts et la culture, et l'environnement. Il symbolise le fruit d'une longue tradition d'engagement et d'aide communautaires, allié à une équipe dévouée et désireuse de construire un avenir meilleur pour tous.

Avenir brillant et stable

J'estime que la Banque Scotia a, envers toutes les parties intéressées, la responsabilité d'être solide, stable et sûre et de continuer à croître et à être rentable. Notre équipe formidable, notre stratégie éprouvée à cinq volets et notre modèle d'entreprise diversifiée ont joué un rôle vital dans notre succès jusqu'ici et continueront de jouer ce rôle pendant bien des années encore, en dépit des bouleversements économiques.

Pour terminer, je tiens à remercier du fond du cœur tous les clients et actionnaires de la Banque Scotia pour leur loyauté et leur confiance soutenues.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rick Wartz".

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION DE LA BANQUE SCOTIA



« La formidable **équipe** de la Banque Scotia, sa **stratégie** éprouvée et son **modèle d'entreprise** diversifiée continueront de garantir notre **succès** pendant bien des années encore, malgré les bouleversements économiques. »

1. Rick Waugh

PRÉSIDENT

ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Waugh dirige la Banque Scotia depuis les huit dernières années. Il a su conduire la Banque vers une période d'excellents rendements et de croissance soutenue et a supervisé sa transformation en une institution financière véritablement internationale.

Depuis son entrée en service à la Banque Scotia il y a 41 ans à titre d'employé de succursale, M. Waugh a occupé divers postes au sein des divisions Trésorerie, Clientèle grandes entreprises, Opérations internationales et Services bancaires aux particuliers de la Banque.

2. Sarabjit (Sabi) S. Marwah

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE L'EXPLOITATION

M. Marwah a la responsabilité des affaires financières et des fonctions administratives de la Banque et participe activement à l'élaboration des plans et priorités stratégiques de la Banque.

CHEFS DE GROUPE

3. Sylvia D. Chrominska

CHEF, GROUPE RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS MONDIALES

Mme Chrominska est responsable de l'ensemble des activités de la Banque Scotia qui sont liées aux ressources humaines, aux communications d'entreprise, aux affaires gouvernementales, à la politique publique et à la responsabilité sociale.

4. J. Michael Durland

CHEF, GROUPE MARCHÉS DES CAPITAUX MONDIAUX, ET COCHEF À LA DIRECTION, SCOTIA CAPITAUX

M. Durland assure conjointement la responsabilité de la gestion de l'ensemble des activités de Scotia Capitaux à l'échelle mondiale, tâche qu'il cumule avec la responsabilité spécifique de Marchés des capitaux mondiaux.

5. Christopher J. Hodgson

CHEF, GROUPE GESTION DE PATRIMOINE MONDIALE

M. Hodgson supervise tous les aspects relatifs à la gestion de patrimoine à l'échelle mondiale, à l'assurance et aux transactions bancaires mondiales.

6. Stephen D. McDonald

CHEF, GROUPE SERVICES BANCAIRES AUX SOCIÉTÉS ET SERVICES BANCAIRES D'INVESTISSEMENT MONDIAUX, ET COCHEF À LA DIRECTION, SCOTIA CAPITAUX

M. McDonald assure conjointement la responsabilité de la gestion de l'ensemble des activités de Scotia Capitaux à l'échelle mondiale. Il est également responsable des services bancaires aux grandes sociétés et des services bancaires d'investissement mondial de Scotia Capitaux.

7. Robert H. Pitfield

CHEF DE GROUPE ET CHEF, GESTION DU RISQUE

M. Pitfield est chargé de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise, notamment les risques de crédit et de marché et le risque opérationnel.

8. Brian J. Porter

CHEF, GROUPE OPÉRATIONS INTERNATIONALES

M. Porter supervise toutes les opérations bancaires internationales des particuliers, des petites entreprises et des entreprises à l'extérieur du Canada.

9. Anatol von Hahn

CHEF, GROUPE RÉSEAU CANADIEN

M. von Hahn est responsable de tous les services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises au Canada.

SIÈGE SOCIAL

10. Stephen P. Hart

VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION ET CHEF DU CRÉDIT

M. Hart supervise la gestion à l'échelle mondiale du risque de crédit pour la Banque. Il est président des comités de crédit clés pour le Réseau canadien, les Opérations internationales et Scotia Capitaux.

11. Deborah M. Alexander

VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION, AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Mme Alexander supervise le service juridique, la fonction de conformité et le secrétariat général de la Banque.

12. Jeffrey C. Heath

VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION ET TRÉSORIER DU GROUPE

M. Heath est responsable de la gestion mondiale de la trésorerie et des opérations de placements de la Banque Scotia, ce qui inclut les portefeuilles de placements publics et privés, la dotation en capital et le financement à moyen terme de même que la gestion de l'actif et du passif.

13. Kim B. McKenzie

VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION, TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET SOLUTIONS

Mme McKenzie est responsable des services liés à la technologie de l'information pour l'ensemble de la Banque Scotia.

14. Luc A. Vanneste

VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION ET CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES

M. Vanneste est responsable des affaires financières, ce qui inclut les relations avec les investisseurs, la fiscalité et la gestion stratégique des approvisionnements.

RÉSEAU CANADIEN

15. Robin S. Hibberd

VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION, PRODUITS ET SERVICES AUX PARTICULIERS, RÉSEAU CANADIEN

M. Hibberd est responsable des actifs, des dépôts et des paiements du secteur des particuliers au Canada, y compris le crédit automobile.

16. Troy Wright

VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION, DISTRIBUTION AUX PARTICULIERS, RÉSEAU CANADIEN

M. Wright est responsable des canaux de distribution au Canada à l'intention des particuliers et des petites entreprises.

GESTION DE PATRIMOINE MONDIALE

17. Alberta G. Cefis

VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION ET CHEF, TRANSACTIONS BANCAIRES MONDIALES

Mme Cefis dirige l'évolution des activités de la Banque Scotia quant à la gestion de la trésorerie, aux paiements, aux dépôts d'entreprises, au commerce électronique, aux transactions commerciales et aux relations avec les correspondants bancaires, et ce, afin d'offrir des solutions intégrées aux entreprises et aux institutions financières clientes à l'échelle mondiale.

18. Barbara Mason

VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION, DISTRIBUTION DE PATRIMOINE MONDIALE, GESTION DE PATRIMOINE MONDIALE

Mme Mason est responsable de l'élaboration des stratégies de distribution et d'exploitation mondiales et du déploiement de ces stratégies dans toutes les activités de gestion mondiale du patrimoine des clients de la Banque Scotia.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

19. Timothy P. Hayward

VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION ET CHEF DE L'ADMINISTRATION, OPÉRATIONS INTERNATIONALES

M. Hayward est responsable des finances, des systèmes, des opérations et des fusions et acquisitions des Opérations internationales.

20. Wendy Hannam

VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION, VENTE, SERVICE, PRODUITS ET MARKETING, OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Mme Hannam est responsable des services bancaires internationaux aux particuliers, y compris la stratégie, l'optimisation des canaux de distribution, la conception des techniques de vente et la prestation des services, le marketing et la gestion des produits et des risques.

21. Nicole Reich de Polignac

VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION, ET PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION, GRUPO FINANCIERO SCOTIABANK

Mme de Polignac, en poste au Mexique, est responsable des activités de la filiale mexicaine de la Banque Scotia, qui emploie 11 000 personnes affectées à un réseau de plus de 600 succursales.

22. Dieter W. Jentsch

VICE-PRÉSIDENT À LA DIRECTION, AMÉRIQUE LATINE

M. Jentsch est responsable des activités de la Banque Scotia en Amérique latine. Il supervise également les activités de la Banque dans les pays hispanophones des Antilles et d'Amérique centrale.

SCOTIA CAPITAUX

23. Anne Marie O'Donovan

VICE-PRÉSIDENTE À LA DIRECTION ET CHEF DE L'ADMINISTRATION, SCOTIA CAPITAUX

Mme O'Donovan est responsable des fonctions internationales de Scotia Capitaux liées aux finances, à l'exploitation, à la technologie et à la gouvernance.



Pour en savoir plus sur l'équipe de haute direction de la Banque Scotia, balayez le code bidimensionnel (à gauche) à l'aide de votre téléphone intelligent ou visitez la section Responsabilité sociale des entreprises du site banquescotia.com.

MESSAGE DE JOHN T. MAYBERRY, PRÉSIDENT DU CONSEIL



John T. Mayberry
Président du conseil



N. Ashleigh Everett – présidente, comité de gouvernance et du régime de retraite, et
John C. Kerr – président, comité des ressources humaines.



Michael J.L. Kirby – président, comité d'audit et de révision, et
Allan C. Shaw – président, comité de direction et d'évaluation des risques.

La force de l'équipe de la Banque Scotia et sa capacité d'exécution malgré le climat d'incertitude

Même si le secteur des services financiers a été ébranlé plusieurs fois ces dernières années, la Banque Scotia reste fidèle à une stratégie éprouvée et pluriannuelle de diversification et à un modèle d'entreprise simple et direct; c'est ce qui nous permet d'enregistrer des résultats solides et durables pour nos actionnaires, nos clients, nos employés et les communautés où nous exerçons nos activités.

Je suis extrêmement fier de mentionner que le rendement total pour nos actionnaires sur cinq et dix ans surclasse celui de nos concurrents. Nos résultats témoignent de l'importance que nous accordons au travail bien exécuté, à la gestion prudente du risque et au sens de la responsabilité.

Cette longue tradition de réussite n'aurait pas été possible sans le dynamisme des formidables membres du personnel de la Banque et sans les valeurs fondamentales qui les guident. Nos employés sont déterminés à collaborer afin d'atteindre un but commun, centré sur le bien-être financier de nos clients. L'équipe diversifiée et expérimentée de leaders de la Banque Scotia, dont plusieurs membres ont travaillé dans plus d'un secteur d'activité et plus d'une région géographique, connaît parfaitement les services financiers dans un contexte international.

Le conseil d'administration de la Banque Scotia est fort diversifié également; l'expérience de ses membres est variée et inclut évidemment une expertise inestimable en services financiers et en gestion du risque. Le conseil de la Banque Scotia vient d'ailleurs de recruter une nouvelle administratrice, Susan Segal, que j'ai le plaisir d'accueillir. Mme Segal possède plus de 30 années d'expérience dans le secteur privé, précisément dans les marchés des capitaux mondiaux, essentiellement en Amérique latine et dans d'autres économies émergentes. Elle occupe le poste de présidente et chef de la direction de la Société des Amériques et du Conseil des Amériques depuis 2003, et la Banque Scotia pourra profiter de son riche bagage de compétences et de connaissances.

Le conseil d'administration s'est engagé à faire preuve d'une gouvernance exemplaire; c'est pourquoi nous participons pleinement aux séances de planification stratégique que tient la direction deux fois

par année. Le conseil appuie totalement la stratégie à cinq volets de la Banque, ainsi que sa démarche prudente et diversifiée pour faire durer la croissance, y compris les acquisitions de cette année sur les marchés stratégiques que sont l'Uruguay, le Brésil, la Chine et la Colombie.

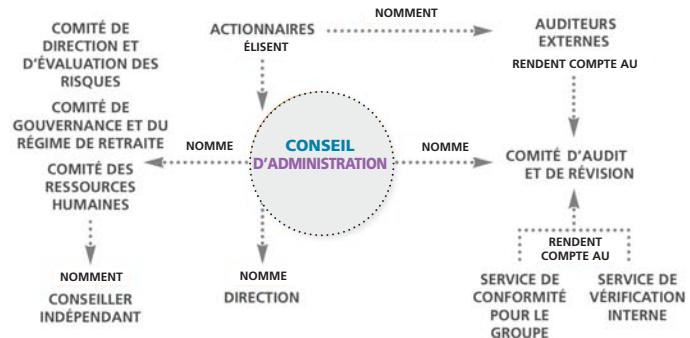
Nous continuons à renforcer notre surveillance de la gestion du risque en accordant une attention particulière au contrôle interne et aux politiques et procédures. En outre, nous communiquons directement et fréquemment avec les organismes de réglementation et les principales parties intéressées à propos de diverses questions. Cette approche ouverte et transparente est bien profitable aux actionnaires, et je suis enchanté de souligner que les éléments d'information contenus dans le rapport de gestion et la circulaire de sollicitation de procurations ont été sensiblement étoffés.

Au nom du conseil, je tiens à remercier Rick Waugh et l'équipe de la haute direction de leur leadership constant et du rôle vital qu'ils ont joué pour favoriser une puissante culture de gouvernance. J'aimerais aussi remercier les 75 000 employés et plus de la Banque Scotia dans le monde entier de leur constant dévouement envers les clients et les collectivités.

Grâce à l'aspiration de la Banque Scotia à faire preuve d'une gouvernance exemplaire, d'un grand sens de la responsabilité, d'une intégrité sans faille et d'un leadership éclairé, nous sommes assurés, à mon avis, d'un succès permanent.

A handwritten signature in black ink that reads "John Mayberry".

STRUCTURE HIÉRARCHIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Gouvernance d'entreprise

Principes stricts en matière de responsabilisation, de transparence et d'intégrité

La gouvernance d'entreprise s'entend des **mécanismes de surveillance** en place et de la manière dont l'entreprise est dirigée. Le conseil d'administration est **élu par les actionnaires**; il supervise la gestion des activités et des affaires de la Banque Scotia en vue d'une **plus-value à long terme pour les actionnaires**.

Dans le cadre de leurs responsabilités de surveillance, les administrateurs sont appelés à exercer un jugement sain, objectif et indépendant sur toutes les questions qui leur sont soumises. À la Banque Scotia, la gouvernance englobe les processus et politiques, régit la façon dont les décisions sont prises et la façon dont la Banque traite les différents intérêts des parties concernées, c'est-à-dire les actionnaires, les clients, les employés et la collectivité en général.

Une structure et une culture de gouvernance efficaces sont essentielles au bon fonctionnement d'une institution financière, prémissse qui s'est constamment vérifiée durant ces dernières années de turbulence économique. La Banque Scotia a pu s'adapter à la conjoncture économique grâce à des principes stricts de transparence, d'intégrité et de responsabilisation qui lui ont permis d'établir et de conserver des relations solides et durables avec ses clients et d'autres partenaires dans les collectivités où elle exerce ses activités. Elle bénéficie aussi de son riche passé de procédés d'audit interne et de conformité bien élaborés, ainsi que de son cadre bien défini de tolérance au risque.

C'est en particulier le comité de gouvernance et du régime de retraite du conseil d'administration, composé entièrement d'administrateurs indépendants, qui est responsable de la gouvernance de la Banque Scotia. La Banque Scotia réexamine régulièrement ses politiques et procédures de gouvernance à tous les niveaux, et le conseil d'administration a pris l'engagement d'examiner les tendances et les meilleures pratiques en évolution; au besoin, il modifie le cadre de gouvernance. Les pratiques et les politiques de la Banque ne s'écartent pas beaucoup des normes de gouvernance que doivent suivre les sociétés inscrites à la Bourse de New York.

Le Code d'éthique de la Banque Scotia, qui est approuvé par le conseil d'administration, sert de cadre pour un comportement irréprochable qui soit conforme au mandat et aux valeurs de la Banque et aux lois et règlements applicables. Tous les administrateurs, dirigeants et employés de la Banque Scotia doivent attester annuellement par écrit qu'ils respectent le Code d'éthique. Les administrateurs doivent aussi se conformer à *l'Addenda afférent aux administrateurs*, qui s'applique à tous les membres du conseil et qui traite de certaines questions, tels les conflits d'intérêts, qui peuvent concerter plus particulièrement les administrateurs.

Afin d'améliorer les pratiques de rémunération de la Banque, le comité des ressources humaines cherche conseil, depuis des années, auprès d'un conseiller indépendant en rémunération. Le comité de direction et d'évaluation des risques examine aussi les risques associés aux principaux programmes de rémunération de la Banque Scotia, conjointement avec le comité des ressources humaines. Le président du comité des ressources humaines se met personnellement à la disposition des actionnaires qui souhaitent discuter de la démarche de la direction à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants.

La Banque Scotia tient au renouvellement des membres du conseil, lesquels doivent être des leaders dans des entreprises et des collectivités à l'échelle régionale, nationale ou internationale. La composition et les compétences du conseil sont évaluées tant au niveau individuel que collectif. Les administrateurs sont soigneusement choisis, notamment pour leurs connaissances en finance, leur intégrité ainsi que leur jugement éclairé et objectif en affaires. En 2011, les actionnaires ont consenti à ce que les statuts de la Banque soient modifiés et limitent désormais la durée du mandat des administrateurs. De cette façon, les connaissances en matière d'affaires bancaires, les idées novatrices et l'expertise accrue sont mieux équilibrées.

Notre politique d'indépendance des administrateurs est constamment révisée en raison de l'évolution des meilleures pratiques et des modifications apportées à la réglementation. Sur les 14 administrateurs actuels de la Banque, 13 sont indépendants.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

« **L'obligation** de rendre des comptes au sujet des actes et des résultats de la Banque incombe à tous les employés, mais en définitive, la responsabilité en revient au conseil d'administration. »



1. John T. Mayberry, C.M.

M. Mayberry est président du conseil de la Banque. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 29 mars 1994.

2. Ronald A. Brenneman

M. Brenneman est administrateur de sociétés. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 mars 2000.

3. C.J. Chen

M. Chen est avocat-conseil auprès de Rajah & Tann LLP, Solutions juridiques internationales, cabinet d'avocats de Singapour. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 30 octobre 1990.

4. David A. Dodge, O.C.

M. Dodge est conseiller principal de Bennett Jones LLP; il a occupé le poste de gouverneur de la Banque du Canada de 2001 à 2008. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 8 avril 2010.

5. N. Ashleigh Everett

Mme Everett est présidente, secrétaire générale et administratrice de Royal Canadian Securities Limited. Elle est administratrice de la Banque Scotia depuis le 28 octobre 1997.

6. John C. Kerr, C.M., O.B.C., LL.D.

M. Kerr est président du conseil de Lignum Investments Ltd. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 30 mars 1999.

7. L'honorable Michael J.L. Kirby, O.C.

M. Kirby est président de la Commission de la santé mentale du Canada et administrateur de sociétés. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 mars 2000.

8. Thomas C. O'Neill

M. O'Neill est administrateur de sociétés. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 26 mai 2008.

9. Alexis E. Rovzar de la Torre

M. Rovzar est associé avocat au sein du groupe d'Amérique latine du cabinet White & Case LLP, cabinet d'avocats international. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 31 décembre 2005.

10. Indira V. Samarasekera, O.C., Ph.D.

Mme Samarasekera est présidente et vice-chancelière de l'Université de l'Alberta. Elle est administratrice de la Banque Scotia depuis le 26 mai 2008.

11. Allan C. Shaw, C.M., LL.D.

M. Shaw est président du conseil non membre de la direction de l'entreprise The Shaw Group Holding Limited. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 30 septembre 1986.

12. Paul D. Sobey

M. Sobey est président et chef de la direction d'Empire Company Limited. Il est administrateur de la Banque Scotia depuis le 31 août 1999.

13. Barbara S. Thomas

Mme Thomas est administratrice de sociétés. Elle est administratrice de la Banque Scotia depuis le 28 septembre 2004.

14. Rick Waugh

M. Waugh est président et chef de la direction de la Banque Scotia. Il a été nommé au conseil d'administration de la Banque Scotia le 25 mars 2003.

*Susan Segal a été nommée en date du 2 décembre 2011 pour siéger au conseil d'administration. Sa candidature sera soumise à un vote à l'Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires le 3 avril 2012.

PRATIQUES DE GOUVERNANCE DE LA BANQUE SCOTIA

- La Banque Scotia a élaboré une politique officielle en matière de gouvernance d'entreprise en 2002 que le conseil révise, améliore et approuve chaque année depuis son adoption.
 - Depuis 2004, le conseil d'administration de la Banque Scotia est dirigé par un président non membre de la direction afin que l'indépendance de la direction du conseil soit préservée.
 - En 2005, la Banque Scotia a adopté une politique de vote majoritaire. Si le nombre d'abstentions est supérieur au nombre de voix reçues en sa faveur au cours d'une élection par acclamation, l'administrateur doit remettre sa démission.
 - Depuis 2010, la Banque Scotia soumet la rémunération des cadres au vote consultatif des actionnaires sous forme de résolution. En 2011, lors de la deuxième demande d'approbation, la résolution a reçu un appui de près de 93 % des actionnaires pour la démarche de la direction en matière de rémunération des hauts dirigeants.
 - Les actionnaires votent pour les administrateurs individuellement.
- Sur les 14 administrateurs actuels de la Banque, 13 sont indépendants.
 - Sur le plan de leur composition, les quatre comités du conseil satisfont aux normes d'indépendance.
 - Les comités du conseil ont le pouvoir de retenir les services de conseillers indépendants, s'ils le jugent nécessaire.
 - À chaque réunion du conseil d'administration et des comités du conseil, une période est consacrée à la libre discussion sans la présence des membres de la direction.
 - Chaque année, le conseil évalue sa performance ainsi que celle de ses comités et de chaque administrateur.
 - Le comité de gouvernance et du régime de retraite, entièrement constitué d'administrateurs indépendants, a la responsabilité de proposer au conseil la candidature d'un administrateur potentiel.
 - Le comité de direction et d'évaluation des risques et le comité des ressources humaines rencontrent chacun séparément le chef de la gestion du risque de la Banque, et tiennent des réunions conjointes afin de discuter des risques liés aux principaux programmes de rémunération.
 - Un programme d'orientation est prévu pour tous les nouveaux administrateurs. Ces derniers reçoivent également un exemplaire du guide de gouvernance, qui explique la structure de gouvernance de la Banque.
 - Tous les administrateurs, dirigeants et employés de la Banque Scotia doivent annuellement attester par écrit qu'ils respectent le Code d'éthique de la Banque Scotia. La Banque s'est également dotée d'une politique et de procédures de signalement d'irrégularités présumées depuis plusieurs années.
 - Les administrateurs doivent détenir des actions ordinaires de la Banque et (ou) des unités d'actions à dividende différé d'une valeur ne pouvant être inférieure à 450 000 \$, niveau qui doit être atteint dans un délai de cinq ans après la nomination au conseil d'administration.

Administrateurs honoraires*

E. Kendall Cork Hillsburgh (Ontario)	Gerald J. Maier, O.C. Calgary (Alberta)	Paul J. Phoenix Burlington (Ontario)
Sir Graham Day Hantsport (Nouvelle-Écosse)	Malcolm H.D. McAlpine Londres, Angleterre	Robert L. Pierce, LL.B., C.M., Q.C. Calgary (Alberta)
Peter C. Godsoe, O.C. Toronto (Ontario)	L'honorable Barbara J. McDougall, P.C., O.C., LL.D. Toronto (Ontario)	David H. Race Toronto (Ontario)
M. Keith Goodrich Lake Forest (Illinois)	Ian McDougall Lynbrook, New York	Cedric E. Ritchie, O.C. Toronto (Ontario)
L'honorable Henry N.R. Jackman, O.C. Toronto (Ontario)	William S. McGregor Edmonton (Alberta)	Thomas G. Rust, C.M., LL.D. Vancouver (Colombie-Britannique)
Pierre J. Jeanniot, O.C. Montréal (Québec)	David Morton Westmount (Québec)	Arthur Scace, LL.B., Q.C., C.M. Toronto (Ontario)
John J. Jodrey, C.M., D.C.L. Hantsport (Nouvelle-Écosse)	Helen A. Parker Sidney (Colombie-Britannique)	Gerald W. Schwartz, O.C. Toronto (Ontario)
Laurent Lemaire Warwick (Québec)	Elizabeth Parr-Johnston, C.M., Ph.D., D.Litt. Chester Basin (Nouvelle-Écosse)	Isadore Sharp, O.C. Toronto (Ontario)
Gordon F. MacFarlane, O.B.C., LL.D. Surrey (Colombie-Britannique)		



Pour en savoir plus, balayez le code bidimensionnel (à gauche) à l'aide de votre téléphone intelligent ou visitez banquescotia.com, puis cliquez sur l'onglet Qui nous sommes pour consulter des rapports détaillés sur les éléments suivants :

- Politiques en matière de gouvernance
- Énoncé de la politique et des pratiques de divulgation et mandat du comité d'application de la politique de divulgation
- Normes d'indépendance des administrateurs
- Membres, comités, chartes et mandats du conseil d'administration
- Rémunération des administrateurs
- Notices biographiques de notre équipe de la haute direction
- Déclaration sur la responsabilité sociale
- Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations, qui contient des renseignements sur les administrateurs, sur les comités du conseil et sur nos pratiques en matière de gouvernance
- Webdiffusion de l'assemblée annuelle; archives des procès-verbaux des assemblées annuelles et des rapports annuels
- Résumé des différences importantes entre les pratiques de gouvernance d'entreprise.
- Code d'éthique

*Les administrateurs honoraires n'assistent pas aux réunions du conseil d'administration.

Stratégie à cinq volets de la Banque Scotia

La stratégie de la Banque Scotia vient appuyer l'**objectif fondamental** de celle-ci, qui est d'aider les **clients** à améliorer **leur situation financière**.

La stratégie à cinq volets de la Banque Scotia définit ce que nous voulons atteindre et la méthode pour y parvenir. Elle continue de guider la réussite de la Banque et de définir l'importance prépondérante accordée à la clientèle, à la diversité, à la vigueur et à la stabilité, dans cette période de volatilité économique et de resserrement de la réglementation.

Notre modèle d'entreprise simple et direct repose sur quatre secteurs d'activité : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Scotia Capitaux. La stratégie est centrée sur la diversité de l'organisation sur les plans des effectifs, des activités, des régions géographiques et des risques.

La capacité à collaborer entre secteurs d'activité et entre régions géographiques de la Banque Scotia pour offrir les meilleures solutions aux clients, aux collectivités, aux employés, aux actionnaires et aux autres parties prenantes constitue un atout concurrentiel et joue un rôle capital dans notre réussite.

Photo : Quatorze équipes de leaders favorisent la collaboration au sein de la plate-forme internationale de la Banque Scotia. Islay McGlynn, vice-présidente principale, région de l'Atlantique (deuxième à partir de la droite), qui préside l'équipe de leaders du Canada atlantique, rencontre quelques membres de ces équipes : (de gauche à droite) Suzette Armoogam-Shah, Réseau canadien, John Maxwell, Roynat Inc., Gerald Barry, Gestion du risque global, Stephen Tynski, Financement automobile, Patricia Bishop, Gestion de patrimoine mondiale, et Steven Boudreau, Gestion de patrimoine mondiale – Assurance. Joseph McGuire, Réseau canadien, et Mary Dable Arab, Centre de contact/client, participent à la réunion par vidéoconférence.



1 Croissance durable et rentable des revenus

La collaboration entre les secteurs d'activité et entre les régions géographiques nous permet d'offrir les meilleures solutions possibles à nos clients.



2 Gestion du capital et du bilan

La Banque Scotia est une institution solide et sûre et elle continue d'assurer sa croissance en gérant activement le capital, les liquidités et le financement.

3 Leadership

Attirer le plus grand éventail possible de talents est une priorité. La diversité engendre plus d'idées novatrices et favorise de meilleures prises de décision et de meilleurs résultats financiers.

4 Gestion prudente du risque et tolérance raisonnable au risque

Il importe d'établir un juste milieu entre les attentes de croissance et de rendement et le niveau de risque à prendre, et ce, dans tous les aspects de l'organisation.

5 Gestion de l'efficience et des dépenses

L'efficience opérationnelle est indissociable de la Banque Scotia – c'est une qualité essentielle et un atout concurrentiel.

1 Croissance durable et rentable des revenus

Si nous nous concentrons sur les besoins du client et recherchons constamment les meilleures solutions pour lui, nous sommes sûrs de réussir financièrement.

Tirer pleinement profit de la technologie – Grâce à ses investissements stratégiques dans son réseau libre-service et dans les méthodes de paiement depuis un an, la Banque Scotia s'est retrouvée à la tête de l'industrie dans la catégorie libre-service bancaire.

Les techniques de paiement par carte sans contact, dont VISA payWave^{MC} et Flash Interac, sont une nouvelle façon d'élargir le choix offert aux clients en matière de mode de paiement. En mars, nous avons ajouté VISA payWave^{MC} à certaines cartes de crédit de la Banque Scotia, notamment VISA Or Scotia Passeport, VISA Momentum Scotia et VISA SCÈNE. Du côté des cartes de débit, nous avons ajouté Flash Interac à notre *Carte Scotia SCÈNE*. Les cartes de débit et de crédit munies de ces fonctionnalités permettent aux clients de régler leurs petits achats en passant leur carte à proximité d'un lecteur dans les commerces participants – aucun relevé à signer ni aucun NIP à saisir.

Scotia en direct^{MD}, le service en ligne de transactions bancaires et de courtage de la Banque Scotia, a été entièrement reconçu et relancé. Nos quatre secteurs d'activité ont collaboré avec l'unité Technologie de l'information et solutions afin d'offrir aux clients, y compris les petites entreprises, la meilleure expérience possible de transactions en ligne en matière de services bancaires et de placements. En utilisant les technologies Web les plus récentes, le nouveau site a simplifié la navigation et a accéléré et facilité l'accès aux opérations courantes, telles que les paiements de factures et les virements. Les clients qui utilisent nos services de placement en ligne profitent maintenant de fonctionnalités nouvelles et améliorées pour la négociation, moyennant une commission peu élevée, en plus d'une meilleure fonction de recherche. Ces changements signifient aussi que nous serons en mesure de combler les besoins grandissants des clients à l'avenir.

En septembre 2011, la Banque Scotia a commencé à installer de nouveaux guichets automatiques bancaires (GAB) à la fine pointe de la technologie, qui remplaceront d'anciens GAB et permettront à la Banque d'offrir des solutions novatrices à sa clientèle canadienne. Les nouveaux appareils ont un plus grand écran compatible avec les futures applications tactiles et sont dotés non seulement du plus récent processeur pour un service rapide, simple et facile, mais aussi d'une meilleure sécurité capable de protéger la Banque et les clients contre le clonage de carte, par exemple.

Lancés en 2010, les services bancaires mobiles offrent aux clients une méthode novatrice, pratique et sécuritaire de faire affaire n'importe quand, n'importe où et sur n'importe quel appareil fonctionnant avec le Web. En 2011, nous avons été la première banque à lancer une application de services bancaires mobiles dans 20 pays de la région des Antilles à l'intention des utilisateurs de téléphones intelligents. À ce déploiement international s'ajoute le lancement de plusieurs applications destinées aux utilisateurs canadiens d'appareils iPhone, BlackBerry et Android. Les services mobiles de la Banque Scotia au Canada ont remporté le *Celent Model Bank Award* de 2011, en témoignage de leur application innovatrice et efficace de la technologie aux services bancaires.

Réorganiser l'entreprise – Fin 2010, la Banque Scotia a formé un quatrième secteur d'activité, Gestion de patrimoine mondiale, dans la poursuite de sa stratégie de diversification et de croissance. Cette année, grâce à une étroite collaboration, nous avons regroupé un large éventail d'activités axées sur la gestion de patrimoine venant de différents domaines de la Banque – dont la gestion de patrimoine, les assurances et les transactions bancaires mondiales – en une plate-forme unique susceptible de maximiser les occasions de croissance. Les services des finances ont collaboré avec les autres services de soutien pour former le nouveau groupe Gestion de patrimoine mondiale, essentiellement à même les ressources existantes. L'intégration de Patrimoine Dundee procède de la même démarche. Les fonctions principales de l'ancienne société de gestion d'actifs font maintenant partie d'une plus grande plate-forme de services partagés dont dispose toute l'équipe de la division Gestion de patrimoine mondiale. Cette acquisition a accru les capacités, agrandi le réseau de distribution et nous a propulsés du dixième au quatrième rang sur le plan de la taille des fournisseurs de fonds communs de placement au Canada, et nous place en deuxième position parmi les grandes banques canadiennes.

Photo : Récemment, la Banque Scotia a innové en matière de paiement en offrant de nouvelles fonctionnalités aux clients du Canada. L'intégration de VISA payWave^{MC} et de Flash Interac à certaines cartes de crédit et de débit permet aux clients de régler leurs achats à la caisse en passant simplement leurs cartes à proximité d'un lecteur. Cathy Cristello, cliente de la Banque Scotia, paie son café du matin avec son fils Samuel en utilisant VISA payWave^{MC} à un comptoir de Second Cup, qui a récemment commencé à utiliser cette technologie dans tous ses établissements canadiens. En arrière-plan : la mère de Cathy, Nancy Virdo, représentante du service à la clientèle à la succursale King and University de la Banque Scotia à Toronto, en Ontario, avec son petit-fils Gabriel.

La pertinence des conseils
et des **solutions offerts aux**
clients est essentielle
à la croissance des revenus.



La formation de leaders **capables**
d'avoir une vision à la fois
multidisciplinaire et mondiale garantit
la durabilité du succès commercial.



« La Banque Scotia a renforcé son bilan et accru son **capital** afin de tirer profit des occasions de croissance, d'accroître le **rendement pour les actionnaires** et de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires. »

Miser sur la collaboration – La Banque Scotia a mis en place un modèle unique de collaboration et de responsabilisation qui est en train de transformer notre méthode de travail. Ce modèle consiste à amalgamer les différentes connaissances, ressources et perspectives venant du réseau international de la Banque pour que les clients obtiennent des solutions complètes et que les possibilités – et la compétitivité – soient maximisées. Quatorze équipes de leaders jouent un rôle déterminant dans la création de cette expérience intégrale pour la clientèle, en rassemblant les leaders de chacun de nos marchés géographiques dans le monde. Les équipes ont la responsabilité de concevoir et d'exécuter des plans stratégiques axés sur les possibilités intersectorielles, la satisfaction de la clientèle, la rentabilité et la compétitivité. Déjà, ce nouveau processus a donné naissance à certains cas et pratiques exemplaires.

2 Gestion du capital et du bilan

La Banque Scotia assure sa stabilité et sa croissance à long terme en gérant activement le capital, les liquidités et le financement.

Augmenter les dépôts – La Banque a entamé la deuxième année du programme *Que l'épargne commence!*, qui vise à faire augmenter les dépôts et à aider les clients à prendre de bonnes habitudes en matière d'épargne, de placement et d'emprunt. Cette année, la Banque Scotia a reconfirmé sa réputation de leader des programmes de fidélité sous forme de remises en augmentant et en améliorant les possibilités offertes aux clients dans leurs achats quotidiens. Nous avons lancé le *Compte Remise \$\$\$ Scotia*, qui offre aux clients une remise de 1 % sur les achats par carte de débit – une première dans les services bancaires au Canada. Le projet est le fruit d'un effort commun de la part des groupes *Carte Scotia* (Opérations bancaires courantes), Technologie de l'information et solutions, Opérations bancaires et Marketing, pour n'en nommer que quelques-uns. Forts du succès de la carte VISA *Momentum Scotia*, qui offre une remise allant jusqu'à 2 % sur les achats, nous avons lancé la nouvelle carte VISA *Infinite Momentum Scotia*, qui offre une remise allant jusqu'à 4 % sur les achats d'essence et de produits alimentaires, et la carte VISA *Momentum Scotia* sans frais annuels, ce qui complète notre gamme de produits offrant une remise en espèces.

Photo : Grâce à la plate-forme internationale de la Banque Scotia, nous avons la chance unique de former des leaders ayant une vision à la fois multidisciplinaire et mondiale. Des employés de la Banque Scotia du Canada et du Mexique ont récemment déménagé au bureau régional de la région du Pacifique, à Hong Kong, pour relever de nouveaux défis et accroître leurs compétences. De gauche à droite : Cynthia Gao (directrice, Expansion de l'entreprise), Fedza Kusturica (vice-président, Institutions financières, Sud-Est asiatique), Philip Seymour (vice-président, Fusions et acquisitions, Asie), Naomi Shaw (chef des Ressources humaines, Asie-Pacifique et Moyen-Orient) et Alberto Jaramillo (vice-président et trésorier régional).

Élaborer des pratiques de gouvernance exemplaires

– La situation budgétaire périlleuse de certains États en 2011 a provoqué un nouveau resserrement de la réglementation. Pour être conforme aux nouvelles exigences réglementaires, la Banque Scotia a perfectionné son approche globale de gestion du capital en collaborant avec les principales filiales en vue d'améliorer leurs pratiques de gestion du capital. L'unité Gestion du capital a collaboré avec l'unité Examen stratégique ainsi qu'avec les services des finances des différents secteurs d'activité et les filiales étrangères afin de partager les connaissances sur le cadre de gestion du capital de la Banque et de mettre en œuvre des pratiques exemplaires adaptées aux besoins de chaque marché.

3 Leadership

Pour assurer la réussite à long terme de chacun aussi bien que son succès commercial, la Banque Scotia s'affaire à élargir sa réserve mondiale de talents.

Nourrir le talent – Pour la pérennité de son succès, la Banque Scotia doit compter sur des leaders d'une très grande compétence menant à bien sa stratégie et produisant des résultats financiers supérieurs, aujourd'hui et demain. Grâce à une présence internationale dans plus de 55 pays, nous avons une chance unique de découvrir et de nourrir le talent venant de toutes origines. C'est son leadership dans ce domaine qui confère à la Banque Scotia un avantage concurrentiel.

La Banque s'est dotée d'une solide structure visant à repérer, à l'échelle mondiale, le personnel de qualité ayant la capacité et la volonté d'accéder à des postes supérieurs au sein de l'organisation. Le processus annuel de planification des ressources en leadership est l'un des éléments clés de cette structure. À cet égard, la Banque a organisé plus de 200 tables rondes afin d'évaluer le leadership des candidats en 2011.

Pour déceler et évaluer le leadership de ses employés, la Banque a recours à un profil de leader qui détaille les comportements, les valeurs et l'expérience associés au type de cadre recherché et s'inscrivant dans la culture de l'entreprise. En 2011, la Banque a renforcé ce profil afin qu'il réponde aux exigences actuelles et futures du marché des services financiers mondiaux.

La Banque Scotia s'engage à former les employés de tous les échelons, y compris les cadres de haut niveau; aussi leur offre-t-elle une diversité d'occasions, de ressources et d'outils novateurs. Pour ce faire, les

« Les InfoAlertes Scotia permettent à la Banque Scotia de réduire les risques de fraude et aux clients d'adopter une approche plus pratique dans la surveillance de leurs comptes. »

membres du personnel peuvent tirer partie de formations, d'encadrement, d'attributions de tâches, d'expérience et de mentorat adaptés à leur fonction, phase de carrière et rang hiérarchique.

Un des outils à la disposition des premiers directeurs et de leurs supérieurs est le profil talent. Ce curriculum vitæ en ligne détaille leur parcours professionnel, leurs capacités en matière de leadership, leur expérience et leurs objectifs.

En outre, chaque année, des affectations de courte durée au Bureau de projet de la direction de la Banque permettent à un petit groupe de leaders en devenir d'avoir accès à une source d'expérience novatrice. Ainsi, ces employés très prometteurs, issus de divers services, travaillent ensemble en effectuant des recherches et des analyses approfondies sur d'importantes questions stratégiques dans le but d'aider la haute direction à définir l'orientation de la Banque.

Le programme de la Banque relatif au leadership relève des plus hauts échelons de l'organisation. D'une part, le conseil d'administration supervise la stratégie liée au leadership avec le soutien du Comité des ressources humaines et, d'autre part, un premier vice-président agit à titre de principal responsable de sa gestion, notamment en guidant le processus de développement du leadership de la Banque afin d'appuyer l'obtention soutenue d'un fort rendement commercial.

Par ailleurs, le Comité des ressources humaines évalue régulièrement l'efficacité de la stratégie telle qu'elle s'applique aux postes de haute direction ainsi que le rendement, les compétences, l'expérience et les capacités de tous les hauts dirigeants. Le Comité soumet aussi à l'approbation du conseil d'administration des candidats à des postes de haute direction et évalue régulièrement des candidats à la haute direction, notamment au poste de président et chef de la direction. Pour s'assurer d'obtenir des points de vue équilibrés, cette évaluation est effectuée de manière indépendante par le président et chef de la direction, par le chef du groupe Ressources humaines et Communications mondiales ainsi que par le vice-président du conseil d'administration et chef de l'exploitation.

Le Conseil voit aussi au maintien d'un plan de relève advenant la vacance inopinée du poste de président et chef de la direction, et ce, dans le but de réduire les risques commerciaux et d'assurer la continuité de la gestion prudente de la Banque.

Élargir les horizons de nos leaders – La Banque Scotia fournit un large éventail de possibilités de perfectionnement aux employés de tous les échelons. L'une des expériences les plus intéressantes offertes aux leaders en devenir est une courte mission

Photo : Une équipe affectée exclusivement à la gestion du risque a joué un rôle capital dans une récente transaction au cours de laquelle Scotia Capitaux a travaillé avec un important client, Hunt Consolidated Inc., afin de financer une ligne de transport d'énergie entre une centrale éolienne et des villes avoisinantes au Texas. Au siège social de Hunt Consolidated Inc., à Dallas (Texas), les employés de Scotia Capitaux ont joué un rôle déterminant dans le projet mené de concert avec le client. De gauche à droite : R. Donovan Crandall, directeur général et chef d'équipe, Banque Scotia; Hunter Hunt, président et chef de la direction, Hunt Consolidated Energy, Inc.; Rose Porter, vice-présidente, Gestion mondiale du risque, Crédit aux entreprises, Secteurs spécialisés, Banque Scotia; Alok Garg, directeur, Énergie et services publics, Banque Scotia; Kristin Dohn, directrice, Financement de projets, Hunt Consolidated Inc.; et W. Kirk Baker, vice-président principal et chef du service juridique, Hunt Consolidated Inc., et président du conseil et président, Electric Infrastructure Alliance of America LLC.

avec l'Executive Project Office (EPO). Tous les ans, un nouveau groupe d'employés fort prometteurs, issus de divers champs d'activité de la Banque, se réunit. Durant plusieurs mois, ils aident la haute direction à façonner l'orientation stratégique de la Banque en menant des recherches et en effectuant des analyses approfondies sur des sujets stratégiques. Ce processus met en commun l'expertise et les perspectives venant de toutes parts au sein de la Banque Scotia, ce qui permet aux participants à l'EPO d'obtenir une connaissance plus vaste et plus approfondie de la Banque. Les participants ont aussi la chance de bénéficier d'un encadrement et d'un mentorat personnels et collectifs.

4 Gestion prudente du risque et tolérance raisonnable au risque

La culture de gestion du risque de la Banque Scotia repose sur l'expertise et le jugement éclairé de ses employés du monde entier. Les risques que nous prenons sont évalués et calculés en fonction des résultats attendus.

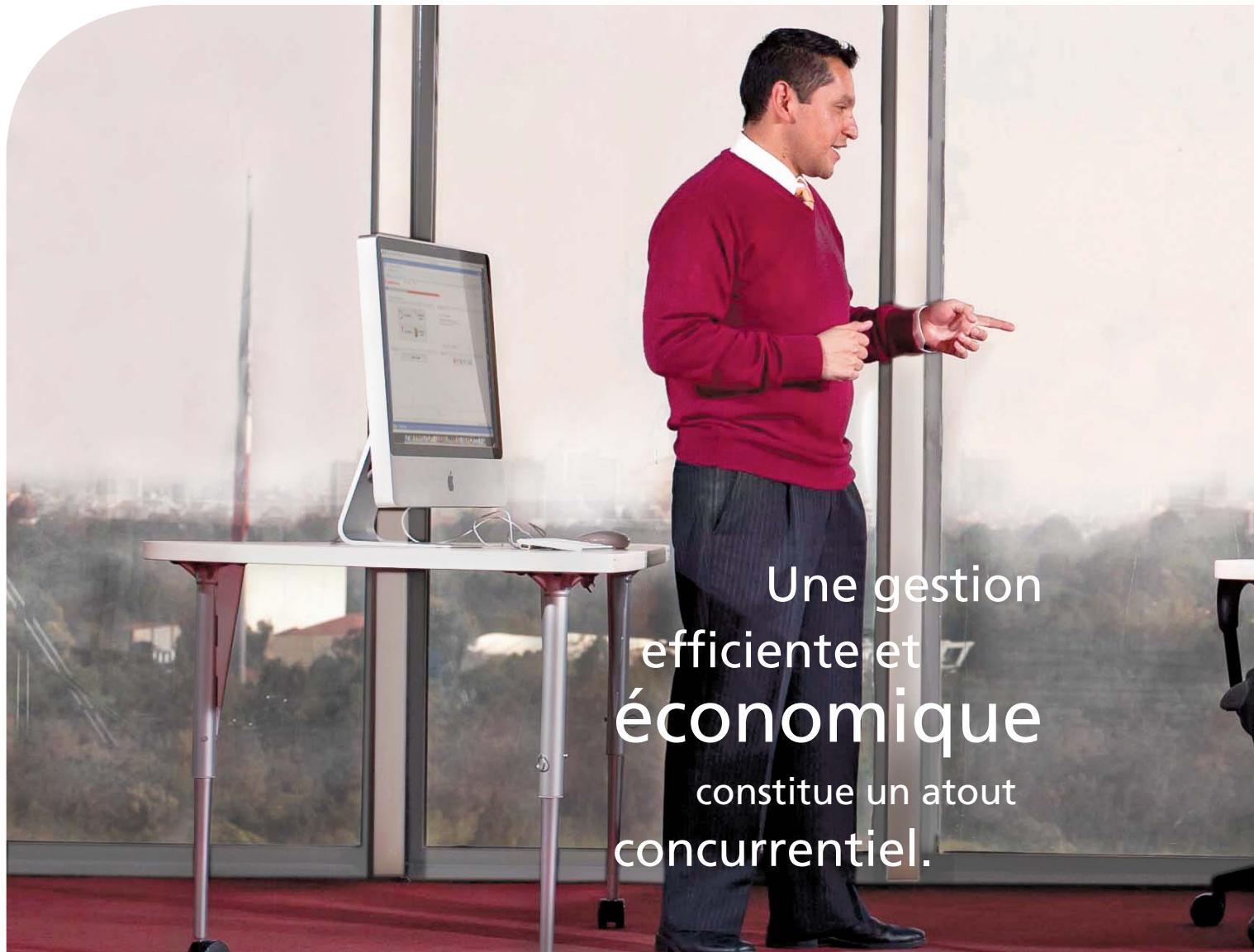
Renforcer nos pratiques au profit de nos activités

– La Banque Scotia compte plusieurs équipes de gestion du risque qui sont spécialement rattachées à nos quatre secteurs d'activité. Elles se composent d'experts dans différents domaines, dont l'énergie et l'électricité, les mines, l'hôtellerie, l'automobile, l'immobilier, le transport de marchandises, les assurances et les marchés financiers. Ces équipes collaborent avec plusieurs unités pour s'assurer que la Banque et les clients connaissent et comprennent les risques propres à chacune des industries que nous servons. En 2011, nous avons grossi ou modifié ces équipes spécialisées afin de répondre aux nouveaux besoins de nos activités et d'augmenter les capacités de la Banque en matière de gestion du risque.

Intensifier la prévention de la fraude – Plusieurs équipes de la Banque Scotia ont mis leurs efforts en commun afin de lancer un nouveau service au Canada, les InfoAlertes Scotia, qui permettent à la Banque de réduire les risques de fraude et aux clients d'adopter une approche plus pratique dans la surveillance de leurs comptes. Ce service permet aux clients de gérer leurs comptes en recevant différentes formes de notification par message texte et par courriel pour qu'ils puissent avoir leur argent à l'œil en tout temps. Les avertissements de sécurité offrent aussi aux clients un niveau supérieur de protection.



Une culture de la gestion du risque
bien ancrée dans toute l'organisation
est garante des
meilleurs résultats.



Une gestion
efficiente et
économique
constitue un atout
concurrentiel.

Développer les technologies de gestion du risque

– Cette année, la Banque Scotia a lancé le système de contrôle adaptatif FICOM^{MD} TRIAD^{MD} et le système de gestion des recouvrements Debt Manager^{MD} au Chili et dans les Antilles, après l'avoir fait au Mexique et au Pérou. Cette solution de gestion globale des comptes de pointe optimise la rentabilité et accroît la discipline à l'égard de la gestion du portefeuille de crédit aux particuliers au niveau du client. Des projets sont en cours en vue du déploiement de TRIAD^{MD} et de Debt Manager^{MD} dans d'autres pays de la région, ce qui améliorera la communication de l'information et répandra les pratiques exemplaires à une plus grande échelle.

5 Gestion de l'efficience et des dépenses

En investissant judicieusement dans les ressources humaines et les technologies et en connaissant bien les risques opérationnels inhérents à chacun des quatre secteurs d'activité, la Banque a plus de chance de fonctionner de manière efficiente.

Accroître l'efficience en instaurant de nouvelles méthodes de formation – Nous offrons des possibilités de formation et de perfectionnement à tous les employés de la Banque Scotia du monde entier, pour qu'ils puissent acquérir les compétences et les connaissances qui leur permettront de mieux servir les clients et d'atteindre leurs objectifs de perfectionnement professionnel.



Cette année, nous avons offert à nos employés des milliers de cours SkillSoft en ligne – leur prodiguant ainsi une formation inestimable selon une méthode tout à fait économique. SkillSoft propose en effet un cyberapprentissage ciblé, de grande qualité, qui satisfait aux besoins individuels de nos employés et s'adapte à leur emploi du temps chargé. Ces cours connaissent notamment une popularité remarquable au Mexique, où les employés suivent avec enthousiasme les formations SkillSoft en ligne et représentent le plus grand nombre d'inscrits de la Banque, toutes proportions gardées. Dans l'ensemble, le nouveau programme a engendré des économies considérables et une plus grande uniformité dans le contenu des cours.

Photo : Afin de donner aux employés l'accès à des milliers de cours en ligne, la Banque Scotia s'est associée à SkillSoft, qui propose des formations à la fois précieuses et économiques. Ces cours connaissent une popularité remarquable au Mexique, où la Banque compte le plus grand nombre proportionnel d'inscrits. De gauche à droite : César Flores, Elizabeth Nava, Xavier García Campos, Erika Martínez et Cintya Acevedo de Scotiabank Mexico.

Créer des synergies – Les employés des centres d'appels au Canada et à l'étranger et ceux de l'unité Technologie de l'information et solutions ont travaillé ensemble et partagé leurs pratiques exemplaires afin de créer de nouvelles équipes de service à la clientèle dans les centres d'appels du Mexique et de la République dominicaine. Pour démarrer le projet, ils ont exploré les possibilités de synergies afin d'assurer une utilisation uniforme des technologies et une application harmonisée des normes de service, le but étant d'offrir une expérience irréprochable à la clientèle. Ce partenariat réussi a permis aux centres d'appels d'atteindre leurs priorités stratégiques.

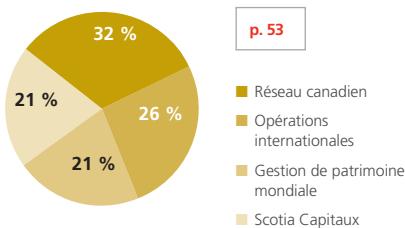
Le rapport de gestion en un coup d'œil



Chiffres clés de l'exercice

Quatre secteurs diversifiés en croissance

% du bénéfice net de l'exercice 2011, compte non tenu du secteur Autres



p. 53

Bénéfice par action

dilué

p. 27



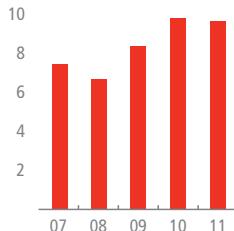
Rendement des capitaux propres

p. 27



Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

p. 42



Chers actionnaires,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de gestion pour l'exercice 2011. En générant un bénéfice net record de 5,3 milliards de dollars, la Banque a encore livré une excellente performance malgré l'extrême volatilité de l'économie et des marchés. Le bénéfice par action a atteint 4,62 \$, en hausse de 18 % par rapport à celui de l'exercice précédent, et le rendement des capitaux propres a aussi été excellent, s'établissant à 18,8 %. Nous avons atteint ou dépassé tous nos objectifs financiers cette année et avons une fois de plus versé un dividende aux actionnaires, qui s'est chiffré à 2,05 \$ par action pour l'exercice.

Nos quatre secteurs d'activité ont contribué à ces résultats, témoignant de l'efficacité de notre modèle d'entreprise diversifiée. Les secteurs Opérations internationales et Gestion de patrimoine mondiale ont particulièrement progressé, ayant bénéficié de certaines acquisitions stratégiques et de l'expansion des activités existantes. Le Réseau canadien demeure notre secteur pilier et a encore affiché un bénéfice fort appréciable. Scotia Capitaux a subi de rudes épreuves au second semestre de l'exercice en raison de la volatilité des marchés, mais la diversité de ses activités lui a tout de même permis d'inscrire de bons résultats, quoique plus faibles que les résultats élevés de l'exercice précédent.

Nos revenus ont franchi un niveau inégalé jusqu'ici, se chiffrant à 17,3 milliards de dollars, soit une hausse de 11 % en regard de ceux de l'exercice précédent, grâce à la solide croissance du revenu d'intérêts net et au chiffre record des autres revenus. Ce sont nos investissements soutenus dans les projets d'expansion des affaires, que ce soit de façon interne ou au moyen d'acquisitions, qui nous ont permis de réaliser ces revenus sans précédent. En continuant à investir dans bon nombre de ces projets – dans les effectifs, les immeubles et la technologie – nos charges se sont accrues d'un exercice à l'autre, mais notre ratio de productivité reste toujours le meilleur de l'industrie, à 54,4 %. Cette performance reflète une culture de la gestion des coûts bien enracinée. Les activités de crédit ont obtenu de bons résultats pour l'ensemble des portefeuilles, puisque la dotation aux provisions pour pertes sur créances de l'exercice a reculé.

La Banque Scotia est déterminée à conserver un solide capital pour pouvoir assumer les risques inhérents à ses activités diversifiées. Le ratio du capital de catégorie 1, à 12,2 %, et le ratio du capital total, à 13,9 %, sont bien supérieurs au minimum requis par la réglementation et satisfont largement aux normes internationales. Ayant prouvé qu'elle pouvait générer d'elle-même des capitaux élevés, forte de son modèle d'entreprise qui limite les risques, la Banque est bien placée pour satisfaire aux normes à l'égard du capital qu'imposera l'accord de Bâle III.

La Banque Scotia a été active en 2011 en matière d'acquisitions et elle a continué de profiter des occasions offertes sur les marchés mondiaux. En 2011, nous avons pris de l'expansion dans le secteur de la gestion de patrimoine en acquérant les actions restantes de Patrimoine Dundee au Canada. De plus, nous avons accentué notre présence sur les marchés internationaux stratégiques, notamment l'Uruguay, le Brésil, la Chine, où nous avons annoncé une prise de participation de 19,99 % dans la Banque de Guangzhou, et la Colombie, où nous acquerrons une participation de 51 % dans Banco Colpatria. Ces deux opérations devraient être conclues en décembre et contribueront à la croissance du bénéfice en 2012.

Le modèle d'entreprise direct de la Banque vise la répartition égale des apports au bénéfice parmi les opérations canadiennes et internationales, 70 % du bénéfice provenant des services aux particuliers et 30 %, des services bancaires de gros. Vu les résultats passés et présents de la Banque, sa croissance constante et le rendement pour les actionnaires, le succès de la stratégie à long terme de la Banque ne fait pas de doute. À 13,1 %, le rendement total annualisé pour les actionnaires sur dix ans est le plus élevé parmi ceux des grandes banques canadiennes.

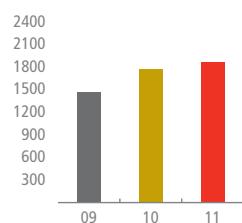
Je suis certain que le présent rapport de gestion vous permettra de comprendre la performance de 2011 de la Banque et vous éclairera sur ses perspectives pour 2012.

Pour en savoir plus sur nos relations avec les investisseurs, balayez le code bidimensionnel (à droite) à l'aide de votre téléphone intelligent ou visitez la section Relations avec les investisseurs du site banquescotia.com



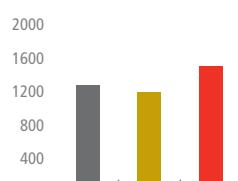
Bénéfice net par secteur d'activité*

Réseau canadien



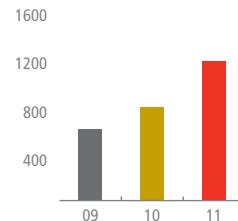
p. 53

Opérations internationales



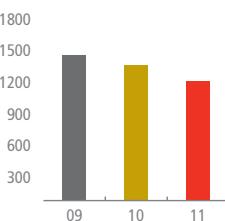
p. 53

Gestion de patrimoine mondiale



p. 53

Scotia Capitaux

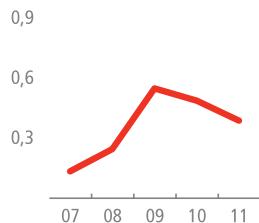


p. 53

* en millions de dollars

Pertes sur créances

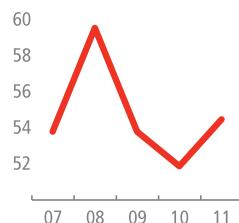
Dotations à la provision spécifique en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations



p. 36

Productivité

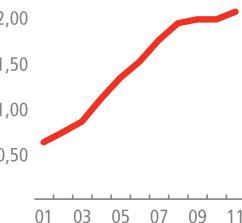
Frais autres que d'intérêts en pourcentage des revenus (BMEF)



p. 32

Croissance des dividendes

Dollars par action



p. 42

Notations des instruments d'emprunt de premier rang

Agence	Note	Perspective
S&P	AA-	Stable
Moody's	Aa1	Stable
Fitch	AA-	Stable
DBRS	AA	Stable

Rendement total pour les actionnaires

Au 31 octobre 2011

Période	Rendement total
5 ans	5,4 %
10 ans	13,1 %
15 ans	15,0 %
20 ans	16,6 %

Autres données

Au 31 octobre 2011

Total de l'actif	575,3 milliards de dollars
Prêts et acceptations	306,9 milliards de dollars
Dépôts	396,4 milliards de dollars
Succursales et bureaux	2 926
GAB	6 260

Rapport de gestion

Table des matières

25	Énoncés prospectifs	Secteurs d'activité
26	Chiffres clés	53 Aperçu des secteurs d'activité
		54 Réseau canadien
		56 Opérations internationales
27	Résultats financiers	58 Gestion de patrimoine mondiale
27	Perspectives	60 Scotia Capitaux
28	Rendement revenant aux actionnaires	62 Autres
29	Incidence de la conversion des devises	Gestion du risque
29	Incidence des acquisitions	63 Survol
29	Mesures non conformes aux PCGR	66 Risque de crédit
		70 Risque de marché
		73 Risque d'illiquidité
		75 Risque opérationnel
		76 Risque de réputation
		77 Risque environnemental
		Contrôles et méthodes comptables
30	Total des revenus	78 Contrôles et procédures
30	Revenu d'intérêts net	78 Principales estimations comptables
31	Autres revenus	82 Modifications de méthodes
33	Frais autres que d'intérêts	comptables
34	Charge d'impôts	83 Transition aux Normes
34	Qualité du crédit	internationales d'information
38	Revue du quatrième trimestre	financière (« IFRS »)
40	Sommaire des résultats trimestriels	90 Opérations entre apparentés
		Données supplémentaires
		91 Renseignements par secteur
		géographique
		93 Risque de crédit
		98 Revenus et charges
		98 Autres informations
		100 Statistiques des onze derniers exercices

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Nos communications publiques comprennent souvent des énoncés prospectifs verbaux et écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ou à toute autre communication. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Des énoncés prospectifs peuvent comprendre des observations concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, ses résultats financiers prévisionnels (y compris ceux relevant du domaine de la gestion du risque) et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « pourrait augmenter » et « pourrait fluctuer » et autres expressions similaires ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait ».

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent de nombreuses hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents, tant généraux que spécifiques, ainsi que le risque que les prédictions et autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. La Banque conseille aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations et intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs, en raison d'un certain nombre de facteurs importants dont plusieurs sont indépendants de sa volonté. Ces facteurs sont notamment la conjoncture économique et financière au Canada et dans le monde; les variations des taux d'intérêt et des cours du change; les liquidités; une volatilité importante et les interruptions des marchés; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; l'incidence des changements apportés à la politique monétaire; les modifications apportées aux lois et à la réglementation au Canada et ailleurs, notamment les changements apportés aux lois fiscales; l'incidence qu'aurait tout changement des notations de crédit attribuées à la Banque; les modifications apportées aux lignes directrices relatives au capital au titre des risques, aux nouvelles directives de présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites; le risque opérationnel et le risque de réputation; le risque que les modèles de gestion du risque de la Banque ne tiennent pas compte de tous les facteurs pertinents; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun sur des marchés réceptifs; la capacité de la Banque à étendre ses canaux de distribution existants, à en mettre sur pied de nouveaux et à en tirer des revenus; la capacité de la Banque à mener à terme ses acquisitions et ses autres stratégies de croissance et à intégrer les établissements acquis; les

modifications des conventions et des méthodes comptables dont la Banque se sert pour présenter sa situation financière et ses résultats d'exploitation, y compris les incertitudes entourant les principales hypothèses et estimations comptables; l'incidence de l'application de modifications comptables futures y compris les Normes internationales d'information financière; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter et à conserver des dirigeants clés; la confiance accordée aux tiers qui fournissent les composantes de l'infrastructure commerciale de la Banque; les changements imprévus aux habitudes de dépenses et d'épargne des consommateurs; les changements technologiques; la fraude perpétrée par des tiers en interne ou à l'extérieur de la Banque, notamment par l'utilisation inédite de nouvelles technologies pour commettre des fraudes à l'endroit de la Banque ou de ses clients; le regroupement du secteur canadien des services financiers; la présence de nouveaux concurrents et des concurrents établis; les procédures judiciaires et réglementaires; les cas de force majeure comme les tremblements de terre et les ouragans; l'incidence éventuelle de conflits internationaux et autres événements, y compris les actes terroristes et la guerre contre le terrorisme; les incidences de maladies ou d'épidémies sur les économies locales, nationales ou internationales; les perturbations des infrastructures publiques, notamment les transports, les communications, l'électricité et l'eau; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses liquidités. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la page 63 du rapport de gestion.

La liste des facteurs importants énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

La rubrique « Perspectives » contenue dans le présent document est fondée sur les opinions de la Banque; leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette rubrique.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

Le 2 décembre 2011

T1 Chiffres clés

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

	2011	2010	2009	2008	2007
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)					
Revenu d'intérêts net	9 270	8 621	8 328	7 574	7 098
Revenu d'intérêts net (BMEF ¹⁾)	9 557	8 907	8 616	7 990	7 629
Total des revenus	17 288	15 505	14 457	11 876	12 490
Total des revenus (BMEF ¹⁾)	17 575	15 791	14 745	12 292	13 021
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 046	1 239	1 744	630	270
Frais autres que d'intérêts	9 564	8 182	7 919	7 296	6 994
Charge d'impôts	1 410	1 745	1 133	691	1 063
Charge d'impôts (BMEF ¹⁾)	1 697	2 031	1 421	1 107	1 594
Bénéfice net ²⁾	5 268	4 339	3 661	3 259	4 163
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 959	4 038	3 361	3 033	3 994
Rendement de l'exploitation					
Bénéfice de base par action (en dollars)	4,62	3,91	3,32	3,07	4,04
Bénéfice dilué par action (en dollars)	4,62	3,91	3,31	3,05	4,01
Bénéfice dilué par action avant amortissement ¹⁾ (en dollars)	4,71	3,97	3,37	3,11	4,05
Rendement des capitaux propres ¹⁾ (en pourcentage)	18,8	18,3	16,7	16,7	22,0
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	54,4	51,8	53,7	59,4	53,7
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	1,68	1,73	1,68	1,75	1,89
Données du bilan (en millions de dollars)					
Liquidités et titres	174 344	162 590	160 572	125 353	118 030
Prêts et acceptations	306 874	291 840	275 885	300 649	238 685
Total de l'actif	575 256	526 657	496 516	507 625	411 510
Dépôts	396 376	361 650	350 419	346 580	288 458
Actions privilégiées	4 384	3 975	3 710	2 860	1 635
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	28 376	23 656	21 062	18 782	17 169
Actifs sous administration ¹⁾	325 334	243 817	215 097	203 147	195 095
Actifs sous gestion ^{1,3)}	103 020	53 532	46 304	40 460	36 092
Mesures du capital⁴⁾					
Ratio de capital de catégorie 1 (en pourcentage)	12,2	11,8	10,7	9,3	9,3
Ratio du capital total (en pourcentage)	13,9	13,8	12,9	11,1	10,5
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque ^{1,5)} (en pourcentage)	9,6	9,7	8,3	6,6	7,4
Ratio actif/capital	16,6	17,0	16,6	18,0	18,2
Actif pondéré en fonction du risque (en millions de dollars)	233 970	215 034	221 656	250 591	218 337
Qualité du crédit					
Montant net des prêts douteux ⁶⁾ (en millions de dollars)	2 623	3 044	2 563	1 191	601
Provision générale pour pertes sur créances (en millions de dollars)	1 352	1 410	1 450	1 323	1 298
Provision sectorielle (en millions de dollars)	—	—	44	—	—
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ⁶⁾	0,85	1,04	0,93	0,40	0,25
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances en pourcentage de l'encours moyen des prêts et acceptations	0,38	0,48	0,54	0,24	0,13
Données sur les actions ordinaires					
Cours de l'action (en dollars)					
Haut	61,28	55,76	49,19	54,00	54,73
Bas	49,00	44,12	23,99	35,25	46,70
Clôture	52,53	54,67	45,25	40,19	53,48
Actions en circulation (en millions)					
Moyenne (de base)	1 072	1 032	1 013	987	989
Moyenne (diluée)	1 074	1 034	1 016	993	997
Fin de l'exercice	1 089	1 043	1 025	992	984
Dividendes par action (en dollars)	2,05	1,96	1,96	1,92	1,74
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁷⁾	3,7	3,9	5,4	4,3	3,4
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	57 204	57 016	46 379	39 865	52 612
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	26,06	22,68	20,55	18,94	17,45
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	2,0	2,4	2,2	2,1	3,1
Ratio cours-bénéfice	11,3	14,0	13,6	13,1	13,2
Autres données					
Salariés	75 362	70 772	67 802	69 049	58 113
Succursales et bureaux	2 926	2 784	2 686	2 672	2 331

1) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

2) Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir des renseignements sur l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées en date du 1^{er} novembre 2010. L'information des périodes antérieures a été reclassee pour être conforme à la présentation de l'exercice à l'étude.

3) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la définition mise à jour des actifs sous gestion. Se reporter à l'analyse des mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

4) Depuis le 1^{er} novembre 2007, le capital réglementaire, l'actif pondéré en fonction du risque et les ratios de capital sont déterminés selon les règles de Bâle II. Les chiffres correspondants de 2007 ont été déterminés selon les règles de Bâle I.

5) Les montants ont été retraités afin de refléter la définition mise à jour du ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque. Se reporter à l'analyse des mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

6) Le montant net des prêts douteux correspond au montant des prêts douteux, moins la provision spécifique pour pertes sur créances.

7) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

Survol du rapport de gestion

Résultats financiers

En 2011, la Banque Scotia a enregistré des résultats records et elle a atteint ou surpassé tous ses objectifs financiers. Le bénéfice net s'est établi à 5 268 millions de dollars, en hausse de 929 millions de dollars, ou de 21 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 4,62 \$, en croissance de 18 % comparativement à celui de 3,91 \$ pour 2010. L'incidence défavorable de la conversion des devises s'est chiffrée à 107 millions de dollars par rapport à 2010, entraînant une réduction du bénéfice par action de 0,10 \$. Le rendement des capitaux propres est demeuré fort à 18,8 %.

Le total des revenus a augmenté de 11 % par rapport à celui de l'exercice précédent pour atteindre 17 575 millions de dollars sur une base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »), rendant compte de l'incidence défavorable de la conversion des devises de 232 millions de dollars et des gains de 286 millions de dollars liés aux acquisitions.

Le revenu d'intérêts net (BMEF) a augmenté de 650 millions de dollars pour atteindre 9 557 millions de dollars en 2011, malgré l'incidence négative de la conversion des devises de 138 millions de dollars. La croissance est essentiellement attribuable à l'augmentation des volumes du Réseau canadien, à la hausse des apports des Opérations internationales, y compris les acquisitions, ainsi qu'à la baisse des coûts de financement à terme de gros.

Les autres revenus ont atteint 8 018 millions de dollars, en hausse de 1 134 millions de dollars, ou de 16 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ou de 18 %, compte non tenu de l'incidence défavorable de la conversion des devises. L'augmentation tient compte des gains liés aux acquisitions de 286 millions de dollars et d'un apport de 744 millions de dollars provenant de ces acquisitions. Ces facteurs ont été atténués par des baisses considérables des revenus de transaction d'un exercice à l'autre. En outre, des augmentations ont été constatées relativement aux revenus de titrisation, aux commissions de crédit, aux revenus sur cartes et aux frais liés aux dépôts, de même qu'une croissance interne des fonds communs de placement et des revenus de courtage.

Pendant l'exercice à l'étude, la dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 1 046 millions de dollars, en baisse de 193 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution de la dotation aux provisions spécifiques de 217 millions de dollars. La dotation à la provision de 2010 comprenait une reprise sur la provision sectorielle de 44 millions de dollars et une réduction de 40 millions de dollars de la provision générale, tandis que pour l'exercice à l'étude, une diminution de la provision générale de 60 millions de dollars a été inscrite.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 9 564 millions de dollars en 2011, en croissance de 1 382 millions de dollars, ou de 17 %, par rapport à ceux de 2010, compte tenu de l'incidence favorable de la conversion des devises de 87 millions de dollars. Les acquisitions ont compté pour 651 millions de dollars de cette augmentation et les charges liées à la rémunération ont compté pour la majeure partie du reste. Les salaires ont augmenté en raison de la hausse de la rémunération au mérite annuelle et des mesures de croissance courantes. En outre, les coûts des prestations de retraite et des avantages sociaux se sont accrus en raison surtout des changements aux hypothèses actuarielles et à la variation de la valeur des actifs des régimes. L'accroissement des charges liées à la publicité, aux locaux et à la technologie rend compte de l'investissement de la Banque dans des mesures de croissance.

Le taux d'imposition global a diminué pour atteindre 21,1 % en 2011, comparativement à 28,7 % pour l'exercice précédent, essentiellement en raison des gains non imposables liés aux acquisitions, d'une chute du taux d'imposition prévu par la loi au Canada, de la baisse des impôts des filiales étrangères et d'une hausse du revenu exonéré d'impôt. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une provision pour moins-value prise sur les actifs d'impôts futurs au cours de l'exercice à l'étude.

Le ratio de capital de catégorie 1, de 12,2 %, et le ratio du capital total, de 13,9 %, se sont maintenus bien au-dessus des exigences réglementaires minimales et sont demeurés solides selon les normes internationales.

Perspectives

Les perspectives à l'échelle mondiale se retrouvent de nouveau assombries par la volatilité persistante sur les marchés financiers découlant de la crise de la dette souveraine dans la zone euro et des retards d'ordre politique qu'accuse l'achèvement d'un plan de réduction du déficit aux États-Unis.

En revanche, le Canada et les économies émergentes poursuivent leur croissance rapide. Le Canada ainsi que les régions de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine devraient continuer de tirer parti de la vigueur des dépenses intérieures, des investissements étrangers et de facteurs fondamentaux beaucoup plus favorables en matière d'économie et d'imposition. L'écart entre la performance des économies établies et des économies émergentes devrait continuer de se creuser, en raison surtout des activités au ralenti dans la zone euro et aux États-Unis dans la foulée des efforts de réduction de la dette des gouvernements et des ménages.

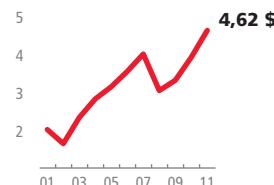
Dans ces conditions, la Banque est très chanceuse d'occuper une place de choix dans l'ensemble de ses secteurs d'activité, ce qui lui permet de tirer profit de la croissance au sein de ces marchés. La Banque est très peu exposée aux régions à risque et elle se concentre sur les activités menées pour le compte des clients et sur l'accroissement de la clientèle, particulièrement dans les marchés à plus forte croissance. Ainsi, la Banque Scotia s'attend à connaître une croissance soutenue au cours du cycle économique actuel et au-delà.

MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

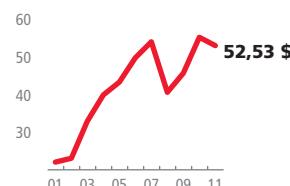
À compter du 1^{er} novembre 2010, la Banque a adopté les nouvelles normes comptables canadiennes sur les regroupements d'entreprises, les états financiers consolidés et les participations ne donnant pas le contrôle. L'adoption de ces normes a entraîné la constatation d'un gain lié aux acquisitions de 286 millions de dollars qui découle principalement de la comptabilisation par la Banque de l'acquisition d'une participation supplémentaire dans Patrimoine Dundee inc. Cette participation supplémentaire est considérée comme une acquisition par étapes et a été comptabilisée à la juste valeur, ce qui a entraîné un gain de 260 millions de dollars à la suite de la réévaluation de la participation initiale de 18 % de la Banque dans Patrimoine Dundee inc.

Le gain restant de 26 millions de dollars a trait à la comptabilisation d'une autre acquisition qui a été faite à un prix inférieur à la juste valeur. Les nouvelles normes exigent qu'un écart d'acquisition négatif soit comptabilisé en résultat sans d'abord réduire les actifs non monétaires, ce qui a donné lieu à un gain plus élevé comptabilisé en résultat selon ces nouvelles normes. Selon les PCGR du Canada précédents, un montant de 26 millions de dollars aurait été comptabilisé à titre d'écart d'acquisition négatif. Compte tenu de la modification, le total de l'écart d'acquisition négatif comptabilisé au titre de l'acquisition s'est chiffré à 52 millions de dollars.

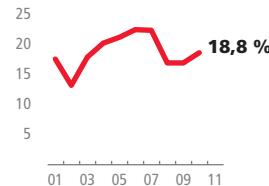
D1 Bénéfice par action (dilué)



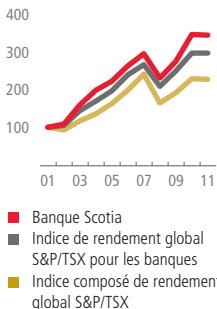
D2 Cours de clôture de l'action ordinaire aux 31 octobre



D3 Rendement des capitaux propres



D4 Rendement revenant aux actionnaires ordinaires
valeur du cours de l'action majorée des dividendes réinvestis
 $2001 = 100$



Rendement revenant aux actionnaires

La conjoncture mondiale houleuse a joué sur la confiance des investisseurs en 2011, entraînant un rendement total des actionnaires négatif pour la Banque de 0,4 %, soit une diminution considérable par rapport au rendement positif de 25,7 % comptabilisé en 2010, comme l'indique le tableau 2.

Le rendement annuel composé total des actions de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 5,4 % au cours des cinq derniers exercices et à 13,1 % au cours des dix derniers exercices. Il a été supérieur au rendement total de l'indice composé S&P/TSX, lequel s'est établi à 2,7 % au cours des cinq derniers exercices et à 8,5 % au cours des dix derniers exercices, comme le présente le diagramme 4.

Les dividendes trimestriels ont été accrus de 6 % au deuxième trimestre et les dividendes par action ont totalisé 2,05 \$ pour l'exercice, soit 5 % de plus qu'en 2010. Le ratio de distribution de la Banque s'est chiffré à 44 % pour l'exercice, s'inscrivant ainsi dans la fourchette cible de 40 % à 50 %.

Le rendement de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 18,8 % pour l'exercice 2011, en hausse par rapport aux 18,3 % de l'exercice précédent.

T2 Rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices clos les 31 octobre	2011	2010	2009	2008	2007	TCAC sur 5 ans¹⁾
						1,3 %
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	52,53	54,67	45,25	40,19	53,48	6,5 %
Dividendes versés (en dollars par action)	2,05	1,96	1,96	1,92	1,74	
Dividendes versés (en pourcentage)	3,7	4,3	4,9	3,6	3,5	
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	(3,9)	20,8	12,6	(24,9)	8,5	
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage) ²⁾	(0,4)	25,7	18,8	(21,6)	12,2	

1) Taux de croissance annuel composé («TCAC»).

2) Le total du rendement annuel revenant aux actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels et, par conséquent, pourrait ne pas correspondre à la somme des rendements du dividende et du cours de l'action figurant dans le tableau.

T3 Incidence de la conversion des devises

Taux de change moyen	2011	2010	2009
Dollar américain/dollar canadien	1,013	0,963	0,855
Incidence sur le bénéfice (en millions de dollars, sauf pour le bénéfice par action)	2011 c. 2010	2010 c. 2009	2009 c. 2008
Revenu d'intérêts net	(138) \$	(413) \$	235 \$
Autres revenus	(94)	(306)	111
Frais autres que d'intérêts	87	252	(55)
Autres éléments (après impôts)	38	165	(79)
Bénéfice net	(107) \$	(302) \$	212 \$
Bénéfice par action (dilué)	(0,10) \$	(0,29) \$	0,21 \$
Incidence par secteur d'activité (en millions de dollars)			
Opérations internationales	(53) \$	(107) \$	69 \$
Scotia Capitaux	(22) \$	(91) \$	103 \$
Gestion de patrimoine mondiale	(15) \$	(35) \$	18 \$
Réseau canadien	(5) \$	(13) \$	16 \$
Autres	(12) \$	(56) \$	6 \$
	(107) \$	(302) \$	212 \$

T4 Incidence des acquisitions¹⁾

(en millions de dollars)	2011	2010
Revenu d'intérêts net	331 \$	125 \$
Autres revenus	1 064	34
Frais autres que d'intérêts	(709)	(58)
Autres éléments (après impôts)	(137)	(40)
Bénéfice net	549 \$	61 \$

1) Tient compte des acquisitions et des placements dans des sociétés affiliées réalisés en 2010 et en 2011, exclusion faite des frais de financement.

Incidence de la conversion des devises

Les taux de change moyens ont eu une incidence défavorable sur les résultats de la Banque en 2011. En moyenne, le dollar canadien s'est apprécié de 5 % par rapport au dollar américain et de 3 % par rapport au sol péruvien. Il s'est aussi apprécié par rapport à de nombreuses autres devises dans lesquelles la Banque exerce ses activités. Les fluctuations des taux de change moyens ont eu des répercussions sur le bénéfice net, tel que l'illustre le tableau 3.

Incidence des acquisitions

La Banque a réalisé un certain nombre d'acquisitions en 2010 et en 2011, lesquelles ont principalement contribué à la croissance des activités des secteurs Gestion de patrimoine mondiale et Opérations internationales. Leur incidence sur les principaux postes de l'état des résultats est présentée au tableau 4.

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance, la Banque a recours à diverses mesures financières. Certaines d'entre elles ne sont pas calculées selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») ni définies par ceux-ci. Ces mesures n'ont aucune signification normalisée qui assurerait qu'elles sont cohérentes et comparables à celles du même nom utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR sont utilisées dans le présent rapport de gestion et elles sont définies ci-après.

Base de mise en équivalence fiscale

La Banque analyse le revenu d'intérêts net et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »). Cette méthode consiste à majorer le revenu exonéré d'impôts gagné sur certains titres et comptabilisé dans le revenu d'intérêts net jusqu'à un montant équivalent avant impôts. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôts, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme du revenu d'intérêts net découlant de sources imposables et de celui provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Pour 2011, le montant de la majoration au titre de la BMEF à l'égard du revenu d'intérêts net et de la charge d'impôts s'est élevé à 287 millions de dollars, contre 286 millions de dollars en 2010.

Aux fins de la présentation des informations sectorielles, le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts des secteurs sont majorés d'un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

Bénéfice dilué par action avant amortissement

Le bénéfice dilué par action avant amortissement est calculé en ajustant le bénéfice dilué par action de manière à rajouter le montant de l'amortissement après impôts hors trésorerie des actifs incorporels.

Ratio de productivité (BMEF)

La direction utilise le ratio de productivité comme mesure de l'efficacité de la Banque. Ce ratio représente les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du total des revenus, sur une base de mise en équivalence fiscale.

Marge nette sur intérêts sur le total de l'actif moyen (BMEF)

Ce ratio indique le revenu d'intérêts net, sur une base de mise en équivalence fiscale, exprimé en pourcentage du total de l'actif moyen.

Levier d'exploitation

La Banque définit le levier d'exploitation comme le taux de croissance du total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale, moins le taux de croissance des charges.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. La Banque calcule le rendement de ses capitaux propres à l'aide des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Capital économique et rendement du capital économique

Aux fins de l'information financière interne, la Banque répartit le capital entre ses secteurs d'activité d'après leur profil de risque et selon une méthode qui tient compte du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel et des autres risques propres à chaque secteur. Le montant de capital lié au risque réparti est communément appelé capital économique. Depuis l'exercice à l'étude, le rendement du capital économique des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net ajusté du secteur d'activité par rapport au capital économique attribué au secteur. Le bénéfice net ajusté correspond au bénéfice net revenant aux actionnaires ordinaires majoré au titre des coûts supplémentaires liés aux instruments de capitaux propres autres que les actions ordinaires. Le rendement du capital économique des secteurs d'activité des périodes correspondantes a été retraité.

Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque

Le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque est une mesure financière importante pour les agences de notation et les investisseurs. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires représentent la somme du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et de la participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales, déduction faite de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels non amortis après impôts. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires sont présentés en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque. Les ratios de capital réglementaire, comme le ratio de capital de catégorie 1 et le ratio du capital total, ont une signification normalisée définie par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »).

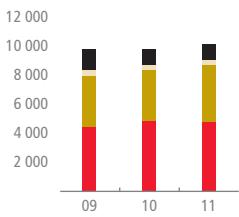
Actifs sous administration (ASA)

Les ASA représentent les actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans le bilan de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative, et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

Actifs sous gestion (ASG)

Les ASG représentent les actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans le bilan de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont inclus dans les actifs sous administration.

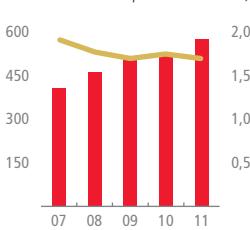
D5 Revenu d'intérêts net par secteur d'activité¹⁾
Base de mise en équivalence fiscale, en millions de dollars



- Scotia Capital
- Gestion de patrimoine mondiale
- Opérations internationales
- Réseau canadien

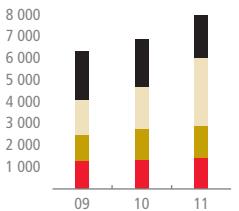
1) Compte non tenu du secteur Autres.

D6 Total des actifs moyens et marge nette sur intérêts
Base de mise en équivalence fiscale, en millions de dollars



- Total des actifs moyens (en milliards de dollars)
- Marge nette sur intérêts (en pourcentage)

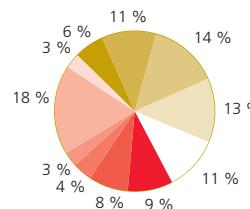
D7 Autres revenus par secteur d'activité¹⁾
Base de mise en équivalence fiscale, en millions de dollars



- Scotia Capital
- Gestion de patrimoine mondiale
- Opérations internationales
- Réseau canadien

1) Compte non tenu du secteur Autres.

D8 Provenance des autres revenus



- Revenus sur cartes de crédit
- Services de dépôts et de paiement
- Fonds communs de placement
- Gestion de placements, courtage et fiducie
- Commission de crédit
- Revenus de transaction
- Commissions de placement et autres
- Opérations de change à des fins autres que de transaction
- Gain net sur les titres détenus à des fins autres que de transaction
- Titrisations
- Autres

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

Total des revenus

Le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale s'est établi à 17 575 millions de dollars en 2011, en hausse de 1 784 millions de dollars, ou de 11 %, par rapport à l'exercice précédent, malgré l'incidence défavorable de la conversion des devises de 232 millions de dollars, ou de 1 %, découlant de la vigueur du dollar canadien. Le revenu d'intérêts net ainsi que les autres revenus se sont accrus en 2011, bien que l'augmentation des autres revenus ait été plus du double de celle du revenu d'intérêts net.

La hausse du revenu d'intérêts net s'explique par la croissance des actifs productifs moyens et par l'incidence favorable des variations de la juste valeur des instruments financiers utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, lesquelles ont été annulées en partie par un recul des marges.

Les autres revenus ont affiché une hausse considérable de 1 134 millions de dollars, ou de 16 %, compte tenu des gains de 286 millions de dollars associés aux acquisitions. Les autres facteurs ayant contribué à la croissance consistent essentiellement en l'apport des acquisitions et en l'augmentation des commissions liées aux fonds communs de placement et des revenus tirés de services déjà en place de gestion des placements, de courtage et de fiducie. Par ailleurs, les commissions provenant des activités de transaction et les revenus tirés des activités de titrisation sont en hausse par rapport à celles de l'exercice précédent. Ces augmentations ont plus que contrebalancé la baisse considérable des revenus de transaction et des gains nets sur titres.

Les revenus du Réseau canadien sont demeurés sensiblement les mêmes que ceux de l'exercice précédent puisque la baisse du revenu d'intérêts net a été annulée par une hausse des autres revenus. La diminution du revenu d'intérêts net rend compte du rétrécissement des marges attribuable à l'accroissement de 6 % des actifs productifs moyens. La hausse des autres revenus s'explique surtout par l'augmentation des commissions liées aux services de dépôts et de paiement et par l'accroissement des revenus liés aux acceptations et des revenus sur cartes de crédit.

Le total des revenus des Opérations internationales est en hausse de 9 %, malgré l'incidence défavorable de 128 millions de dollars découlant de la conversion des devises. Le revenu d'intérêts net a augmenté de 372 millions de dollars, ou de 10 %, par suite de la croissance des actifs productifs moyens et de l'élargissement des marges. Les activités de prêts aux particuliers et aux entreprises ont augmenté considérablement grâce à des hausses enregistrées dans toutes les régions. L'accroissement des marges découle de la hausse des bénéfices provenant des sociétés associées ainsi que de l'élargissement des écarts dans la région du Pacifique. La croissance des autres revenus est essentiellement attribuable à l'apport des acquisitions et à la hausse des activités liées au crédit au Pérou. De plus, les résultats de 2010 rendaient compte d'une perte de dévaluation liée à une participation dans une filiale au Venezuela, tandis que les résultats de l'exercice considéré comprennent un écart d'acquisition négatif de 79 millions de dollars lié aux acquisitions récentes.

Le total des revenus de Gestion de patrimoine mondiale a affiché une hausse importante de 51 %, dont la quasi-totalité est liée aux autres revenus découlant de l'apport des acquisitions. Bien que cette hausse découle principalement de l'inclusion des revenus tirés de Patrimoine Dundee, elle est également attribuable à une augmentation des commissions liées aux Fonds Scotia et aux activités au Mexique et au Chili ainsi qu'une croissance des commissions de courtage de plein exercice et des revenus d'assurance.

Par ailleurs, le total des revenus de Scotia Capitaux a reculé de 219 millions de dollars, ou de 7 %, par rapport à 2010, en raison essentiellement d'une baisse des autres revenus. Le revenu d'intérêts net a diminué de 27 millions de dollars, essentiellement en conséquence de l'incidence défavorable de la conversion des devises. La réduction des autres revenus a surtout touché les revenus de transaction en raison de la conjoncture des marchés difficile dans la dernière moitié de l'exercice. Cette baisse a été contrebalancée partiellement par une hausse des transactions visant des métaux précieux et des devises, une croissance des gains nets sur titres et une augmentation des revenus des services bancaires d'investissement et des commissions de crédit.

Revenu d'intérêts net

Le revenu d'intérêts net (sur une base de mise en équivalence fiscale) a atteint 9 557 millions de dollars en 2011, en progression de 650 millions de dollars, ou de 7 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce montant tient compte de l'incidence négative de la conversion des devises de 138 millions de dollars.

Les actifs moyens ont augmenté de 53 milliards de dollars pour s'établir à 569 milliards de dollars, affichant une croissance dans chacune des principales catégories. Les titres pris en pension se sont accrus de 10 milliards de dollars, ou de 44 %, les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 10 milliards de dollars, ou de 9 %, et les titres ont bondi de 9 milliards de dollars, ou de 8 %. Par ailleurs, les dépôts auprès d'autres banques ont augmenté de 8 milliards de dollars, ou 16 %, et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques se sont accrus de 5 milliards de dollars, ou de 6 %. Les actifs improductifs ont progressé de 10 milliards de dollars, ou de 17 %.

Les actifs productifs moyens du Réseau canadien se sont accrus de 12 milliards de dollars, ou de 6 %, pour s'établir à 210 milliards de dollars, essentiellement dans les secteurs des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts automobiles aux particuliers et des prêts consentis aux entreprises.

Les actifs productifs moyens des Opérations internationales ont connu une hausse de 8 milliards de dollars, ou de 9 %, pour se chiffrer à 92 milliards de dollars. Les prêts aux particuliers ont augmenté à Puerto Rico, par suite de l'acquisition de R-G Premier Bank, de même qu'au Chili et au Pérou, tandis que les prêts aux entreprises et aux administrations publiques se sont accrus au Pérou et au Mexique.

Les actifs productifs moyens de Gestion de patrimoine mondiale ont progressé de 1 milliard de dollars, ou de 8 %, pour atteindre 9 milliards de dollars, cette hausse a touché essentiellement le secteur des prêts aux particuliers et des prêts hypothécaires à l'habitation.

Les actifs productifs de Scotia Capitaux ont grimpé de 21 milliards de dollars, ou de 15 %, pour atteindre 160 milliards de dollars. Les titres pris en pension et les titres détenus à des fins de transaction ont augmenté de façon considérable dans les marchés des capitaux mondiaux. Les volumes de prêts aux entreprises ont chuté aux États-Unis et en Europe, et, dans une moindre mesure, au Canada.

La marge nette sur intérêts de la Banque s'est établie à 1,68 %, une baisse de cinq points de base par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse des niveaux de titres générant des écarts plus faibles de Scotia Capitaux. La marge s'est également rétrécie par suite de l'augmentation des volumes d'actifs improductifs, de la croissance des dépôts auprès d'autres banques générant des écarts plus faibles et d'un rétrécissement des écarts du portefeuille d'actifs à taux fixe en dollars canadiens. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une variation favorable de la juste valeur des instruments financiers utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif, l'apport des acquisitions des Opérations internationales et la baisse des coûts de financement de gros à long terme.

La marge du Réseau canadien a diminué en raison des préférences des clients pour des prêts hypothécaires à taux variables dont le rendement est moins élevé, des pressions concurrentielles sur les prix et de la hausse des taux de financement de gros à court terme utilisés aux fins de l'établissement des prix de transfert.

La marge des Opérations internationales s'est élargie par rapport à 2010 par suite de la hausse des revenus des sociétés associées ainsi que de l'élargissement des écarts dans la région du Pacifique.

T5 Revenu d'intérêts net et marge nette sur intérêts¹⁾

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	2011	2010	2009	2008	2007
Actifs moyens	568 859	515 991	513 149	455 539	403 475
Revenu d'intérêts net ¹⁾	9 557	8 907	8 616	7 990	7 629
Marge nette sur intérêts	1,68 %	1,73 %	1,68 %	1,75 %	1,89 %

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

T6 Soldes moyens des actifs et passifs¹⁾ et marge sur intérêts

Base de mise en équivalence fiscale ²⁾ Pour les exercices (en milliards de dollars)	2011		2010	
	Solde moyen	Taux moyen	Solde moyen	Taux moyen
Actif				
Dépôts auprès d'autres banques	60,4 \$	0,57 %	52,2 \$	0,56 %
Titres	126,7	4,08	117,6	3,84
Titres pris en pension	34,0	1,11	23,6	0,85
Prêts				
Prêts hypothécaires à l'habitation	121,4	4,04	111,6	3,97
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	60,8	7,05	60,5	6,80
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	97,6	4,01	92,1	3,94
	279,8	4,68	264,2	4,61
Total des actifs productifs	501,0	3,79	457,6	3,75
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7,9	—	8,1	—
Autres actifs	60,0	—	50,3	—
Total de l'actif	568,9 \$	3,34 %	516,0 \$	3,33 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts				
Particuliers	129,3 \$	1,88 %	124,4 \$	2,04 %
Entreprises et administrations publiques	239,0	2,10	212,9	1,93
Banques	24,0	0,64	23,2	0,54
	392,3	1,94	360,5	1,88
Obligations relatives aux titres mis en pension	45,1	1,07	40,3	0,72
Débentures subordonnées	5,9	5,32	5,9	4,87
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	0,1	6,22	0,5	7,34
Autres passifs portant intérêt	41,2	2,52	33,7	2,63
Total des passifs portant intérêt	484,6	1,95	440,9	1,88
Autres passifs comprenant les acceptations	53,1	—	48,6	—
Capitaux propres ³⁾	31,2	—	26,5	—
Total du passif et des capitaux propres	568,9 \$	1,66 %	516,0 \$	1,60 %
Marge nette sur intérêts		1,68 %		1,73 %

1) Soldes quotidiens moyens.

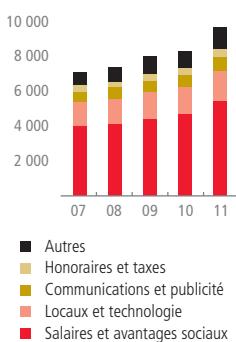
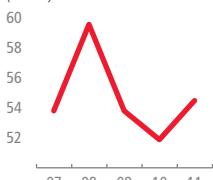
2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

3) Comptiennent les participations sans contrôle de 0,6 milliard de dollars en 2010 et 2011.

T7 Revenus de transaction

Base de mise en équivalence fiscale ¹⁾ Pour les exercices (en millions de dollars)	2011	2010	2009
Présentés dans			
Autres revenus	740 \$	1 016 \$	1 057 \$
Revenu d'intérêts net	375	405	423
Total des revenus de transaction	1 115 \$	1 421 \$	1 480 \$
Par produit de transaction			
Taux d'intérêt et crédit	257 \$	534 \$	498 \$
Actions	291	379	365
Métaux précieux et marchandises	335	270	260
Changes	243	233	285
Autres revenus	(11)	5	72
Total des revenus de transaction	1 115 \$	1 421 \$	1 480 \$
Pourcentage du total des revenus (revenu d'intérêts net, plus les autres revenus)	6 %	9 %	10 %

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

D9 Hausse maîtrisée des dépenses
en millions de dollars**D10** Productivité
frais autres que d'intérêts en pourcentage des revenus (BMEF)

(Source : données financières publiées)

La marge de Gestion de patrimoine mondiale s'est légèrement rétrécie.

La marge de Scotia Capitaux a chuté pendant l'exercice en raison de l'évolution de la composition des activités, une proportion continuellement en hausse d'actifs des marchés des capitaux présentant des écarts moindres ayant plus que contrebalancé l'élargissement des écarts de taux sur les prêts aux entreprises.

Perspectives

Le revenu d'intérêts net de la Banque devrait s'accroître en 2012 grâce à une croissance modérée des actifs et à l'incidence sur douze mois des acquisitions réalisées en 2011. Selon les prévisions, la marge devrait rester essentiellement aux niveaux actuels en raison des taux d'intérêt toujours faibles et des pressions concurrentielles sur les prix, lesquels sont contrebalancés par la réduction du financement à long terme à coûts plus élevés.

Autres revenus

Les autres revenus ont atteint le montant record de 8 018 millions de dollars en 2011, soit une hausse de 1 134 millions de dollars, ou de 16 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, et ce, malgré l'incidence négative de la conversion des devises de 94 millions de dollars. Cette augmentation découle essentiellement de la hausse des commissions liées aux fonds communs de placement, des honoraires des services de gestion de placements et de fiducie ainsi qu'à la comptabilisation des gains liés aux acquisitions de 286 millions de dollars.

Les revenus sur cartes se sont chiffrés à 469 millions de dollars, soit 43 millions de dollars de plus qu'en 2010. D'une part, les revenus du Réseau canadien se sont accrus de 12 % (le deuxième exercice où a été enregistrée une croissance à deux chiffres) en raison surtout de la hausse des revenus tirés des commissions d'interchange découlant de la croissance des volumes de paiements par cartes de crédit. D'autre part, les augmentations des Opérations internationales rendent compte des deux acquisitions en Uruguay.

Les revenus tirés des services de dépôt et de paiement offerts aux particuliers, aux entreprises et aux grandes sociétés se sont chiffrés à 922 millions de dollars, soit 39 millions de dollars, ou 4 %, de plus qu'en 2010. Les revenus du Réseau canadien ont été supérieurs de 5 % à ceux de l'exercice précédent. Les revenus des Opérations internationales ont augmenté de 2 % par rapport à ceux de l'exercice précédent étant donné que la hausse des frais comptabilisés dans les Antilles a plus que contrebalancé la baisse des frais de GAB au Mexique en raison des réductions imposées par les organismes de réglementation.

Les commissions liées aux fonds communs de placement ont affiché une augmentation considérable de 518 millions de dollars, ou de 89 %, pour atteindre 1 100 millions de dollars. Un montant de 469 millions de dollars de cette hausse provient de l'acquisition de Patrimoine Dundee. La croissance

T8 Autres revenus

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2011	2010	2009	2008	2007	2011 C. 2010
Revenus tirés des cartes de crédit	469 \$	426 \$	424 \$	397 \$	366 \$	10 %
Services de dépôt et de paiement	710	686	707	675	652	4
Services de dépôt	212	197	198	187	165	8
Autres services de paiement	922	883	905	862	817	4
Fonds communs de placement	1 100	582	371	317	296	89
Gestion de placements, courtage et fiducie	733	541	507	538	553	35
Courtage de détail	133	106	94	96	87	25
Gestion et garde de placements	147	134	127	126	120	10
Services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises	1 013	781	728	760	760	30
Commissions de crédit	680	652	658	436	403	4
Commissions sur engagements et autres commissions de crédit	188	179	208	143	127	5
Commissions sur acceptations	868	831	866	579	530	4
Revenus de transaction	740	1 016	1 057	188	450	(27)
Commissions de placement et autres	624	561	620	402	498	11
Opérations de change à des fins autres que de transaction	368	337	373	314	239	9
Gain net (perte nette) sur titres détenus à des fins autres que de transaction	239	355	(412)	(374)	488	(33)
Revenus de titrisation	236	124	409	130	34	90
Autres	1 439	988	788	727	914	46
Total des autres revenus	8 018 \$	6 884 \$	6 129 \$	4 302 \$	5 392 \$	16 %
Pourcentage d'augmentation (de diminution) par rapport à l'exercice précédent	16 %	12 %	42 %	(20)%	12 %	

des actifs moyens sous gestion de Fonds Scotia et la hausse des frais au Mexique et au Chili sont les autres principaux facteurs ayant entraîné cette augmentation. Les revenus tirés des sociétés associées ont reculé par rapport à ceux de 2010.

D'un exercice à l'autre, les revenus tirés des services de gestion de placements, de courtage et de fiducie ont fait un bond appréciable de 232 millions de dollars, ou de 30 %, principalement grâce à l'acquisition de Patrimoine Dundee inc. En outre, les commissions de courtage de plein exercice ont augmenté de 11 % en raison d'une combinaison de deux facteurs, soit la hausse des revenus tirés des commissions et l'accroissement des volumes de transaction. Les commissions de courtage à escompte ont légèrement augmenté étant donné que les volumes de transaction plus élevés ont contrebalancé une diminution des commissions moyennes par opération attribuable à une baisse de la tarification.

Les commissions de crédit ont progressé de 37 millions de dollars, ou de 4 %, par rapport à l'exercice précédent. Les commissions sur acceptations du Réseau canadien se sont accrues de 23 % en raison de la hausse des commissions d'attente et de la croissance des volumes mais, pour Scotia Capitaux, elles étaient légèrement inférieures. Les engagements et les commissions de crédit ont augmenté aux États-Unis, en Europe et au Canada.

Les revenus de transaction de 740 millions de dollars ont été inférieurs de 276 millions de dollars à ceux de 2010. Cette baisse est grandement attribuable aux activités mondiales portant sur les titres à revenu fixe et les titres institutionnels, reflétant ainsi des conditions de marché difficiles. Les revenus de transaction tirés des opérations de change ont été en légère augmentation par rapport à 2010 tandis que ceux de la division des métaux précieux ont bondi de 23 % pour atteindre des sommets en raison de la demande grandissante des investisseurs et de la volatilité des marchandises.

Les commissions de placement et les autres commissions ont affiché une hausse de 63 millions de dollars, ou 11 %, pour atteindre 624 millions de dollars. Les commissions de courtage institutionnel provenant de Scotia Waterous ont enregistré une augmentation importante par rapport à l'exercice

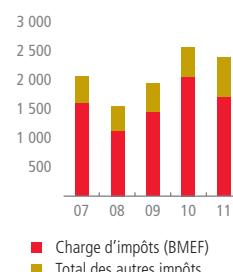
T9 Frais autres que d'intérêts et productivité

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2011	2010	2009	2008	2007	2011 c. 2010
Salaires et avantages sociaux						
Salaires	3 018 \$	2 751 \$	2 676 \$	2 549 \$	2 315 \$	10 %
Rémunération liée à la performance	1 349	1 088	1 035	913	1 017	24
Rémunération à base d'actions	257	205	79	89	133	25
Prestations de retraite et autres avantages sociaux	775	603	554	558	518	29
	5 399	4 647	4 344	4 109	3 983	16
Locaux et technologie						
Loyers, montant net	276	243	243	217	197	13
Frais de réparation et d'entretien des locaux	90	85	87	83	75	6
Impôts fonciers	75	73	72	65	65	3
Matériel informatique, logiciels et traitement des données	760	685	687	650	603	11
Amortissement	274	236	234	208	203	16
Autres frais liés aux locaux	244	204	220	194	192	20
	1 719	1 526	1 543	1 417	1 335	13
Communications						
Télécommunications	82	79	80	79	73	5
Papeterie, poste et messagerie	262	261	266	247	227	-
	344	340	346	326	300	1
Publicité et prospection						
Publicité et activités promotionnelles	284	250	202	206	193	14
Déplacement et prospection	145	114	105	114	118	27
	429	364	307	320	311	18
Honoraires						
Taxes d'affaires et taxes sur le capital						
Taxes d'affaires	262	224	216	227	227	17
Taxes sur le capital	154	125	129	90	107	23
	29	46	48	26	36	(37)
	183	171	177	116	143	7
Autres						
Formation du personnel	45	39	26	43	53	16
Amortissement de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels	137	98	96	83	64	40
Frais divers	1 046	773	864	655	578	35
	1 228	910	986	781	695	35
Total des frais autres que d'intérêts	9 564 \$	8 182 \$	7 919 \$	7 296 \$	6 994 \$	17 %
Ratio de productivité (BMEF) ¹⁾	54,4 %	51,8 %	53,7 %	59,4 %	53,7 %	

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

D11 Impôts directs et indirects
en millions de dollars



1) Ajusté sur une base de mise en équivalence fiscale

précédent. Les commissions de placement des titres de participation se sont également accrues en regard de 2010. Les revenus tirés des opérations de change à des fins autres que de transaction ont augmenté de 31 millions de dollars, ou de 9 %, en raison de la hausse des revenus des Opérations internationales (principalement au Mexique et au Chili), du Réseau canadien et de Gestion de patrimoine mondiale.

Les gains nets sur les titres se sont établis à 239 millions de dollars, comparativement à des gains de 355 millions de dollars en 2010. La baisse des gains des Opérations internationales a été annulée en partie par une augmentation des gains de la division Trésorerie du groupe. Les revenus tirés des opérations de titrisation se sont chiffrés à 236 millions de dollars, soit près du double de ceux de l'exercice précédent, en raison de l'accroissement des volumes de prêts hypothécaires titrisés. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par une légère réduction des écarts.

Les autres revenus se sont chiffrés à 1 439 millions de dollars, en hausse de 451 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique essentiellement par les gains liés aux acquisitions de 286 millions de dollars et par la constatation d'un écart d'acquisition négatif relativement à des acquisitions récentes.

Perspectives

La conjoncture mondiale toujours difficile viendra freiner la croissance dans certaines catégories des autres revenus. Toutefois, la Banque prévoit enregistrer en 2012 des augmentations dans la plupart des catégories des autres revenus en raison de l'incidence sur douze mois des acquisitions et de l'augmentation de l'activité des clients.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 9 564 millions de dollars en 2011, en hausse de 1 382 millions de dollars, ou de 17 %, par rapport à l'exercice précédent, malgré l'incidence positive de la conversion des devises

de 87 millions de dollars. Les acquisitions récentes ont compté pour 651 millions de dollars, ou 47 %, de la croissance des frais autres que d'intérêts.

Les salaires et les avantages sociaux se sont chiffrés à 5 399 millions de dollars en 2011 en hausse de 752 millions de dollars, ou de 16 %, par rapport à l'exercice précédent. Les salaires se sont accrûs de 267 millions de dollars, ou de 10 %, ce qui rend compte de l'incidence des acquisitions, des augmentations salariales annuelles et de l'augmentation des effectifs afin de soutenir les initiatives de croissance. La rémunération liée à la performance a augmenté de 261 millions de dollars, ou de 24 %, par rapport à l'exercice précédent. Compte non tenu de l'incidence des acquisitions et de la conversion des devises, la rémunération liée à la performance a été en hausse de 114 millions de dollars. La rémunération à base d'actions s'est accrue de 52 millions de dollars, ou de 25 %, hausse principalement attribuable à Scotia Capitaux et aux acquisitions. Les coûts liés aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux ont affiché une hausse de 172 millions de dollars, ou de 29 %, essentiellement en raison d'une augmentation des charges sociales attribuable à un accroissement des effectifs et à une hausse des coûts liés aux prestations de retraite. Cette dernière augmentation s'explique en partie par la variation des hypothèses actuarielles et de la valeur des actifs des régimes et elle a été contrebalancée en partie par un gain tiré de la liquidation du régime de retraite d'une filiale en cours d'exercice.

Les frais associés aux locaux et à la technologie se sont chiffrés à 1 719 millions de dollars en 2011, soit une hausse de 193 millions de dollars, ou de 13 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation des frais associés aux locaux rend compte de l'incidence des acquisitions, de l'expansion du réseau de succursales des Opérations internationales et au Canada ainsi que de l'accroissement des charges d'amortissement. Les frais associés à la technologie se sont accrûs de 75 millions de dollars, ou de 11 %, puisque la Banque a continué d'investir dans des projets liés aux technologies nouveaux et en cours.

T10 Prêts douteux par secteur d'activité

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant net des prêts douteux		Provision pour pertes sur créances		Montant brut des prêts douteux				
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2009	2008	2007
Réseau canadien									
Particuliers	374 \$ 88	424 \$ 184	(452)\$ (217)	(451)\$ (157)	826 \$ 305	875 \$ 341	869 \$ 302	523 \$ 238	391 \$ 197
Entreprises	462	608	(669)	(608)	1 131	1 216	1 171	761	588
Opérations internationales									
Mexique	61	110	(98)	(140)	159	250	238	216	188
Antilles et Amérique centrale	1 321	1 502	(287)	(188)	1 608	1 690	931	560	397
Amérique latine	546	588	(324)	(346)	870	934	1 015	801	285
Asie et Europe	2	9	(38)	(31)	40	40	83	32	27
	1 930	2 209	(747)	(705)	2 677	2 914	2 267	1 609	897
Gestion de patrimoine mondiale									
Scotia Capitaux	11	s.o.	(2)	s.o.	13	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Canada	39	34	(12)	(26)	51	60	87	—	18
États-Unis	115	154	(10)	(25)	125	179	408	107	11
Europe	66	39	(25)	(13)	91	52	6	17	30
	220	227	(47)	(64)	267	291	501	124	59
Montant brut des prêts douteux					4 088 \$	4 421 \$	3 939 \$	2 494 \$	1 544 \$
Provision spécifique pour pertes sur créances					(1 465)\$	(1 377)\$		(1 376)\$	(1 303)\$
Montant net des prêts douteux ¹⁾	2 623 \$ (1 352)	3 044 \$ (1 410)					2 563 \$ (1 450)	1 191 \$ (1 323)	601 \$ (1 298)
Provision générale pour pertes sur créances	—	—					(44)	—	—
Provision sectorielle									
Montant net des prêts douteux, déduction faite de la provision générale et de la provision sectorielle									
Montant brut des prêts douteux en pourcentage de la provision totale pour pertes sur créances et des capitaux propres ²⁾							14,0 %	10,1 %	7,2 %
Montant net des prêts douteux ¹⁾ en pourcentage des prêts et des acceptations	11,3 %	14,3 %							
Provision spécifique pour pertes sur créances en pourcentage du montant brut des prêts douteux	0,85 %	1,04 %					0,93 %	0,40 %	0,25 %
	36 %	31 %					35 %	52 %	61 %

1) Représente le montant net des prêts douteux, déduction faite de la provision spécifique pour pertes sur créances.

2) Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir des renseignements sur l'incidence des nouvelles normes comptables sur les capitaux propres adoptées en date du 1^{er} novembre 2010. L'information des périodes antérieures a été retraitée en fonction de la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T11 Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances par secteur d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007
Réseau canadien Particuliers ¹⁾ Entreprises	466 \$ 124	573 \$ 139	542 \$ 151	316 \$ 83	274 \$ 21
	590	712	693	399	295
Opérations internationales Mexique Antilles et Amérique centrale ¹⁾ Amérique latine Asie et Europe	137	168	185	141	68
	202	243	149	89	48
Gestion de patrimoine mondiale¹⁾	142	193	202	—	(11)
	4	12	40	6	(4)
Total	485	616	576	236	101
Scotia Capitaux Canada États-Unis Europe	2	1	3	s.o.	s.o.
Total	1 106 \$	1 323 \$	1 573 \$	630 \$	295 \$

1) Les montants de 2009 et 2010 ont été retraités en fonction des changements apportés à la structure organisationnelle en 2011.

T12 Dotation à la provision pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations

Pour les exercices (en pourcentage)	2011	2010	2009	2008	2007
Réseau canadien¹⁾ Particuliers Entreprises	0,25 %	0,33 %	0,34 %	0,22 %	0,22 %
	0,49	0,58	0,61	0,31	0,09
Opérations internationales¹⁾ Particuliers Entreprises	0,28	0,36	0,37	0,23	0,19
	1,88	2,17	2,34	1,74	1,13
Scotia Capitaux²⁾	0,03	0,30	0,13	(0,24)	(0,25)
	0,72	1,00	0,90	0,44	0,25
Total partiel pondéré – dotation à la provision spécifique	0,10	(0,02)	0,60	(0,01)	(0,33)
Total aux provisions générale et sectorielle	0,38	0,48	0,54	0,24	0,13
Total pondéré	(0,02)	(0,03)	0,06	—	(0,01)
Total pondéré	0,36 %	0,45 %	0,60 %	0,24 %	0,12 %

1) Les ratios de 2007 et 2008 n'ont pas été retraités en fonction des changements apportés à la structure organisationnelle en 2011.

2) Pour les services bancaires aux sociétés seulement.

T13 Radiations nettes¹⁾ en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations

Pour les exercices (en pourcentage)	2011	2010	2009	2008	2007
Réseau canadien²⁾ Particuliers Entreprises	0,24 %	0,31 %	0,28 %	0,20 %	0,20 %
	0,23	0,61	0,52	0,23	0,25
Opérations internationales²⁾ Particuliers Entreprises	0,24	0,34	0,31	0,20	0,21
	1,61	2,21	2,52	1,54	1,14
Scotia Capitaux³⁾	0,07	0,36	0,09	—	0,15
	0,64	1,06	0,94	0,53	0,51
Total pondéré	0,13	(0,01)	0,53	0,03	(0,05)
Total pondéré	0,34 %	0,49 %	0,49 %	0,24 %	0,23 %

1) Radiations, déduction faite des recouvrements.

2) Les ratios de 2007 et 2008 n'ont pas été retraités en fonction des changements apportés à la structure organisationnelle en 2011.

3) Pour les services bancaires aux sociétés seulement.

Les frais de publicité et de prospection se sont établis à 429 millions de dollars en 2011, soit 65 millions de dollars, ou 18 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par l'incidence des acquisitions et des diverses campagnes de publicité et commandites au Canada, au Mexique et aux Antilles.

Les honoraires ont grimpé de 38 millions de dollars, ou de 17 %, pour atteindre 262 millions de dollars, augmentation attribuable aux frais liés aux projets et à l'incidence des acquisitions.

Les autres charges se sont établies à 1 228 millions de dollars en 2011, en hausse de 318 millions de dollars, ou de 35 %, par rapport à l'exercice précédent. Compte non tenu de l'incidence des acquisitions et de la conversion des devises, les autres charges se sont accrues de 104 millions de dollars en raison de l'augmentation des frais associés aux opérations de titrisation liés aux volumes, des coûts associés aux primes de fidélisation, de l'amortissement des actifs incorporels et des coûts liés à la formation des employés.

Le ratio de productivité s'est établi à 54,4 % en 2011, ce qui représente une amélioration par rapport au plancher historique de 51,8 % atteint à l'exercice précédent.

Perspectives

Le contrôle des dépenses est l'une des principales forces de la Banque et fera l'objet d'une plus grande attention en 2012. Les dépenses devraient augmenter en 2012, ce qui rendra compte de l'incidence sur douze mois des acquisitions et des initiatives de croissance sur les plans de la technologie, de la réglementation et des activités, qui devraient être prises en 2012. Nous assurerons un contrôle des dépenses en investissant de façon sélective dans de nouveaux produits et services. Malgré tout, nous nous attendons à ce que le ratio de productivité demeure en deçà de 58 %.

Charge d'impôts

En 2011, la charge d'impôts s'est élevée à 1 410 millions de dollars, en baisse par rapport à la charge de 1 745 millions de dollars enregistrée à l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif global de la Banque pour l'exercice à l'étude s'est établi à 21,1 %, une diminution par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'était élevé à 28,7 %. La baisse du taux d'imposition effectif est principalement attribuable à une diminution du taux d'imposition prescrit par la loi au Canada, à une hausse du revenu exonéré d'impôt, à une baisse des impôts des filiales étrangères ainsi qu'à une réduction des ajustements d'impôts futurs. Par ailleurs, le taux de l'exercice considéré a profité de gains non imposables de 286 millions de dollars liés aux acquisitions. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par une provision pour moins-value imputée à un actif d'impôts futurs relatif à la perte sur cession des activités d'une filiale d'un exercice précédent.

Perspectives

Le taux d'imposition effectif consolidé de la Banque pour 2012 devrait se situer dans une fourchette allant de 20 % à 24 %.

Qualité du crédit

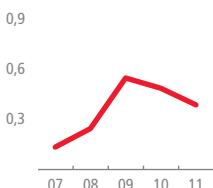
Dotation à la provision pour pertes sur créances

Le montant total de la dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établi à 1 046 millions de dollars en 2011, en baisse de 193 millions de dollars, ou de 16 %, par rapport aux 1 239 millions de dollars inscrits à l'exercice précédent. Le montant total de la dotation à la provision pour pertes sur créances tient compte de la réduction de la dotation à la provision générale de 60 millions de dollars en 2011 et de 40 millions de dollars en 2010, ainsi que de la reprise en 2010 de la dotation à la provision sectorielle de 44 millions de dollars établie pour le secteur de l'automobile en 2009.

Le montant total de la dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances s'est chiffré à 1 106 millions de dollars, en baisse de 217 millions de dollars, ou de 16 %, par rapport à celui de 2010.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances du Réseau canadien s'est chiffrée à 590 millions de dollars, en baisse de 122 millions de dollars par rapport aux 712 millions de dollars comptabilisés à l'exercice précédent, la dotation à la provision relative aux prêts aux particuliers et aux entreprises ayant diminué. La dotation à la provision de l'exercice précédent rendait compte d'une reprise de 7 millions de dollars au titre de la provision sectorielle constituée pour le secteur de l'automobile.

D12 Pertes sur créances
dotation à la provision spécifique en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations



D13 Ratio du montant net des prêts douteux
en pourcentage des prêts et des acceptations aux 31 octobre



D14 Montant brut des prêts douteux
en pourcentage du total des capitaux propres et de la provision pour pertes



D15 Faible défaillance dans le portefeuille de prêts aux particuliers au Canada
prêts en défaillance en pourcentage du total des prêts



La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances des Opérations internationales a été de 485 millions de dollars en 2011, en baisse de 131 millions de dollars par rapport à une dotation à la provision de 616 millions de dollars comptabilisée à l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable aux portefeuilles de prêts aux entreprises aux Antilles et au Pérou, ainsi qu'à la réduction de la dotation à la provision relative aux prêts aux particuliers au Mexique et au Chili, laquelle a été partiellement contrebalancée par une hausse de la dotation à la provision relative aux prêts aux particuliers aux Antilles.

La dotation à la provision pour pertes sur créances de Gestion de patrimoine mondiale s'est établie à 2 millions de dollars en 2011, en hausse de 1 million de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent.

En 2011, la dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances de Scotia Capitaux s'est chiffrée à 29 millions de dollars, comparativement à un recouvrement net de 6 millions de dollars en 2010. Pour l'exercice à l'étude, la dotation à la provision spécifique a principalement trait au Canada et à l'Europe, et elle a été quelque peu contrebalancée par des recouvrements nets aux États-Unis. La dotation à la provision de l'exercice précédent rendait compte d'une reprise de 37 millions de dollars au titre de la provision sectorielle.

Provision pour pertes sur créances

La provision totale pour pertes sur créances a grimpé pour s'établir à 2 825 millions de dollars au 31 octobre 2011, comparativement à 2 796 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette augmentation de 29 millions de dollars s'explique essentiellement par la hausse de 88 millions de dollars de la provision spécifique qui a été en partie annulée par une réduction de 58 millions de dollars de la provision générale au cours de l'exercice.

Les provisions spécifiques du Réseau canadien se sont accrues de 61 millions de dollars principalement dans les portefeuilles de prêts aux entreprises dans lesquels les nouvelles dotations aux provisions ont dépassé les radiations de prêts.

Les provisions spécifiques des Opérations internationales ont augmenté de 42 millions de dollars pour s'établir à 747 millions de dollars. Cette hausse, qui a touché essentiellement les Antilles, le Pérou et d'autres régions d'Amérique latine, a été contrebalancée en partie par des diminutions au Mexique, au Chili et en Amérique centrale.

Les provisions spécifiques de Scotia Capitaux ont reculé, passant de 64 millions de dollars à 47 millions de dollars, la diminution dans les portefeuilles aux États-Unis et au Canada ayant annulé les augmentations dans le portefeuille européen.

La dotation à la provision générale pour pertes sur créances a reculé de 58 millions de dollars en 2011 en raison de l'amélioration de la qualité du crédit, comparativement à une diminution de 40 millions de dollars en 2010.

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a reculé pour s'établir à 4 088 millions de dollars au 31 octobre 2011, par rapport à 4 421 millions de dollars à la même date de l'exercice précédent.

Le montant des prêts douteux du Réseau canadien a diminué de 85 millions de dollars, en raison des portefeuilles de prêts aux particuliers et aux entreprises.

Le montant des prêts douteux des Opérations internationales a quant à lui régressé de 237 millions de dollars en grande partie en raison des baisses relatives aux portefeuilles de prêts aux entreprises comptabilisées aux Antilles, au Chili, au Pérou, en Amérique centrale et au Mexique.

Les prêts douteux de Gestion de patrimoine mondiale se sont accrus pour s'établir à 13 millions de dollars en raison de changements mineurs à la composition des portefeuilles canadiens et internationaux.

Le montant des prêts douteux de Scotia Capitaux a aussi connu une baisse, reculant de 24 millions de dollars, essentiellement en raison des portefeuilles aux États-Unis et au Canada. Cette diminution a été annulée en partie par les augmentations des prêts douteux du portefeuille européen.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite de la provision spécifique pour pertes sur créances, s'établissait à 2 623 millions de dollars au 31 octobre 2011, en baisse de 421 millions de dollars par rapport à la même date l'an passé.

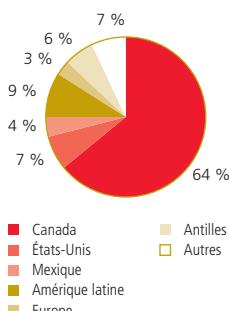
Comme l'indique le diagramme 13, le ratio du montant net des prêts douteux, en pourcentage des prêts et des acceptations, s'établissait à 0,85 % au 31 octobre 2011, une amélioration comparativement au ratio de 1,04 % affiché à pareille date il y a un an.

Examen du portefeuille

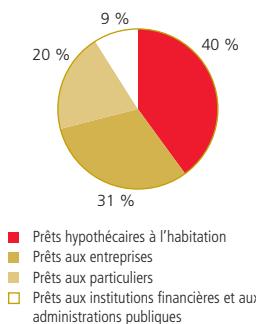
Réseau canadien

Au Canada, la qualité globale du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers s'est améliorée d'un exercice à l'autre. Le taux de défaillance à déclarer a reculé de 16 points de base pour s'établir à 1,43 %. La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances relativement au portefeuille de prêts aux particuliers canadien s'est élevée à 466 millions de dollars, en baisse de 107 millions de dollars, ou de 19 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances en pourcentage de l'encours moyen des prêts s'est établie à 0,25 %, comparativement à 0,33 % pour l'exercice précédent.

D16 Diversification équilibrée au Canada et à l'échelle internationale...
prêts et acceptations, septembre 2011



D17... ainsi que dans les prêts aux ménages et les prêts aux entreprises
prêts et acceptations



Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers s'est amélioré par rapport à celui de 2010 puisqu'il a diminué de 6 %, ou 49 millions de dollars. Le nombre élevé de prêts garantis continue d'avoir une incidence positive sur la qualité du portefeuille, compte tenu du fait que 92 % de l'ensemble des prêts consentis aux particuliers sont garantis par un actif sous-jacent comme une maison ou une automobile. Le nombre élevé de prêts garantis témoigne de l'évolution du programme Crédit Intégré Scotia, dont tous les produits, notamment les marges de crédit et les cartes de crédit, sont garantis par des biens immeubles résidentiels. À l'heure actuelle, 63 % des portefeuilles Ligne de crédit Scotia et Ligne de crédit Visa Scotia sont garantis.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances du portefeuille canadien de prêts aux entreprises s'est chiffrée à 124 millions de dollars, en baisse de 15 millions de dollars, ou de 11 %, par rapport à l'exercice précédent. Le montant brut des prêts douteux a diminué de 36 millions de dollars, pour s'établir à 305 millions de dollars.

Opérations internationales

La qualité du crédit aux particuliers s'est stabilisée dans la plupart des régions, sauf aux Antilles où la situation économique est demeurée faible. Dans le secteur des prêts aux particuliers, le montant brut des prêts douteux s'est accru de 7 millions de dollars pour atteindre 1 582 millions au cours de l'exercice en raison d'une augmentation attribuable aux Antilles, au Pérou et à l'Amérique centrale. La croissance a été annulée en partie par des diminutions au Mexique et au Chili.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances relative aux prêts aux particuliers a diminué, passant de 502 millions de dollars en 2010 à 471 millions de dollars en 2011, la baisse des dotations à la provision au Mexique, au Chili et au Pérou, ayant été partiellement compensée par la hausse des dotations à la provision aux Antilles et en Amérique centrale. Le taux de défaillance total s'est amélioré sur douze mois, principalement en ce qui a trait au Mexique, et dans une moindre mesure, au Pérou et au Chili.

Le montant brut des prêts douteux des services bancaires aux entreprises s'est chiffré à 1 095 millions de dollars, une baisse de 244 millions de dollars par rapport au montant de l'exercice précédent, laquelle s'explique par des diminutions dans toutes les régions, à l'exception de certains pays d'Amérique latine.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances dans les portefeuilles de prêts aux entreprises s'est élevée à 14 millions de dollars en 2011 par rapport à 114 millions de dollars en 2010. Cette baisse s'explique par une diminution de la dotation à la provision dans toutes les régions, à l'exception de certains pays d'Amérique latine et du Mexique. La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances en pourcentage des prêts moyens s'est établie à 0,03 % en regard de 0,30 % à l'exercice précédent.

Gestion de patrimoine mondiale

La qualité du crédit globale de Gestion de patrimoine mondiale a été excellente en 2011. La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances du portefeuille canadien s'est établie à 2 millions de dollars. Le montant brut des prêts douteux s'est établi à 13 millions de dollars en raison des nouvelles compositions des portefeuilles canadiens et internationaux.

Scotia Capitaux

En 2011, Scotia Capitaux a comptabilisé une dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances de 29 millions de dollars, comparativement à un recouvrement net de 6 millions de dollars en 2010. La dotation à la provision spécifique pour l'exercice à l'étude a touché principalement le Canada et l'Europe et a été quelque peu contrebalancée par des recouvrements nets aux États-Unis. L'exercice précédent a profité d'une reprise de 37 millions de dollars sur la provision sectorielle constituée pour le secteur de l'automobile.

Le montant brut des prêts douteux de Scotia Capitaux a reculé de 24 millions de dollars en 2011 pour atteindre 267 millions de dollars. Cette baisse s'explique majoritairement par une diminution des prêts douteux du portefeuille américain de 54 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent pour se fixer à 125 millions de dollars. Les prêts douteux du portefeuille canadien ont régressé de 9 millions de dollars pour s'établir à 51 millions de dollars, tandis que ceux du portefeuille européen se sont accrus de 39 millions de dollars pour atteindre 91 millions de dollars.

Diversification des risques

Les risques auxquels la Banque s'expose, selon les divers pays et types d'emprunteurs, sont variés. (Il y a lieu de se reporter aux diagrammes 16 et 17 et aux tableaux 39 et 44 des pages 91 et 93). Le diagramme 16 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque est le plus grand, à 35 % du risque global. Par ailleurs, l'Amérique latine compte pour 9 % de l'exposition totale et les États-Unis, 7 %.

Le diagramme 17 illustre la répartition des prêts et acceptations par type d'emprunteur. Exception faite des prêts aux ménages, les risques les plus importants touchent les secteurs des services financiers (7,2 %), de la vente en gros et au détail (3,7 %) et de l'immobilier (3,5 %).

Risque-pays

En raison de ses diverses opérations internationales, la Banque est exposée au risque-pays dans un certain nombre de pays. La Banque gère activement ce risque, notamment à l'aide de limites de risque établies en fonction de la solvabilité des pays en question.

Exposition au risque en Europe – Grèce, Irlande, Italie, Portugal, Espagne

Le risque de la Banque lié à certains pays européens qui ont fait récemment les manchettes (Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne) est négligeable. Au 31 octobre 2011, les positions provisionnées de la Banque à ces cinq États souverains, ainsi qu'aux banques et institutions financières autres que les banques et aux entreprises domiciliées dans ces pays, totalisaient près de 2,15 milliards de dollars. La Banque est d'avis que ces expositions sont gérables. Les positions provisionnées actuelles se détaillent comme suit :

Au 31 octobre 2011 (en millions de dollars)

Pays	Prêts aux emprunteurs souverains	Prêts aux banques	Prêts aux entreprises ¹⁾	Positions provisionnées actuelles ²⁾
Grèce	– \$	– \$	340 \$	340 \$
Irlande	114	46	25	185
Italie	–	976	66	1 042
Portugal	–	103	–	103
Espagne	–	113	367	480
Total	114 \$	1 238 \$	798 \$	2 150³⁾\$

- 1) Le secteur des prêts aux entreprises comprend les institutions financières autres que les banques.
- 2) L'exposition aux risques ne tient pas compte des titres détenus à des fins de transaction.
- 3) La plus grande partie des positions provisionnées se compose de prêts provisionnés constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les positions provisionnées liées à des instruments dérivés, à des mises en pension ainsi qu'à des transactions de prêts et d'emprunts de titres sont comptabilisées compte tenu des garanties.

La Banque n'a recours à aucun swap sur défaillance à titre de technique d'atténuation des risques visant à réduire son exposition au risque-pays. En ce qui a trait aux banques, aux institutions financières autres que les banques et aux entreprises, la Banque peut parfois avoir recours à des swaps sur défaillance pour compenser en partie son exposition. Au 31 octobre 2011, la Banque comptait une protection par voie de swap sur défaillance à l'égard des positions provisionnées touchant un seul compte, soit celui d'une société espagnole.

Au 31 octobre 2011, le seul risque-pays direct auquel la Banque est exposée se rapporte à l'Irlande. Cette exposition se chiffre à 114 millions de dollars et prend la forme de dépôts effectués auprès de la banque centrale et découlant des exigences réglementaires visant à appuyer les opérations de la Banque dans ce pays. Le risque lié aux banques italiennes s'élevait à 976 millions de dollars, principalement à l'égard des activités à court terme de transaction sur métaux précieux et de prêt.

Le total des engagements non provisionnés correspondait à 375 millions de dollars et est réparti comme suit :

Au 31 octobre 2011 (en millions de dollars)

Pays	Prêts aux banques	Prêts aux entreprises	Engagements non provisionnés ¹⁾
Grèce	– \$	76 \$	76 \$
Irlande	–	43	43
Italie	18	33	51
Portugal	2	–	2
Espagne	53	150	203
Total	73 \$	302 \$	375 \$

- 1) Il n'y a aucun engagement non provisionné à l'égard des emprunteurs souverains.

L'exposition de la Banque relativement à la valeur nette des titres détenus à des fins de transaction est négligeable. L'exposition actuelle de la Banque relativement aux titres détenus à des fins de transaction se calcule sur la base de la juste valeur. Au 31 octobre 2011, le montant net de la juste valeur des titres d'États souverains en position acheteur s'élevait à 50 millions de dollars pour l'Italie et à 31 millions de dollars pour l'Espagne. La Banque ne détenait aucun titre d'États souverains de la Grèce ou du Portugal. La Banque détenait une position vendeur en ce qui a trait aux titres d'États souverains de l'Irlande d'un montant net de 55 millions de dollars. Eu égard aux obligations bancaires détenues dans le portefeuille de transactions, la Banque détenait des titres de banques irlandaises d'un montant de 69 millions de dollars.

Comme d'autres banques, Banque Scotia fournit aussi des services de règlement et de compensation à une clientèle variée dans ces pays et elle suit et gère activement les expositions intrajournalières auxquelles l'exposent ces services. Cependant, Banque Scotia n'a aucune position provisionnée dans ces pays à l'égard des particuliers ou des petites entreprises.

Autres provisions européennes

En plus des pays européens susmentionnés, la Banque comprend des positions provisionnées à l'égard du risque de crédit pour les États souverains, les banques (y compris celles ayant une importance systémique), les institutions financières autres que les banques et les entreprises domiciliées dans d'autres pays d'Europe. Le tableau ci-dessous présente les positions provisionnées à l'égard du risque de crédit relativement aux autres pays européens. La Banque est d'avis que ces expositions sont gérables.

Au 31 octobre 2011 (en millions de dollars)

Pays	Prêts aux emprunteurs souverains	Prêts aux banques	Prêts aux entreprises	Total ¹⁾
Royaume-Uni ²⁾	1 202 \$	2 483 \$	2 845 \$	6 530 \$
Allemagne	417	1 161	1 231	2 809
France	248	690	570	1 508
Pays-Bas	179	741	458	1 378
Suisse	–	626	703	1 329
Autres ²⁾	186	342	1 097	1 625
Total	2 232 \$	6 043 \$	6 904 \$	15 179 \$

1) Les expositions au risque excluent les titres détenus à des fins de transaction.

2) Le risque-pays comprend 844 millions de dollars de dépôts à court terme auprès de la Banque d'Angleterre. L'exposition de la Banque comprend 898 millions de dollars de dépôts à court terme auprès d'autres banques.

3) L'exposition européenne restante est répartie entre 15 pays, dont chacun avait une exposition nette de moins de un milliard de dollars au 31 octobre 2011.

Au 31 octobre 2011, le total des engagements non provisionnés envers les grandes entreprises des pays susmentionnés s'établissait à 4,3 milliards de dollars. Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de prêts à l'égard des grandes entreprises, la Banque est susceptible d'émettre des lettres de crédit au nom d'autres banques aux termes d'une entente relative au consortium bancaire. Ces engagements non provisionnés s'élevaient à 3,4 milliards de dollars au 31 octobre 2011.

Par ailleurs, la Banque détient des titres à des fins de transaction au montant de 1,1 milliard de dollars dans certains États souverains et banques d'Europe, surtout en regard d'émetteurs du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la France. La quasi-totalité des placements présente une forte liquidité de marché.

Atténuation du risque

Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles de prêts productifs aux grandes entreprises, la Banque a recours à la cession de prêts et aux instruments dérivés de crédit. En 2011, les cessions de prêts se sont élevées à 412 millions de dollars, contre 192 millions de dollars en 2010. En 2011, le plus fort volume de prêts cédés a été enregistré dans le secteur minier.

Au 31 octobre 2011, les dérivés de crédit ayant servi à atténuer l'exposition des portefeuilles ont totalisé 92 millions de dollars (montant nominal), comparativement à un montant de 61 millions de dollars au 31 octobre 2010.

La Banque surveille activement les concentrations dans les secteurs et dans les pays et elle continue de suivre attentivement les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, comme elle le fait pour l'exposition aux risques de tous les secteurs. Elle gère de près le secteur forestier, le secteur des loteries, le secteur hôtelier, le secteur des médias et le secteur de l'expédition. La Banque surveille également de près son portefeuille du secteur hôtelier des Antilles, en raison d'une reprise du tourisme relativement faible.

Perspectives

Le bilan de la Banque demeurera solide grâce à l'absence d'actifs en difficultés importants qui auraient découlé de la crise précédente et à la faible exposition aux régions à risque.

Dans l'ensemble, le ratio de pertes sur prêts de la Banque en 2012 devrait rester sensiblement le même, à moins que l'économie mondiale s'affaiblisse considérablement et se répercute sur les marchés plus isolés de la Banque. La dotation à la provision pour pertes sur créances devrait suivre la même courbe de croissance que le portefeuille.

Revue du quatrième trimestre

Comparaison du quatrième trimestre de 2011 avec le quatrième trimestre de 2010

Bénéfice net

Le bénéfice net du quatrième trimestre s'est élevé à 1 240 millions de dollars, en hausse de 125 millions de dollars, ou de 11 %, par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation reflète principalement les apports des acquisitions, la croissance des actifs productifs et la hausse des revenus tirés des opérations de titrisation, et elle a été annulée en partie par l'incidence négative de la conversion des devises et par la baisse des revenus de transaction attribuable à l'affaiblissement de la conjoncture.

Total des revenus

Le total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) s'est chiffré à 4 420 millions de dollars, en hausse de 408 millions de dollars, ou de 10 %, en regard de celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ou de 465 millions de dollars, ou de 12 %, compte non tenu de l'incidence défavorable de la conversion des devises. La croissance d'un exercice à l'autre rend compte de la hausse du revenu d'intérêts net résultant de la croissance des actifs productifs, et de l'augmentation des autres revenus attribuable aux apports des acquisitions récentes, à la hausse des revenus tirés des opérations de titrisation et à l'accroissement des commissions de courtage malgré la baisse des revenus de transaction.

Revenu d'intérêts net

Le revenu d'intérêts net (sur une base de mise en équivalence fiscale) s'est établi à un sommet de 2 472 millions de dollars, en hausse de 159 millions de dollars, ou de 7 %, par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation est entièrement attribuable à la croissance de 57 milliards de dollars des actifs productifs découlant du rétrécissement des marges. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont affiché une hausse et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques se sont considérablement accrus. Les dépôts auprès d'autres banques et les titres ont également progressé.

La marge nette sur intérêts de la Banque s'est établie à 1,63 % au quatrième trimestre, en baisse de 12 points de base par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à une hausse des volumes de dépôts auprès d'autres banques générant des écarts plus faibles, à l'augmentation des actifs improductifs et à la légère baisse des gains découlant de la variation de la juste valeur des instruments financiers utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif.

Autres revenus

Les autres revenus se sont chiffrés à 1 948 millions de dollars au quatrième trimestre, soit 249 millions de dollars, ou 15 %, de plus qu'au même trimestre de l'exercice précédent, en raison de l'apport des acquisitions et de la croissance des opérations des clients. Compte non tenu de ces acquisitions, les revenus tirés des opérations de titrisation ont augmenté en raison de l'accroissement des volumes, de la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif lié à une acquisition récente, de la hausse des commissions de courtage, des honoraires liés aux fonds communs de placement, ainsi que des commissions sur acceptations et de crédit. Par ailleurs, les revenus sur cartes et les frais liés aux services de dépôt et de paiement ont augmenté, surtout dans la division Réseau canadien. Les revenus de transaction ont diminué considérablement tant pour les titres à revenu fixe que pour les titres institutionnels, ils ont toutefois été contrebalancés en partie par une augmentation des revenus de la division des métaux précieux.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 272 millions de dollars au quatrième trimestre. Elle consiste en une dotation à la provision spécifique de 302 millions de dollars et en réduction de 30 millions de dollars de la provision générale. Le montant total de la dotation à la provision est en hausse de 18 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant ainsi la hausse des dotations des Opérations internationales et de Scotia Capitaux, laquelle a été annulée en partie par une diminution des dotations du Réseau canadien.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances du Réseau canadien a été de 135 millions de dollars, en baisse par rapport à celle de 172 millions de dollars comptabilisée au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution s'explique principalement par une baisse de la dotation à la provision relative au portefeuille de prêts automobiles aux particuliers et des marges de crédit de particuliers ainsi que par des améliorations touchant les portefeuilles de prêts aux entreprises.

La dotation à la provision pour pertes sur créances des Opérations internationales a été de 152 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, comparativement à 128 millions de dollars au même trimestre de l'exercice précédent. La hausse est essentiellement attribuable à une augmentation de la dotation à la provision relative aux prêts aux entreprises aux Antilles et au Chili qui avaient par ailleurs profité de recouvrements à l'exercice précédent. La dotation à la provision relative aux prêts aux particuliers est demeurée sensiblement la même que celle de la période correspondante de l'exercice précédent.

La dotation à la provision pour pertes sur créances de Gestion de patrimoine mondiale s'est établie à 1 million de dollars pour le trimestre considéré en raison des nouvelles dotations à la provision au Canada, par rapport à celle de 2 millions de dollars pour le même trimestre de l'exercice précédent.

La dotation à la provision spécifique de Scotia Capitaux pour le trimestre considéré s'est établie à 14 millions de dollars, contre des recouvrements nets de 8 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La dotation aux provisions spécifiques du trimestre considéré est principalement liée à la hausse de la dotation à la provision au Canada et aux États-Unis, ainsi qu'à un compte d'entreprise en Europe.

Au 31 octobre 2011, le montant net total des prêts douteux, déduction faite de la dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances, se chiffrait à 2 623 millions de dollars, en baisse de 421 millions de dollars par rapport à la même date l'an passé.

La provision générale pour pertes sur créances se chiffrait à 1 352 millions de dollars au 31 octobre 2011, en baisse de 58 millions de dollars par rapport à la même date un an auparavant. Cette variation s'explique principalement par une réduction de 60 millions de dollars de la provision générale et par une hausse de 2 millions de dollars liée aux acquisitions.

Frais autres que d'intérêts et productivité

Les frais autres que d'intérêts se sont établis à 2 519 millions de dollars au quatrième trimestre, en hausse de 336 millions de dollars, ou de 15 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, malgré l'incidence favorable de la conversion des devises de 28 millions de dollars. Les acquisitions comptent pour près de 201 millions de dollars de la croissance des frais autres que d'intérêts. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des salaires et des avantages sociaux découlant des augmentations salariales annuelles, l'ajout de personnel aux fins d'expansion du réseau de succursales, la hausse des frais liés aux régimes de retraite, de même que l'augmentation de la rémunération liée à la performance. Par ailleurs, les frais liés aux locaux et les frais de la technologie se sont accrus, rendant compte des initiatives de croissance continues. Ces hausses ont été en partie annulées par une baisse de la rémunération à base d'actions et des taxes sur le capital.

Le ratio de productivité du quatrième trimestre s'est établi à 57,0 %, en hausse par rapport au ratio de 54,4 % comptabilisé au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Charge d'impôts

Le taux d'imposition effectif de la Banque s'est établi à 20,3 %, comparativement au taux de 25,9 % comptabilisé durant la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse est principalement attribuable à la réduction du taux d'imposition prévu par la loi au Canada, à la hausse du revenu exonéré d'impôt et à la baisse des impôts des filiales étrangères. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par une provision pour moins-value imputée à des actifs d'impôts futurs relativement à la perte sur cession des activités d'une filiale dans un exercice précédent.

Comparaison du quatrième trimestre de 2011 avec le troisième trimestre de 2011

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est établi à 1 240 millions de dollars au quatrième trimestre de 2011 en baisse de 4 % par rapport aux 1 285 millions de dollars comptabilisés au trimestre précédent. Le bénéfice net du trimestre considéré comprend une augmentation des charges d'exploitation, l'incidence négative de la conversion des devises et un accroissement de la dotation à la provision pour pertes sur créances, lesquels ont été contrebalancés par une augmentation du revenu d'intérêts attribuable à la croissance des actifs productifs et aux revenus élevés tirés des opérations de titrisation.

Total des revenus

Le total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) s'est chiffré à 4 420 millions de dollars, en hausse de 47 millions de dollars, ou de 1 %, en regard de celui du trimestre précédent. La conversion des devises a eu une incidence favorable de 10 millions de dollars. Le revenu d'intérêts

net a progressé en raison d'une hausse des actifs productifs. Les autres revenus ont connu une légère hausse par rapport au trimestre précédent en raison de la hausse des revenus tirés des opérations de titrisation et l'apport des acquisitions a été contrebalancé en partie par une baisse des gains nets sur titres et par une réduction des revenus tirés des activités de transaction.

Revenu d'intérêts net

Le revenu d'intérêts net (sur une base de mise en équivalence fiscale) s'est établi à 2 472 millions de dollars, en hausse de 41 millions de dollars, ou de 2 %. Cette hausse est entièrement attribuable à l'augmentation des actifs productifs de 12 milliards de dollars découlant du rétrécissement des marges par rapport au trimestre précédent. Les activités de prêts aux entreprises et aux administrations publiques se sont accrues dans les divisions Opérations internationales et Scotia Capitaux, tandis que pour le Réseau canadien, la croissance a touché principalement les prêts hypothécaires à l'habitation.

La marge nette sur intérêts de la Banque s'est rétrécie de 4 points de base pour s'établir à 1,63 %. Cette baisse s'explique par la hausse des volumes des actifs imprédictifs, par les dépôts auprès d'autres banques générant des écarts plus faibles de même que par un rétrécissement des écarts au Chili et au Mexique. Ces facteurs ont été en partie compensés par une augmentation des gains découlant des variations favorables de la juste valeur des instruments financiers utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif et par la baisse des coûts de financement de gros à long terme.

Autres revenus

Les autres revenus se sont établis à 1 948 millions de dollars au quatrième trimestre, en hausse de 6 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. L'augmentation s'explique essentiellement par une hausse des revenus tirés des opérations de titrisation attribuable à une croissance des volumes et à un élargissement des écarts, à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif au titre d'une acquisition récente, à l'apport de l'acquisition en Uruguay et à la hausse des revenus sur cartes. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la diminution des gains nets sur titres, des commissions de placement et des honoraires de consultation, ainsi que par une baisse des frais de gestion de placements, des frais de fiducie et des commissions liées aux fonds communs de placement. Bien que les revenus de négociation des titres institutionnels aient régressé, la baisse a été partiellement annulée par une amélioration des revenus provenant des titres à revenu fixe.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances du quatrième trimestre s'est établie à 272 millions de dollars, en hausse de 29 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. Les variations des dotations à la provision d'un trimestre à l'autre découlent de plusieurs facteurs et résultent des augmentations des secteurs Opérations internationales et Scotia Capitaux lesquelles ont été contrebalancées en partie par une baisse des dotations dans le secteur Réseau canadien.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances du Réseau canadien a été de 135 millions de dollars, en baisse comparativement à celle de 145 millions de dollars durant le trimestre précédent. La diminution est principalement attribuable à la baisse de la dotation à la provision liée au portefeuille de prêts aux entreprises, laquelle a été annulée en partie par une hausse de la dotation à la provision au titre des prêts aux particuliers.

La dotation à la provision pour pertes sur créances des Opérations internationales du trimestre à l'étude s'est établie à 152 millions de dollars, contre 120 millions de dollars au trimestre précédent. L'augmentation s'explique essentiellement par une hausse de la dotation à la provision relative aux prêts aux entreprises et aux particuliers aux Antilles et au Pérou, laquelle a été quelque peu annulée par une baisse de la dotation à la provision relative aux prêts aux particuliers au Mexique.

La dotation à la provision pour pertes sur créances de Gestion de patrimoine mondiale s'est accrue de 1 million de dollars en raison de nouvelles dotations à la provision au Canada. Il n'y avait aucune dotation à la provision au trimestre précédent.

Pour le trimestre à l'étude, la dotation à la provision spécifique de Scotia Capitaux s'est élevée à 14 millions de dollars, comparativement à 8 millions de dollars au trimestre précédent, les dotations à la provision plus élevées comptabilisées aux États-Unis et en Europe, cette dernière étant attribuable à un compte d'entreprise, ayant été annulées en partie par une baisse de la dotation à la provision au Canada.

Au 31 octobre 2011, le montant total des prêts douteux, déduction faite de la provision spécifique pour pertes sur créances, s'établissait à 2 623 millions de dollars, une baisse de 148 millions de dollars par rapport au trimestre précédent.

La provision générale pour pertes sur créances se chiffrait à 1 352 millions de dollars au 31 octobre 2011, un recul de 30 millions de dollars par rapport au trimestre précédent, en raison principalement de la réduction des estimations des pertes inhérentes.

Frais autres que d'intérêts et productivité

D'un trimestre à l'autre, les frais autres que d'intérêts se sont accrus de 138 millions de dollars, ou de 6 %, en raison essentiellement de l'acquisition en Uruguay et de l'augmentation de l'investissement dans les mesures visant à accroître la clientèle, ce qui s'est traduit par une hausse des frais liés à la publicité et à la prospection ainsi que par une hausse des dépenses liées à la technologie et des honoraires professionnels.

Le ratio de productivité du quatrième trimestre s'est élevé à 57,0 %, une augmentation de 250 points de base par rapport au trimestre précédent.

Charge d'impôts

Le taux d'imposition effectif de la Banque s'est établi à 20,3 %, comparativement à 23,3 % durant le trimestre précédent. Cette diminution s'explique essentiellement par une baisse des impôts des filiales étrangères et par une hausse du revenu exonéré d'impôts partiellement contrebalancées par une provision pour moins-value imputée aux actifs d'impôts futurs relatifs à la perte sur cession des activités d'une filiale comptabilisée pour un exercice précédent.

Sommaire des résultats trimestriels

La Banque a enregistré d'excellents résultats pour chacun des quatre trimestres de l'exercice, et ce, malgré les marchés éprouvés et la lenteur de la croissance économique mondiale. Le dollar canadien dollar a atteint la parité et est demeuré solide tout au long de l'exercice. Cette vigueur a toutefois eu une incidence négative sur les résultats de l'ensemble de l'exercice.

Le revenu d'intérêts net a augmenté progressivement en 2011, reculant légèrement au deuxième trimestre, essentiellement en raison de la plus courte durée du trimestre. Les volumes de prêts moyens ont augmenté au cours de chacun des trimestres de l'exercice, affichant des hausses plus importantes aux troisième et quatrième trimestres.

La marge nette sur intérêts de la Banque a reculé en 2011, en effet, celle du premier trimestre est demeurée aussi élevée que celle du quatrième trimestre de 2010, mais elle a ensuite diminué au cours des trimestres qui ont suivi. La marge du Réseau canadien a diminué tout au long de l'exercice puisque la clientèle a préféré des produits à taux variables dont le rendement est moindre. Au cours de l'exercice, la marge des Opérations internationales a été touchée par les variations de la juste valeur des instruments financiers, reculant au premier trimestre, s'élargissant au deuxième trimestre, puis régressant pendant les deux derniers trimestres. Les écarts dans les portefeuilles de prêts aux grandes sociétés de Scotia Capitaux ont atteint des sommets au premier trimestre, mais ont reculé légèrement pendant le reste de l'exercice.

Les autres revenus ont atteint des niveaux records en 2011 en conséquence des acquisitions et d'un excellent deuxième trimestre. Les commissions de crédit ont connu une forte augmentation au deuxième semestre de l'exercice, tout comme les revenus sur cartes. La volatilité des marchés financiers et l'incertitude économique se sont traduites par une baisse des revenus de transaction et des rendements des titres à revenu fixe et des transactions sur titres de capitaux propres. Les gains nets sur les titres ont senti les effets du moment où se sont produites les réductions de valeur des titres disponibles à la vente et les variations de la juste valeur des instruments financiers. Les revenus tirés des opérations de titrisation ont fluctué en fonction des volumes des opérations de titrisation.

Les pertes sur prêts ont suivi une tendance dégressive au cours des trois premiers trimestres de l'exercice avant de remonter au quatrième trimestre. La performance de 2011 s'est améliorée par rapport à celle de l'exercice précédent, signe de la reprise du premier semestre de l'exercice, laquelle a été suivie par des difficultés économiques sur certains marchés dans la dernière moitié de l'exercice.

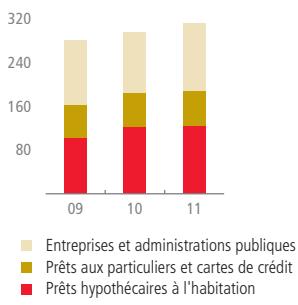
Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de manière stable au cours de 2011, rendant ainsi compte des acquisitions effectuées au cours de l'exercice. La portion restante des augmentations est principalement attribuable aux initiatives de croissance et des dépenses liées aux projets.

Le taux d'imposition effectif a varié entre 24 % et 18 %, en raison des différents niveaux de revenu gagné dans des territoires où les taux d'imposition sont moins élevés ainsi que des variations de l'évaluation des actifs d'impôts futurs.

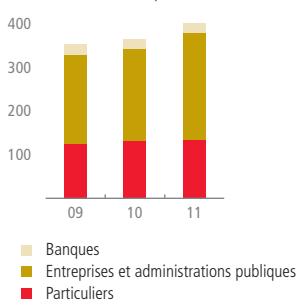
La tendance du bénéfice net au cours des huit derniers trimestres et d'autres données importantes sont présentées à la page 99.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

D18 Portefeuille de prêts
prêts et acceptations, en milliards de dollars, aux 31 octobre



D19 Dépôts
en milliards de dollars, aux 31 octobre



Bilan

Actif

Au 31 octobre 2011, le total de l'actif de la Banque s'élevait à 575 milliards de dollars, en hausse de 49 milliards de dollars par rapport à ce qu'il était à l'exercice précédent. Exclusion faite de l'incidence défavorable de la conversion des devises, le total de l'actif a augmenté de 54 milliards de dollars, ou de 10 %.

Les liquidités ont progressé de 8 milliards de dollars du fait surtout des dépôts portant intérêt auprès d'autres banques et des métaux précieux.

Les titres pris en pension ont augmenté de 7 milliards de dollars parallèlement à l'expansion des activités liées aux titres à revenu fixe de Scotia Capitaux.

Titres

Le total des titres a progressé de 3 milliards de dollars depuis le 31 octobre 2010. Compte non tenu de l'incidence négative de la conversion des devises, le total des titres a enregistré une hausse de 4 milliards de dollars.

Les titres disponibles à la vente ont augmenté de 5 milliards de dollars, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des titres adossés à des créances hypothécaires LNH liés à des prêts hypothécaires titrisés et conservés par la Banque et des titres de créances d'administrations publiques étrangères. Cette croissance a été en partie contrebalancée par une diminution des autres titres de créance.

Les titres détenus à des fins de transaction ont fléchi de 1 milliard de dollars, baisse survenue principalement dans les titres de créances du gouvernement canadien, laquelle a été en partie compensée par la hausse des titres de capitaux propres détenus.

Les placements comptabilisés à la valeur de consolidation ont diminué de 160 millions de dollars, ce qui est en majeure partie attribuable à l'acquisition des actions restantes de Patrimoine Dundee.

Au 31 octobre 2011, le gain non réalisé sur les titres disponibles à la vente, compte tenu de l'incidence des couvertures admissibles, se chiffrait à 1 028 millions de dollars, pour une baisse de 161 millions de dollars depuis le 31 octobre 2010. La variation est surtout attribuable à la diminution de la valeur des titres de créance d'administrations publiques étrangères, des obligations de sociétés et des titres de capitaux propres en raison de la détérioration des marchés financiers.

Prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque s'est accru de 14 milliards de dollars depuis l'exercice précédent, soit de 17 milliards de dollars, ou de 6 %, compte non tenu de l'incidence défavorable de la conversion des devises.

Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 12 milliards de dollars en raison surtout de la croissance en Amérique latine, y compris les nouvelles acquisitions en Uruguay et au Brésil, ainsi que de la croissance en Asie et au sein de ScotiaMocatta découlant des volumes accrus et des prix de l'or.

Pour ce qui est des prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires à l'habitation ont monté de 3 milliards de dollars.

Passif

Au 31 octobre 2011, le total du passif se chiffrait à 542 milliards de dollars, en hausse de 43 milliards de dollars par rapport à ce qu'il était à l'exercice précédent. Exclusion faite de l'incidence défavorable de la conversion des devises, le total du passif a progressé de 49 milliards de dollars, ou de 10 %.

T14 Bilan condensé

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)

	2011	2010	2009	2008	2007
Actif					
Liquidités	54,5 \$	46,0 \$	43,3 \$	37,3 \$	29,2 \$
Titres	119,9	116,6	117,3	88,0	88,8
Titres pris en pension	34,6	27,9	17,8	19,5	22,5
Prêts	298,7	284,2	266,3	288,7	227,2
Autres	67,6	52,0	51,8	74,1	43,8
Total de l'actif	575,3 \$	526,7 \$	496,5 \$	507,6 \$	411,5 \$
Passif et capitaux propres					
Dépôts	396,4 \$	361,7 \$	350,4 \$	346,6 \$	288,5 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	46,1	40,3	36,6	36,5	28,1
Autres passifs	93,5	90,1	77,8	97,5	73,4
Débentures subordonnées	5,9	5,9	5,9	4,4	1,7
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	–	0,5	0,5	0,5	0,5
Total du passif	541,9	498,5	471,2	485,5	392,2
Capitaux propres ¹⁾	33,4	28,2	25,3	22,1	19,3
Total du passif et des capitaux propres	575,3 \$	526,7 \$	496,5 \$	507,6 \$	411,5 \$

1) Comprend des participations ne donnant pas le contrôle de 0,6 milliard de dollars en 2010 et en 2011, ainsi que de 0,5 milliard de dollars en 2007, en 2008 et en 2009. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010.

Dépôts

Le total des dépôts a progressé de 35 milliards de dollars, compte tenu de l'effet de la conversion des devises de 4 milliards de dollars. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques se sont accrus de 31 milliards de dollars, et ce, surtout aux États-Unis. Les dépôts de particuliers ont progressé de 4 milliards de dollars, principalement en raison de la croissance des comptes d'épargne à intérêts élevés au Canada et de la nouvelle acquisition en Uruguay. Les dépôts d'autres banques ont affiché une baisse de 1 milliard de dollars.

Autres passifs

Les obligations relatives aux titres mis en pension ont augmenté de 6 milliards de dollars. Le passif lié aux instruments dérivés a augmenté de 9 milliards de dollars, soit à peu près la même hausse que celle de l'actif lié aux instruments dérivés. Cette augmentation a été en partie annulée par une baisse des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 6 milliards de dollars.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres a augmenté de 5 190 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable au capital autogénéré, qui s'est élevé à 2 759 millions de dollars, à l'émission par la Banque pour 1,8 milliard de dollars d'actions ordinaires et 409 millions de dollars d'actions privilégiées en contrepartie de l'acquisition de Patrimoine Dundee, ainsi que 783 millions de dollars d'actions ordinaires aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et de l'exercice d'options. Cette hausse a été neutralisée en partie par une augmentation de 667 millions de dollars du montant négatif du cumul des autres éléments du résultat étendu, laquelle augmentation s'explique par la hausse de 654 millions de dollars des pertes de change non réalisées attribuables à l'appréciation du dollar canadien et par une réduction des gains non réalisés découlant des titres disponibles à la vente, en partie compensée par une amélioration des pertes nettes non réalisées sur les couvertures de flux de trésorerie.

Perspectives

La Banque prévoit une croissance modérée des actifs et des dépôts de ses secteurs d'activité en 2012 alors qu'elle tirera parti de son empreinte diversifiée. Cette progression modérée s'explique par une croissance mondiale inégale, particulièrement dans les économies développées.

Gestion du capital

Survol

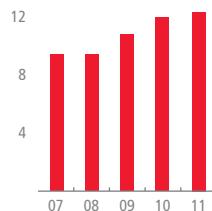
La Banque tient à maintenir un solide capital afin de contrer les risques liés à ses diverses activités commerciales. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Il lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes ou au rachat d'actions.

Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance du capital visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre de tolérance au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les mesures du capital économique et réglementaire.

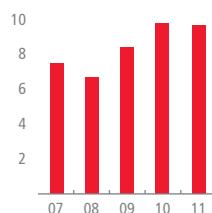
Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve le plan annuel visant le capital. Le Comité de gestion du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

D20 Capital de catégorie 1
en pourcentage, aux 31 octobre



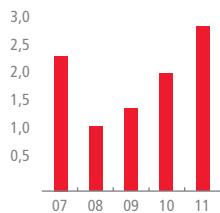
D21 Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires
en pourcentage, aux 31 octobre



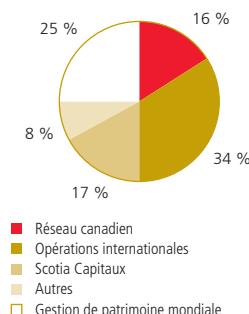
D22 Croissance des dividendes
en dollars par action



D23 Capitaux autogénérés
en milliards de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre



D24 Total du capital économique par secteur d'activité
au 31 octobre 2011



Tolérance au risque

Le cadre de tolérance au risque, qui définit la tolérance au risque à l'échelle de la Banque, en plus d'établir les cibles en matière de capital, est présenté sous la rubrique « Tolérance au risque » de la section traitant de la gestion du risque, à la page 65. Le cadre comporte des cibles à moyen et à long terme relativement aux seuils de capital réglementaire, au bénéfice, au capital économique et aux autres paramètres fondés sur les risques. Grâce à ces cibles, la Banque s'assure d'atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre du capital réglementaire et du capital généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Gestion et suivi du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus au chapitre de sa stratégie, des changements observés dans le contexte au sein duquel elle exerce ses activités ou des changements dans son profil de risque.

Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance du capital, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires, le capital économique et les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. En outre, la Banque évalue la suffisance de son capital à la lumière de sa situation actuelle et par rapport à son profil et à sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir. L'évaluation de la suffisance du capital tient compte de l'incidence de divers scénarios d'essais dans des conditions critiques sur la situation du capital actuelle et future de la Banque. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque fait face. De plus, l'évaluation prospective de la suffisance du capital de la Banque tient compte des résultats des essais dans des conditions critiques réalisés à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer la mesure dans laquelle des événements graves, mais plausibles, pourraient influer sur le capital de la Banque. Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré de tolérance au risque et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque », à la page 63, pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque.

La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêtée au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de lever financier souhaité, aux variations des postes du bilan et à l'actif pondéré en fonction du risque, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est constamment équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

Génération de capitaux

Le capital est généré au moyen du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes (le diagramme 23 en présente une illustration). Il l'est également par l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, d'instruments innovateurs de catégorie 1 et de débentures subordonnées de catégorie 2.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser une croissance durable à long terme des revenus et la croissance du bénéfice net. Cette croissance peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des activités de ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, de la validation des hypothèses commerciales et de l'évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux critères d'évaluation sont l'incidence sur le bénéfice par action, les ratios de capital, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés. Les acquisitions et investissements éventuels, de même que les mesures stratégiques possibles sont passés en revue et approuvés par le Comité de l'investissement stratégique de façon à garantir l'utilisation efficace du capital.

Capital réglementaire

Les règles en matière de suffisance du capital des banques canadiennes sont établies par l'organisme canadien de réglementation, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), et elles sont conformes aux normes internationales fixées par la Banque des règlements internationaux (la « BRI »).

Le capital réglementaire d'une banque se divise essentiellement en deux catégories : le capital de catégorie 1 et le capital de catégorie 2. Ces deux composantes du capital soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants. Le capital de catégorie 1, qui est davantage permanent, revêt une importance particulière pour les organismes de réglementation, les marchés des capitaux et les investisseurs. Le capital de catégorie 1 se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (à l'exclusion des gains et des pertes non réalisés sur les titres de créance disponibles à la vente et les couvertures de flux de trésorerie), des actions privilégiées à dividende non cumulatif, des instruments innovateurs de catégorie 1 et des participations ne donnant pas le contrôle, moins diverses déductions du capital. Le capital de catégorie 2 se compose surtout de débentures subordonnées et des provisions pour pertes sur créances admissibles, moins les déductions du capital prescrites.

Les ratios de capital servent à surveiller la suffisance du capital et la solidité financière des banques. On obtient les deux principaux ratios de capital réglementaire, soit le ratio du capital de catégorie 1 et le ratio du capital total, en divisant les composantes du capital par l'actif pondéré en fonction du risque.

Le capital réglementaire et l'actif pondéré en fonction du risque sont déterminés conformément au cadre sur le capital fondé sur le rapport intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres*, communément appelé Bâle II. Aux termes de ce cadre, le calcul de l'actif pondéré en fonction du risque harmonise les paramètres de pondération du risque avec le profil de risque individuel de chaque banque. L'actif pondéré en fonction du risque est calculé pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

- **Risque de crédit :** Il existe deux méthodes principales pour le calcul du risque de crédit : une approche standard, qui fait appel à des pondérations du risque prescrites, et l'approche fondée sur les notations internes, qui permet l'utilisation par une banque de modèles internes pour calculer certaines ou la totalité des données clés qui entrent dans le calcul du capital réglementaire. Les utilisateurs de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») doivent démontrer qu'ils disposent de systèmes de gestion du risque perfectionnés pour calculer le capital réglementaire en fonction du risque de crédit et ils doivent obtenir du BSIF l'autorisation d'appliquer cette approche. La Banque applique l'approche NI avancée à l'égard de ses portefeuilles importants du Canada, des États-Unis et d'Europe et, depuis le 1^{er} novembre 2010, à la majeure partie des portefeuilles internationaux de prêts aux sociétés et aux entreprises. Elle utilise l'approche standard pour tous les autres portefeuilles. La Banque évalue actuellement la possibilité d'appliquer l'approche NI avancée à ses portefeuilles restants.

- **Risque de marché :** La Banque a recours tant à des modèles internes qu'à l'approche standard pour calculer le capital lié au risque de marché.
- **Risque opérationnel :** La Banque utilise l'approche standard pour calculer le capital requis pour le risque opérationnel.

L'accord de Bâle II sur le capital est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2007. Des niveaux plafonders de capital ont été imposés pour ceux qui appliquent l'approche NI avancée et ces niveaux minimums sont fondés sur un pourcentage du capital requis aux termes de l'accord précédent sur le capital, soit Bâle I.

Capital de catégorie 1

Le capital de catégorie 1 s'est élevé à 28,5 milliards de dollars, soit une hausse de 3,2 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison surtout des éléments suivants :

- L'augmentation de 2,7 milliards de dollars des bénéfices non répartis;
- L'émission pour 1,8 et 0,4 milliard de dollars d'actions ordinaires et d'actions privilégiées en tant que contrepartie partielle de l'acquisition de Patrimoine Dundee;
- L'émission de titres de capitaux propres pour 0,8 milliard de dollars aux termes du Régime de réinvestissement des dividendes et des régimes d'options sur actions à l'intention des salariés.

T15 Capital réglementaire¹⁾Aux 31 octobre
(en millions de dollars)**Capital de catégorie 1**

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires²⁾
 Instruments de capitaux propres innovateurs
 Actions privilégiées à dividende non cumulatif
 Participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales
 Moins : écart d'acquisition
 Autres déductions du capital³⁾

	Bâle II			Bâle I
	2011	2010	2009	2008
27 932 \$	23 199 \$	20 945 \$	20 197 \$	16 477 \$
2 900	3 400	3 400	2 750	2 750
4 384	3 975	3 710	2 860	1 635
640	579	554	502	497
(4 377)	(3 050)	(2 908)	(2 273)	(1 134)
(2 990)	(2 769)	(2 051)	(773)	–
28 489	25 334	23 650	23 263	20 225
Capital de catégorie 2				
Débentures subordonnées ⁴⁾	5 723	5 790	5 833	4 227
Billets secondaires de la Fiducie	1 000	1 000	1 000	1 000
Montants admissibles de la provision générale ⁵⁾	353	574	570	534
Gains nets non réalisés sur titres de capitaux propres ⁶⁾	152	176	6	298
	7 228	7 540	7 409	5 761
Moins : autres déductions du capital ⁷⁾	(3 184)	(3 275)	(2 471)	(1 177)
Total du capital	32 533 \$	29 599 \$	28 588 \$	27 847 \$
Actif pondéré en fonction du risque ¹⁾ (en milliards de dollars)				22 981 \$
Risque de crédit	200,8	180,5	187,8	214,5
Risque de marché	5,9	10,5	11,4	15,5
Risque opérationnel	27,3	24,0	22,4	20,6
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	234,0 \$	215,0 \$	221,6 \$	250,6 \$
Ratios de capital¹¹⁾				
Ratio du capital de catégorie 1	12,2 %	11,8 %	10,7 %	9,3 %
Ratio du capital total	13,9 %	13,8 %	12,9 %	11,1 %
Ratio actif/capital	16,6	17,0	16,6	18,0
	18,2			

1) Depuis le 1^{er} novembre 2007, le capital réglementaire, l'actif pondéré en fonction du risque et les ratios de capital sont déterminés selon les règles de Bâle II. Les chiffres correspondants des périodes antérieures sont déterminés selon les règles de Bâle I.

2) Depuis le 1^{er} novembre 2007, le solde ne tient plus compte des gains ni des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente et sur les couvertures de flux de trésorerie.

3) Constitué de pertes nettes après impôts sur titres de capitaux propres disponibles à la vente, d'une déduction «50/50» au titre de certaines participations dans des sociétés associées, d'actifs incorporels non admissibles et d'autres éléments.

4) Après amortissement.

5) Aux termes de Bâle I, la provision générale est comprise dans le capital de catégorie 2, jusqu'à concurrence de 0,875 % de l'actif pondéré en fonction du risque, selon les lignes directrices du BSIF. Aux termes de Bâle II, les montants admissibles de la provision générale en excédent des pertes prévues au titre des expositions établies selon l'approche NI avancée et la tranche affectée se rapportant aux expositions établies selon l'approche standard peuvent être compris dans le capital, sous réserve de certaines conditions.

6) Gains nets non réalisés (après impôts) sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente.

7) Constitué de participations dans des sociétés d'assurances, de la déduction «50/50» de certains placements dans des sociétés associées et d'autres éléments.

T16 Variation du capital réglementaire¹⁾Pour les exercices
(en millions de dollars)

Total du capital à l'ouverture de l'exercice

Capital autogéré

Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires

Financement externe

Débentures subordonnées²⁾
 Billets secondaires de la Fiducie
 Actions privilégiées
 Instruments de capitaux propres innovateurs
 Actions ordinaires et surplus d'apport
 Achat d'actions et primes versées au rachat

Autres

Gains/pertes non réalisés après impôts sur les titres de capitaux propres disponibles

à la vente, montant net

Gains (pertes) de change non réalisé(e)s, montant net

Participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales

Autres³⁾

Total du capital généré (utilisé)

Total du capital à la clôture de l'exercice

	Bâle II			Bâle I
	2011	2010	2009	2008
29 599 \$	28 588 \$	27 847 \$	22 981 \$	22 986 \$
5 175	4 239	3 547	3 140	4 045
(2 416)	(2 224)	(2 176)	(2 003)	(1 771)
2 759	2 015	1 371	1 137	2 274
(67)	(43)	1 606	2 775	(594)
–	–	–	–	1 000
409	265	850	1 225	1 035
(500)	–	650	–	(250)
2 657	829	1 117	263	141
–	–	–	(37)	(586)
2 499	1 051	4 223	4 226	746
(24)	170	201	(493)	298
(654)	(590)	(1 736)	2 368	(2 228)
61	24	52	5	62
(1 707)	(1 659)	(3 370)	(2 377)	(1 157)
(2 324)	(2 055)	(4 853)	(497)	(3 025)
2 934	1 011	741	4 866	(5)
32 533 \$	29 599 \$	28 588 \$	27 847 \$	22 981 \$

1) Depuis le 1^{er} novembre 2007, le capital réglementaire est déterminé selon les règles de Bâle II. Les chiffres correspondants des périodes antérieures sont déterminés selon les règles de Bâle I.

2) Après amortissement.

3) Représente la variation du montant admissible de la provision générale, des déductions du capital réglementaire au titre de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels non admissibles, des participations dans des sociétés d'assurances, des participations dans des sociétés associées, des montants afférents aux titrisations ainsi que les autres charges imputées (crédits imputés) aux bénéfices non répartis.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par ce qui suit :

- Les déductions de capital de 1,6 milliard de dollars se rapportant dans une large mesure à l'écart d'acquisition et aux actifs incorporels liés à l'augmentation de la participation de la Banque dans Patrimoine Dundee.
- Une hausse des pertes de change non réalisées cumulatives de 0,7 milliard de dollars, déduction faite des couvertures et des impôts connexes, attribuable au raffermissement du dollar canadien.
- Le rachat d'instruments de capitaux propres innovateurs d'un montant de 0,5 milliard de dollars.

Au cours des cinq derniers exercices, les capitaux autogénérés de la Banque sont demeurés solides. La Banque a généré des capitaux de 9,6 milliards de dollars, même si elle a augmenté les dividendes de 48 % au cours de cette période.

Capital de catégorie 2

Le capital de catégorie 2 s'est inscrit en baisse de 0,2 milliard de dollars pour s'établir à 4,0 milliards de dollars en 2011, ce qui s'explique principalement par la réduction des montants admissibles de la provision générale découlant de la mise en œuvre de l'approche NI avancée à l'égard de certains portefeuilles internationaux de prêts autres qu'aux particuliers.

Actif pondéré en fonction du risque

L'actif pondéré en fonction du risque a augmenté de 19 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, pour s'établir à 234 milliards de dollars. Cette augmentation est surtout attribuable à la croissance sous-jacente du volume du portefeuille de prêts aux particuliers et aux entreprises et des engagements hors bilan.

Ratios de capital réglementaire

En 2011, les deux ratios de capital réglementaire de la Banque sont demeurés solides, grâce à une gestion prudente du capital et à la stabilité soutenue des résultats. Le ratio du capital de catégorie 1 et le ratio du capital total s'établissaient respectivement à 12,2 % et à 13,9 % à la clôture de l'exercice. Ces ratios ont continué de dépasser largement les ratios de capital minimums de 7 % et de 10 % établis par le BSIF, et étaient élevés selon les normes internationales.

Selon les directives du BSIF, les ratios de capital réglementaire, les banques sont également assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximum, à savoir le ratio actif/capital. Le ratio actif/capital est calculé en divisant l'actif total d'une banque, y compris certains éléments hors bilan tels que les effets remplaçant directement des instruments de crédit et les lettres de bonne exécution, par son capital total. Au 31 octobre 2011, le ratio de la Banque, qui était de 16,6:1, respectait les seuils réglementaires maximaux.

T17 Points saillants de la gestion du capital

Pour les exercices (en millions de dollars)	2011	2010	2009
Dividendes			
Actions ordinaires	2 200 \$	2 023 \$	1 990 \$
Actions privilégiées	216	201	186
Actions ordinaires émises ¹⁾	2 586	804	1 117
Actions privilégiées émises ²⁾	409	265	850
Débentures subordonnées émises ³⁾	—	—	2 000
Rachat et remboursement de débentures subordonnées ⁴⁾	—	(11)	(359)
Émission (rachat) de billets secondaires de la Fiducie et de titres fiduciaires ⁵⁾	(500)	—	650

1) Représente principalement le montant en espèces reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice, les actions ordinaires émises aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions et les actions émises aux fins des acquisitions.

2) De plus amples renseignements sont fournis à la note 15 afférente aux états financiers consolidés.

3) De plus amples renseignements sont fournis à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

4) De plus amples renseignements sont fournis à la note 12 afférente aux états financiers consolidés.

5) De plus amples renseignements sont fournis à la note 13 afférente aux états financiers consolidés.

Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires constitue généralement une importante mesure de la vigueur du capital d'une banque, et il est souvent utilisé par les agences de notation et les investisseurs afin d'évaluer la situation de capital d'une banque. À la clôture de l'exercice, le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque demeurait élevé à 9,6 %.

Capital économique

Le capital économique constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le capital économique constitue également une mesure clé du processus interne d'évaluation de la suffisance du capital de la Banque. Le calcul du capital économique repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations objectifs, tel que l'exigent les politiques à l'égard de la gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque. La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer du capital économique. Les principales catégories comprises dans le capital économique sont les suivantes :

- *Le risque de crédit* désigne le risque qu'un emprunteur ou une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque. La mesure de ce risque se fonde sur les évaluations internes de la Banque du risque de crédit dans le cas des produits dérivés ainsi que des prêts aux sociétés et aux entreprises, et sur les notations dans le cas des prêts aux particuliers. Elle se fonde également sur les résultats réels de la Banque en matière de recouvrement et tient compte des différences en matière d'échéances, de la probabilité de défaut, du montant prévu de la perte en cas de défaut et des avantages tirés de la diversification de certains portefeuilles.
- *Le risque de marché* désigne le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, le cours des actions, les taux de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque est évalué en fonction des modèles internes de la VAR utilisés aux fins des activités de transaction, de la VAR liée au risque de taux d'intérêt structurel, au risque de change structurel et au risque lié au marché des capitaux propres de la Banque et du risque lié aux options incorporées.
- *Le risque opérationnel* s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou de l'échec de processus, procédures, systèmes ou contrôles. La mesure de ce risque se fonde sur la répartition des pertes réelles de la Banque, complétées au besoin par des données sur les pertes provenant de sources externes.
- *Les autres risques* comprennent les risques additionnels pour lesquels du capital économique est attribué, notamment le risque commercial, l'écart d'acquisition, les placements importants, le risque d'assurance et le risque immobilier.

La Banque fait appel à son cadre de capital économique pour attribuer un capital aux secteurs d'activité (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR », à la page 29). Le diagramme 24 présente l'attribution du capital économique par secteur d'activité, ce qui permet à la Banque de comparer et de mesurer de manière appropriée les rendements des secteurs d'activité, selon le risque qu'ils assument. Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque opérationnel, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque ».

Information sur les actions et les autres instruments de capitaux propres

Les données sur les actions ordinaires et les autres instruments de capitaux propres de la Banque, ainsi que sur les titres fiduciaires, sont présentées dans le tableau 18. Pour obtenir des détails supplémentaires, notamment sur la convertibilité, le lecteur est prié de se reporter aux notes 12, 13, 14 et 15 afférentes aux états financiers consolidés.

T18 Actions et autres instruments de capitaux propres

Au 31 octobre 2011

Données sur les actions

	Montant (en millions de dollars)	Dividende	Taux d'intérêt nominal (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Actions ordinaires ¹⁾	8 336 \$	0,52 \$	–	1 088 972
Actions privilégiées				
Actions privilégiées série 12 ²⁾	300 \$	0,328125 \$	5,25 %	12 000
Actions privilégiées série 13 ²⁾	300	0,300000	4,80	12 000
Actions privilégiées série 14 ²⁾	345	0,281250	4,50	13 800
Actions privilégiées série 15 ²⁾	345	0,281250	4,50	13 800
Actions privilégiées série 16 ²⁾	345	0,328125	5,25	13 800
Actions privilégiées série 17 ²⁾	230	0,350000	5,60	9 200
Actions privilégiées série 18 ²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	345	0,312500	5,00	13 800
Actions privilégiées série 20 ²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	350	0,312500	5,00	14 000
Actions privilégiées série 22 ²⁾⁽³⁾⁽⁶⁾	300	0,312500	5,00	12 000
Actions privilégiées série 24 ²⁾⁽³⁾⁽⁷⁾	250	0,390600	6,25	10 000
Actions privilégiées série 26 ²⁾⁽³⁾⁽⁸⁾	325	0,390625	6,25	13 000
Actions privilégiées série 28 ²⁾⁽³⁾⁽⁹⁾	275	0,390625	6,25	11 000
Actions privilégiées série 30 ²⁾⁽³⁾⁽¹⁰⁾	265	0,240625	3,85	10 600
Actions privilégiées série 32 ²⁾⁽¹¹⁾	409	0,231250	3,70	16 346

Titres fiduciaires

	Montant (en millions de dollars)	Distribution	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Titres fiduciaires – Série 2002-1 émis par Fiducie de Capital Banque Scotia ¹²⁾⁽¹³⁾	750 \$	33,13 \$	6,626 %	750
Titres fiduciaires – Série 2003-1 émis par Fiducie de Capital Banque Scotia ¹²⁾⁽¹³⁾	750	31,41	6,282	750
Titres fiduciaires – Série 2006-1 émis par Fiducie de Capital Banque Scotia ¹²⁾⁽¹³⁾	750	28,25	5,650	750
Titres fiduciaires – Série 2009-1 émis par Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia ¹²⁾⁽¹³⁾	650	39,01	7,802	650

Billets secondaires de la Fiducie

	Montant (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia – Série A, émis par la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia ¹³⁾⁽¹⁴⁾	1 000 \$	5,25 %	1 000

Options

Options en cours attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires¹⁾⁽¹⁵⁾

22 446

- 1) Les dividendes sur les actions ordinaires sont versés sur une base trimestrielle. Au 18 novembre 2011, le nombre d'actions ordinaires en circulation et le nombre d'options en cours se chiffraient respectivement à 1 089 037 milliers et à 22 367 milliers. Ces nombres comprennent 31 millions d'actions ordinaires émises le 1^{er} février 2011 en contrepartie de l'acquisition de Patrimoine Dundee inc. et 1 293 milliers d'options se rapportant aux régimes d'options sur actions de Patrimoine Dundee inc.
- 2) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en espèces privilégié non cumulatif.
- 3) Ces actions privilégiées sont assorties de caractéristiques de conversion (se reporter à la note 14 afférente aux états financiers pour obtenir de plus amples renseignements).
- 4) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2013, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 2,05 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 5) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 octobre 2013, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,70 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 6) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 janvier 2014, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,88 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 7) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 janvier 2014, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 3,84 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

- 8) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2014, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,14 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 9) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2014, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,46 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 10) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2015, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,46 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 11) Les dividendes seront déclarés pour la période initiale de cinq ans se terminant le 1^{er} février 2016, lorsque de tels dividendes seront déclarés. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,00 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- 12) Chaque titre donne droit à une distribution semestrielle en espèces fixe et non cumulative (se reporter à la note 13 afférente aux états financiers pour obtenir de plus amples renseignements).
- 13) Présentés dans les dépôts au bilan consolidé.
- 14) Les billets confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des intérêts payables semestriellement jusqu'au 31 octobre 2012 (se reporter à la note 13 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements).
- 15) Comprend 14 163 milliers d'options d'achat d'actions assorties de droits à la plus-value des actions (« composante DPV »).

Évolution du contexte réglementaire

Accord de Bâle II

Le Comité de Bâle a révisé, en juillet 2009, le cadre régissant le risque de marché afin de répondre aux préoccupations soulevées par les pertes importantes subies par les portefeuilles de transaction du secteur au cours de la période allant de 2007 à 2009. L'adoption d'une valeur à risque (« VAR ») ayant subi une simulation de crise, qui mènera à une augmentation du capital lié au risque de marché, constitue l'un des principaux changements. La BRI a également mis en place un dispositif prudentiel de surveillance des risques, afin de tenir compte du risque de défaut et de transferts dans les portefeuilles de titres de créance sur une période d'un an, selon un seuil de confiance de 99,9 %. En outre, les produits titrisés dans le portefeuille de transaction recevront la même charge au titre du capital que dans le portefeuille bancaire, à moins qu'ils se trouvent dans un portefeuille de transaction en corrélation qui répond à un certain nombre d'exigences. La Banque a évalué l'incidence de ces changements et de plus amples renseignements sont fournis à la page 70.

Accord de Bâle III

En décembre 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB ») a proposé des changements aux exigences réglementaires qui touchent les institutions financières. Ces réformes comprennent un certain nombre de changements apportés aux règles existantes sur le capital et introduisent des normes internationales en matière de liquidité. Ces nouvelles normes internationales, désignées sous le nom de « Bâle III », visent à renforcer le système financier en améliorant la qualité, la cohérence et la transparence du capital afin de mieux assumer les pertes et de promouvoir un secteur bancaire plus robuste.

Bâle III prévoit un resserrement des exigences en matière de capital, notamment la hausse du montant minimal des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, il introduit des normes de capital tampon accrues et exige que toutes les déductions du capital, tant celles qui existent déjà que les nouvelles, soient imputées aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Ces nouvelles règles mettent l'accent sur la qualité supérieure du capital et, plus précisément, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et sur une définition plus stricte des autres instruments de capitaux propres admissibles.

Le CBCB a publié les règles définitives révisées sur la suffisance du capital, désignées sous le nom de « Bâle III ».

Les principaux changements découlant de Bâle III sont les suivants :

- Accroissement des exigences en matière de capital;
 - Le capital de catégorie 1 doit être principalement composé de capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires;
 - Toutes les déductions actuelles et existantes seront imputées aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires;
 - Les exigences minimales en matière de capital sont plus élevées.
- Accroissement des exigences en matière de capital pour le risque de contrepartie;
- Instauration d'un ratio de levier financier internationalement harmonisé, fondé sur le ratio actif/capital actuel du BSIF;
- Volant de conservation de capital et volant contra-cyclique dépassant les seuils réglementaires minimaux.

Afin de permettre aux banques de respecter les nouvelles normes, Bâle III contient des dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2019. Les exigences transitoires entraîneront la mise en place progressive des nouvelles déductions des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires sur cinq ans, le retrait progressif des instruments de capital non admissibles sur dix ans et l'introduction progressive d'un volant de conservation de capital sur cinq ans. À compter de janvier 2019, les banques seront tenues de respecter les nouvelles exigences minimales liées à l'actif pondéré en fonction du risque suivantes : un ratio actions ordinaires/capital de catégorie 1 de 4,5 % et un volant de conservation de capital de 2,5 %, pour un total de 7 %. Compte tenu du volant de conservation de capital, le ratio minimum du capital de catégorie 1 sera de 8,5 %, et le ratio du capital total, de 10,5 %. Le ratio de levier financier minimum (ratio du capital au total ajusté des actifs selon la définition du CBCB) sera de 3 %.

Dans l'ensemble, les règles de Bâle III accroîtront les déductions réglementaires à partir des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et l'actif pondéré en fonction du risque pour la Banque. La direction a effectué diverses analyses et projections et continue de croire que, grâce à son solide historique

de capital autogénéré et à son modèle d'affaires à faible risque, la Banque réussira à respecter les exigences en matière de capital de Bâle III de 2019 dès le début de la période de mise en œuvre.

Toutefois, le BSIF s'attend à ce que les banques canadiennes respectent les exigences en matière de capital de Bâle III de 2019, y compris celles concernant l'ensemble des déductions, d'ici le premier trimestre de 2013.

Par ailleurs, le 13 janvier 2011, le CBCB a publié des directives supplémentaires traitant spécifiquement des critères d'admissibilité en matière d'absorption des pertes en ce qui a trait au capital en cas de non-viabilité. Un avis du BSIF publié le 16 août 2011 confirme que ces exigences s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2013. Ces règles modifient l'admissibilité des instruments qui peuvent être inclus dans le capital réglementaire et prévoient une période de transition et de retrait progressif des instruments.

La totalité des instruments de capitaux propres en cours qui ne sont pas des actions ne respectent pas ces critères supplémentaires et seront retirés progressivement à compter de janvier 2013. Certains instruments de capitaux propres innovateurs de catégorie 1 émis par la Banque contiennent un droit de rachat sur événement réglementaire. Bien qu'elle n'ait pas l'intention pour le moment d'invoquer toute clause de rachat sur événement réglementaire comprise dans ces instruments de capitaux propres, la Banque se réserve le droit de rembourser ou de racheter en tout temps ces instruments, selon les modalités de chaque émission.

Dividendes

La solidité des résultats et de la situation du capital de la Banque lui ont permis d'augmenter le dividende trimestriel de 3 cents, lequel s'est chiffré à 52 cents en 2011. Les dividendes se sont accrûs pour atteindre un taux annuel composé de 13 % au cours des 10 derniers exercices.

Cotes de crédit

Certaines cotes de crédit ont une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers et sur les coûts d'emprunt, ainsi que sur les conditions selon lesquelles la Banque peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture et obtenir des emprunts connexes. La Banque bénéficie toujours de cotes de crédit élevées. Les cotes de crédit actuelles sont les suivantes : AA par DBRS, Aa1 par Moody's et AA par Standard & Poor's et par Fitch.

Perspectives

La Banque maintiendra un capital solide. La Banque continuera de gérer prudemment son capital afin d'appuyer les initiatives de croissance interne, de procéder à des acquisitions choisies et de s'adapter aux changements de réglementation. La Banque s'engage toujours à maintenir un ratio actions ordinaires/capital de catégorie 1 prévu selon Bâle III s'établissant entre 7 % et 7,5 %, compte tenu de toutes les déductions, d'ici le premier trimestre de 2013.

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels avec des entités qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent à trois catégories : les entités à détenteurs de droits variables (les « EDDV »), les opérations de titrisation, et les garanties et autres engagements.

Entités à détenteurs de droits variables

Les arrangements hors bilan conclus avec des EDDV se composent notamment de ce qui suit :

- La Banque a recours aux EDDV pour offrir une vaste gamme de services à ses clients. Ces services comprennent les EDDV établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement. En outre, la Banque constitue, administre et gère des fiducies personnelles et des fiducies commerciales pour ses clients. En outre, elle parraine et gère activement des fonds communs de placement.
- La Banque a également recours à des EDDV pour diversifier ses sources de financement et gérer son capital. Elle peut utiliser ces EDDV pour titriser ses propres actifs, essentiellement des prêts hypothécaires à l'habitation. La Banque peut également constituer des EDDV en vue d'émettre des instruments de capitaux propres qui font partie du capital réglementaire, notamment les titres fiduciaires de la Banque et les billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia.

Toutes les EDDV sont assujetties à des processus d'examen et d'approbation rigoureux afin de s'assurer que la Banque a bien évalué les risques pertinents et qu'elle les a traités. Pour bon nombre d'EDDV auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres EDDV, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché et d'illiquidité ou au risque opérationnel. La Banque tire des honoraires d'une EDDV selon la nature de son association avec celle-ci.

Au 31 octobre 2011, le total de l'actif consolidé se rapportant aux EDDV s'établissait à 12,1 milliards de dollars, contre 9,2 milliards de dollars à la clôture de l'exercice 2010. Cette hausse s'explique essentiellement par les actifs supplémentaires détenus par la fiducie Scotia Covered Bond Trust aux fins du soutien des nouvelles émissions d'obligations couvertes de la fiducie.

La Banque a touché des honoraires de 46 millions de dollars et de 42 millions de dollars, respectivement, en 2011 et en 2010 de certaines EDDV dans lesquelles elle détenait des droits variables importants à la clôture de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours de la Banque à des EDDV, notamment des renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégories d'EDDV, sont présentés ci-après et à la note 6 afférente aux états financiers consolidés à la page 131.

La Banque est essentiellement associée à trois types d'EDDV :

- Fonds multicédants parrainés par la Banque,
- Instruments de financement,
- Entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés.

Fonds multicédants parrainés par la Banque

La Banque parraine trois fonds multicédants, dont deux sont établis au Canada et un aux États-Unis. Ces fonds multicédants ont versé à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 43 millions de dollars en 2011, contre 40 millions de dollars en 2010.

Les fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée. Les actifs acquis sont assortis de concours de trésorerie de sûreté généralement équivalents à 102 % des actifs acquis ou pour lesquels il existe un engagement d'achat. L'objet premier des concours de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de

rechange dans l'éventualité où un fonds multicédants se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. La Banque est tenue d'acquérir une participation dans les actifs détenus par ces fonds multicédants. L'agent administratif peut exiger du fournisseur de liquidités qu'il s'exécute conformément à la convention d'achat d'actifs si le fonds n'est pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial. La Banque n'est pas tenue d'acheter les actifs du fonds si ce dernier répond aux exigences d'un événement d'insolvabilité.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants hors bilan se compose principalement de concours de trésorerie, de rehaussements de crédit dans l'ensemble du programme et de papier commercial détenu temporairement. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le principal bénéficiaire ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Canada

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 2,4 milliards de dollars au 31 octobre 2011 (1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2010). Cette hausse d'un exercice à l'autre s'explique par l'accroissement des activités des clients. Au 31 octobre 2011, le total du papier commercial en circulation relativement aux fonds multicédants établis au Canada se chiffrait à 1,7 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars au 31 octobre 2010), et la Banque détenait moins de 0,1 % du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants. Le tableau 19 présente un sommaire des actifs acquis détenus dans les deux fonds multicédants canadiens de la Banque aux 31 octobre 2011 et 2010, selon le risque sous-jacent.

La quasi-totalité des actifs des fonds multicédants ont été structurés de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Au 31 octobre 2011, environ 11 % des actifs financés étaient cotés AAA par une agence de notation externe, et les autres actifs financés avaient une cote équivalente à une cote AA- ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque. Au 31 octobre 2011, aucun actif de qualité inférieure n'était détenu dans ces fonds multicédants. La date d'échéance de la totalité des actifs financés tombe à l'intérieur d'une période de trois ans et la période de remboursement moyenne pondérée, en fonction des flux de trésorerie, était d'environ un an. Ces deux fonds multicédants ne comportent aucune créance hypothécaire à risque élevé des États-Unis.

T19 Actifs détenus par les fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011			2010		
	Actifs financés ¹⁾	Engagements non provisionnés	Risque total ²⁾	Actifs financés ¹⁾	Engagements non provisionnés	Risque total ²⁾
Prêts-auto/locations	1 318 \$	539 \$	1 857 \$	331 \$	305 \$	636 \$
Prêts pour matériel	-	-	-	339	7	346
Créances clients	184	142	326	206	122	328
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	174	30	204	19	-	19
Prêts pour régime de retraite	21	-	21	49	2	51
Total ³⁾	1 697 \$	711 \$	2 408 \$	944 \$	436 \$	1 380 \$

1) Les actifs financés sont présentés au coût initial, lequel se rapproche de la juste valeur estimative.

2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale et aux lettres de crédit.

3) Ces actifs proviennent essentiellement du Canada.

États-Unis

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement au fonds multicédants aux États-Unis découle des concours de trésorerie et des rehaussements de crédit consentis dans l'ensemble du programme, ces concours s'établissant, au total, à 7,0 milliards de dollars au 31 octobre 2011 (6,5 milliards de dollars au 31 octobre 2010). L'augmentation d'un exercice à l'autre découle de l'intensification des activités des clients. Au 31 octobre 2011, le papier commercial en circulation détenu dans le fonds multicédants aux États-Unis totalisait 3,5 milliards de dollars (3,1 milliards de dollars au 31 octobre 2010), et la Banque ne détenait aucun papier commercial émis par ce fonds multicédants.

Une tranche importante des actifs du fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnancement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par le fonds multicédants est assorti d'un concours de trésorerie qui lui est propre et fourni par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs au moyen d'un concours de trésorerie. Ce dernier sert à épouser les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il y a lieu, qui sont en sus des pertes assumées par des rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers et des billets secondaires émis par le fonds multicédants. Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédants exigent généralement de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale de l'ensemble des actifs, y compris les actifs en souffrance, le cas échéant.

Le tableau 20 présente un sommaire des actifs achetés et détenus par le fonds multicédants américain de la Banque aux 31 octobre 2011 et 2010, selon le risque sous-jacent.

Le fonds multicédants est composé de placements répartis entre deux groupes de titres diversifiés adossés à des actifs. Les actifs sous-jacents à ces titres se composent principalement de prêts aux particuliers, notamment les prêts sur la valeur nette d'une maison, les prêts aux étudiants et les titres de créances hypothécaires à l'habitation aux États-Unis. Une proportion importante de ces groupes est garantie par des rehausseurs de crédit ayant obtenu une cote de qualité inférieure de la part des agences de notation externes.

Au 31 octobre 2011, environ 81 % des actifs financés du fonds multicédants avaient obtenu une cote « A » ou supérieure, qui est de 19 % de la part d'agences de notation externes et de 62 % selon le programme de notation interne de la Banque. La quasi-totalité des actifs contenus dans ce fonds multicédants était de première qualité au 31 octobre 2011. Bien que la date d'échéance de 78 % de la totalité des actifs financés tombe à l'intérieur d'une période de cinq ans, la période de remboursement moyenne pondérée, en fonction des flux de trésorerie prévus, est d'environ 1,1 an.

Au cours de l'exercice 2011, aucun événement n'a exigé la réévaluation du principal bénéficiaire du fonds multicédants.

Instruments de financement

La Banque a recours à des structures d'accueil pour faciliter le financement économique de ses propres activités. La Banque possède trois structures d'accueil qui facilitent l'émission de certains de ses instruments de capital réglementaire : Fiducie de Capital Banque Scotia, Fiducie de billets secondaires Banque Scotia et Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia. Ces structures d'accueil ne sont pas consolidées au bilan, étant donné que la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. Les titres fiduciaires de la Banque Scotia, les titres

de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia et les billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia émis par ces fiducies ne sont pas présentés dans le bilan consolidé bien qu'ils soient admissibles à titre de capital réglementaire. Les billets de dépôt émis par la Banque à l'intention de Fiducie de Capital Banque Scotia, de Fiducie de billets secondaires Banque Scotia et de Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia sont comptabilisés au poste « Dépôts ». Le total des dépôts provenant de ces fiducies et comptabilisés par la Banque s'établissait à 4 milliards de dollars au 31 octobre 2011 (4 milliards de dollars au 31 octobre 2010). La Banque a inscrit des intérêts débiteurs de 242 millions de dollars à l'égard de ces dépôts en 2011 (243 millions de dollars en 2010).

Entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés La Banque détient une participation dans des EDDV qui sont structurées pour répondre à certains besoins particuliers des investisseurs. Les prêts ou les dérivés de crédit sont détenus par les EDDV afin de créer des titres pour les investisseurs qui correspondent aux besoins et aux préférences de ces derniers en matière de placement. Le risque de perte maximal de la Banque découlant des EDDV dans lesquelles elle détient un droit variable significatif se chiffrait à 53 millions de dollars au 31 octobre 2011 (23 millions de dollars au 31 octobre 2010), ce qui comprend le montant du risque de crédit relatif aux contrats dérivés conclus avec ces EDDV. La hausse par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par l'ajout d'une entité à la suite de l'acquisition de Patrimoine Dundee.

Opérations de titrisation

La Banque titrise une partie de ses prêts hypothécaires à l'habitation et de ses prêts à des particuliers en cédant à des fiducies les actifs dont elle assure le recouvrement. La titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation s'effectue principalement par l'entremise de la participation de la Banque au programme gouvernemental d'obligations hypothécaires du Canada. Si certaines conditions sont remplies, les cessions sont traitées comme des ventes et les actifs cédés sont retirés du bilan consolidé (de plus amples renseignements sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, à la page 117). Ces opérations de titrisation permettent à la Banque de se tourner vers d'autres sources de financement plus efficaces et de gérer le risque d'illiquidité et les autres risques. La Banque ne fournit aucun concours de trésorerie relativement au programme d'obligations hypothécaires du Canada. Par conséquent, elle n'est pas exposée à des risques d'illiquidité importants dans le cadre de ces arrangements hors bilan.

Au 31 octobre 2011, le montant hors bilan des prêts hypothécaires titrisés s'établissait à 19,1 milliards de dollars, contre 16 milliards de dollars à l'exercice précédent. À l'image de l'exercice précédent, l'augmentation des activités en 2011 a débouché des ventes continues par l'intermédiaire du programme d'obligations hypothécaires du Canada.

Au 31 octobre 2011, le montant hors bilan des prêts aux particuliers titrisés s'établissait à 2 millions de dollars, contre 10 millions de dollars à l'exercice précédent.

À la suite de la cession d'actifs, la Banque peut conserver des participations dans les titres émis par les fiducies, peut-être partie à des arrangements lui permettant d'effectuer des paiements aux fiducies dans certaines situations bien précises, maintient ses relations avec la clientèle visée et fournit des services administratifs aux fiducies. Des renseignements supplémentaires sur les engagements de la Banque envers les fiducies sont présentés à la note 24 afférente aux états financiers consolidés, à la page 151.

T20 Actifs détenus par le fonds multicédants américain parrainé par la Banque

	2011			2010		
	Actifs financés ¹⁾	Engagements non provisionnés	Risque total ²⁾	Actifs financé ¹⁾	Engagements non provisionnés	Risque total ²⁾
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Créances sur cartes de crédit/sur prêts à la consommation	22 \$	29 \$	51 \$	22 \$	45 \$	67 \$
Prêts-auto/locations	1 046	1 009	2 055	1 198	902	2 100
Créances clients	1 425	2 403	3 828	798	2 476	3 274
Prêts à des sociétés d'investissement à capital fixe	359	7	366	367	7	374
Titres diversifiés adossés à des actifs	549	11	560	622	12	634
Prêts aux sociétés ³⁾	85	11	96	69	23	92
Total ⁴⁾	3 486 \$	3 470 \$	6 956 \$	3 076 \$	3 465 \$	6 541 \$

1) Les actifs financés sont présentés au coût initial. Au 31 octobre 2011, la juste valeur estimative de ces actifs s'établissait à 3,3 milliards de dollars (2,7 milliards de dollars au 31 octobre 2010).

2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale sous forme de conventions d'achat d'actifs.

3) Ces actifs représentent des prêts garantis auxquels des agences de notation externes ont attribué une cote de grande qualité.

4) Ces actifs proviennent des États-Unis.

La Banque a dégagé des revenus de titrisation de 236 millions de dollars en 2011, contre 124 millions de dollars en 2010. Cet accroissement s'explique surtout par la hausse des volumes de prêts hypothécaires titrisés pendant l'exercice.

Des renseignements supplémentaires sur le montant des opérations de titrisation ainsi que sur les flux de trésorerie, les honoraires de gestion et les droits conservés connexes sont fournis à la note 4 c) afférente aux états financiers consolidés, aux pages 128 et 129.

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie. Au 31 octobre 2011, le montant de ces lettres s'établissait à 21,2 milliards de dollars, contre 20,5 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète l'accroissement général des activités des clients;
- Concours de trésorerie. Ils représentent habituellement une source de financement de recharge aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées. Les concours de trésorerie comprennent les rehaussements de crédit que la Banque fournit, sous forme de lettres de crédit de soutien, aux fonds multicédants émettant du papier commercial parrainés par la Banque. Au 31 octobre 2011, ces rehaussements de crédit totalisaient 685 millions de dollars, contre 669 millions de dollars pour l'exercice précédent. Il y a lieu de se reporter à l'analyse connexe à la rubrique « Entités à détenteurs de droits variables », à la page 47;
- Contrats d'indemnisation. Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de son exploitation, selon la performance des contreparties ou lorsque certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation;
- Engagements de prêt. La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2011, ces engagements s'élevaient à 108 milliards de dollars, comparativement à 104 milliards de dollars à l'exercice précédent. Environ la moitié de ces engagements viennent à échéance à court terme, leur durée à courir jusqu'à l'échéance étant de moins d'un an.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou d'illiquidité et sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

Les commissions au titre des garanties et engagements de prêt de la Banque, comptabilisées parmi les commissions de crédit au poste « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats, se sont établies à 436 millions de dollars en 2011, en regard de 426 millions de dollars pour l'exercice précédent. Des renseignements détaillés sur les garanties et les engagements de prêt sont présentés à la note 24 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 151 à 153.

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de son bilan et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait à l'actif, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres achetés aux termes de conventions de prise en pension, les prêts et les engagements de clients en

contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est du passif, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débentures subordonnées et les obligations au titre des instruments de capitaux propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction, notamment de gestion de l'actif et du passif.

Au cours de l'exercice 2009, la Banque a reclasé dans les prêts certains titres de créance auparavant classés dans les titres disponibles à la vente en raison de modifications de normes comptables relatives aux instruments financiers. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Modifications de méthodes comptables » à la page 82.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des prêts et créances, de certains titres et de la plupart des passifs financiers, qui sont comptabilisés au coût après amortissement, sauf s'ils sont désignés initialement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente, déduction faite des couvertures connexes, ainsi que les gains et pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, sont inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains et pertes sur les titres disponibles à la vente sont inscrits à l'état consolidé des résultats au moment où ils sont réalisés et les couvertures de flux de trésorerie le sont lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Toutes les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont inscrites à l'état consolidé des résultats, à l'exception des variations des instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures d'un investissement net, lesquels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les méthodes comptables suivies par la Banque en matière de produits dérivés et d'activités de couverture sont décrites plus en détail à la note 1 afférente aux états financiers consolidés (se reporter à la page 117).

Le revenu et les frais d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt sont inscrits à l'état consolidé des résultats de la Banque dans le revenu d'intérêts net. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les gains et pertes nets sur les titres détenus à des fins de transaction sont inscrits dans les autres revenus, au poste « Revenus de transaction ». Les gains et pertes réalisés et les réductions de valeur découlant de moins-values durables des titres disponibles à la vente et des placements comptabilisés à la valeur de consolidation sont inscrits dans les autres revenus, au poste « Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction ».

Plusieurs risques découlent des transactions portant sur les instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque opérationnel et le risque de marché. Ce dernier découle des variations des prix et des taux du marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change, le cours des actions et les prix des marchandises. La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Des renseignements sur les politiques et les pratiques de la Banque en matière de gestion du risque sont présentés à la rubrique « Gestion du risque », aux pages 63 à 77. De plus, la note 25 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 153 à 162, présente l'exposition de la Banque aux risques de crédit, d'illiquidité et de marché découlant des instruments financiers de même que les politiques et les procédures de gestion du risque correspondantes de la Banque.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation de 100 ou de 200 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 72. Pour les activités de transaction, le tableau de la page 72 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés et selon leur profil d'échéance établi par la Banque, seulement 3 % (10 % en 2010) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 28 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 166 à 171) contient des renseignements détaillés sur les produits dérivés détenus à des fins de transaction ou autres que de transaction, y compris les montants nominaux, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque figure à la note 26 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 163 à 165) qui décrit également la façon dont ces montants ont été déterminés.

Au 31 octobre 2011, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était favorable à hauteur de 2 317 millions de dollars comparativement à leur valeur comptable (défavorable à hauteur de 420 millions de dollars au 31 octobre 2010). La différence découle principalement d'actifs liés à des prêts, de passifs liés à des dépôts, de débentures subordonnées et d'obligations au titre des instruments de capitaux propres. La variation d'un exercice à l'autre de la juste valeur par rapport à la valeur comptable a découlé principalement des fluctuations des taux d'intérêt. Le calcul de la juste valeur estimative est fondé sur la conjoncture du marché du 31 octobre 2011 et il ne reflète pas forcément la juste valeur future. Des renseignements supplémentaires sur la façon dont le calcul de la juste valeur est effectué sont présentés à la section portant sur les principales estimations comptables, aux pages 78 à 82.

La note 27 afférente aux états financiers consolidés fournit de l'information sur certains instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur (se reporter à la page 165). Ces désignations ont principalement pour but d'éviter une non-concordance comptable de deux instruments ou de mieux refléter la façon dont le rendement d'un portefeuille particulier est évalué par la Banque.

Principaux instruments de crédit

Titres adossés à des créances hypothécaires

Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le total des titres adossés à des créances hypothécaires classés comme étant disponibles à la vente représentait environ 4 % du total des actifs de la Banque au 31 octobre 2011 et ces titres sont présentés dans le tableau 21 ci-dessous. L'exposition aux prêts hypothécaires à risque élevé aux États-Unis est négligeable.

Portefeuille de transaction

Le total des titres adossés à des créances hypothécaires classés dans les titres détenus à des fins de transaction représentait moins de 0,1 % du total des actifs de la Banque au 31 octobre 2011 et ces titres sont présentés dans le tableau 21.

T21 Titres adossés à des créances hypothécaires

	2011			2010	
	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction		Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction
Aux 31 octobre Valeur comptable (en millions de dollars)					
Titres adossés à des créances hypothécaires LNH canadiennes ¹⁾	21 941 \$	396 \$		18 370 \$	416 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	³²⁾	^{18³⁾}		10 ²⁾	28 ³⁾
Titres adossés à d'autres créances hypothécaires à l'habitation	138	–		201	–
Total	22 082 \$	414 \$		18 581 \$	444 \$

1) La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres adossés à des créances hypothécaires LNH.

2) Les actifs sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales dans le portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction se rapportent principalement à des propriétés non canadiennes.

3) Les actifs sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales dans le portefeuille de transaction se rapportent à des propriétés canadiennes.

Accord de Montréal sur le papier commercial adossé à des actifs (le « PCAA »)

Par suite de la restructuration du PCAA visé par l'accord de Montréal, au cours du premier trimestre de 2009, la Banque a reçu des titres assortis d'échéances plus longues qui ont été classés comme étant disponibles à la vente. Environ 45 % de ces nouveaux billets se composent de billets de catégorie A-1 assortis de la cote A et 36 %, de catégorie A-2 assortis de la cote BBB (bas). La valeur comptable de 167 millions de dollars des billets de la Banque représente environ 74 % de leur valeur nominale.

Dans le cadre de la restructuration, la Banque a participé à une facilité de financement sur marge qui a été comptabilisée comme un engagement de prêts non provisionné. La tranche de la facilité revenant à la Banque s'élève à 198 millions de dollars. Aucun montant n'a été prélevé sur celle-ci à l'heure actuelle.

Titres adossés à des créances avec flux groupés et titres adossés à des prêts avec flux groupés

Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

La Banque détient des placements dans des Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG ») et des titres adossés à des prêts avec flux groupés (« TPFG ») dans son portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction. Les TCFG et les TPFG se trouvent habituellement exposés au risque lié au crédit structuré soit de façon synthétique par le recours à des dérivés de crédit, soit en raison des placements sous forme de prêts à des sociétés ou d'obligations de sociétés et de la détention de tels prêts ou obligations.

Depuis 2009, les TCFG et les TPFG fondés sur des actifs liquides sont classés dans les prêts et comptabilisés au coût après amortissement. Ils sont soumis à un test de dépréciation à l'instar de tous les autres prêts. Les TCFG et les TPFG synthétiques continuent d'être classés dans les titres disponibles à la vente et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans le bénéfice net.

Au 31 octobre 2011, la valeur comptable des TCFG et TPFG fondés sur des actifs liquides qui ont été reclasés dans les prêts au bilan consolidé de la Banque se chiffrait à 867 millions de dollars (943 millions de dollars au 31 octobre 2010). La juste valeur de ces TCFG et TPFG s'établissait à 637 millions de dollars (623 millions de dollars au 31 octobre 2010). Aucun de ces TCFG et TPFG fondés sur des actifs liquides n'était classé comme douteux. La quasi-totalité des actifs de référence des TCFG et des TPFG de la Banque sont des titres de sociétés, mais non des titres adossés à des créances hypothécaires des États-Unis.

L'exposition résiduelle de la Banque à l'égard des TCFG et TPFG synthétiques s'établissait à 99 millions de dollars au 31 octobre 2011 (185 millions de dollars au 31 octobre 2010). Au cours de l'exercice, la Banque a inscrit un gain avant impôts de 5 millions de dollars dans le bénéfice net en raison des variations de la juste valeur des TCFG et TPFG synthétiques (un gain avant impôts de 85 millions de dollars en 2010). La variation de la juste valeur des TCFG et TPFG synthétiques résulte principalement du rétrécissement des écarts de taux au cours de l'exercice précédent et de l'arrivée à échéance de certains TCFG en 2011.

Tous les portefeuilles de TCFG et de TPFG sont bien diversifiés, chaque TCFG et TPFG se chiffrant en moyenne à 8 millions de dollars, et la pondération moyenne des titres par secteur ne dépassant jamais 12 % du portefeuille. D'après leur valeur comptable, ces TCFG et TPFG ont une cote moyenne pondérée de A. Plus de 89 % de ces placements sont situés dans une tranche supérieure, la subordination étant de 10 % ou plus, et 5 % de ces placements se situent dans la tranche de dernier rang.

Selon les positions détenues au 31 octobre 2011, un accroissement de 50 points de base des écarts de taux visés aurait entraîné une diminution avant impôts d'environ 3 millions de dollars du bénéfice net.

Portefeuille de transaction

La Banque détient également des TCFG synthétiques dans son portefeuille de transaction, en raison des activités de montage et de gestion menées auprès de clients et d'autres institutions financières. Afin de couvrir son risque lié aux activités de transaction, la Banque acquiert des TCFG auprès d'autres institutions financières ou en cède à ces dernières, et elle achète ou vend des tranches indicielles ou des swaps sur défaillance à désignation unique. Les variations des écarts de taux constituent le principal facteur ayant une incidence sur la valeur des TCFG et des swaps sur défaillance. Le tableau 22 ci-dessous présente le total des TCFG du portefeuille de transaction qui ont été acquis ou cédés.

T22 Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG »)

Portefeuille de transaction

	2011		2010	
	Valeur nominale	Juste valeur positive/ (négative)	Valeur nominale	Juste valeur positive/ (négative)
Aux 31 octobre En cours (en millions de dollars)				
TCFG – protection vendue	2 460 \$	(564) \$	2 890 \$	(498) \$
TCFG – protection achetée	2 047 \$	393 \$	2 719 \$	491 \$

La baisse des montants nominaux du portefeuille de TCFG est principalement attribuable à des échanges qui se sont déroulés avec des contreparties au cours de l'exercice. L'augmentation de la juste valeur négative de la protection des TCFG vendue découle de l'élargissement des écarts de taux à la clôture de l'exercice. La diminution de la juste valeur positive de la protection achetée est attribuable à la baisse marquée des montants nominaux de référence. Selon les positions détenues au 31 octobre 2011, un accroissement de 50 points de base des écarts de taux visés dans ce portefeuille aurait entraîné une diminution avant impôts d'environ 9 millions de dollars du bénéfice net.

Plus de 61 % des risques de crédit auxquels la Banque est exposée en ce qui a trait à des contreparties à des swaps de TCFG se rapportent à des entités dont la cote de crédit interne ou externe est de première qualité. La quasi-totalité des actifs de référence sous-jacents aux TCFG contenus dans le portefeuille de transaction sont des titres de sociétés, et il n'y a pas de titres adossés à des créances hypothécaires.

Risques liés aux rehausseurs de crédit

L'exposition directe de la Banque aux risques liés aux rehausseurs de crédit est négligeable. Son exposition indirecte se chiffre à 0,5 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars au 31 octobre 2010) sous forme de garanties qui offrent un rehaussement de crédit dans le cadre de transactions financières avec les administrations publiques et d'autres transactions, lorsque la Banque fournit des facilités de crédit soit à des émetteurs de titres ou à des entités qui détiennent ces titres. Ces risques représentaient surtout des garanties de 0,4 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 31 octobre 2010) fournies par deux rehausseurs de crédit à l'égard d'une proportion importante des titres adossés à des actifs diversifiés détenus dans le fonds multicédants américain de la Banque (comme l'indique la rubrique « Fonds multicédants parrainés par la Banque », à la page 48). Ces deux rehausseurs de crédit avaient obtenu une cote de qualité inférieure des agences de notation externes au 31 octobre 2011.

Autres

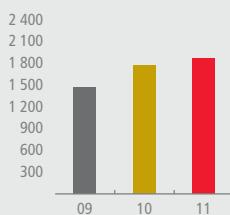
Au 31 octobre 2011, l'exposition de la Banque aux prêts à fort effet de levier financier en attente de syndication, aux titres à enchères, aux prêts de type Alt-A et aux placements dans des instruments de placement structuré était négligeable.

APERÇU DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

RÉSEAU CANADIEN

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net record de 1 862 millions de dollars en 2011, soit une augmentation de 92 millions de dollars, ou de 5 %, en regard de celui de l'exercice précédent. La hausse des revenus s'explique principalement par la solide croissance des actifs et des dépôts dans tous les secteurs d'activités, la croissance des revenus tirés des cartes de crédit stimulée par les initiatives et l'augmentation des revenus liés aux Services bancaires aux entreprises. Ces facteurs ont été en partie compensés par la pression sur les marges attribuable aux faibles taux d'intérêt. Une amélioration notable de la dotation à la provision pour pertes sur créances a été atténuée en partie par une hausse de 3 % des frais autres que d'intérêt.

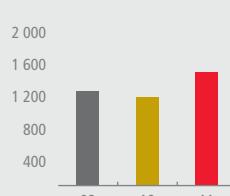
D25 Bénéfice net du Réseau canadien
en millions de dollars



OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Les Opérations internationales ont affiché un solide bénéfice de 1 485 millions de dollars en 2011, soit une hausse de 328 millions de dollars ou de 28 % par rapport à celui de l'exercice précédent, et ce, malgré l'appréciation du dollar canadien. Les acquisitions en Amérique latine et en Asie combinées à la croissance interne et à une gestion prudente des risques dans toutes les régions ont contribué aux résultats positifs. Les volumes de prêts ont augmenté de 9 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, et la dotation à la provision pour pertes sur créances a affiché une amélioration de 21 %.

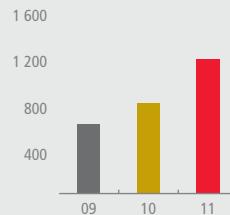
D26 Bénéfice net des Opérations internationales
en millions de dollars



GESTION DE PATRIMOINE MONDIALE

Le groupe Gestion de patrimoine mondiale a enregistré un bénéfice net de 1 218 millions de dollars, soit une hausse de 402 millions de dollars ou de 49 % en regard de celui de l'exercice précédent surtout en raison de l'acquisition de Patrimoine Dundee. La croissance interne sous-jacente dans les secteurs Assurance et Gestion de patrimoine en 2011 a été stimulée par les fortes ventes et les initiatives de croissance.

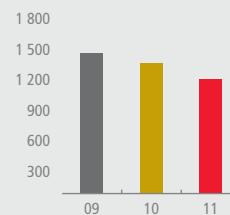
D27 Bénéfice net de Gestion de patrimoine mondiale
en millions de dollars



SCOTIA CAPITAUX

Scotia Capitaux a affiché un bénéfice net de 1 184 millions de dollars en 2011. Il s'agit d'une baisse de 12 % par rapport au bénéfice atteint l'an dernier en raison de la conjoncture difficile, particulièrement dans la deuxième moitié de l'exercice. Les écarts de taux sur les prêts aux sociétés ont augmenté dans toutes les régions. Les volumes de prêts se sont stabilisés vers la fin de 2011 après avoir diminué en 2010. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des frais autres que d'intérêt.

D28 Bénéfice net de Scotia Capitaux
en millions de dollars



T23 Résultats financiers de 2011

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondiale	Scotia Capitaux	Autres ¹⁾	Total
Revenu d'intérêts net ²⁾	4 889 \$	3 988 \$	345 \$	1 066 \$	(1 018) \$	9 270 \$
Autres revenus	1 351	1 420	2 973	1 894	380	8 018
Dotation à la provision pour pertes sur créances	590	485	2	29	(60)	1 046
Frais autres que d'intérêts	3 069	3 056	1 890	1 409	140	9 564
Impôts sur le bénéfice ²⁾	719	382	208	338	(237)	1 410
Bénéfice net	1 862 \$	1 485 \$	1 218 \$	1 184 \$	(481) \$	5 268 \$
Rendement des capitaux propres ³⁾ (en pourcentage)	37,9 %	14,4 %	18,2 %	21,2 %	s.o.	18,8 %
Actifs productifs moyens (en milliards de dollars) ³⁾	210 \$	92 \$	9 \$	188 \$	70 \$	569 \$

1) La catégorie Autres regroupe des unités d'exploitation de moindre envergure comprenant la division Trésorerie du Groupe et d'autres redressements du siège social qui ne sont pas affectés à une unité d'exploitation. Les redressements du siège social comprennent l'élimination de la majoration du revenu exonéré d'impôts présentée dans le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts, les variations de la provision générale, les écarts entre les montants réels des coûts engagés et imputés aux unités d'exploitation et l'incidence des titrisations.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

3) Mesure non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité est calculé selon le capital économique affecté. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

s.o. sans objet

Réseau canadien

Réalisations en 2011

- Services bancaires mobiles
 - Constatant rapidement que les clients souhaitaient bénéficier de plusieurs possibilités de services bancaires et d'une expérience sans heurts, le Réseau canadien a lancé les Services bancaires mobiles Scotia afin de répondre à ces besoins en constante évolution.
 - Données clés : plus de 500 000 utilisateurs, plus de 100 000 connexions par jour et plus de 10 millions de transactions jusqu'ici; il s'agit de l'adoption la plus rapide d'une nouvelle technologie bancaire.

- Refonte de Scotia en direct
 - Le nouveau site Scotia en direct, lancé en novembre 2011, permet à la Banque d'offrir une expérience client nettement améliorée en fournissant des fonctions de libre-service bancaire plus fiables et de s'assurer qu'elle continue de répondre aux besoins en évolution de ses clients. Il y a maintenant plus de 1,5 million d'utilisateurs.

- Innovations dans les produits et les paiements
 - La Banque a fait d'importants progrès en matière d'innovation à l'égard des produits et des paiements, notamment en lançant la fonction Visa payWave sur certaines de ses cartes de crédit Visa et en devenant la première banque à offrir le paiement sans contact par débit Flash Interac pour ses Cartes Scotia. Ces améliorations permettent aux clients de faire leurs achats quotidiens plus rapidement et plus facilement.

- Le lancement de la nouvelle carte Visa *Infinite Scotia Momentum* ainsi que de la carte de débit *Remise Scotia* représente un avantage concurrentiel de taille auprès des clients des services bancaires canadiens qui souhaitent obtenir une remise en argent pour l'utilisation quotidienne de leurs cartes.

- La Banque est récompensée pour son excellence :

- Les Centres de contact clientèle du Canada de la Banque Scotia se sont vu décerner par SQM dans le cadre des prix d'excellence pour la qualité du service, le *prix du centre d'appels de l'année*, la *certification de centre d'appels de renommée mondiale* et le *prix de la plus haute satisfaction des employés* du secteur des centres d'appel et du secteur bancaire.
- Le Centre de contact clientèle de Toronto a obtenu la distinction «platine» du *Contact Center Employer of Choice®* (CCEOC) pour 2011. Pour la troisième année d'affilée, le centre a obtenu la meilleure note parmi toutes les institutions financières.
- En mars 2011, les services bancaires mobiles de la Banque Scotia au Canada, nouvellement lancés, ont obtenu le *prix de la banque modèle de Celent*, qui reconnaît l'utilisation novatrice et efficace de la technologie au sein des services bancaires.

T24 Résultats financiers du Réseau canadien

(en millions de dollars)	2011	2010 ¹⁾	2009 ¹⁾
Revenu d'intérêts net ²⁾	4 889 \$	4 919 \$	4 537 \$
Autres revenus	1 351	1 302	1 203
Dotation à la provision pour pertes sur créances	590	705	700
Frais autres que d'intérêts	3 069	2 974	2 892
Impôts sur le bénéfice ²⁾	719	772	679
Bénéfice net	1 862 \$	1 770 \$	1 469 \$
Ratios clés			
Rendement du capital économique	37,9 %	38,4 %	31,3 %
Productivité ¹⁾	49,2 %	47,8 %	50,4 %
Marge nette sur intérêts ¹⁾	2,33 %	2,49 %	2,44 %
DPPC en pourcentage des prêts et des acceptations	0,28 %	0,36 %	0,37 %
Points saillants du bilan (soldes moyens)			
Actifs productifs	209 637	197 549	186 068
Dépôts	141 265	135 849	121 322
Capital économique	5 007	4 740	4 826

1) Les montants de 2009 et de 2010 ont été retraités en fonction de la réorganisation des secteurs d'activité en 2011.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une gamme de services bancaires et de services de placement à plus de 7,6 millions de clients partout au Canada par l'intermédiaire d'un réseau de 1 030 succursales et de 3 027 GAB, ainsi que par Internet, par téléphone mobile, par téléphone et par l'intermédiaire de tiers. Le Réseau canadien se compose de deux principales unités, soit les Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises et les Services aux entreprises.

- Les Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises offrent des conseils financiers et des solutions financières qui comprennent des produits bancaires courants, dont des cartes de débit, des comptes de dépôt, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts ainsi que des produits d'assurances aux emprunteurs connexes destinés aux particuliers et aux petites entreprises.
- Les Services aux entreprises offrent des services-conseils et fournissent une gamme complète de produits aux moyennes et aux grandes entreprises, notamment des services bancaires ainsi que des services de gestion de trésorerie et un vaste éventail de services de prêts et de dépôt.

Stratégie

Le Réseau canadien a perfectionné sa proposition de valeur aux clients afin de devenir une entreprise réellement axée sur la clientèle, qui offre des conseils et des solutions et qui est appuyée par un excellent service à la clientèle.

Le Réseau canadien améliorera grandement sa position concurrentielle en affichant une croissance supérieure dans les secteurs des paiements et des dépôts, ainsi qu'une croissance soutenue dans les autres secteurs fondamentaux. Le Réseau canadien continuera d'appuyer les efforts du groupe Gestion de patrimoine mondiale en distribuant les produits des groupes Transactions bancaires mondiales, Assurances et Gestion de patrimoine.

Le secteur réalisera cette stratégie en offrant des conseils et des solutions pratiques adaptés aux priorités financières de ses clients ainsi qu'une expérience client exceptionnelle.

Priorités pour 2012

- Investissements continus dans les activités de dépôts et de paiements.
- Collaboration avec le groupe Gestion de patrimoine mondiale pour stimuler la croissance des revenus tirés des fonds communs de placement et s'assurer de répondre aux besoins des clients en matière de gestion de patrimoine.
- Investissements dans les éléments suivants pour appuyer la stratégie et la proposition de valeur aux clients :
 - Optimisation des canaux de distribution pour offrir une expérience client entièrement intégrée.
 - Réalisation d'efficiencies sur le plan opérationnel par la simplification organisationnelle, la réorganisation des processus et la rationalisation des produits et services.
 - Établissement d'une équipe de leadership solide pour l'avenir.
 - Consolidation de l'infrastructure SIG afin de mieux appuyer et gérer le capital, l'établissement des prix, les risques et la rentabilité client.

Résultats financiers

Le Réseau canadien a affiché un bénéfice net de 1 862 millions de dollars en 2011, soit une progression de 92 millions de dollars, ou de 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement du capital économique s'est établi à 38,0 %, soit sensiblement le même qu'à l'exercice précédent.

Actifs et passifs

En 2011, les actifs moyens, compte non tenu des opérations de titrisation, se sont accrus de 12 milliards de dollars, ou de 6 %. Cette hausse a découlé de la progression marquée des prêts hypothécaires à l'habitation (compte non tenu des opérations de titrisation), laquelle s'est chiffrée à 10 milliards de dollars, ou à 8 %, ainsi que des prêts automobiles aux particuliers de 1 milliard de dollars ou de 11 %. Les dépôts moyens ont augmenté de 5 milliards de dollars, ou de 4 %, y compris les dépôts dans les comptes à intérêts élevés de 3 milliards de dollars ou de 18 %, ainsi que les comptes chèques de 1 milliard de dollars ou de 8 %. Cette hausse rend compte de la réussite continue de la campagne «Que l'épargne commence !» ainsi que des solutions novatrices en matière de dépôts et de paiements lancées pendant l'été comme le nouveau *Compte Remise Scotia* (le premier compte bancaire qui donne une remise en espèces pour chaque achat par débit au Canada). Les dépôts dans les Services bancaires aux petites entreprises et aux entreprises ont également affiché une forte croissance, tant dans les comptes courants que les dépôts à terme.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 6 240 millions de dollars, soit une amélioration de 19 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.

Le revenu d'intérêts net a diminué de 1 % pour atteindre 4 889 millions de dollars. L'incidence favorable de la solide croissance des volumes de prêts aux particuliers a été neutralisée par une diminution de 16 points de base de la marge d'intérêt, qui s'est chiffrée à 2,33 %. La marge a baissé en raison de la hausse des taux de financement de gros utilisés aux fins de l'établissement des prix de transfert, de la pression concurrentielle générale sur les écarts de taux et de la préférence des clients pour les prêts hypothécaires à taux variable dont l'écart de taux est bas dans le contexte actuel des faibles taux d'intérêt.

Les autres revenus de l'exercice se sont chiffrés à 1 351 millions de dollars, en hausse de 49 millions de dollars, ou de 4 %, principalement attribuable à l'augmentation des revenus tirés des activités de transaction, ce qui traduit en partie la réussite de la nouvelle carte Visa Infinite Scotia Momentum, lancée cet été, qui permet aux clients d'obtenir une remise en argent plus élevée que jamais. Les revenus ont également augmenté dans les Services bancaires aux petites entreprises et aux entreprises à la suite des programmes axés sur les services de consultation et de référence ainsi que les segments de marché ciblés.

Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises

Le total des revenus s'est établi à 4 730 millions de dollars, soit une hausse de 119 millions de dollars, ou de 3 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le revenu d'intérêts net a augmenté de 79 millions de dollars, ou de 2 %, en raison de la progression des prêts hypothécaires et des dépôts. Les autres revenus ont augmenté de 46 millions de dollars, ou de 5 %, principalement sous l'effet de la solide croissance des revenus tirés des cartes de crédit de 24 millions de dollars ou de 13 % et des revenus tirés des activités de transaction de 27 millions de dollars ou de 5 %.

Services aux entreprises

Le total des revenus a reculé de 99 millions de dollars, ou de 6 %, pour s'établir à 1 510 millions de dollars en 2011. L'incidence de la croissance des actifs de 2 milliards de dollars ou de 6 % a été contrebalancée par la diminution des marges, particulièrement dans les prêts automobiles, en raison de la hausse des frais de financement en gros, de la préférence des clients pour les prêts à taux variable et de la sélection d'emprunteurs ayant un meilleur dossier de crédit. D'un exercice à l'autre, les autres revenus ont progressé de 9 millions de dollars, ou de 2 %, pour s'établir à 416 millions de dollars, composés surtout de commissions de crédit et de revenus tirés des cartes de crédit.

Frais autres que d'intérêts

En 2011, les frais autres que d'intérêts ont continué de faire l'objet d'un contrôle serré par la direction et ont augmenté de 95 millions de dollars, ou de 3 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation tient surtout à l'incidence de la hausse de la rémunération au mérite annuelle sur les salaires, à la hausse des coûts liés aux régimes de retraite et à l'incidence sur une année complète de la taxe de vente harmonisée adoptée dans certaines provinces en juillet 2010. La hausse des coûts liés aux régimes de retraite découle des changements aux hypothèses actuarielles et des volumes des actifs des régimes et a été partiellement contrebalancée par un gain lié à la liquidation du régime de retraite d'une filiale au cours de l'exercice. Le Réseau canadien a continué d'investir dans la croissance future en 2011, comme en témoignent les coûts liés au lancement de nouveaux produits comme la carte Visa *Infinite Scotia Momentum* et le *Compte Remise Scotia*, la mise à niveau de nos services bancaires par Internet Scotia en direct et du site web Scotiabank.com, la hausse substantielle du volume d'opérations par les services bancaires mobiles et les nouvelles ententes de parrainage avec certaines équipes de la LNH aux fins de la promotion de la Banque à titre de « banque du hockey au Canada ».

Qualité du crédit

En 2011, la dotation à la provision pour pertes sur créances a été de 590 millions de dollars, en baisse de 16 % par rapport à celle de 705 millions de dollars pour l'exercice précédent, les diminutions les plus importantes ayant été constatées dans les Services bancaires aux particuliers, à la fois dans les prêts automobiles aux particuliers et les marges de crédit ainsi que dans les Services bancaires aux entreprises. L'exercice précédent comprenait une reprise sur la provision sectorielle de 7 millions de dollars.

Charge d'impôts

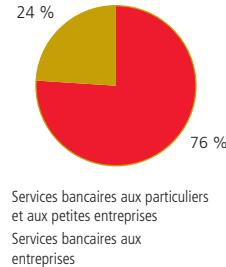
Le taux d'intérêt effectif de 28 % a diminué par rapport à celui de 30 % à l'exercice précédent, principalement en raison de la réduction du taux d'imposition réglementaire au Canada.

Perspectives

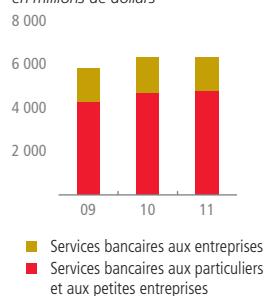
En 2012, la croissance des actifs devrait être modérée dans l'ensemble des activités des Services bancaires aux particuliers mais demeurer relativement solide pour la plupart des activités des Services bancaires aux petites entreprises et aux entreprises. La croissance des dépôts sera vraisemblablement ralenti par la période prolongée de faibles taux d'intérêt et l'accroissement de la concurrence.

La croissance des autres revenus sera faible en 2012. La dotation à la provision pour pertes sur créances devrait demeurer relativement stable en 2012.

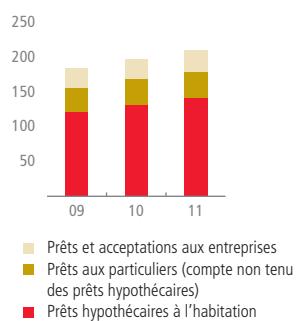
D29 Total des revenus du Réseau canadien au 31 octobre 2011



D30 Total des revenus par sous-secteur en millions de dollars



D31 Moyenne des prêts et des acceptations en milliards de dollars



Opérations internationales

Réalisations en 2011

- Services bancaires aux entreprises :
 - Avancement notable de la restructuration des processus pour améliorer l'efficience et la satisfaction de la clientèle.
 - Création d'un carrefour en Amérique centrale pour stimuler les activités commerciales dans la région.
- Services bancaires aux particuliers :
 - Accroissement de la capacité et de la productivité de la distribution au moyen de mises à niveau des fonctions de vente et de service.
 - Expansion des canaux hors succursales, particulièrement dans les centres de contact client ayant remporté des prix.
 - Lancement de la nouvelle stratégie de marque et du nouveau slogan « Découvrez ce qui est possible ».
- Ouverture de 33 nouvelles succursales, dont 19 au Pérou.
- Intégration de Siam City Bank et de Thanachart Bank en Thaïlande, dans laquelle la Banque possède une participation de 49 %.
- Accroissement de la présence en Chine de la Banque par l'acquisition d'une participation de 19,99 % dans Banque de Guangzhou, la 29e banque en importance de la Chine continentale (conclusion de l'opération prévue au premier trimestre de 2012).
- Accroissement de la présence en Colombie de la Banque par l'acquisition d'une participation de 51 % dans Banco Colpatria, cinquième groupe bancaire en importance du pays (conclusion prévue de l'opération au premier trimestre de 2012).
- Conclusion de plusieurs acquisitions : Pronto! (troisième société de crédit à la consommation de l'Uruguay), Nuevo Banco Comercial (quatrième banque privée d'Uruguay en importance), les activités de gros de Royal Bank of Scotland au Chili et Desdner Bank au Brésil.
- La Banque est récompensée pour son excellence :
 - Le magazine Global Finance a nommé la Banque Scotia meilleur fournisseur de services bancaires par Internet aux particuliers dans 20 pays des Antilles pour la deuxième année d'affiliée. La Banque a également été nommée meilleure institution bancaire par Internet dans 11 pays par ce magazine de finance international.
 - En 2011, la Banque Scotia a aidé des agences internationales à apporter de l'aide à 100 000 Haïtiens à la suite du séisme dévastateur qui a eu lieu dans leur pays. Ces efforts ont été soulignés par trois prix à l'échelle internationale :
 - Le prix Global Telecoms Business Innovation Award 2011 pour l'innovation en matière de services à la clientèle;
 - Le prix Beyond Banking Award décerné par la Banque interaméricaine de développement :
 - Le prix « First to Market Award » de la Fondation Bill et Melinda Gates.
 - Deux centres de contact clientèle du groupe Opérations internationales ont été récompensés cette année : le centre de la République dominicaine, pour la deuxième année d'affiliée, a été reconnu comme un centre de classe mondiale par SQM et celui de la Jamaïque a reçu la médaille d'argent pour le meilleur centre de contact des Amériques décernée par Contact Centre World.
 - La Banque a également été reconnue dans plusieurs pays par le magazine Globe Finance comme étant la meilleure banque par Internet.
 - La succursale de Guangzhou de la Banque Scotia a été reconnue comme ayant la meilleure performance dans les opérations de change en Chine.

T25 Résultats financiers des Opérations internationales

(en millions de dollars)	2011	2010 ¹⁾	2009 ¹⁾
Revenu d'intérêts net ²⁾	3 988 \$	3 616 \$	3 585 \$
Autres revenus	1 420	1 323	1 182
Dotation à la provision pour pertes sur créances	485	616	576
Frais autres que d'intérêts	3 056	2 662	2 695
Impôts sur le bénéfice ²⁾	382	504	256
Bénéfice net	1 485 \$	1 157 \$	1 240 \$
Ratios clés			
Rendement du capital économique	14,4 %	12,5 %	13,5 %
Productivité ¹⁾	56,5 %	53,9 %	56,5 %
Marge nette sur intérêts ¹⁾	4,33 %	4,27 %	4,12 %
DPPC en pourcentage des prêts et des acceptations	0,72 %	1,00 %	0,90 %
Points saillants du bilan (soldes moyens)			
Actifs productifs	92 196	84 648	87 013
Dépôts	45 320	43 464	46 999
Capital économique	10 482	9 557	9 209

1) Les montants de 2009 et de 2010 ont été retraités en fonction de la réorganisation des secteurs d'activité en 2011.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

Profil sectoriel

Le secteur Opérations internationales englobe les services bancaires aux particuliers et aux entreprises offerts par la Banque dans plus de 50 pays à l'extérieur du Canada, soit une présence à l'échelle internationale qu'aucune autre banque canadienne ne possède. Exerçant des activités dans les Antilles, en Amérique centrale, en Amérique latine et en Asie, la Banque Scotia possède plus de 62 000 employés (compte tenu de ceux des filiales et des sociétés affiliées) qui offrent une gamme complète de services financiers aux particuliers et aux entreprises à plus de 11,5 millions de clients par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 2 500 succursales et bureaux et de 5 670 GAB, de services bancaires par téléphone et par Internet, de comptoirs de services bancaires en magasin et du personnel de vente spécialisé.

Stratégie

Les Opérations internationales ont une stratégie clairement définie qui se fonde sur la poursuite de la croissance durable et rentable des revenus. Cette stratégie de croissance repose sur trois éléments clés :

- Engagement à l'égard de la présence des Services bancaires aux particuliers et aux entreprises qui sont en croissance en Amérique et en Asie, deux régions affichant une croissance économique plus solide que celle des pays développés, des données démographiques attrayantes et une demande croissante pour les services financiers.
- Croissance adéquatement équilibrée entre les initiatives internes et les acquisitions de choix.
- Engagement à l'égard d'un partenariat solide en interne pour tirer pleinement parti du réseau international de la Banque et maximiser la satisfaction de la clientèle entre les Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, la Gestion de patrimoine, les Assurances et les Services bancaires de gros.

Priorités pour 2012

- Mettre l'accent sur la croissance durable et rentable des revenus en combinant initiatives internes et acquisitions choisies.
- Services bancaires aux entreprises : Étendre la couverture du marché intermédiaire des services aux entreprises, élargir et améliorer l'offre de produits pour accroître la pénétration du marché et continuer de perfectionner et d'améliorer l'efficacité des processus pour accroître la satisfaction de la clientèle.
- Services bancaires aux particuliers : Améliorer le modèle de distribution pour accroître l'efficacité, élargir l'offre de produits de paiement, tirer parti des capacités de base, particulièrement dans les prêts automobiles et les prêts hypothécaires, accroître le marché des petites entreprises, les marchés émergents et le micro financement et continuer d'appuyer les initiatives de croissance en améliorant la gestion des risques.
- Mettre l'accent sur la solidité du bilan par la croissance des dépôts, la gestion du capital et les stratégies de financement et de liquidité.

Résultats financiers

Les Opérations internationales ont établi un bénéfice net record de 1 485 millions de dollars, soit une hausse de 328 millions de dollars, ou de 28 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Les activités du secteur ont profité de l'incidence favorable des récentes acquisitions, de la forte croissance sous-jacente des revenus et de la réduction des pertes sur prêts, facteurs qui étaient compensés en partie par l'incidence défavorable de 54 millions de dollars de l'appréciation du dollar canadien. Le rendement du capital économique s'est établi à 14,4 %, contre 12,5 % l'exercice précédent.

Actifs et passifs

Les actifs moyens ont augmenté de 8 milliards de dollars, ou de 9 %. La croissance découlant des acquisitions, principalement celle de R-G Premier Bank of Puerto Rico, combinée à la solide croissance interne des prêts, a plus que compensé l'incidence négative de la conversion des devises. Les prêts aux entreprises sous-jacents ont progressé de 5 milliards de dollars ou de 13 %, toutes les régions ayant affiché une croissance, particulièrement l'Asie et le Pérou. Les prêts aux particuliers se sont accrus de 1 milliard de dollars ou de 7 % (exclusion faite des acquisitions), principalement du fait des prêts hypothécaires à l'habitation dans les Antilles et en Amérique latine. La forte croissance sous-jacente des dépôts à faible coût s'est chiffrée à 11 % dans l'ensemble des secteurs.

Revenus

En 2011, le total des revenus s'est chiffré à 5 408 millions de dollars, en hausse de 469 millions de dollars, ou de 9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, malgré l'incidence négative de 128 millions de dollars de la conversion des devises. Le revenu d'intérêts net s'est établi à 3 988 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 372 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison surtout de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico, de la hausse des apports des sociétés affiliées en Asie et de la croissance interne généralisée des prêts. La marge nette sur intérêts a été relativement stable à 4,33 %. Les autres revenus se sont accrus de 97 millions de dollars, ou de 7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, pour s'établir à 1 420 millions de dollars. Cet accroissement est attribuable à l'apport positif des acquisitions et à l'écart d'acquisition négatif de 79 millions de dollars lié aux récentes acquisitions. L'exercice 2011 a également été marqué par la forte croissance des revenus tirés des activités de transaction et des services bancaires d'investissement, facteurs en partie atténués par la réduction des gains nets sur la vente de titres.

Antilles et Amérique centrale

Le total des revenus s'est chiffré à 1 835 millions de dollars en 2011, soit une augmentation de 90 millions de dollars, ou de 5 %. Cette augmentation découle principalement de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico, atténuée en partie par l'incidence négative de la conversion des devises.

Le revenu d'intérêts net pour 2011 a progressé de 76 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice 2010. L'incidence sur une année complète de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico a été contrebalancée en partie par la diminution du bénéfice lié aux sociétés affiliées et l'incidence négative de la conversion des devises. La croissance sous-jacente des prêts aux entreprises et aux particuliers s'est chiffrée respectivement à 6 % et à 2 %. Les autres revenus ont enregistré une hausse de 14 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette hausse traduit essentiellement l'augmentation des revenus tirés des activités de transaction et des revenus de transaction, laquelle a été atténuée en partie par l'incidence négative de la conversion des devises.

Mexique

Le total des revenus s'est chiffré à 1 173 millions de dollars en 2011, soit une hausse de 73 millions de dollars, ou de 7 %, en comparaison de celui de l'exercice précédent. Le revenu d'intérêts net a augmenté de 67 millions de dollars par rapport à celui de 2010, en raison de la croissance des volumes des prêts aux particuliers et aux entreprises et de l'élargissement des écarts de taux sur les prêts aux particuliers et le financement. Les autres revenus se sont accrus de 7 millions de dollars en partie du fait de la hausse des revenus tirés des cartes de crédit et de la gestion de trésorerie.

Amérique latine, Asie et autres

Le total des revenus s'est chiffré à 2 400 millions de dollars en 2011, ce qui signifie une hausse de 306 millions de dollars, ou de 15 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, principalement en raison de l'apport solide des récentes acquisitions, de la forte croissance des volumes des prêts aux particuliers et aux entreprises et de l'écart d'acquisition négatif lié aux acquisitions. Le revenu d'intérêts net a progressé de 229 millions de dollars par rapport à celui de 2010, en raison notamment de l'incidence d'une récente acquisition en Uruguay, ainsi que de la hausse des apports des sociétés affiliées actuelles en Asie. La croissance des prêts aux particuliers sous-jacents s'est chiffrée à 18 %, principalement au Pérou et au Chili, et celle des prêts aux entreprises, à 16 %, principalement en Asie et au Pérou. La hausse des autres revenus s'est chiffrée à 77 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent l'augmentation des apports découlant des acquisitions et l'écart d'acquisition négatif ayant été neutralisés en partie par la diminution des gains nets sur titres et l'incidence de la conversion des devises.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 3 056 millions de dollars en 2011, affichant une hausse de 394 millions de dollars, ou de 15 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Environ le tiers de cette augmentation est attribuable aux nouvelles acquisitions, principalement à Puerto Rico, en Uruguay et en Colombie. Le reste de l'accroissement découle de la hausse des salaires, des coûts liés aux locaux, des coûts de la technologie, des honoraires et des frais de publicité engagés en appui à la croissance des revenus et à l'expansion des affaires.

Qualité du crédit

La dotation à la provision pour pertes sur créances a été de 485 millions de dollars en 2011, en baisse de 131 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La diminution de la dotation à la provision découle principalement des portefeuilles de prêts aux entreprises dans les Antilles et au Pérou, et de la réduction de la dotation à la provision au Mexique et au Chili. Ces facteurs ont été en partie compensés par la hausse des dotations à la provision dans les Antilles.

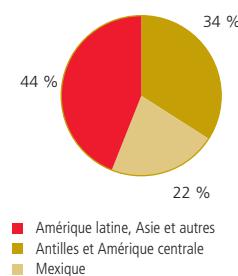
Charge d'impôts

Le taux d'imposition effectif a chuté à 20 % en 2011, contre 30 % en 2010. Cette baisse rend essentiellement compte de pertes non déductibles en 2010 ainsi que des ajustements aux actifs d'impôts futurs en 2011.

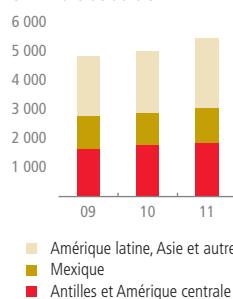
Perspectives

Malgré l'incertitude actuelle sur les marchés mondiaux, les perspectives demeurent positives. Ce secteur d'activité devrait tirer parti de la présence diversifiée à l'échelle internationale, particulièrement en Amérique latine. Le volume des actifs et des dépôts poursuivra sa croissance à un rythme favorable et les marges devraient demeurer relativement stables. Les charges seront gérées avec prudence et des initiatives seront mises sur pied en vue d'accroître la satisfaction de la clientèle et de soutenir l'efficience.

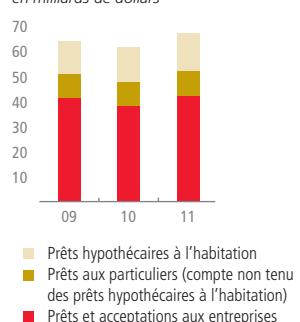
D32 Total des revenus



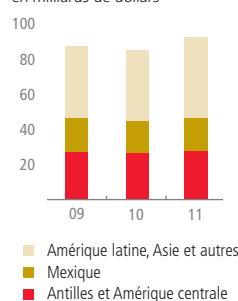
D33 Total des revenus par région
en millions de dollars



D34 Moyenne des prêts et des acceptations
en milliards de dollars



D35 Actifs productifs moyens par région
en milliards de dollars



Gestion de patrimoine mondiale

Réalisations en 2011

- Conclusion de l'acquisition de Patrimoine Dundee, ce qui fait de la Banque Scotia la deuxième banque offrant des fonds communs de placement en importance au Canada.
- Atteinte d'une importante étape en dépassant les 100 milliards de dollars d'actifs sous gestion.
- Au 30 septembre 2011, les Fonds Scotia et les Fonds Dynamiques se plaçaient au premier rang au sein du secteur depuis le début de l'année pour ce qui est du total net des ventes de fonds communs de placement.
- La croissance de ScotiaMcLeod s'est traduite par de nouvelles parts de marché, accompagnées d'une efficience améliorée.
- Lancement de nouveaux fonds communs de placement de la Banque au Canada (Fonds Dynamique et Scotia), au Pérou, au Chili, en Jamaïque et au Costa Rica.
- Lancement d'initiatives de courtage en ligne novatrices à l'intention des clients dont : la nouvelle tarification pour les titres à revenu fixe « 1 \$ pour une obligation », les REER américanophiles, la nouvelle plateforme de présentation des données FlightDesk et les premiers fonds négociés en bourse sans commission au Canada.
- Élargissement de l'offre de produits d'assurance vie et santé au Canada avec le lancement de trois nouveaux produits d'assurance temporaire.
- Lancement de produits d'assurance pour entreprises à la Barbade et en République dominicaine, d'assurances pour les petites entreprises à la Barbade et à Puerto Rico et d'assurance de micro financement au Pérou.
- Lancement par le groupe Transactions bancaires mondiales de compte en euros et en livres sterling, d'une Carte Scotia pour les dépôts d'entreprises avec accès aux GAB, du Compte Accélération Plus Scotia et d'une carte Visa Scotia en dollars US pour les entreprises.
- La Banque a été reconnue pour son excellence :
 - Les Fonds Dynamiques ont remporté 16 Lipper Awards, prix qui récompensent l'excellence au sein du secteur canadien, soit le plus grand nombre de prix pour une deuxième année d'affiliée.
 - Trust Scotia a atteint le premier rang en ce qui a trait au total des actifs immobiliers d'après le Fee Based Report d'Investors Economics pour l'été 2011.
 - La Banque Thanachart a gagné le prix Morningstar Fund award Thailand Mutual qui récompense le meilleur fonds d'obligations à court terme.

Transactions bancaires mondiales – Le groupe Transactions bancaires mondiales offre une gamme complète de solutions d'affaires : gestion de trésorerie et services de paiement, dépôts d'entreprises et services de transaction commerciale, et ce, aux petites entreprises, aux entreprises et aux sociétés clientes de la Banque à l'échelle mondiale. Ce groupe offre également des services de relations avec les correspondants bancaires à d'autres institutions financières à l'échelle internationale. Les résultats de ce groupe sont compris dans tous les secteurs d'activité : Réseau canadien, Opérations internationales et Scotia Capitaux.

- La Banque est reconnue pour son excellence :
 - Le magazine Global Finance a désigné la Banque Scotia comme la meilleure banque de financement du commerce international au Canada en 2011 pour la quatrième année d'affiliée.
 - Le magazine Trade Finance a désigné la Banque Scotia comme la meilleure banque de financement du commerce en Amérique centrale et dans les Antilles en 2011 et la meilleure banque de financement internationale au Pérou en 2011.

T26 Résultat financiers de Gestion de patrimoine mondiale

(en millions de dollars)	2011	2010 ²⁾	2009 ²⁾
Revenu d'intérêts net ¹⁾	345 \$	339 \$	367 \$
Autres revenus	2 973	1 864	1 522
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2	1	3
Frais autres que d'intérêts	1 890	1 221	1 130
Impôts sur le bénéfice ¹⁾	208	165	131
Bénéfice net	1 218 \$	816 \$	625 \$
Ratios clés			
Rendement du capital économique	18,2 %	19,1 %	15,7 %
Productivité ¹⁾	57,0 %	55,4 %	59,8 %
Points saillants du bilan (soldes moyens)			
Actifs productifs	9 344	8 612	8 516
Dépôts	11 826	11 343	10 969
Capital économique	6 852	4 354	3 993
Autres (en milliards de dollars)			
Actifs sous administration	271	195	161
Actifs sous gestion	103	54	46

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

2) Les montants de 2009 et de 2010 ont été retirés en fonction de la réorganisation des secteurs d'activité en 2011.

Profil sectoriel

Le groupe Gestion de patrimoine mondiale (« GPM ») de la Banque Scotia regroupe les activités de gestion de patrimoine et d'assurances au Canada et à l'échelle internationale. Le groupe Gestion de patrimoine mondiale comprend diverses régions, lignes de produits et solides activités.

Gestion de patrimoine – Les activités de gestion de patrimoine se composent de deux secteurs d'activités : Gestion d'actifs mondiale et Distribution de patrimoine mondiale.

Le groupe Gestion d'actifs mondiale représente les activités mondiales de création de placements, y compris l'élaboration et la surveillance de produits, les ventes et le marketing. Ce secteur d'activité cherche avant tout à créer des solutions novatrices de placement pour les particuliers et les investisseurs institutionnels.

Le groupe Distribution de patrimoine mondiale représente les activités directes liées au patrimoine et comprend les services bancaires privés, les services de courtage en ligne et de courtage de plein exercice, ainsi que les services de conseillers indépendants. Ces produits et conseils de placement s'adressent principalement aux clients fortunés, aux clients nouvellement aisés et aux clients très fortunés partout au Canada et à l'échelle mondiale.

Assurances – Des services d'assurance sont offerts aux particuliers au Canada et à l'étranger. Au Canada, les activités d'assurances se divisent en quatre principaux secteurs : les produits d'assurance aux emprunteurs, les assurances vie et santé, l'assurance habitation et automobile et l'assurance voyage. À l'échelle internationale, la Banque offre une vaste gamme de produits d'assurance (assurances aux emprunteurs, assurance non liée aux prêts, assurance vie et santé et assurance de biens) à ses clients. Ces produits sont fournis au moyen de divers canaux de distribution.

Stratégie

Le groupe GPM axe ses efforts sur la croissance interne. Pour ce faire, il offre des solutions et des conseils de placement ainsi qu'une excellente expérience client en mettant à contribution son personnel, son envergure et ses plateformes internationales, ainsi que son expertise. Le groupe GPM continuera d'améliorer sa position concurrentielle en misant sur la force des services offerts aux clients existants et en envisageant des occasions stratégiques.

Priorités pour 2012

- Mettre à contribution la nouvelle structure organisationnelle de GPM pour accélérer la croissance et accroître l'efficacité de la gestion et de la distribution des actifs.
- Tirer davantage parti de l'acquisition de Patrimoine Dundee.
- Accroître la collaboration avec les partenaires du Réseau canadien, des Opérations internationales et de Scotia Capitaux pour soutenir les références et les ventes croisées supplémentaires.
- Achever le relancement de Scotia iTRADE.
- Accroître la pénétration sur le marché et les ventes croisées de produits d'assurance au Canada et à l'échelle internationale.

Résultats financiers

En 2011, le groupe Gestion de patrimoine mondiale a établi un bénéfice net de 1 218 millions de dollars, en hausse de 402 millions de dollars, ou de 49 %, en regard de celui de 816 millions de dollars pour l'exercice précédent. Ces résultats rendent compte du rendement élevé des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Cette hausse comprend également un gain ponctuel de 260 millions de dollars lié à la participation initiale de la Banque dans Patrimoine Dundee et à l'augmentation subséquente de cette participation. Le rendement du capital économique s'est établi à 18,2 %, contre 19,1 % à l'exercice précédent, à la suite de l'acquisition de Patrimoine Dundee.

Actifs et passifs

Les actifs sous gestion se sont chiffrés à 103 milliards de dollars, en hausse 49 milliards de dollars, ou de 90 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de l'acquisition de Patrimoine Dundee. Exclusion faite de cette acquisition, les actifs sous gestion ont augmenté de 6 % par suite de ventes solides de Gestion d'actifs Scotia et des autres secteurs de gestion du patrimoine au Canada et à l'échelle internationale. Les actifs sous administration se sont chiffrés à 271 milliards de dollars, soit une hausse de 76 milliards de dollars ou de 39 %, aussi principalement à la suite de l'acquisition de Patrimoine Dundee. Exclusion faite de cette acquisition, les actifs sous administration de toutes les autres activités de gestion de patrimoine ont progressé de 4 %. Les actifs sous gestion et les actifs sous administration liés aux participations de la Banque dans CI Financial ne sont pas compris dans cette analyse.

Revenus

En 2011, le total des revenus s'est chiffré à 3 318 millions de dollars, en hausse de 1 114 millions de dollars, ou de 51 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Compte non tenu du gain lié aux acquisitions, le total des revenus a progressé de 39 %.

Le revenu d'intérêts net de 2011 s'est établi à 345 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 5 millions de dollars ou de 2 % par rapport à celui de l'exercice précédent, la croissance des actifs et des dépôts moyens ayant été en partie contrebalancée par une faible compression des marges.

Les autres revenus se sont accrus de 1 109 millions de dollars, ou de 60 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, pour s'établir à 2 973 millions de dollars. Cet accroissement est principalement attribuable au gain découlant de la réévaluation de la participation initiale dans Patrimoine Dundee, aux solides apports de Patrimoine Dundee, à la croissance des revenus liés aux commissions en raison des niveaux accrus des actifs sous gestion et des actifs sous administration ainsi qu'à la croissance des revenus d'assurance en raison des ventes plus élevées à l'échelle mondiale.

Gestion de patrimoine

Le total des revenus s'est chiffré à 2 825 millions de dollars, soit une hausse de 1 060 millions de dollars ou de 60 % par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui rend compte du gain découlant de la réévaluation de la participation initiale dans Patrimoine Dundee, de la hausse de la participation dans Patrimoine Dundee ainsi que de la solide performance de cette dernière et de Gestion d'actifs Scotia. Toutes les activités de gestion de patrimoine du Réseau canadien et des Opérations internationales ont affiché une croissance, particulièrement les services de courtage de plein exercice, les services aux clients privés et les services de courtage en ligne du fait de la hausse des volumes de transactions et des nouvelles ventes.

Assurances

En 2011, le total des revenus a atteint 491 millions de dollars, en hausse de 53 millions de dollars, ou de 12 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison surtout des ventes accrues à l'échelle internationale. Pour 2011, les revenus d'assurance ont représenté environ 15 % des revenus du groupe Gestion de patrimoine mondiale, comparativement à 20 % en 2010.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se sont élevés à 1 890 millions de dollars en 2011, affichant une hausse de 669 millions de dollars, ou de 55 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à l'acquisition de Patrimoine Dundee ainsi qu'à l'accroissement des charges liées aux volumes et des charges pour appuyer la croissance des activités.

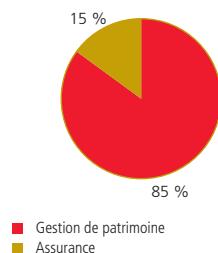
Charge d'impôts

La baisse du taux d'imposition effectif en 2011 rend essentiellement compte d'un gain ponctuel lié à une acquisition ainsi que de la combinaison d'activités au sein de Gestion de patrimoine mondiale.

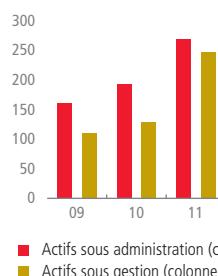
Perspectives

Les perspectives pour le groupe Gestion de patrimoine mondiale demeurent positives, mais elles sont assujetties la volatilité des marchés financiers. Le groupe Gestion d'actifs mondiale devrait continuer d'afficher une solide croissance des ventes tant au Canada qu'à l'échelle internationale, surtout compte tenu de l'acquisition de Patrimoine Dundee. Au sein de Distribution de patrimoine mondiale, la croissance interne sera stimulée par les nouveaux clients ainsi que par l'élargissement de la clientèle de la Banque. Les perspectives des activités d'assurance sont positives, car celles-ci sont soutenues par la progression constante des ventes croisées, le lancement de nouveaux produits et la mise à contribution du réseau étendu de distribution de la Banque.

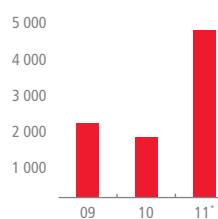
D36 Total des revenus



D37 Croissance de l'actif de Gestion de patrimoine
en milliards de dollars, aux 31 octobre



D38 Ventes de fonds communs de Gestion de patrimoine
en millions de dollars



* Comprend les ventes nettes des Fonds Dynamiques pour février et octobre 2011

Scotia Capitaux

Réalisations en 2011

- Le magazine Global Finance a décerné plusieurs mentions à Scotia Capitaux, notamment :
 - Meilleure banque d'investissement au Canada pour la troisième année d'affilée;
 - Meilleure infrastructure bancaire mondiale pour la troisième année d'affilée;
 - Meilleure banque pour les opérations de change au Canada pour la septième année d'affilée.
- Scotia Capitaux s'est classée au premier rang du classement de Bloomberg pour le placement pour compte de titres de créance de sociétés canadiennes (2010) pour une troisième année d'affilée.
- Pour la neuvième année d'affilée, le groupe Solutions de gestion de risque de Scotia Capitaux a été classé premier au Canada par un tiers indépendant réputé dans le cadre d'une enquête prestigieuse menée en 2011 auprès des utilisateurs de produits dérivés.
- Scotia Capitaux a obtenu le prix de la transaction de l'année 2011 décerné par le magazine The Banker :
 - Dans la catégorie Fusions et acquisitions : pour la fusion entre Sinopec et Repsol (2010). Scotia Waterous a agi à titre de conseiller financier unique auprès de Sinopec.
 - Dans la catégorie Infrastructure et financement de projets : pour le Centre de santé universitaire McGill (2010). Scotia Capitaux a agi à titre de responsable des registres unique et de preneur ferme chef de file.
- Scotia Capitaux a obtenu deux prix Canadian Dealmaker Award décernés par le quotidien The Globe and Mail :
 - Prix Canadian Dealmaker Award – PAPE de l'année (2010) : PAPE de MEG Energy Corp. Scotia Capitaux a agi à titre de conseiller financier auprès de MEG Energy Corp.
 - Prix Canadian Dealmaker Award – secteur minier (2010) : acquisition de Red Back Mining par Kinross Gold Corp. Scotia Capitaux a agi à titre de conseiller financier auprès de Red Back Mining Inc.

Les opérations d'importance réalisées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Scotia Waterous a agi à titre de conseiller financier auprès de BHP Billiton dans le cadre de son acquisition de Petrohawk Energy Corporation de 15,1 milliards de dollars US. Cette opération constitue la plus importante opération de fusion et acquisition du secteur pétrolier et gazier depuis 2009, et la plus importante opération non canadienne jamais conclue conseillée par un membre d'un groupe bancaire canadien.
- Scotia Waterous a également agi à titre de conseiller financier auprès de BHP Billiton dans le cadre de son acquisition des actifs de Fayetteville Shale auprès de Chesapeake Energy Corporation en contrepartie de 4,75 milliards de dollars.
- Scotia Capitaux a pris part au PAPE de 5,45 milliards de dollars US lancé par Hutchison Port Holdings Trust sur la Bourse de Singapour. Le placement constitue le plus important PAPE jamais lancé à Singapour et en Asie du Sud-Est. La Banque Scotia a agi comme co-gestionnaire et a également fourni des services de souscription de prêts relativement à cette opération, agissant à titre de preneur ferme et de syndicataire chef de file mandaté pour un prêt connexe de 3 milliards de dollars US.

T27 Résultats financiers de Scotia Capitaux

(en millions de dollars)

	2011	2010	2009
Revenu d'intérêts net ¹⁾	1 066 \$	1 093 \$	1 427 \$
Autres revenus	1 894	2 086	2 138
Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	29	(43)	338
Frais autres que d'intérêts	1 409	1 195	1 072
Impôts sur le bénéfice ¹⁾	338	677	704
Bénéfice net	1 184 \$	1 350 \$	1 451 \$
Ratios clés			
Rendement du capital économique ²⁾	21,2 %	20,4 %	21,6 %
Productivité ¹⁾	47,6 %	37,6 %	30,1 %
Marge nette sur intérêts ¹⁾	0,57 %	0,67 %	0,78 %
DPPC en pourcentage des prêts et des acceptations ³⁾	0,10 %	(0,02)%	0,60 %
Points saillants du bilan (soldes moyens)			
Total de l'actif	187 946	164 193	183 272
Actifs productifs	160 064	139 442	147 159
Prêts et acceptations	43 469	45 838	67 451
Titres pris en pension	28 768	19 888	14 123
Titres	71 532	60 372	54 973
Dépôts	42 432	38 807	34 403
Capital économique	5 807	6 980	7 013

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

2) Les ratios de 2009 et de 2010 ont été retirés pour être conformes à la méthode actuelle.

3) Pour les services bancaires aux sociétés seulement.

Profil sectoriel

Scotia Capitaux constitue la branche des services bancaires de gros de la Banque. Elle offre une vaste gamme de produits à une clientèle composée de grandes sociétés, d'administrations publiques et d'investisseurs institutionnels. Prêteur et courtier en valeurs mobilières fourni des services complets au Canada et au Mexique, Scotia Capitaux offre un large éventail de produits aux États-Unis et dans certains pays d'Amérique latine. Elle offre également des produits et des services choisis dans des marchés à créneaux d'Europe et d'Asie. Scotia Capitaux offre des services de prêts aux grandes sociétés, des services de placement pour compte de titres de capitaux propres et de créance et des services-conseils en matière de fusions-acquisitions, et elle fournit des produits et services liés aux marchés financiers comme des titres à revenu fixe, des produits dérivés, des services de courtage de premier ordre, des services de titrisation, des services de change, des services de vente de titres de capitaux propres, des services de transaction et de recherche financière et, par l'intermédiaire de ScotiaMocatta, des opérations sur métaux précieux et métaux de base.

Stratégie

La stratégie de Scotia Capitaux demeure axée sur la croissance durable des revenus et du bénéfice net ainsi que sur la réalisation d'un bon rendement des capitaux dans le cadre d'une gestion prudente des risques. La vision stratégique de Scotia Capitaux consiste à réaliser une croissance supérieure en étant un partenaire financier de premier plan pour ses clients et un chef de file mondial réputé dans les secteurs clés. Ce secteur d'activité mise sur ses employés, son envergure internationale, sa connaissance des marchés et son expertise technique.

Priorités pour 2012

- Vente croisée de produits et services liés aux marchés financiers à des clients des activités de prêts par l'intermédiaire de l'initiative mondiale de services bancaires de gros de la Banque. Scotia Capitaux élargira ses activités de vente et de transaction de produits liés aux marchés financiers, en commençant par le Mexique, le Chili et le Pérou, et continuera d'intégrer les récentes acquisitions et de consolider les relations avec la clientèle au Brésil et en Colombie.
- Afficher une croissance durable des revenus et du bénéfice net dans les industries de base : pétrole et gaz, mines, énergie et infrastructure, ainsi que dans des secteurs précis, notamment les services bancaires aux sociétés et les services bancaires d'investissement, les titres à revenu fixe mondiaux, les actions mondiales, l'énergie, les métaux précieux et les métaux de base ainsi que les opérations de change.
- Assurer une gestion prudente des risques et des dépenses au moyen d'une surveillance et d'une gouvernance globales.
- Renforcer les capacités de leadership et favoriser une culture axée sur la collaboration.

Résultats financiers

En 2011, Scotia Capitaux a dégagé un bénéfice net de 1 184 millions de dollars, en baisse de 166 millions de dollars, ou de 12 %, par rapport à celui de 2010. Les résultats de 2011 ont subi l'incidence négative de la conjoncture difficile, particulièrement pendant le deuxième semestre, ce qui a réduit les revenus. Les charges ont augmenté du fait de la mise en œuvre d'initiatives de croissance, et la provision pour pertes sur prêts a également augmenté. La diminution de la charge d'impôts par rapport à celle de l'exercice précédent s'explique surtout par la hausse du bénéfice exonéré d'impôt et des recouvrements. Le rendement du capital économique s'est établi à 21,2 %, contre 20,4 % à l'exercice précédent.

Actifs et passifs

Les actifs moyens ont augmenté de 24 milliards de dollars, ou de 15 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent et se sont ainsi chiffrés à 188 milliards de dollars. Cette hausse découle principalement de l'accroissement de 11 milliards de dollars des titres et de 9 milliards de dollars des titres pris en pension, en raison surtout de l'expansion des activités liées aux titres à revenu fixe. Les actifs liés aux instruments dérivés ont augmenté de 3 milliards de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, avec inscription d'une hausse correspondante des passifs liés aux dérivés. Les prêts aux sociétés et les acceptations ont chuté de plus de 3 milliards de dollars, mais cette baisse a été largement compensée par la hausse des dépôts auprès d'autres banques.

Revenus

Le total des revenus pour 2011 s'est chiffré à 2 960 millions de dollars, contre 3 179 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 7 % qui découle surtout des conditions économiques difficiles au sein des Marchés des capitaux mondiaux, plus particulièrement pendant la deuxième moitié de 2011. Les revenus tirés des activités liées aux titres à revenu fixe mondiaux ont affiché une forte baisse qui a été en partie compensée par la hausse des apports des activités liées aux métaux précieux et au change. Les Services bancaires aux sociétés et les Services bancaires d'investissement mondiaux ont affiché des revenus légèrement plus élevés en 2011 en raison de la croissance des revenus des services bancaires d'investissement et des activités de prêts au Canada. Cette progression a par contre été annulée par les baisses aux États-Unis.

Le revenu d'intérêts net a été de 1 066 millions de dollars, soit une baisse de 2 % qui s'explique principalement par la diminution du volume de prêts aux sociétés qui a été compensée en partie par la hausse des écarts de taux. Le revenu d'intérêts provenant des activités de transaction a également reculé légèrement. Les autres revenus ont diminué de 9 % pour s'établir à 1 894 millions de dollars, la baisse des revenus tirés des activités de transaction ayant été compensée en partie seulement par la hausse des revenus tirés des services bancaires d'investissement et des commissions de crédit.

Services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux

Les revenus des Services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux ont légèrement augmenté pour s'établir à 1 405 millions de dollars en 2011. Le revenu d'intérêts a reculé de 3 % malgré des écarts de taux accrus des portefeuilles en raison des fortes baisses des volumes d'actifs. Les commissions de montage de prêts ont également diminué légèrement. Les autres revenus ont affiché une hausse de 3 % par rapport à ceux de l'exercice précédent en partie du fait de la hausse des revenus tirés des nouvelles émissions et des honoraires de consultation de Scotia Waterous en 2011. Les commissions de crédit ont également augmenté. Ces facteurs ont été en partie compensés par les variations de juste valeur moins élevées des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction.

Marchés des capitaux mondiaux

Le total des revenus des Marchés des capitaux mondiaux a chuté de 12 % par rapport aux revenus records de l'exercice précédent pour se chiffrer à 1 554 millions de dollars. Le revenu d'intérêts provenant des activités de transaction a légèrement diminué. Les autres revenus ont reculé de 16 %, en raison surtout de la conjoncture difficile, particulièrement dans le secteur des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale. Cette baisse a été en partie compensée par la hausse des revenus des métaux précieux et des activités de change.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se sont établis à 1 409 millions de dollars en 2011, en hausse de 18 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable principalement à l'augmentation des salaires, des avantages sociaux ainsi que de la rémunération à base d'actions. Les dépenses liées à la technologie et au soutien ont aussi augmenté afin de soutenir la croissance des activités.

Qualité du crédit

La dotation à la provision pour pertes sur créances spécifique de Scotia Capitaux s'est élevée à 29 millions de dollars en 2011, comparativement à une reprise nette de 6 millions de dollars en 2010. Les provisions spécifiques de l'exercice écoulé avaient principalement trait au Canada et à l'Europe, mais ont été en partie compensées par les reprises nettes aux États-Unis. La reprise sur la provision de l'exercice précédent comprenait une reprise de 37 millions de dollars sur la provision sectorielle constituée à l'égard du secteur de l'automobile.

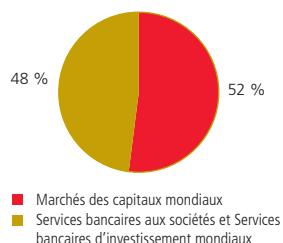
Charge d'impôts

La baisse du taux d'imposition effectif en 2011 rend compte de la hausse du bénéfice exonéré d'impôts et des recouvrements pendant l'exercice à l'étude.

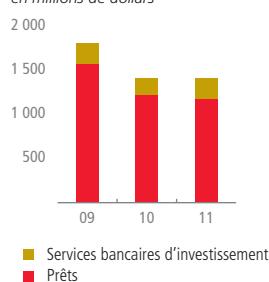
Perspectives

À court terme, la conjoncture continuera vraisemblablement d'être exigeante, mais Scotia Capitaux s'attend à ce que la diversification de ses produits et régions géographiques réduise cette incidence. De plus, Scotia Capitaux devrait tirer profit de la croissance stable et modeste dans les principaux secteurs et produits dans lesquels elle a investi. Une légère pression sur les marges des prêts aux sociétés est prévue, étant donné les faibles taux d'intérêt ainsi que les pressions concurrentielles mais la discipline en matière d'établissement des prix sera maintenue. Scotia Capitaux continuera de surveiller de près ses frais d'exploitation et maintiendra sa gestion prudente des risques. Nous voyons des signes d'un établissement des prix plus avantageux l'égard du risque de crédit. La qualité du crédit de son portefeuille de prêts demeure solide et la provision pour pertes sur prêts demeure modeste.

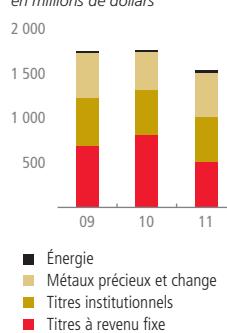
D39 Total des revenus



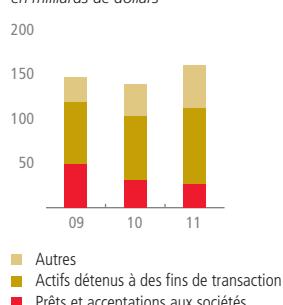
D40 Revenu tiré des Services bancaires aux sociétés et Services bancaires d'investissement mondiaux
en millions de dollars



D41 Revenu tiré des marchés des capitaux par secteur d'activité
en millions de dollars



D42 Composition des actifs productifs moyens
en milliards de dollars



Autres

Le secteur Autres regroupe la Trésorerie du Groupe et d'autres éléments se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'activité.

Résultats financiers

La perte nette du secteur Autres s'est établie à 481 millions de dollars en 2011, contre une perte nette de 754 millions de dollars en 2010.

Le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts tiennent compte de l'élimination de la majoration du revenu exonéré d'impôts. Ce montant est inclus dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale. L'élimination s'est chiffrée à 287 millions de dollars en 2011, contre 286 millions de dollars à l'exercice précédent.

Revenus

Le revenu d'intérêts net du secteur Autres pour l'exercice s'est élevé à un montant négatif de 1 018 millions de dollars, comparativement à un montant négatif de 1 346 millions de dollars en 2010. Cette amélioration s'explique par la hausse des taux de gros à court terme utilisés pour l'établissement des prix de transfert avec les secteurs d'activités, la diminution des frais de financement à long terme et la variation favorable de la juste valeur des instruments financiers utilisés pour la gestion de l'actif et du passif.

Les autres revenus se sont chiffrés à 380 millions de dollars en 2011, contre 309 millions de dollars à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des revenus tirés des opérations de titrisation.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se sont établis à 140 millions de dollars en 2011, soit une hausse de 10 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait surtout des coûts d'émission accrus liés à la titrisation d'actifs.

Qualité du crédit

En 2011, la dotation à la provision pour pertes sur créances a compris une reprise de 60 millions de dollars sur la provision générale, contre une reprise de 40 millions de dollars en 2010.

Charge d'impôts

La charge d'impôts pour 2011 représente une économie de 237 millions de dollars, soit une amélioration de 136 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La diminution de l'économie d'impôts découle surtout de la hausse du bénéfice avant impôts.

T28 Résultats financiers du secteur Autres

(en millions de dollars)	2011	2010 ¹⁾	2009 ¹⁾
Revenu d'intérêts net ²⁾	(1 018) \$	(1 346) \$	(1 588) \$
Autres revenus	380	309	84
Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	(60)	(40)	127
Frais autres que d'intérêts	140	130	130
Impôts sur le bénéfice ²⁾	(237)	(373)	(637)
Bénéfice net	(481) \$	(754) \$	(1 124) \$

1) Les montants de 2009 et de 2010 ont été retraités pour être conformes à la présentation de l'exercice à l'étude.

2) Compte tenu de l'élimination de la majoration du revenu exonéré d'impôts présentée dans le revenu d'intérêts net et de la charge d'impôts de Réseau canadien, d'Opérations internationales et de Scotia Capitaux pour correspondre au montant inscrit à l'état consolidé des résultats (287 \$ en 2011, 286 \$ en 2010, 288 \$ en 2009).

INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La direction utilise un certain nombre de mesures clés pour surveiller le rendement du secteur :

- Bénéfice net
- Rendement du capital économique
- Ratio de productivité
- Ratio des pertes sur prêts
- Valeur à risque
- Engagement des employés

GESTION DU RISQUE

La gestion efficace du risque est essentielle au succès de la Banque et représente l'une des cinq priorités stratégiques de la Banque. Par conséquent, la Banque Scotia possède une culture rigoureuse et disciplinée en matière de gestion du risque dans laquelle la gestion du risque est une responsabilité qui incombe à tous les employés de la Banque. L'un des principaux aspects de cette culture consiste en la diversification par secteurs d'activité, par secteurs géographiques, par produits et par secteurs.

Cadre de gestion du risque

La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque corresponde aux stratégies ainsi qu'à la tolérance au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser les résultats pour les actionnaires. Le cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque offre le fondement pour atteindre ces objectifs.

Ce cadre est évalué régulièrement pour s'assurer qu'il répond aux exigences des marchés à l'échelle mondiale dans lesquels la Banque exerce ses activités, y compris les normes réglementaires et les meilleures pratiques du secteur. Par exemple, la Banque évalue actuellement l'incidence possible de l'accord de Bâle III et de la loi Dodd-Frank des États-Unis. Les programmes de gestion du risque des filiales de la Banque sont conformes à tous les égards importants au cadre de gestion du risque de la Banque, même si leur mise en application peut différer en pratique. Lorsqu'elle procède à de nouvelles acquisitions ou vient d'obtenir le contrôle d'une filiale, la Banque évalue les programmes existants de gestion du risque et, au besoin, élaborer un plan d'action pour les améliorer dans les plus brefs délais.

Le cadre de gestion du risque de la Banque est appliqué à l'échelle de celle-ci et il se compose de trois principaux éléments :

- Gouvernance du risque
- Tolérance au risque
- Techniques de gestion du risque



Gouvernance du risque

La gestion efficace du risque repose sur une gouvernance efficace du risque.

La Banque s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance du risque et un conseil d'administration actif et engagé, tous deux soutenus par une équipe de haute direction expérimentée et un groupe de gestion centralisée du risque qui est indépendant des secteurs d'activité. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à certains comités de gestion du risque composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs.

Le conseil d'administration

La structure de gouvernance du risque de la Banque s'appuie d'abord sur la supervision effectuée par le conseil d'administration, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, afin de s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la tolérance au risque de la Banque. Le conseil d'administration reçoit régulièrement des mises à jour sur les principaux risques auxquels la Banque est exposée – y compris un sommaire semestriel global du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des objectifs fixés, lequel est également présenté chaque trimestre au Comité de direction et d'évaluation du risque du conseil d'administration – et il approuve les principales politiques, limites et stratégies liées au risque ainsi que la tolérance au risque. Le service d'audit interne de la Banque présente au conseil d'administration des rapports indépendants (par l'intermédiaire du comité d'audit et de révision) portant sur l'efficacité de la structure de gouvernance du risque et le cadre de gestion du risque.

La direction

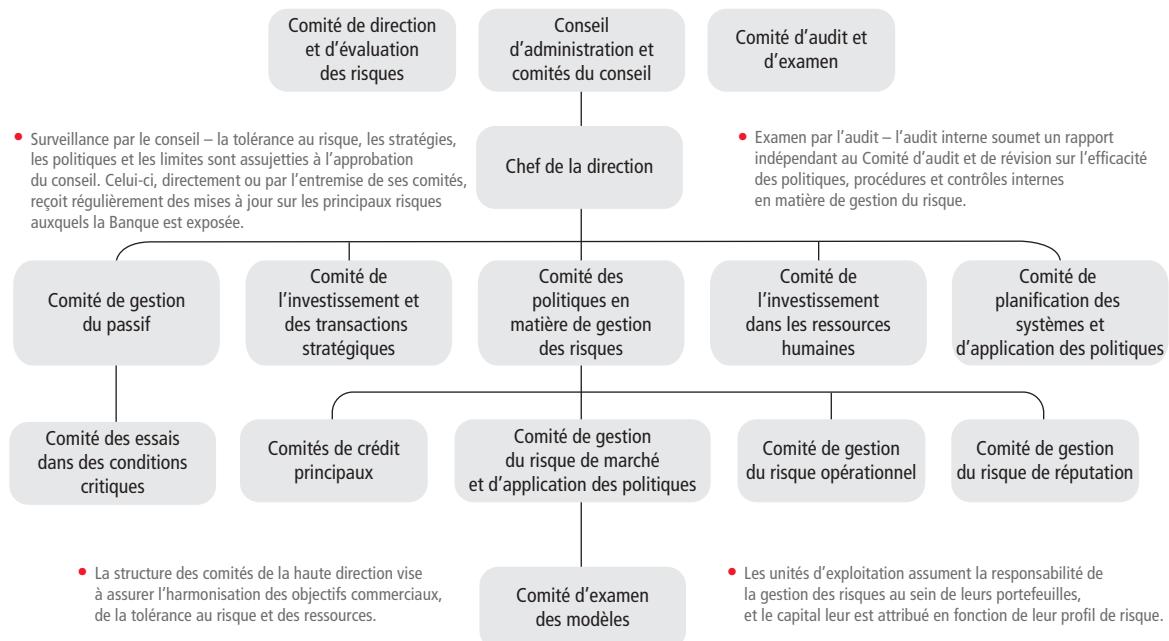
La responsabilité de la gestion du risque incombe à la haute direction, plus particulièrement au chef de la direction et au chef de la gestion des risques, sous la supervision directe du conseil d'administration. Le chef de la gestion des risques, qui supervise le groupe Gestion du risque global de la Banque, fait rapport au chef de la direction, mais a également un accès direct au Comité de direction et d'évaluation du risque du conseil d'administration.

Le chef de la direction, le chef de la gestion des risques et d'autres membres de la haute direction président les comités de gestion du risque de la direction et de la haute direction de la Banque. Les structures et les principales responsabilités des comités sont présentées à la page 64.

Gestion du risque global

Le groupe Gestion du risque global de la Banque est chargé de concevoir et de mettre en application le cadre de gestion du risque de cette dernière et il est indépendant des unités d'exploitation de la Banque. Il surveille les risques de crédit, de marché, d'illiquidité, de change structurel et de taux d'intérêt structurel, ainsi que le risque opérationnel et le risque lié aux modèles.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU RISQUE DE LA BANQUE



Comités de direction

Le **Comité des politiques en matière de risque** examine les principaux risques ainsi que les politiques adoptées pour les atténuer, puis se prononce sur les problèmes en matière de risque que les Comités de crédit principaux, de gestion du risque de marché, de gestion du risque opérationnel et de gestion du risque de réputation lui soumettent.

Le **Comité de gestion du passif** fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque global de taux d'intérêt, de change, d'illiquidité et de financement, aux décisions liées aux portefeuilles détenus aux fins de transaction et de placement et à la gestion du capital.

Le **Comité de l'investissement et des transactions stratégiques** examine et approuve l'ensemble des acquisitions, des placements et des mesures stratégiques éventuels qui nécessitent une affectation importante du capital de la Banque.

Le **Comité de planification des systèmes et d'application des politiques** examine et approuve les mesures commerciales d'importance qui touchent les systèmes et les installations informatiques dépassant les limites approuvées par les dirigeants désignés.

Le **Comité de l'investissement dans les ressources humaines** examine et approuve tous les nouveaux objectifs, stratégies, politiques et programmes en matière de ressources humaines dans l'ensemble de la Banque, notamment en ce qui a trait à la rémunération, ainsi que les modifications qui leur sont apportées, puis il examine et approuve les nominations à la haute direction et la dotation des postes clés.

Comités de la haute direction

Les **Comités de crédit principaux** sont responsables de l'octroi de crédit à l'intérieur des limites prescrites ainsi que de l'élaboration de règles de fonctionnement et de lignes directrices pour la mise en application des politiques de crédit. Des comités distincts couvrent les contreparties qui sont des entreprises commerciales ou internationales ou des grandes sociétés, ainsi que les entreprises de vente au détail, les petites entreprises et la gestion du patrimoine au Canada et à l'étranger.

Le **Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques** supervise et fixe les normes régissant les processus de la Banque en matière de gestion des risques de marché et d'illiquidité, notamment en ce qui a trait à l'examen et à l'approbation des nouveautés au chapitre des produits, des limites, des pratiques et des politiques se rattachant aux principales activités de transaction et de trésorerie de la Banque.

Le **Comité de gestion du risque opérationnel** soutient un cadre de gestion du risque opérationnel à l'échelle de la Banque visant à s'assurer que les risques sont compris et communiqués et que les mesures appropriées sont prises pour atténuer les pertes connexes.

Le **Comité des essais dans des conditions critiques** établit l'orientation générale et prend les décisions clés relativement aux essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque, de même qu'il dirige la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des résultats du programme d'essais dans des conditions critiques de la Banque.

Le **Comité de gestion du risque de réputation** examine les activités commerciales, les mesures, les produits, les services, les transactions ou les processus qui lui sont présentés par les secteurs d'activité ou les comités de gestion du risque et il recommande ou non leur mise en application, à la lumière d'une évaluation du risque de réputation, afin de s'assurer que la Banque agisse selon des normes de probité professionnelle élevées et qu'elle soit perçue comme agissant ainsi.

Le **Comité d'examen des modèles** supervise les processus de soumissions modèles, d'examen détaillé, d'approbation et d'examen continu principalement en ce qui concerne les modèles de risque d'illiquidité et de marché.

Culture de gestion du risque

Une gestion efficace du risque repose sur une culture solide, rigoureuse et systématique de gestion du risque.

Les secteurs d'activité sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'affaires conformes au cadre de gestion du risque de la Banque et ils assument la responsabilité des risques auxquels ils s'exposent. Comprendre et gérer ces risques fait partie intégrante de chaque plan d'affaires. Les unités d'exploitation de la Banque travaillent en collaboration avec le groupe Gestion du risque global pour s'assurer que les risques découlant de leurs activités sont évalués consciencieusement et traités adéquatement.

Le personnel des secteurs d'activité et du groupe Gestion du risque global a accès aux mêmes programmes de formation sur le risque ainsi qu'à des politiques et procédures documentées.

La prise de décisions à l'égard des questions liées au risque est fortement centralisée. Les comités de direction et de la haute direction chargés de l'examen, de l'approbation et de la surveillance des transactions et de l'exposition au risque connexe se composent de chefs de secteurs d'activité et de responsables de la gestion du risque du groupe Gestion du risque global. Le flux d'informations et de transactions que reçoivent ces comités permet à la direction et à la haute direction d'être au courant des risques encourus par la Banque et ainsi de s'assurer que les transactions et les risques sont conformes au cadre de tolérance au risque de la Banque.

Tolérance au risque

La gestion efficace du risque nécessite une définition claire de la tolérance au risque de la Banque ainsi que de la façon dont le profil de risque de la Banque sera géré en fonction de cette tolérance.

Le cadre de tolérance au risque de la Banque régit les activités comportant un risque à l'échelle de la Banque.



Principes de gestion du risque

Les principes de gestion du risque sous-tendent le fondement qualitatif du cadre de tolérance au risque. Ils prévoient :

- la promotion d'une culture du risque rigoureuse;
- la responsabilisation des secteurs d'activité en ce qui a trait au risque;
- la supervision indépendante du risque en ce qui a trait au groupe
- l'évitement de concentrations excessives de risques;
- l'obligation de s'assurer que les risques puissent être compris, évalués et gérés.

Principes stratégiques

Les principes stratégiques fournissent des repères qualitatifs pour guider la Banque dans l'atteinte de ses objectifs financiers de gouvernance et évaluer si les nouvelles initiatives sont conformes à la tolérance au risque de la Banque. Les principes stratégiques comprennent :

- mettre l'accent sur la diversité, la qualité et la stabilité des revenus;
- se concentrer sur les activités principales en capitalisant sur les avantages concurrentiels;

- faire des placements stratégiques choisis de manière méthodique.

Objectifs financiers de gouvernance

Les objectifs financiers de gouvernance portent sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Ils incluent la croissance durable des revenus, le maintien d'un capital adéquat par rapport au profil de risque de la Banque et l'accès à des ressources financières permettant de respecter les obligations financières au moment opportun et à un coût raisonnable.

Mesures de la tolérance au risque

Les mesures de la tolérance au risque fournissent des paramètres objectifs pour évaluer le risque et définir la tolérance au risque de la Banque. Elles établissent un lien entre les activités comportant un risque et les principes de gestion du risque, les principes stratégiques et les objectifs financiers de gouvernance susmentionnés. Ces mesures incluent des ratios de capital et de bénéfice, des limites de risques de marché et d'illiquidité et des objectifs en matière de risque de crédit et de risque opérationnel.

Techniques de gestion du risque

La gestion efficace du risque comprend des techniques qui sont définies par le cadre de tolérance au risque de la Banque et intégrées aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque.



Stratégies, politiques et limites

Stratégies

Les stratégies proposent des lignes directrices quantitatives et qualitatives. Ces lignes directrices servent à leur tour à fixer des limites ainsi qu'à établir des directives sur les types d'activités comportant un risque que la Banque est prête à mener pour atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

Politiques

Les politiques s'appliquent à des types précis de risques ou aux activités qui servent à mesurer et à contrôler le risque. Elles sont fondées sur les recommandations des responsables de la gestion des risques, de l'audit et des secteurs d'activité ainsi que des membres de la haute direction. Elles reflètent aussi les meilleures pratiques du secteur et les exigences des organismes de réglementation. Les politiques sont fonction de la tolérance au risque de la Banque et elles établissent les plafonds et les contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités.

- Les principales politiques en matière de risque sont approuvées par le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire du comité de direction et d'évaluation des risques.
- Les politiques en matière de risque au niveau de la direction liées aux processus, notamment l'élaboration de modèles et les essais dans des conditions critiques, sont approuvées par la haute direction ou les principaux comités de gestion du risque.

Limites

Les limites s'appliquent aux activités comportant un risque en fonction du seuil de tolérance établi par le conseil d'administration et la haute direction. Elles établissent aussi la responsabilité en ce qui a trait aux tâches clés liées aux activités comportant un risque ainsi que le niveau ou les conditions d'approbation ou de mise en œuvre des opérations.

Lignes directrices, processus et normes

Lignes directrices

Les lignes directrices constituent les directives fournies pour la mise en œuvre des politiques susmentionnées. Généralement, elles décrivent les types de facilités, l'ensemble des risques auxquels les facilités exposent la Banque ainsi que les conditions dans lesquelles la Banque est prête à mener ses activités. Ces lignes directrices servent à assurer que la Banque possède les connaissances suffisantes sur ses clients, ses produits et ses marchés et qu'elle saisisse entièrement les risques liés aux activités qu'elle entreprend. Les lignes directrices peuvent être modifiées à l'occasion en raison des conditions du marché ou d'autres circonstances. Les activités comportant un risque qui ne suivent pas les lignes directrices sont habituellement approuvées par les comités de crédit principaux de la Banque, par son Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques ou par son Comité des politiques en matière de risque.

Processus

Les processus constituent les activités liées à la détermination, à l'évaluation, à la documentation, à la communication et au contrôle des risques.

Normes

Les normes définissent l'étendue et la qualité de l'information requise pour prendre une décision ainsi que les attentes sur le plan de la qualité de l'analyse et de la présentation. Les processus et les normes sont établis à l'échelle de la Banque et consignés sous forme de politiques, de manuels et de guides dont le groupe Gestion du risque global est responsable. Les principaux processus portent sur l'examen et l'approbation des nouveaux produits, la validation des modèles et les essais dans des conditions critiques.

Mesures, surveillance et communication

Mesures

Il incombe au groupe Gestion du risque global de concevoir et de maintenir une gamme appropriée de techniques gestion du risque afin de soutenir les activités des divers secteurs d'activité et d'appuyer l'évaluation du capital économique à l'échelle de la Banque. La section sur les risques contient une explication de l'utilisation de ces outils.

Les techniques de mesure du risque comprennent les modèles et les essais dans des conditions critiques. La Banque utilise des modèles pour divers objectifs, notamment pour évaluer la valeur des transactions, l'exposition aux risques, les notations et les paramètres de risque de crédit ainsi que le capital économique et réglementaire. L'utilisation de méthodes et de modèles quantitatifs de risque est équilibrée par un solide cadre de gouvernance et comprend l'exercice d'un jugement éclairé et fondé sur l'expérience. Le développement, l'examen indépendant et l'approbation des modèles sont soumis à des politiques officielles, le cas échéant, y compris la surveillance des comités de la haute direction, comme le comité d'examen des modèles pour les modèles de risque de marché (y compris le risque de crédit de contrepartie) et de risque d'illiquidité.

Surveillance

La Banque surveille régulièrement son exposition au risque afin de s'assurer qu'elle exerce ses activités commerciales dans le respect des limites et des lignes directrices approuvées, ainsi que conformément à ses stratégies et à sa tolérance au risque. Le cas échéant, tout manquement à ces limites ou lignes directrices est signalé à la haute direction, aux comités responsables des politiques ou au conseil d'administration, selon la limite ou ligne directrice en cause.

Communication

Des rapports sur le risque sont utilisés pour regrouper les mesures du risque pour tous les produits et secteurs d'activité aux fins du respect des politiques, des limites et des lignes directrices. Ils fournissent aussi une idée précise des montants, types et sensibilités des divers risques liés aux portefeuilles de la Banque. Le conseil d'administration et la haute direction utilisent ces renseignements dans le but de comprendre le profil de risque et le rendement des portefeuilles de la Banque.

Les fonctions de contrôle et d'audit sont établies de façon à être indépendantes des organismes dont ils examinent les activités et dont le rôle consiste à s'assurer que toutes les composantes du cadre de gestion du risque sont efficaces et mises en application quotidiennement.

Essais dans des conditions critiques

La Banque applique des programmes d'essais dans des conditions critiques selon les divers risques et à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence éventuelle, sur ses revenus et son capital, de changements importants dans la conjoncture du marché, l'environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d'autres facteurs de risque. Chaque programme est élaboré avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant le capital, le financement, les limites du risque de marché et la stratégie relative au risque de crédit. Les essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque sont aussi intégrés aux processus de planification stratégique et financière. L'élaboration, l'approbation et l'examen continu des programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque sont encadrés par une politique officielle et sont sous la supervision du Comité des essais dans des conditions critiques, qui relève du Comité de gestion du passif.

Bâle II

L'accord de Bâle II sur les exigences en matière de capital réglementaire régit ces exigences minimales afin de couvrir trois grandes catégories de risques, soit le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Ce cadre s'articule autour de ces trois grandes catégories ou « piliers » :

- Le premier pilier énonce les méthodes et les paramètres devant être appliqués dans le calcul des exigences minimales en matière de capital.
- Le deuxième pilier présente l'exigence d'une évaluation interne en bonne et due forme de la suffisance du capital par rapport aux stratégies, à la tolérance au risque et au profil de risque réel. Les organismes de réglementation doivent examiner ce processus d'évaluation interne de la suffisance du capital (pour une analyse plus détaillée du processus, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du capital » à la page 42).
- Le troisième pilier améliore la communication au public en exigeant que des informations (tant quantitatives que qualitatives) détaillées soient fournies sur les risques et la manière dont le capital et les risques sont gérés aux termes de l'accord de Bâle II.

Les rubriques qui suivent portant sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel comprennent des descriptions des méthodes et des paramètres de risque liés au premier pilier, de même que certaines exigences au titre de la communication améliorée liées au troisième pilier.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses engagements financiers ou contractuels envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture appropriée du risque de crédit. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les stratégies de gestion du risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire du Comité de direction et d'évaluation du risque (le « conseil d'administration »), examine et approuve la stratégie de gestion du risque de crédit et la politique sur le risque de crédit de la Banque tous les ans.

- Les objectifs de la stratégie de gestion du risque de crédit sont de s'assurer que :
 - les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;

- les paramètres de risque à l’égard des nouvelles opérations d’octroi de prêts et de l’ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d’une manière qui est conforme à la tolérance au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
 - les limites globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l’approbation du conseil d’administration;
 - le risque inhérent à un emprunteur individuel ou à un groupe à partir duquel le conseil d’administration doit être mis au fait de l’existence d’un risque.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d’octroyer du crédit, le calcul de la provision pour pertes sur créances et l’autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux grandes sociétés et aux entreprises est classé par pays et par grands groupes sectoriels. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées annuellement par le conseil d’administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil d’administration, des limites d’emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établies pour les emprunteurs individuels, des secteurs d’activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d’une concentration excessive auprès d’un emprunteur, d’un groupe d’emprunteurs, d’un secteur d’activité ou d’une région. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l’objet d’une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d’atténuer le risque de perte lié au défaut d’un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités d’exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l’échelle de la Banque afin d’évaluer l’incidence des tendances économiques ou d’événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l’évaluation des facteurs de risque liés à des produits en particulier, à des secteurs d’activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au Comité des politiques en matière de risque et, s’ils revêtent une importance particulière, au conseil d’administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit permet d’établir les principaux paramètres estimatifs du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Ces paramètres de risque, soit la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l’exposition en cas de défaut, sont transparents et doivent pouvoir être reproduits afin d’assurer l’uniformité pour ce qui est de l’approbation de crédit et des normes minimales de crédit par catégorie de notation du risque. Ces paramètres font partie intégrante des politiques et procédures à l’échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à quantifier le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujetti à un cadre rigoureux en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement;
- les processus d’examen et de validation représentent une mise à l’épreuve efficace des processus de conception et d’élaboration.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit sont examinés et validés au moins une fois l’an. Les unités d’exploitation du

groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception, de l’élaboration, de la validation et de l’examen de ces méthodes et paramètres et sont fonctionnellement indépendantes des unités d’exploitation responsables des opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l’approbation des notations de risque et à l’approbation de crédit.

Les notations internes de risque de crédit et les paramètres de risque connexes influent sur l’établissement du taux d’intérêt d’un prêt, le calcul de la provision générale pour pertes sur créances et le rendement du capital économique.

Grandes sociétés et entreprises

L’exposition au risque de crédit lié aux grandes sociétés et aux entreprises découle des activités des groupes Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Scotia Capitaux.

Approbation de crédit

Les unités responsables de l’approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de grandes sociétés et d’entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s’assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l’emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l’évaluation incluent les suivants :

- l’équipe de direction de l’emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l’emprunteur;
- le secteur d’activité de l’emprunteur;
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l’emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

Les facilités consenties font l’objet d’une notation distincte qui tient compte d’autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l’échéance et toute mesure d’atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs d’exploitation dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont de grandes sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les opérations de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme d’espèces ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d’évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque. Les autres mesures d’atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation.

Une notation interne du risque est attribuée à l’emprunteur et à la facilité au moment de l’approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d’affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d’activité et de risques ponctuels comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle. Le groupe Gestion du risque global est l’arbitre suprême en matière de notations internes du risque.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l’établissement des limites par emprunteur, puisque les lignes directrices concernant les seuils de détention sont liées aux différentes notations attribuées. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé que pour les emprunteurs à faible risque.

Le processus d’approbation de crédit s’appuie aussi sur un modèle de rentabilité du rendement des capitaux propres ajusté en fonction du

risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux grandes sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le Groupe de gestion des portefeuilles de prêts examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités d'exploitation ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur sont effectués une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des instruments dérivés, des opérations de change, des opérations sur marchandises, des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres. Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés des capitaux (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des taux de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché. Le processus d'approbation du crédit comprend également l'évaluation de la possibilité de risque de corrélation défavorable, lequel se produit lorsque l'exposition à une contrepartie est corrélée de façon positive à la probabilité de défaut de cette contrepartie.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliquée aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

La plupart des opérations sur produits négociés sont soutenues par des techniques d'atténuation du risque de crédit, comme la compensation et le nantissement, qui sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de la contrepartie. Un accord général de compensation prévoit le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de nantissement avec une contrepartie prévoient la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total évalué à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli.

Les contreparties de première qualité représentent environ 90 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés de la Banque. Une proportion d'environ 56 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé important en regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2011. Aucun risque individuel lié à une contrepartie autre que de première qualité ou à une contrepartie qui est une société n'était supérieur à 173 millions de dollars.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes (« NI »), soit une échelle de 18 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau 29 présente la relation générale entre les NI de la Banque à l'égard des emprunteurs et les notations des agences externes.

T29 Échelle de notation interne¹⁾ et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations internes	Description	Notations équivalentes		
		Moody's	S&P	DBRS
99 - 98	Première qualité	Aaa à Aa1	AAA à AA+	AAA à AA (élevé)
95 - 90		Aa2 à A3	AA à A-	AA à A (bas)
87 - 83		Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	BBB (élevé) à BBB (bas)
80 - 75	Qualité inférieure	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	BB (élevé) à BB (bas)
73 - 70		B1 à B3	B+ à B-	B (élevé) à B (bas)
65 - 30	Sous surveillance			
27 - 21	Défaut			

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible notation a été attribuée exigent l'intervention d'un palier plus élevé de la haute direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une décision dépasse leurs compétences, les unités responsables de l'approbation de crédit transmettent la demande, accompagnée de leur recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Les comités de crédit principaux sont également investis de pouvoirs décisionnels bien définis et, par conséquent, peuvent réacheminer certaines demandes au Comité des politiques en matière de risque. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au Comité de direction et d'évaluation du risque du conseil d'administration.

Risque de crédit et capital

La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (l'*« approche NI avancée »*) de Bâle II pour déterminer les exigences minimales en matière de capital réglementaire de ses portefeuilles de prêts canadiens, américains et européens. En 2011, l'approche NI avancée a été appliquée à certains portefeuilles de prêts à l'étranger autres qu'aux particuliers. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les cotes de crédit des emprunteurs, si elles sont disponibles, sont utilisées pour calculer le capital réglementaire lié au risque de crédit. Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les principales mesures du risque utilisées pour quantifier le capital réglementaire au titre du risque de crédit comprennent la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD »).

- La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une NI se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs est associée à une estimation de la PD.
- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les NI de la Banque liées à la PCD sont associées à des fourchettes d'estimations de la PCD. Les notations liées à la PCD sont attribuées selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la garantie et d'autres éléments structurels.
- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité advenant le défaut d'un emprunteur.

Ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle II et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF sont appliqués aux estimations établies à partir des données historiques. Ces ajustements analytiques tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;
- l'estimation liée au ralentissement économique aux fins du calcul de la PCD et de l'ECD, qui requiert que ces estimations reflètent adéquatement les conditions observées au cours de périodes de tensions économiques;

- l'ajout d'une marge de prudence adéquate qui tient compte de diverses sources d'incertitude statistique inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul du capital réglementaire requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau 30.

Prêts aux particuliers

L'exposition au risque de crédit lié aux prêts aux particuliers découle des secteurs Réseau canadien, Opérations internationales et Gestion de patrimoine mondiale.

Approbation du crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions liées aux prêts aux particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Chaque demande de crédit est traitée par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque.

Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Les méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et la modélisation des risques au Canada sont davantage centrées sur le client que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps. Le système d'approbation de crédit de la Banque calcule la dette maximale que le client peut contracter, ce qui permet au client de choisir les produits qui satisfont à tous ses besoins de crédit. Le secteur Opérations internationales s'appuie sur une démarche similaire à l'égard de la modélisation des risques, de l'approbation de crédit et de la gestion de portefeuilles.

T30 Évaluation du risque de crédit compte tenu des expositions

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée¹⁾

	Exposition en cas de default ⁽³⁾ (en millions de dollars)	PD moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ⁽⁴⁾	PCD moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ⁽⁵⁾	PR moyenne pondérée en fonction des expositions (en pourcentage) ⁽⁶⁾
Au 31 octobre 2011				
Première qualité ⁽²⁾	231 063	0,12	25	18
Qualité inférieure	57 936	0,97	42	72
Sous surveillance	3 019	30,16	42	204
Défaut ⁽⁷⁾	1 799	100,00	41	248
Total	293 817	1,21	29	32
Total au 31 octobre 2010	222 255	0,92	29	28

1) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.

2) Comprend des prêts hypothécaires assortis de garanties consenties par des administrations publiques.

3) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

4) PD – probabilité de défaut.

5) PCD – perte en cas de défaut tenant compte d'une marge de prudence au titre de conditions économiques défavorables conformément à l'accord de Bâle.

6) PR – pondération du risque.

7) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de toute provision connexe. Il est possible que les facilités en situation de défaut selon la définition de Bâle II soient plus élevées que selon la définition aux fins de la comptabilité.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont proposées par les services du risque dans les secteurs d'activité, sous la gouvernance et la supervision du groupe Gestion du risque global et conformément aux approbations clés définies par celui-ci. Les modèles et paramètres de risque doivent aussi être validés et continuellement examinés par le groupe Gestion du risque global. Le processus d'examen prévoit le renvoi au Comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts aux particuliers font l'objet d'examens mensuels qui servent à mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et à déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet de distinguer valablement les risques, ce qui assure une estimation précise, rapide et uniforme de la probabilité de défaut et de la perte, ainsi que la détection précoce et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque est examiné dans son ensemble une fois par année, et ses composantes peuvent l'être plus souvent et plus en profondeur si la détérioration importante d'un portefeuille ou d'un indicateur de crédit est décelée. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour en assurer l'indépendance véritable.

Le portefeuille de prêts aux particuliers du Réseau canadien de la Banque utilise l'approche NI avancée de Bâle II, tandis que l'approche standard est appliquée aux portefeuilles de prêts des Opérations internationales.

Risque de crédit et capital – Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée pour déterminer les exigences minimales en matière de capital réglementaire relatives à son portefeuille de prêts aux particuliers. Les paramètres de risque selon l'approche NI avancée, soit les estimations de la PD, de l'ECD et de la PCD, sont des outils fondamentaux de l'examen du crédit et de la gestion du risque. Ils sont utilisés dans le cadre de l'examen et de la surveillance continués des politiques et procédures de la Banque. De plus, ces paramètres, ainsi que l'estimation des pertes attendues, servent à déterminer les exigences en matière de capital économique de la Banque. Le calcul des pertes attendues est également comparé avec les provisions du Réseau canadien afin d'évaluer le caractère raisonnable des paramètres du risque.

La PD est estimée au moyen d'un modèle statistique appliquée à tous les prêts productifs (non défaillants). Le modèle prédit la probabilité que la facilité se trouve en défaut au cours des 12 prochains mois et il fait appel à toute l'information pertinente, notamment le rendement interne, la notation fournie par les agences et certains facteurs macroéconomiques. Pour tous les portefeuilles de prêts aux particuliers, la PD est calculée selon la définition du défaut dans l'accord de Bâle. Les portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les groupes conformes à l'accord de Bâle suivants :

- les expositions garanties par des biens immeubles résidentiels, qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, tels que les prêts, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;
- les expositions aux prêts renouvelables admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit non garanties;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers.

Quinze fourchettes de PD sont calculées pour chacun des portefeuilles de prêts aux particuliers, lesquelles sont regroupées en un nombre réduit de fourchettes dans le tableau 31.

Les facilités consenties à des particuliers peuvent généralement être résiliées sans condition en cas de défaut, ce qui signifie qu'aucun montant ne peut être prélevé sur la facilité après le défaut. L'ECD mesure les augmentations du solde des facilités renouvelables à compter du moment où elles sont initialement observées jusqu'au cas de défaut. Ces antécédents historiques servent à l'estimation de la valeur des facilités qui seront en situation de défaut dans les portefeuilles au cours des 12 prochains mois.

La PCD correspond aux pertes (réduction faite de la valeur actualisée des recouvrements et des coûts de recouvrement) divisées par l'ECD. La PCD historique sert à obtenir une estimation de la PCD qui sera enregistrée dans les portefeuilles au cours des 12 mois suivants.

Ces mesures du risque servent au calcul du capital réglementaire requis selon des formules prescrites par le Comité de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau 32.

Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales sont assujettis à l'approche standard et se composent des éléments suivants :

- les prêts immobiliers résidentiels garantis;
- les expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les taux de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Une description de chacune des catégories du risque de marché est donnée ci-après :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte attribuable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires.

Risque d'écart de taux

Le risque d'écart de taux correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché ou de la solvabilité d'un émetteur donné.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours au comptant et des cours à terme ainsi que de la volatilité des taux de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours et de la volatilité des instruments de capitaux propres et des indices boursiers.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant principalement des fluctuations et de la volatilité des prix au comptant et des prix à terme des métaux précieux, des métaux de base et des produits énergétiques.

T31 Échelle de la probabilité de défaut des prêts aux particuliers

Notation liée à la PD	Fourchette de PD
Très faible	0,0000 % – 0,2099 %
Faible	0,2100 % – 0,4599 %
Moyenne	0,4600 % – 3,1999 %
Élevée	3,2000 % – 17,2899 %
Très élevée	17,2900 % – 99,9999 %
Défaut	100 %

T32 Évaluation du risque de crédit compte tenu des expositions – Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Au 31 octobre 2011	Exposition en cas de défaut (EAD) ¹⁾ (en millions de dollars)	PD moyenne pondérée en fonction des expositions ^{2)/5)} (en pourcentage)	PCD moyenne pondérée en fonction des expositions ^{3)/5)} (en pourcentage)	PR moyenne pondérée en fonction des expositions ^{4)/5)} (en pourcentage)
Très faible	92 167	0,10	24	4
Faible	16 370	0,37	44	18
Moyenne	27 682	1,33	43	36
Élevée	6 253	6,60	44	83
Très élevée	1 104	38,10	41	129
Défaut ⁶⁾	542	100,00	66	–
Total	144 118	1,31	31	16
Total au 31 octobre 2010	130 951	1,08	33	16

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) PD – probabilité de défaut.

3) PCD – perte en cas de défaut.

4) PR – pondération du risque.

5) L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.

6) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de toute provision connexe.

Sommaire des mesures du risque

Valeur à risque

La valeur à risque (« VAR ») est une méthode de mesure du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. Elle consiste en une estimation statistique de la perte éventuelle prévue calculée en convertissant le risque associé à tout instrument financier en une norme commune. La Banque calcule la VAR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de transaction. Par conséquent, il est prévu qu'environ une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VAR. La Banque calcule la VAR se rapportant au risque de marché général et au risque spécifique aux capitaux propres à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VAR se rapportant au risque spécifique visant les titres de créance, la Banque combine la méthode de Monte Carlo et des simulations historiques. La fluctuation de la VAR entre les périodes financières est généralement attribuable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. La VAR sert également à évaluer les risques découlant de certains portefeuilles de financement et de placements. Les évaluations rétroactives sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VAR, puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VAR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VAR tous les trimestres.

Essais dans des conditions critiques

La VAR mesure les pertes éventuelles que la Banque pourrait subir sur des marchés normalement actifs. L'une des limites inhérentes à la VAR est que celle-ci ne fournit aucune information sur la mesure dans laquelle les pertes pourraient excéder les niveaux prévus. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme d'essais dans des conditions critiques est conçu de manière à déceler les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse aisément absorber les pertes éventuelles découlant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à plus de 75 essais dans des conditions critiques chaque jour et à plus de 250 essais chaque mois. Elle évalue aussi mensuellement le risque dans ses portefeuilles de placements en effectuant des essais dans des conditions critiques fondées sur des sensibilités à des facteurs de risque et à des événements précis sur le marché. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VAR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats des essais dans des conditions critiques tous les trimestres.

Analyse de sensibilité et modèles de simulation

L'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres se rapportant aux portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction. Cette analyse s'applique aux activités d'exploitation que la Banque mène dans chacune des grandes devises à l'échelle mondiale. Les modèles de simulation permettent à la Banque d'évaluer le risque de taux d'intérêt en fonction de divers scénarios échelonnés dans le temps. Les modèles tiennent compte d'hypothèses relatives à l'évolution des taux d'intérêt, à la forme de la courbe de rendement, aux options intégrées aux produits, aux échéances et à d'autres facteurs. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants pour la gestion du risque inhérent aux produits de dépôts, de prêts et de placements que la Banque offre aux particuliers.

Analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt

L'analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt des opérations nationales et internationales de la Banque. Aux termes de cette analyse, les actifs, les passifs et les instruments hors bilan sensibles aux taux d'intérêt sont attribués à des périodes définies selon les dates prévues de révision des prix.

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le CGP se réunit toutes les semaines pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de taux d'intérêt

La Banque gère activement son risque de taux d'intérêt en vue d'améliorer le revenu d'intérêts net selon une tolérance au risque établie. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis le revenu et la valeur économique des capitaux propres. La limite relative au revenu mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur le revenu d'intérêts net annuel de la Banque, tandis que la limite liée à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée de l'actif net de la Banque. Ces expositions au risque de taux d'intérêt sont aussi assujetties à des limites d'écart de sensibilité pour contrôler le risque de taux d'intérêt afférent à chaque devise. La Banque a par ailleurs recours à des analyses des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt, à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité et à la VAR pour l'évaluation du risque et la planification.

Le tableau 34 fait état de l'incidence après impôts d'une variation de 100 et de 200 points de base sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt à la clôture l'exercice 2011, une hausse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les devises et toutes les échéances, aurait pour effet d'augmenter le bénéfice net après impôts d'environ 178 millions de dollars au cours des 12 prochains mois. Au cours de l'exercice 2011, ce chiffre a varié de 143 millions de dollars à 211 millions de dollars. La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée après impôts de l'actif net de la Banque d'environ 144 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2011, ce chiffre a varié de 121 millions de dollars à 249 millions de dollars.

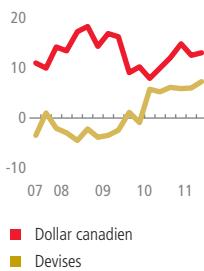
Les calculs du risque de taux d'intérêt se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs inscrits au bilan ou hors bilan, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme ceux liés aux cartes de crédit et aux dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque. Il est présumé que les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt.

T33 Écart de taux d'intérêt

	Positions sensibles aux taux d'intérêt ¹⁾				Positions non sensibles aux taux d'intérêt	Total
	Au 31 octobre 2011 (en milliards de dollars)	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Plus de 1 an		
Dollars canadiens						
Actif	196,0 \$	22,1 \$	77,2 \$	7,2 \$	302,5 \$	302,5
Passif	171,1	34,0	83,9	13,5		
Écart	24,9	(11,9)	(6,7)	(6,3)		
Écart cumulatif	24,9	13,0	6,3	–		
Devises						
Actif	202,0 \$	17,9 \$	24,9 \$	28,0 \$	272,8 \$	272,8
Passif	198,6	14,0	16,3	43,9		
Écart	3,4	3,9	8,6	(15,9)		
Écart cumulatif	3,4	7,3	15,9	–		
Total						
Écart	28,3 \$	(8,0)\$	1,9 \$	(22,2)\$		
Écart cumulatif	28,3	20,3	22,2	–		
Au 31 octobre 2010						
Écart	24,7 \$	(9,5)\$	6,4 \$	(21,6)\$		
Écart cumulatif	24,7	15,2	21,6	–		

1) Compte tenu de l'inclusion des instruments hors bilan et du montant estimatif des remboursements anticipés de prêts aux particuliers, de prêts hypothécaires et de CPG encaissables. L'écart hors bilan est porté au passif.

D43 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt
en milliards de dollars, écart de sensibilité aux taux d'intérêt pour un an



T34 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011		2010	
	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel
Incidence après impôts				
Hausse de 100 points de base des taux	(144)	178	(415)	50
Baisse de 100 points de base des taux	86	(185)	411	(35)
Incidence après impôts				
Hausse de 200 points de base des taux	(300)	368	(829)	102
Baisse de 200 points de base des taux	124	(366)	858	(80)

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement non couvertes de la Banque découle essentiellement de ses placements nets dans des établissements étrangers autonomes et du bénéfice en devises qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change de la Banque lié à ses placements nets dans des établissements étrangers autonomes est assujetti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de capital. Chaque trimestre, le CGP examine la position de la Banque relativement au risque de change lié à ses placements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même devise ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Conformément aux PCGR, les gains et les pertes de change découlant des placements nets dans des établissements étrangers autonomes, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat étendu dans les capitaux propres. En revanche, les ratios de capital réglementaire de la Banque ne sont pas touchés de manière importante par ces fluctuations des taux de change étant donné que les actifs pondérés en fonction du risque des établissements étrangers varient normalement dans la même direction.

La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses établissements étrangers qui ne sont pas autonomes. La Banque prévoit ses revenus et ses charges en devises, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGP évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des dépenses estimatifs futurs en devises. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les gains ou les pertes découlant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les gains ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux PCGR, les gains et les pertes de change découlant de positions dans des établissements qui ne sont pas autonomes sont portés directement à l'état des résultats.

Au 31 octobre 2011, en l'absence de couvertures, une hausse de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les devises dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué d'environ 33 millions de dollars son bénéfice de l'exercice avant impôts, principalement en raison de l'exposition au dollar américain. Au 31 octobre 2011, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien aurait donné lieu à une augmentation d'environ 216 millions de dollars des pertes de change non réalisées imputées au cumul des autres éléments du résultat étendu dans les capitaux propres.

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve légale, de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de change et d'écart de taux ainsi qu'au risque sur actions. Les placements sous forme de titres de créance sont principalement constitués d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujettis aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client, mais elles ont trait aussi aux besoins propres de la Banque.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux limites globales établies au moyen de la VAR et des essais dans des conditions critiques. La qualité de la VAR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VAR est comparée avec les résultats hypothétiques et réels. Une VAR à un niveau de confiance de 99 % indique la probabilité que les pertes soient supérieures à la VAR si les positions demeurent inchangées pendant le prochain jour ouvrable. Les positions de transaction sont toutefois gérées de façon dynamique et, par conséquent, les exceptions soulevées par les évaluations rétroactives par rapport aux résultats réels sont rares. Pendant l'exercice 2011, il y a eu cinq exceptions par rapport aux résultats hypothétiques et une exception par rapport aux résultats réels.

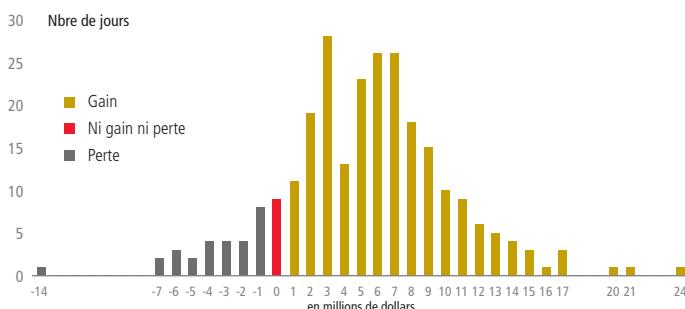
Au cours de l'exercice 2011, la VAR quotidienne de transaction s'est établie en moyenne à 11,3 millions de dollars, contre 12,5 millions de dollars en 2010. Cette diminution découle principalement de la baisse du risque de taux d'intérêt.

Le diagramme 44 illustre la répartition des revenus de transaction quotidiens pour l'exercice 2011. Les revenus de transaction ont atteint une moyenne quotidienne de 4,3 millions de dollars, contre 5,6 millions de dollars en 2010. Les revenus ont été positifs pour plus de 88 % des jours de transaction au cours de l'exercice, soit le même pourcentage qu'en 2010. Au cours de l'exercice, la perte la plus importante subie en une seule journée, qui est survenue le 8 août 2011, s'est établie à 14,4 millions de dollars et était supérieure à la VAR au titre du risque de marché général de 10,8 millions de dollars la même journée.

T35 VAR quotidienne par facteur de risque

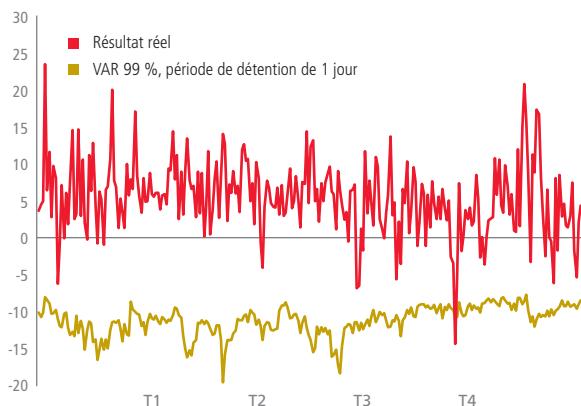
(en millions de dollars)	2011				2010			
	Fin de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher	Fin de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
Taux d'intérêt	8,3	10,3	20,9	6,2	9,0	11,7	19,0	7,3
Actions	1,7	4,8	10,9	1,1	3,4	5,1	14,1	2,3
Change	1,3	1,2	2,4	0,4	0,9	1,7	4,6	0,6
Marchandises	2,6	2,2	4,5	1,2	1,5	2,1	5,6	0,6
Diversification	(5,4)	(7,2)	s.o.	s.o.	(6,3)	(8,1)	s.o.	s.o.
VAR à l'échelle de la Banque	8,5	11,3	19,6	7,8	8,5	12,5	19,5	7,4

D44 Répartition des revenus de transaction¹⁾
Exercice clos le 31 octobre 2011



1) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

D45 Revenus de transaction quotidiens c. valeur à risque¹⁾
en millions de dollars, du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011



1) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

Calcul du capital lié au risque de marché relatif aux activités de transaction

L'évaluation du risque de marché lié aux activités de transaction prend en compte tant le risque de marché général que le risque spécifique. Le risque de marché général s'entend du risque de perte découlant d'une variation défavorable des prix du marché. Le risque spécifique s'entend du risque de perte découlant d'une variation défavorable du prix d'un instrument de capitaux propres ou de créance en raison essentiellement de facteurs liés à l'émetteur. Aux termes des lignes directrices portant sur la suffisance du capital de l'accord de Bâle II, les exigences en matière de capital lié au risque spécifique et au risque de marché général s'appliquent au risque de taux d'intérêt et au risque sur actions. Les exigences en matière de capital lié au risque de marché général s'appliquent également au risque sur marchandises et au risque de change.

La Banque applique son modèle interne de VAR à tous ses portefeuilles de transaction importants pour calculer la charge en matière de capital lié au risque de marché général et au risque spécifique. Les caractéristiques et les paramètres de ce modèle sont décrits à la rubrique « Sommaire des mesures du risque » à la page 71. Le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSFI ») a approuvé le modèle interne de VAR de la Banque aux fins de la détermination de ses exigences en matière de capital lié au risque de marché général, au risque sur actions et au risque spécifique à la dette.

En ce qui concerne les portefeuilles de transaction moins importants, la Banque applique l'approche standard pour calculer les exigences en matière de capital lié au risque de marché général et au risque spécifique à la dette. La méthode standard fait appel à une approche « modulaire » aux termes de laquelle la charge en matière de capital est calculée séparément pour chacune des catégories de risque.

La Banque a évalué l'incidence quantitative sur le capital lié au risque de marché selon les nouvelles règles sur les portefeuilles de transaction du cadre de gestion du risque de Bâle II et elle estime que la hausse sera de l'ordre de 12 milliards de dollars en ce qui a trait aux actifs pondérés en fonction des risques, malgré le fait que la tolérance au risque de transaction demeure la même. Ce montant est fondé sur les soldes au 31 octobre 2011 et pourrait varier par suite de changements dans le portefeuille ou d'autres mesures prises ou à prendre par la direction.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins des clients, générer des revenus tirés des activités de transaction, gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, de financement et d'investissement, et réduire le coût de son capital. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements est géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à ses clients, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur taux de change, sur actions et sur marchandises, ainsi que des dérivés de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujetti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment à la rubrique « Activités de transaction ». La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Opérations structurées

Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle en matière de gestion du risque ou de financement. Ces opérations sont soigneusement évaluées par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujetties à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services de la fiscalité, des finances et des affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance sont soumises à l'examen des comités de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique « Risque de réputation ».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois effectuées, les opérations structurées sont assujetties aux mêmes examens de crédit continus et analyses du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et analyses comportent une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement d'opérations d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque d'illiquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties et pour permettre aux principales unités commerciales de la Banque de continuer à générer des revenus, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque d'illiquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvés par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvés. Le CGP supervise le risque d'illiquidité pour la haute direction et se réunit chaque semaine pour passer en revue le profil de liquidité de la Banque.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque d'illiquidité sont les suivants :

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie hors bilan, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise (écart de trésorerie), et par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base.

- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque d'illiquidité important, soutenant le CGP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, d'essais dans des conditions critiques et de la communication.
- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou propres à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :
 - aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions inscrites à son bilan;
 - à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence.
- Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants et de la valeur marchande des actifs liquides. La Banque réalise aussi les essais dans des conditions critiques qui sont exigés par les organismes de réglementation et les agences de notation. Les résultats des essais dans des conditions critiques sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.
- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui établit une approche devant permettre d'analyser les problèmes réels et potentiels au chapitre de la liquidité et d'y répondre. Le plan prévoit une structure de gouvernance adéquate aux fins de la gestion et de la surveillance des problèmes au chapitre de la liquidité ainsi que des processus efficaces de communication interne et externe, et il établit les mesures de prévention devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales.
- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs déposés par sources, par types de déposants, par instruments, par durées et par régions géographiques.
- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières touchant la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

Profil de liquidité

La Banque maintient un avoir considérable en actifs liquides pour soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 octobre 2011, les actifs liquides s'établissaient à 162 milliards de dollars, ou à 28 % du total de l'actif, contre 148 milliards de dollars, ou 28 % du total de l'actif, au 31 octobre 2010. Ces actifs se composaient de titres à hauteur de 65 % (68 % au 31 octobre 2010), ainsi que d'actifs liquides, notamment des espèces et des dépôts auprès d'autres banques, à hauteur de 35 % (32 % au 31 octobre 2010).

Dans le cours de ses activités quotidiennes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres peuvent également être mis en pension. Au 31 octobre 2011, le total des actifs donnés en nantissement ou mis en pension s'établissait à 107 milliards de dollars, contre 96 milliards de dollars au 31 octobre 2010. Cette variation d'un exercice à l'autre découle essentiellement de la hausse des actifs mis en pension, des activités visant à soutenir le programme d'obligations couvertes de la Banque et des garanties liées aux autres activités de financement. Aux termes de certains contrats dérivés négociés hors Bourse, la Banque serait tenue de fournir des garanties supplémentaires si sa cote de crédit était abaissée. La Banque détient suffisamment de biens pouvant être donnés en garantie pour s'acquitter de ses obligations si sa cote de crédit était abaissée par l'une ou plusieurs agences de notation.

Financement

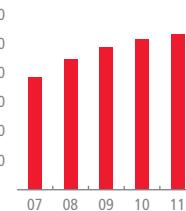
La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans les sources de financement sont surveillées et analysées par types et par secteurs de manière régulière. Les principales sources de financement de la Banque sont le capital, les dépôts de base provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire de son réseau national et international de succursales, et le financement de gros. De plus, aux termes du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, la Banque titrise des créances hypothécaires comme source de financement de recharge ainsi qu'à des fins de gestion de la liquidité et de l'actif et du passif. Afin de s'assurer qu'elle ne se fie pas indûment à une seule entité comme source de financement, la Banque fixe une limite sur la valeur des dépôts qu'elle accepte d'une même entité.

Au 31 octobre 2011, le financement de base, constitué du capital et des dépôts de base des particuliers et des entreprises clients de la Banque, s'établissait à 265 milliards de dollars, contre 256 milliards de dollars au 31 octobre 2010 (se reporter au diagramme 46). Cette augmentation découle essentiellement de la hausse du capital et des soldes des dépôts à vue et à préavis. Au 31 octobre 2011, le financement de base de la Banque correspondait à 46 % du financement total, comparativement à 49 % douze mois plus tôt.

T36 Liquidités

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007
Actifs liquides en dollars canadiens					
Trésorerie et dépôts à la Banque du Canada	509 \$	484 \$	1 223 \$	498 \$	502 \$
Dépôts auprès d'autres banques	2 345	2 558	1 371	1 654	4 152
Titres	79 429	79 086	81 613	46 558	53 429
	82 283	82 128	84 207	48 710	58 083
Actifs liquides en devises					
Trésorerie et dépôts à la Banque du Canada	10 053	7 150	6 170	3 064	4 503
Dépôts auprès d'autres banques	41 563	35 835	34 513	32 102	20 039
Titres	26 025	21 654	19 649	21 298	19 809
Prêts à vue et à moins de un an	1 708	1 498	1 538	1 087	874
	79 349	66 137	61 870	57 551	45 225
Total des actifs liquides					
Trésorerie et dépôts à la Banque du Canada	10 562	7 634	7 393	3 562	5 005
Dépôts auprès d'autres banques	43 908	38 393	35 884	33 756	24 191
Titres	105 454	100 740	101 262	67 856	73 238
Prêts à vue et à moins de un an	1 708	1 498	1 538	1 087	874
	161 632 \$	148 265 \$	146 077 \$	106 261 \$	103 308 \$
Actifs liquides en pourcentage du total de l'actif	28,1 %	28,2 %	29,4 %	20,9 %	25,1 %

D46 Financement de base en milliards de dollars, aux 31 octobre



Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d'obligations d'achat, notamment des ententes visant l'achat de biens et de services, auxquels la Banque ne peut se soustraire en droit.

Le tableau 37 présente une image globale, au 31 octobre 2011, des obligations contractuelles de la Banque qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital.

Le tableau exclut les passifs dépôts (hormis le financement à terme), les obligations au titre des régimes de retraite et régimes complémentaires, les engagements de prêts ainsi que les autres mécanismes de financement à court terme dont il est question dans les notes 10, 20 et 24, respectivement, afférentes aux états financiers consolidés de 2011.

La Banque fait preuve de prudence en diversifiant ses activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de prolonger son profil d'échéance, au besoin. En 2011, la Banque a émis des titres de financement de premier rang à terme totalisant environ 21 milliards de dollars sur les marchés canadien, américain et autres.

La Banque loue un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et sont assortis d'une option de reconduction. Le coût total des baux, déduction faite des revenus de location provenant des locaux sous-loués, s'est élevé à 276 millions de dollars en 2011 (243 millions de dollars en 2010). Cette hausse de 33 millions de dollars découle principalement de l'acquisition de Patrimoine Dundee et de la croissance des plateformes de prestation de services au Canada et à l'échelle internationale. Il y a lieu de se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés de 2011.

La Banque a signé deux contrats d'impartition majeurs, le plus important étant un contrat conclu avec IBM Canada en 2001 et visant la gestion des activités informatiques de la Banque au pays, notamment les centres de données, les succursales, les guichets automatiques bancaires et les ordinateurs de bureau. La portée de ce contrat a été élargie en 2005 afin d'englober les activités informatiques aux Antilles, en Amérique centrale et au Mexique. Le contrat visant les activités canadiennes a été renouvelé en 2007 et prolongé jusqu'en 2013, de sorte qu'il arrivera à échéance au même moment que celui visant les activités au Mexique, aux Antilles et en Amérique centrale.

Le deuxième contrat, passé avec Symcor Inc. en 2003, est d'une durée de trois ans et comprend deux options de reconduction de cinq ans. Symcor Inc. gère le traitement des chèques et du règlement des factures de la Banque, y compris l'impression des relevés et des rapports partout au Canada. La dernière option de reconduction de cinq ans a été exercée.

Ces contrats d'impartition sont résiliables moyennant un préavis.

Dépenses en immobilisations

Le programme de dépenses en immobilisations de la Banque lui procure de manière continue les ressources technologiques et immobilières qui lui sont indispensables pour servir ses clients et répondre aux exigences des nouveaux produits. Toutes les dépenses en immobilisations d'importance font l'objet d'un processus d'examen et d'approbation rigoureux.

T37 Obligations contractuelles

(en millions de dollars)	Moins de un an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Financement à terme					
Billets de dépôt de gros	12 321	16 465	8 609	2 039	39 434
Billets à moyen terme en euros	1 904	1 133	30	52	3 119
Obligations couvertes	–	3 482	4 374	–	7 856
Débentures subordonnées	–	251	–	5 672	5 923
Autres passifs à long terme	806	3 122	445	3 175	7 548
Total partiel	15 031	24 453	13 458	10 938	63 880
Contrats de location-exploitation	234	383	256	325	1 198
Obligations liées à l'impartition	181	243	74	–	498
Total	15 446	25 079	13 788	11 263	65 576

Le total des dépenses en immobilisations devrait s'établir à 262 millions de dollars pour 2011, soit une augmentation de 25 % par rapport à celui de 2010. La hausse a trait surtout aux dépenses en technologie, à hauteur de 43 millions de dollars, ou de 57 %, en raison surtout de l'achèvement d'un important projet de remplacement des GAB au Canada et de la mise à niveau du matériel dans les succursales du réseau Opérations internationales.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison de l'insuffisance ou de l'échec de processus ou systèmes, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le risque opérationnel comprend le risque juridique et réglementaire, le risque lié aux processus d'affaires et au changement, les manquements aux obligations de fiduciaire ou aux obligations d'information, la défaillance de la technologie, les crimes financiers et les risques environnementaux. Le risque opérationnel est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. Celle-ci réussit très bien à gérer le risque opérationnel dans le but de protéger les actifs des clients et de préserver la valeur pour les actionnaires.

La Banque a mis au point des politiques, des procédures et des méthodes d'évaluation pour faire en sorte que le risque opérationnel soit bien circonscrit et géré au moyen de contrôles efficaces. Les principes directeurs du programme de gestion du risque opérationnel de la Banque sont les suivants :

- Les divers secteurs d'activité sont assujettis à l'obligation de rendre des comptes en matière de gestion et de contrôle des risques opérationnels importants auxquels ils sont exposés.
- Une structure organisationnelle qui permet une surveillance efficace et la gestion du risque opérationnel en fonction d'une tolérance au risque établie, notamment :
 - un conseil d'administration responsable d'une saine gouvernance d'entreprise et qui approuve la politique de gestion du risque opérationnel de la Banque;
 - un comité de gestion du risque opérationnel de la haute direction, composé des chefs des secteurs d'activité et des fonctions de contrôle principales, et dirigé par le chef du groupe et le chef de la gestion des risques, qui assure une surveillance uniforme de la gestion du risque opérationnel à l'échelle de la Banque;
 - des cadres de direction dont les domaines de responsabilité sont clairement définis;
 - une unité centrale, dans le groupe Gestion du risque global, responsable de l'élaboration et de l'application de méthodes de détection, d'évaluation et de surveillance du risque opérationnel, ainsi que de la communication du risque et des pertes réelles;
 - des unités regroupant des spécialistes indépendants responsables de l'élaboration de méthodes d'atténuation de composantes particulières du risque opérationnel, y compris la codification des politiques et des processus nécessaires au contrôle de ces composantes particulières;

- une séparation des tâches entre les fonctions principales;
 - un service d'audit interne indépendant responsable de vérifier que les principaux risques sont décelés et évalués ainsi que de déterminer si des contrôles adéquats sont en place afin de faire en sorte que le risque global se situe à un niveau acceptable.
- Les éléments suivants occupent une place importante dans le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque :
- Le programme d'auto-évaluation du contrôle des risques de la Banque, géré par l'unité centrale de gestion du risque opérationnel, qui fait partie du groupe Gestion du risque global de la Banque, inclut des examens en bonne et due forme des opérations et processus importants afin de déceler et d'évaluer le risque opérationnel. L'analyse de scénarios a été intégrée avec succès aux évaluations du risque comme outil permettant d'avoir une meilleure perspective à long terme des risques clés. Dans l'ensemble, ce programme permet à la direction de s'assurer que les contrôles sont efficaces. La direction des secteurs d'activité confirme l'exactitude de chaque évaluation et élaboré des plans d'action pour atténuer les risques si les contrôles ne sont pas efficaces. Les résultats de ces examens sont résumés et communiqués à la haute direction et au conseil d'administration.
 - La base de données centralisée sur les pertes d'exploitation de la Banque, gérée par l'unité centrale de gestion du risque opérationnel, enregistre les principaux renseignements sur les pertes d'exploitation. Ces données sont analysées, comparées avec des données externes et des mesures significatives, puis elles sont communiquées à la haute direction et au conseil d'administration pour leur donner une idée des tendances et de l'exposition au risque opérationnel.
 - Le Bureau de la gestion des fraudes de la Banque, qui repère les menaces de crimes financiers, met en œuvre des systèmes et des processus de réduction des pertes et produit des rapports sur les pertes liées aux fraudes pour la haute direction.
 - Le suivi par la Banque des événements touchant son secteur d'activité, qui permet de déceler les importantes pertes subies par d'autres institutions financières et fournit un cadre de référence pour l'examen et l'évaluation de sa propre exposition aux risques.
 - Le groupe Conformité dirige un programme sur le risque de conformité au moyen d'un réseau établi et des processus connexes qui prévoient la surveillance des changements dans la réglementation, l'évaluation du risque de conformité, la mise en place de politiques et de procédures, de la formation, la surveillance et la résolution de problèmes ainsi que des rapports sur l'état de la conformité et des contrôles de conformité pour la haute direction, le conseil d'administration et les organismes de réglementation, au besoin.
 - Les processus d'évaluation des risques liés aux nouvelles activités et aux nouveaux produits de chaque secteur d'activité;
 - Les politiques de gestion de la poursuite des activités de la Banque, qui stipulent que toutes les unités d'exploitation doivent élaborer des mesures de poursuite des activités pour leurs fonctions respectives. Le service de gestion de la poursuite des activités de la Banque est responsable de la gouvernance et de la surveillance de la poursuite des activités de la Banque et surveille la conformité des unités à cet égard.
 - La politique de gestion des risques à l'aide de modèles de la Banque, qui prévoit le cadre pour l'examen au moyen de modèles et l'approbation sous la supervision du Comité de gestion du risque opérationnel.
 - Les programmes de formation de la Banque, notamment les examens obligatoires sur la loi contre le blanchiment d'argent et sur la sécurité des renseignements, qui permettent aux employés d'être renseignés et outillés pour protéger les actifs des clients et de la Banque.
 - Les programmes d'atténuation du risque, lorsqu'il est jugé approprié et possible de le faire, prévoient l'utilisation de polices d'assurance pour transférer le risque de pertes graves.

La Banque applique l'approche standard pour calculer le capital requis lié au risque opérationnel aux termes de l'accord de Bâle II. Le total du capital correspond à la somme du capital de chacune des huit unités d'exploitation définies dans l'accord de Bâle. Le capital de chacune des unités d'exploitation correspond au résultat de la multiplication par le facteur de risque pertinent, selon les définitions de l'accord de Bâle, du bénéfice brut de chaque unité d'exploitation. Les travaux progressent en vue d'adopter l'approche de mesures complexes, qui est plus complexe, et qui devrait être entièrement mise en œuvre au cours de l'exercice 2014. Selon cette approche, le calcul du capital réglementaire reflétera plus directement le contexte de risque opérationnel de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative sur les pratiques commerciales ou les relations de la Banque, qu'elle soit fondée ou non, ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou sa clientèle ou entraîne des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

La publicité négative sur les pratiques commerciales d'une institution peut toucher tous les aspects de son exploitation, mais elle met habituellement en jeu des questions liées à la déontologie et à l'intégrité ou à la qualité des produits et des services offerts. La publicité négative et le risque de réputation qui s'y rattache découlent souvent d'un autre genre de manquement au niveau du contrôle de la gestion du risque. Le risque de réputation est géré et contrôlé à l'échelle de la Banque au moyen de codes de conduite, de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. De nombreux freins et contrepoids pertinents sont décrits plus en détail dans d'autres rubriques traitant de la gestion du risque, plus particulièrement « Risque opérationnel », où l'on fait allusion au programme de conformité bien établi de la Banque. Il incombe à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés d'exercer leurs activités conformément au Code d'éthique de la Banque et de manière à réduire au minimum le risque de réputation. Les activités des services Affaires juridiques, Secrétariat général, Affaires publiques, internes et gouvernementales et Conformité ainsi que du Comité de gestion du risque de réputation sont particulièrement axées sur la gestion du risque de réputation.

Avant d'accorder du crédit, de donner des conseils, d'offrir des produits à ses clients ou d'établir des relations, la Banque examine si l'opération ou la relation en cause comporte un risque de réputation. Elle a élaboré une politique bien établie et approuvée par le conseil d'administration à l'égard du risque de réputation, ainsi qu'une politique et des procédures pour gérer le risque de réputation et le risque juridique liés aux opérations de financement structurées. Le groupe Gestion du risque global joue un rôle primordial dans la détection et la gestion du risque de réputation dans le cadre de l'octroi de crédit. De plus, le Comité de gestion du risque de réputation peut aider le groupe Gestion du risque global ainsi que les autres comités de gestion du risque et les unités d'exploitation à évaluer le risque de réputation inhérent aux opérations, aux projets, aux produits et aux services.

Le Comité de gestion du risque de réputation tient compte d'un large éventail de facteurs lorsqu'il évalue les opérations pour s'assurer que la Banque réponde aux exigences éthiques les plus strictes et qu'elle soit perçue comme ayant respecté ces exigences. Ces facteurs comprennent la portée et les résultats du contrôle diligent juridique et réglementaire propre à l'opération, le but économique de l'opération, l'incidence de l'opération sur la transparence de l'information financière d'un client, la nécessité de présenter de l'information au client ou au public, les conflits d'intérêts, les questions d'équité et la perception du public.

Le Comité peut imposer des conditions aux opérations des clients, notamment en exigeant des clients qu'ils communiquent de l'information afin de favoriser la transparence de l'information financière, de sorte que les opérations répondent aux normes de la Banque. Si le Comité recommande de ne pas donner suite à une opération et si le proposant de celle-ci souhaite quand même aller de l'avant, il revient au Comité des politiques en matière de risque de prendre l'affaire en main.

Risque environnemental

Le risque environnemental s'entend de la possibilité que des questions d'ordre environnemental mettant en cause le Groupe Banque Scotia ou ses clients puissent nuire aux résultats financiers de la Banque.

Soucieuse de se protéger et de protéger les intérêts de ses parties prenantes, la Banque se conforme à une politique environnementale qui est approuvée par le conseil d'administration. Cette politique, qui oriente ses activités quotidiennes, ses pratiques de prêt, ses ententes avec les fournisseurs, la gestion de son parc immobilier et ses pratiques de communication de l'information financière, est complétée par des politiques et pratiques propres à chacun des secteurs d'activité.

Les risques environnementaux liés aux activités commerciales de chaque emprunteur et les biens immobiliers donnés en garantie sont pris en compte lors de l'évaluation de crédit. Cela inclut une évaluation environnementale, le cas échéant, et la prise en considération des changements climatiques qui pourraient avoir des incidences importantes (notamment en ce qui concerne la réglementation, l'état physique et la réputation) sur l'emprunteur. Le groupe Gestion du risque global est le principal responsable de l'établissement des politiques, processus et normes d'atténuation du risque environnemental dans le cadre des activités d'octroi de prêts de la Banque. Les décisions sont prises conformément au cadre de gestion du risque présenté à la page 63.

Pour le financement de projets, les Principes d'Équateur révisés sont intégrés aux processus et procédures internes de la Banque depuis 2006. Ces lignes directrices environnementales et sociales, qui s'appliquent au financement de projets dont le coût en capital est d'au moins 10 millions de dollars américains, sont fondées sur les politiques de la Société financière internationale, la branche « secteur privé » de la Banque mondiale. Ces principes définissent des mesures de protection à l'égard de projets critiques afin de protéger les habitats naturels et les droits des populations autochtones ainsi que des mesures de protection s'opposant au travail des enfants et au travail forcé.

Les préoccupations environnementales jouent également un rôle de premier plan dans l'orientation des pratiques immobilières et des décisions d'achat de la Banque. Le Service des immeubles adhère à une politique de respect de l'environnement et assure la gestion responsable du parc immobilier de la Banque. De plus, d'importants programmes de recyclage et de gestion des ressources ont été institués dans les succursales et bureaux de direction de la Banque. Des systèmes de repérage ont été mis en place afin de surveiller l'utilisation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») et la consommation de papier. Diverses mesures de réduction de l'énergie, du papier et des déchets ont été mises en place. Afin de réduire encore plus l'empreinte écologique de la Banque, une politique environnementale interne sur le papier a été instaurée et la Banque est en train d'élaborer et de mettre en place des processus de gestion plus définitifs à l'égard de l'utilisation d'énergie.

Afin qu'elle puisse continuer à exercer ses activités dans le respect de l'environnement, la Banque surveille l'évolution des exigences politiques et législatives en établissant des relations soutenues avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia a rencontré des organismes environnementaux, des associations sectorielles et des organismes d'investissement éthique relativement au rôle que les banques jouent quant à des enjeux tels que les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la promotion de pratiques forestières durables ainsi que d'autres enjeux environnementaux d'importance pour les clients et les collectivités dans les régions où la Banque est établie. La Banque revoit continuellement ses politiques dans ces domaines.

La Banque Scotia offre également certains produits et services liés à l'environnement pour répondre aux demandes de ses clients et promouvoir l'économie « verte », notamment le Fonds Scotia mondial des changements climatiques, le Programme de financement ÉcoÉnergie conçu pour appuyer les particuliers et les petites entreprises qui souhaitent élaborer des petits projets axés sur l'énergie renouvelable, un groupe axé sur les marchés environnementaux qui aide les sociétés clientes à créer et à échanger des crédits de carbone, et le programme de rénovation domiciliaire écologique ÉcoVie.

La Banque Scotia est également signataire, participante et commanditaire du Carbon Disclosure Project au Canada, qui fournit de l'information aux investisseurs sur les mesures prises par les grandes sociétés à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la gestion des changements climatiques. En 2010, la Banque Scotia a été incluse dans le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) (Amérique du Nord), qui est un examen annuel reconnaissant les chefs de file mondiaux sur les plans financier, social et environnemental. La Banque a aussi été incluse dans le palmarès des 30 entreprises vertes du Canada par Maclean's et Canadian Business Magazine. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les politiques et pratiques environnementales de la Banque Scotia, veuillez consulter :

- son Bilan annuel des contributions communautaires, disponible en ligne au www.banquescotia.com;
- la section sur l'environnement du site Web de la Banque Scotia, au www.banquescotia.com/environnement;
- le site Web du programme ÉcoVie de la Banque, au www.banquescotia.com/ecovie;
- la réponse de la Banque Scotia au Carbon Disclosure Project, disponible en ligne au www.cdproject.net.

CONTRÔLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 110.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information est recueillie puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2011, la direction de la Banque, avec le concours du chef de la direction et du chef des affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR et que les encaissements et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque est soit prévenue, soit détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

En outre, la direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le cadre établi par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2011, le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Principales estimations comptables

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les principales méthodes comptables suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 1 qui figure aux pages 117 à 123. Certaines de ces méthodes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement qui sont à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les méthodes comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque du fait que

toute modification apportée aux décisions faisant appel au jugement et aux estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations sont ajustées dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances traduit la meilleure estimation de la direction des pertes sur créances probables à l'égard du portefeuille de dépôts auprès d'autres institutions, de prêts consentis aux emprunteurs, d'acceptations et d'autres engagements de crédit indirects, comme les lettres de crédit et les garanties. La direction passe régulièrement en revue la qualité du crédit afin de déterminer si la provision pour pertes sur créances est suffisamment élevée. Ce processus requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement, et ce, à bien des égards. Ces décisions subjectives faisant appel au jugement comprennent notamment la détection des prêts douteux et la prise en compte des facteurs propres à chaque prêt de même que les caractéristiques et les risques du portefeuille. Le fait de modifier ces estimations ou encore de prendre d'autres décisions éclairées ou d'avoir recours à d'autres estimations raisonnables pourrait avoir une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes sur créances.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques correspondent à une estimation des pertes probables qui seront subies à l'égard des prêts douteux existants. Pour déterminer les provisions spécifiques à l'égard de chaque prêt, la direction doit en premier lieu juger si le prêt est douteux. Un prêt est considéré comme douteux lorsque la direction est d'avis qu'il n'y a désormais aucune assurance raisonnable quant au recouvrement des intérêts et des paiements sur le capital dans les délais prescrits. Lorsqu'il est établi qu'un prêt est douteux, la direction estime sa valeur de réalisation nette en faisant appel à son jugement quant au calendrier des flux de trésorerie futurs, à la juste valeur de la sûreté sous-jacente donnée en garantie, aux coûts de réalisation, aux valeurs de marché observables et aux perspectives futures de l'emprunteur et de ses garants.

La direction calcule pour chacun des groupes les provisions spécifiques à l'égard de certains portefeuilles homogènes, y compris les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et la plupart des prêts aux particuliers. Le procédé comprend une estimation des pertes probables inhérentes au portefeuille au moyen d'une formule tenant compte de l'ensemble des pertes subies récemment.

La dotation aux provisions spécifiques a été moins élevée en 2011 qu'en 2010, en raison surtout de recouvrements nets au sein de Scotia Capitaux, qui a plus que compensé les hausses modérées au sein du Réseau canadien et des Opérations internationales.

La provision générale traduit une estimation des pertes probables inhérentes au portefeuille de prêts et aux engagements de prêt, mais dont chacune n'a pas encore été précisément établie sur une base individuelle. La direction détermine la provision générale au moyen de l'évaluation de facteurs quantitatifs et qualitatifs. À l'aide d'un modèle conçu par la Banque, la direction élaboré une première estimation quantitative de la provision générale en se fondant sur de nombreux facteurs, notamment les probabilités de défaut s'appuyant sur des données moyennes historiques, les taux de perte en cas de défaut et les facteurs jouant sur l'exposition en cas de défaut. Des modifications importantes apportées à l'un ou l'autre des paramètres ou hypothèses susmentionnés pourraient influer sur l'ampleur des pertes sur créances prévues et, par conséquent, sur la provision générale. Si, par exemple, la probabilité de défaut ou les taux de perte en cas de défaut pour le portefeuille des prêts autres qu'aux particuliers augmentaient ou diminuaient indépendamment de 10 %, le modèle indiquerait une augmentation ou une diminution d'environ 62 millions de dollars de l'estimation quantitative (69 millions de dollars en 2010). La haute direction détermine s'il est nécessaire de corriger l'estimation quantitative à l'égard de la provision générale pour tenir compte de situations propres au portefeuille qui ne sont pas reflétées dans les paramètres de crédit connus jusqu'à présent utilisés dans le modèle.

Une évaluation qualitative de la provision générale est effectuée à l'aide de données observables, comme les tendances et la conjoncture économiques, la concentration du portefeuille, l'évolution du risque et les tendances récemment observées concernant le volume et la gravité des retards, ainsi qu'une composante pour le caractère imprécis du modèle et des paramètres utilisés dans celui-ci. La direction procède à un examen trimestriel de la provision générale afin de s'assurer qu'elle est établie en fonction de la taille du portefeuille, des risques de crédit inhérents et des tendances en matière de qualité du portefeuille. De temps à autre, la Banque peut établir une provision sectorielle à l'égard de situations défavorables et de changements dans la conjoncture économique. Ces provisions sont constituées à l'égard de pertes qui n'ont pas été précisément déterminées et qui ne sont pas couvertes adéquatement par la provision générale. Le niveau des provisions sectorielles tient compte des possibilités de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition prévue en cas de défaut.

La provision générale pour pertes sur créances s'établissait à 1 352 millions de dollars au 31 octobre 2011, soit une diminution de 58 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à l'amélioration de la qualité du crédit. Le montant de la provision générale rend principalement compte des prêts aux entreprises et aux administrations publiques (1 109 millions de dollars), le reste étant attribuable aux prêts aux particuliers et aux prêts sur cartes de crédit (187 millions de dollars) ainsi qu'aux prêts hypothécaires à l'habitation (56 millions de dollars). Tel qu'il est indiqué ci-dessus, la provision spécifique pour pertes sur créances relative aux prêts aux particuliers, aux prêts sur cartes de crédit et aux prêts hypothécaires est établie d'après une formule et tient compte des pertes subies mais non encore déterminées.

Juste valeur des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, à l'exception de certaines opérations entre apparentés. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les prêts et créances, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, sauf s'ils sont classés ou désignés à l'origine comme étant détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente. Tous les autres instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, y compris ceux qui sont désignés à l'origine comme étant détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers des portefeuilles de transaction de la Banque comprennent principalement des titres et des dérivés. Ces instruments détenus à des fins de transaction sont inscrits à leur juste valeur au bilan consolidé, les variations de la juste valeur des instruments détenus à des fins de transaction étant constatées dans l'état consolidé des résultats.

Les titres désignés comme disponibles à la vente doivent être comptabilisés au bilan consolidé à leur juste valeur, et les titres de capitaux propres qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont inscrits au coût. Les gains et les pertes non réalisés qui sont attribuables aux variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente sont inscrits à l'état consolidé du résultat étendu.

Tous les dérivés utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif doivent être comptabilisés au bilan consolidé à leur juste valeur. Toutes les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés, à l'exception de ceux désignés comme couvertures de flux de trésorerie et de ceux désignés comme couvertures d'un investissement net, sont inscrites à l'état consolidé des résultats, tandis que les variations de la juste valeur des dérivés désignés comme de telles couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

La juste valeur s'entend de la contrepartie dont conviendraient les parties à une opération sans lien de dépendance, autrement que dans un contexte de vente forcée ou de liquidation, parties qui seraient avisées et consentantes et agiraient en toute liberté. Les cours vendeur et acheteur, selon le cas, sur un marché actif constituent les éléments probants les plus fiables pour établir la juste valeur. Lorsque le cours acheteur ou vendeur ne peut être obtenu, par exemple lorsque le marché n'est pas liquide ou n'est pas actif, la Banque a recours au prix convenu lors de la dernière opération conclue à l'égard de cet instrument, sous réserve des ajustements nécessaires, et elle a également recours à des modèles d'évaluation internes, au besoin. Lorsque le cours du marché ne peut être obtenu, la Banque utilise le cours d'un instrument financier similaire (c'est-à-dire comportant des caractéristiques et risques similaires) ou des modèles internes fondés sur des données de marché observables pour estimer la juste valeur.

Comme la juste valeur est calculée à l'aide des prix cotés du marché ou de modèles fondés sur des données de marché observables, la direction doit faire appel à son jugement dans une moindre mesure pour l'établir. En revanche, elle doit prendre des décisions reposant davantage sur son jugement lorsque des ajustements sont apportés à l'évaluation d'instruments financiers négociés sur des marchés inactifs ou lorsque des modèles sont appliqués en l'absence de paramètres observables.

Les titres détenus à des fins de transaction, les titres disponibles à la vente et les obligations relatives aux titres vendus à découvert sont normalement évalués aux prix cotés du marché, y compris les prix obtenus des gestionnaires de fonds et des courtiers externes.

Lorsqu'il est nécessaire de déterminer la juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché peu actif ou inactif et dont les cours ne sont pas facilement observables en raison du faible volume des opérations ou de l'absence d'opérations récentes, des ajustements appropriés sont apportés aux prix indicatifs disponibles, de manière à tenir compte du manque de liquidité sur le marché pour ces instruments. Lorsque les cours ou les données de marché observables ne peuvent être facilement obtenus, notamment en raison du manque de liquidité sur les marchés, la direction doit faire appel à son jugement à l'égard des données d'évaluation pour établir la juste valeur.

La plupart des dérivés ne sont pas négociés en Bourse et, par conséquent, sont généralement évalués selon des modèles d'évaluation qui tiennent compte de paramètres du marché observables et importants. Parmi les titres dont la juste valeur est établie à l'aide de modèles, notons certains titres adossés à des actifs. Les données de marché utilisées pour déterminer la juste valeur comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de taux, le cours des titres de capitaux propres, les prix des marchandises et la volatilité des options, qui sont tous des facteurs observables.

Certains dérivés et autres instruments financiers sont évalués à l'aide de données importantes de marché non observables, notamment les corrélations de défauts. Ces données sont soumises à des analyses quantitatives beaucoup plus poussées et elles nécessitent que la direction prenne des décisions reposant davantage sur son jugement. Lorsque des données de marché non observables importantes sont utilisées comme données d'entrée clés pour évaluer certains dérivés, le gain à la mise en place de ces dérivés est reporté sur la durée du contrat connexe ou jusqu'à ce que les données aux fins d'évaluation deviennent observables. Pour les exercices 2011 et 2010, ce montant a été négligeable.

La direction prend également des décisions reposant sur son jugement quant au choix des modèles d'évaluation internes pour les actifs et les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur dans les portefeuilles de titres détenus à des fins de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction. Elle tient compte du risque de crédit, des liquidités ainsi que des coûts directs permanents pour déterminer la juste valeur des dérivés. La direction prend des décisions qui reposent sur son jugement lorsqu'elle effectue des ajustements d'évaluation à la valeur de marché requise pour obtenir la juste valeur. Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'égard de la juste valeur des actifs et des passifs financiers s'établissaient à 568 millions de dollars au 31 octobre 2011 (441 millions de dollars en 2010), déduction faite de toute radiation. Ces ajustements d'évaluation sont principalement attribuables aux considérations liées au risque de crédit de contrepartie relatif aux opérations sur dérivés.

L'incertitude relative aux estimations utilisées dans les modèles pourrait modifier la juste valeur et les résultats financiers comptabilisés. Par le passé, il n'était pas prévu que l'incidence de tout changement dans ces estimations puisse être importante. Toutefois, la volatilité qui a récemment marqué les marchés, entraînant des changements considérables et rapides en ce qui a trait aux données observables utilisées dans les modèles, peut accentuer la volatilité de la juste valeur établie selon ces modèles.

La norme relative aux informations à fournir sur les instruments financiers exige la présentation d'informations supplémentaires sur les instruments financiers, plus particulièrement en ce qui a trait au classement de tous les instruments financiers inscrits à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques pour l'évaluation sont les suivants :

- Niveau 1 – La juste valeur est déterminée au moyen des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

- Niveau 2 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données autres que les prix cotés observables pour ces instruments.
- Niveau 3 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données autres que les données de marché.

Les actifs et passifs de la Banque présentés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations sont indiqués à la note 26 aux pages 163 à 165. Le pourcentage pour chaque catégorie d'actif et de passif, selon le niveau hiérarchique des évaluations à la juste valeur, se détaille comme suit :

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur	Actifs		Passifs		
	Titres détenus à des fins de transaction	Titres disponibles à la vente	Dérivés	Obligations liées à des titres vendus à découvert	Dérivés
Niveau 1	66 %	28 %	3 %	66 %	4 %
Niveau 2	31 %	69 %	96 %	34 %	92 %
Niveau 3	3 %	3 %	1 %	-	4 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Moins-value durable

Les titres disponibles à la vente, à l'exclusion des titres de capitaux propres non cotés sur un marché actif, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Tous les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation, date à laquelle ils sont inscrits à l'état consolidé des résultats.

Chaque trimestre, la direction examine la juste valeur des titres disponibles à la vente afin de déterminer si cette juste valeur a diminué par rapport au coût ou au coût après amortissement et si la baisse est durable. Pour évaluer s'il y a une moins-value durable, la direction doit avoir recours à son jugement et à des estimations en plus de tenir compte de certains facteurs comme la durée et l'étendue de la baisse de la juste valeur d'un titre donné par rapport à son coût ou à son coût après amortissement, les perspectives d'une remontée de la juste valeur, la situation financière et les perspectives de l'émetteur ainsi que la capacité et l'intention de la Banque de détenir le placement suffisamment longtemps pour permettre tout recouvrement prévu. Lorsque la direction détermine qu'un titre a subi une moins-value durable, la valeur comptable du titre est ramenée à la juste valeur estimative. Pour établir la juste valeur estimative, la direction examine toutes les données réunies au cours du processus d'évaluation de la moins-value de même que la liquidité du marché et les plans de la Banque concernant le titre en cause. Les moins-values durables sont portées au poste « Gain net sur les titres détenus à des fins autres que de transaction » à l'état consolidé des résultats.

Au 31 octobre 2011, les gains bruts non réalisés sur les titres disponibles à la vente et portés au cumul des autres éléments du résultat étendu se chiffraient à 1 681 millions de dollars (1 687 millions de dollars en 2010) et les pertes brutes non réalisées, à 426 millions de dollars (270 millions de dollars en 2010), ce qui a occasionné des gains nets non réalisés de 1 255 millions de dollars (1 417 millions de dollars en 2010) avant la prise en compte des montants correspondants des dérivés et des autres instruments de couverture, et de 1 028 millions de dollars après leur prise en compte (1 189 millions de dollars en 2010).

Au 31 octobre 2011, la perte non réalisée portée au cumul des autres éléments du résultat étendu relativement aux titres en position de perte non réalisée pour plus de 12 mois s'établissait à 174 millions de dollars (211 millions de dollars en 2010). Cette perte non réalisée comprenait une tranche de 124 millions de dollars (157 millions de dollars en 2010) en titres de créance, une tranche de 43 millions de dollars (37 millions de dollars en 2010) liée à des actions privilégiées, et une tranche de 7 millions de dollars (17 millions de dollars en 2010) liée à des titres de capitaux propres. Les pertes non réalisées sur les titres de créance découlent essentiellement des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux. Sur la base de plusieurs facteurs, y compris la qualité du crédit sous-jacente des émetteurs, la Banque prévoit qu'elle continuera de recevoir les paiements d'intérêts et les paiements sur le capital futurs en temps voulu, conformément aux modalités relatives aux titres.

En outre, la Banque détient un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres disponibles à la vente. Étant donné que la Banque a la capacité et l'intention de détenir ces titres jusqu'à ce que leur juste valeur soit recouvrée, soit vraisemblablement jusqu'à l'échéance dans le cas des titres de créance, ces pertes non réalisées sont considérées comme temporaires. La juste valeur totale des titres en position de perte non réalisée de manière continue depuis plus de 12 mois se chiffrait à 1 921 millions de dollars au 31 octobre 2011 (3 064 millions de dollars en 2010).

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

La Banque parraine différents régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux futurs à l'intention de ses salariés admissibles au Canada, aux États-Unis, au Mexique et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les prestations de retraite sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire moyen à la date de son départ à la retraite. La Banque offre également des avantages sociaux futurs qui comprennent habituellement des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite de même que des avantages postérieurs à l'emploi, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages sociaux futurs et les obligations connexes au titre des prestations constituées sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. La plupart de ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. Les hypothèses clés ont trait au rendement à long terme des actifs des régimes, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la rotation du personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs. La direction examine également les rendements passés, les hausses salariales et le coût des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées constitue une autre hypothèse importante. Ce taux est prescrit et doit généralement correspondre au rendement actuel des obligations à long terme de premier ordre émises par des sociétés et ayant une durée jusqu'à l'échéance semblable à celle des obligations au titre des prestations constituées. Les hypothèses de la direction ayant la plus forte incidence éventuelle sont celles qui touchent le rendement à long terme hypothétique des actifs et le taux d'actualisation utilisé aux fins d'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées. Si ce rendement à long terme hypothétique avait été inférieur (ou supérieur) de 1 %, la charge de l'exercice 2011 au titre des prestations constituées aurait été supérieure (ou inférieure) de 53 millions de dollars. Si le taux d'actualisation hypothétique avait été inférieur (ou supérieur) de 1 %, la charge de l'exercice 2011 au titre des prestations constituées aurait été supérieure (ou inférieure) de 110 millions de dollars.

La date de mesure de la Banque est le 31 juillet ou le 31 août, selon le régime d'avantages sociaux futurs. En fonction de ces dates de mesure, la Banque a enregistré un déficit de 57 millions de dollars dans ses principaux régimes de retraite, comme l'indique la note 20 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 145 à 147. La situation de capitalisation des régimes a décliné depuis 2010 en raison d'une forte baisse des taux d'actualisation prescrits dans la plupart des pays, ce qui a donné lieu à une hausse des obligations au titre des prestations constituées. De plus, la valeur des actifs des régimes demeure inférieure aux niveaux antérieurs à 2008.

Le recul de la situation capitalisation des régimes aura une incidence sur la charge au titre des prestations constituées pour 2011 et, éventuellement, sur celle des exercices futurs.

L'écart entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un gain ou à une perte actuel net et entraînera une augmentation ou une diminution de la charge au titre des prestations constituées des exercices futurs. Conformément aux PCGR, l'écart n'est pas immédiatement constaté comme produit ou charge, mais il est plutôt amorti par imputation aux résultats des périodes futures.

La direction détermine si le gain ou la perte actuel net non constaté correspond à plus de 10 % du plus élevé des actifs du régime ou des obligations au titre des prestations constituées à l'ouverture de chaque exercice. Tout gain ou perte actuel net non constaté en excédent du seuil de 10 % est généralement amorti par imputation aux résultats sur la durée

moyenne résiduelle estimative d'activité des salariés actifs, qui va de 10 à 20 ans pour les régimes de retraite les plus importants de la Banque et de 8 à 27 ans pour ses autres principaux régimes d'avantages sociaux.

Les détails concernant les régimes d'avantages sociaux futurs de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des prestations constituées à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 20 afférente aux états financiers consolidés de 2011, qui figure aux pages 145 à 147.

Impôts sur le bénéfice

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôts ainsi que celui des actifs et des passifs d'impôts futurs. La charge d'impôts est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales d'opérations et d'événements survenus au cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où elle exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôts futurs. Si l'interprétation de la loi que fait la direction devait différer de celle de l'administration fiscale ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôts futurs devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôts des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer. La Banque inscrit une provision pour moins-value si la direction estime qu'il est probable que les actifs d'impôts futurs ne seront pas réalisés avant leur expiration.

Le montant brut total de l'actif d'impôts futurs lié aux pertes fiscales inutilisées de filiales liées à l'exploitation et découlant d'exercices antérieurs se chiffrait à 287 millions de dollars au 31 octobre 2011 (347 millions de dollars en 2010). Cet actif d'impôts futurs a été réduit par une provision pour moins-value de 19 millions de dollars (1 million de dollars en 2010) étant donné l'incertitude quant à l'utilisation de ces pertes. En outre, les actifs d'impôts futurs de 70 millions de dollars (70 millions de dollars en 2010) liés à des pertes en capital découlant de la cession d'activités de filiales au cours d'un exercice précédent ont été réduits par une provision pour moins-value de 70 millions de dollars (néant en 2010). De plus, l'une des filiales étrangères de la Banque a constitué une provision pour moins-value de 316 millions de dollars (316 millions de dollars en 2010) à l'égard de certaines provisions pour les pertes sur prêts pouvant servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices à venir. La Banque ajustera ces provisions pour moins-values s'il devient plus probable qu'elle réalisera ces actifs d'impôts futurs. Au 31 octobre 2011, le montant total net des actifs d'impôts futurs de la Banque s'établissait à 992 millions de dollars (1 775 millions de dollars en 2010). La note 19 des états financiers consolidés de 2011, qui figure aux pages 143 et 144, fournit d'autres renseignements sur les charges d'impôts sur le bénéfice de la Banque.

Entités à détenteurs de droits variables

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités à détenteurs de droits variables (les « EDDV ») au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces EDDV sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement, des entités de financement structuré et des entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés. De plus amples détails sont fournis à la rubrique « Arrangements hors bilan », aux pages 47 à 50.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une EDDV doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si une entité est considérée comme une EDDV à la lumière des règles comptables et déterminer les droits variables de la Banque dans l'EDDV. Ces droits sont ensuite comparés à ceux des tierces parties non apparentées afin d'identifier le détenteur qui s'expose à la majeure partie de la variation des pertes prévues de l'EDDV ou qui reçoit la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux, et de déterminer s'il revient à la Banque de consolider l'EDDV. La comparaison s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et à l'aide de modèles qui exigent le recours à un certain nombre d'hypothèses sur l'environnement dans lequel l'EDDV exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un événement ayant entraîné une révision du statut de principal bénéficiaire. Aux fins de l'application des directives aux termes des PCGR du Canada, la Banque considère que les événements suivants entraînent une révision du statut des EDDV dans lesquelles la Banque détient des droits variables : les documents qui gouvernent l'EDDV ou les accords contractuels sont modifiés; le principal bénéficiaire cède une partie ou la totalité de ses droits variables à des tiers non apparentés; ou de nouveaux instruments conférant des droits variables sont émis en faveur d'autres parties que le principal bénéficiaire.

En 2011, il n'a pas eu lieu aucun événement qui a obligé la Banque à revoir le statut du bénéficiaire principal des fonds multicédants qui sont des EDDV.

Comme l'indique la note 6 afférente aux états financiers consolidés (aux pages 131 et 132) ainsi que l'analyse des arrangements hors bilan (aux pages 47 à 50), la Banque n'est pas le principal bénéficiaire des trois fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider au bilan de la Banque.

Dans l'avenir, si la Banque devenait le principal bénéficiaire des trois fonds multicédants émettant du PCAA qu'elle parraine et qu'elle devait les consolider au bilan, en fonction des valeurs au 31 octobre 2011, il pourrait en découler une augmentation d'environ 5 milliards de dollars des actifs comptabilisés et un recul des ratios de capital d'environ 10 à 15 points de base.

Écart d'acquisition

Conformément aux PCGR, l'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au niveau des unités d'exploitation, une fois l'an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition consiste à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation dépasse sa valeur comptable, il n'est pas nécessaire de procéder à d'autres tests. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable de l'unité d'exploitation, la dépréciation est quantifiée en faisant une comparaison de la valeur comptable de l'écart d'acquisition et de sa juste valeur, cette dernière étant la juste valeur de l'unité d'exploitation diminuée de la juste valeur des actifs et des passifs de l'unité d'exploitation.

La Banque détermine la juste valeur de ses unités d'exploitation à l'aide de modèles d'évaluation qu'elle conçoit et qui tiennent compte de facteurs comme le bénéfice normalisé, le bénéfice prévu et le ratio cours/bénéfice. La direction doit faire preuve de jugement au moment d'évaluer la juste valeur des unités d'exploitation et l'imprécision d'une hypothèse ou d'une estimation servant au calcul de la juste valeur pourrait influer sur la détermination de la dépréciation de l'écart d'acquisition. La direction est d'avis que les hypothèses et les estimations utilisées sont raisonnables et justifiables dans la conjoncture actuelle.

Selon la méthode d'évaluation susmentionnée, la Banque n'a inscrit de perte de valeur de l'écart d'acquisition pour aucune de ses sept unités d'exploitation en 2011.

Passif éventuel

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font ou peuvent faire l'objet de poursuites et de procédures judiciaires ou sont ou peuvent être parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de demandeurs. Conformément aux PCGR, la Banque doit comptabiliser une perte si, de l'avis de la direction, il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un passif a été engagé à la date du bilan et si le montant de la perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Dans certains cas, il peut ne pas être possible de déterminer si un passif a été engagé ou de faire une estimation raisonnable du montant de la perte tant que le règlement n'est pas plus imminent. Un montant à l'égard du passif éventuel ne peut alors être comptabilisé jusqu'à ce que ce ne soit le cas. S'il est possible de déterminer si un passif a été engagé à la date du bilan, mais qu'une estimation raisonnable comporte une fourchette à l'intérieur de laquelle un montant quelconque semble constituer une meilleure estimation que les autres, c'est ce montant qui est utilisé. Si aucun montant à l'intérieur de cette fourchette ne constitue une estimation meilleure que tout autre

montant, la Banque est tenue de comptabiliser le montant minimal. La direction ainsi que des experts internes et externes vérifient régulièrement que le passif constaté au titre de la perte éventuelle de la Banque est suffisant. Des modifications de ces évaluations peuvent entraîner des modifications du passif constaté au titre des litiges.

Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédirer, d'après les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges auront une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation.

Modifications de méthodes comptables

Exercice considéré

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié de nouvelles normes comptables sur les regroupements d'entreprises, les états financiers consolidés et les participations ne donnant pas le contrôle. Ces normes sont conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et s'appliquent aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée de ces normes est permise. Si une entité choisit l'adoption anticipée, les trois normes doivent être adoptées parallèlement.

La norme visant les regroupements d'entreprises porte sur l'évaluation des actifs identifiables acquis et des passifs repris et la date à laquelle les évaluations doivent être faites. Les deux autres normes ont été révisées pour s'assurer que les exigences comprises dans la norme sur les regroupements d'entreprises sont appliquées de façon adéquate lors de la préparation des états financiers consolidés et de la comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle après la date d'acquisition.

La Banque a adopté de façon anticipée ces trois normes pour l'exercice 2011 à compter du 1^{er} novembre 2010, et tous les regroupements d'entreprises conclus depuis le 1^{er} novembre 2010 ont été comptabilisés conformément à ces normes révisées.

Selon le principe clé sous-jacent à la norme sur les regroupements d'entreprises, toutes les acquisitions sont mesurées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les principaux changements apportés aux normes sont les suivants :

- l'acquisition est comptabilisée à la juste valeur (selon les PCGR antérieurs, seule la quote-part proportionnelle des ajustements à la juste valeur de la Banque était comptabilisée);
- les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (peut ne pas tenir compte de la quote-part proportionnelle de l'écart d'acquisition) et classées dans les capitaux propres;
- les frais connexes à l'acquisition et les coûts de restructuration sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés, alors que les PCGR antérieurs permettaient de comptabiliser une partie des coûts à la date d'acquisition;
- la contrepartie conditionnelle et les autres passifs conditionnels, le cas échéant, sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées en résultat;
- lorsque la contrepartie de l'achat est sous forme d'actions de l'acquéreur, elle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition plutôt qu'à la date de l'annonce comme l'exigeaient les PCGR antérieurs;
- les acquisitions par étapes sont comptabilisées à la juste valeur et un gain ou une perte peut être comptabilisé en résultat à la date de la transaction en raison de la réévaluation du placement initial.

L'application de la norme sur les participations ne donnant pas le contrôle a entraîné en 2011 le reclassement de la participation ne donnant pas le

contrôle. Les reclassements liés aux participations ne donnant pas le contrôle ont été les suivants :

- les participations ne donnant pas le contrôle ont été virées du passif vers les capitaux propres dans le bilan consolidé;
- la partie du bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle n'est plus déduite du bénéfice net dans l'état des résultats. Le bénéfice net est plutôt réparti entre les porteurs de titres de capitaux propres de la Banque et les participations ne donnant pas le contrôle;
- l'information des périodes antérieures a été reclassée pour qu'elle soit conforme à celle de la période considérée.

En ce qui concerne les états financiers consolidés de 2011, l'adoption de ces nouvelles normes comptables canadiennes a entraîné un gain net de 286 millions de dollars comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Ce gain découle principalement de la comptabilisation par la Banque du placement dans Patrimoine Dundee. Ce placement supplémentaire est considéré comme une acquisition par étapes et a été comptabilisé à la juste valeur, ce qui a entraîné un gain de 260 millions de dollars à la suite de la réévaluation de la participation initiale de 19 % que la Banque détenait dans Patrimoine Dundee.

Le gain résiduel de 26 millions de dollars a trait à la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition d'une acquisition récente qui a été faite à un prix inférieur à la juste valeur. Les nouvelles normes exigent qu'un écart d'acquisition négatif soit comptabilisé en résultat sans d'abord réduire les actifs non monétaires, ce qui donne lieu à un gain plus élevé comptabilisé en résultat selon ces nouvelles normes.

Selon les PCGR du Canada antérieurs, ce montant de 26 millions de dollars aurait été comptabilisé à titre d'écart d'acquisition négatif. Compte tenu de la modification, le total de l'écart d'acquisition négatif comptabilisé au titre de l'acquisition s'est chiffré à 52 millions de dollars.

L'adoption de ces nouvelles normes comptables a donné lieu à une contrepartie d'achat additionnelle d'environ 350 millions de dollars relativement à l'acquisition de Patrimoine Dundee. Cette hausse découle principalement des facteurs suivants :

- le gain découlant de la réévaluation de la participation initiale de la Banque est considéré comme faisant partie de la contrepartie de l'achat;
- les actions ordinaires émises par la Banque en tant que contrepartie de l'acquisition ont été évaluées au cours à la date de clôture plutôt qu'à la date de l'annonce comme l'exigeaient les PCGR antérieurs (hausse de 110 millions de dollars).

Exercice précédent

Il n'y a eu aucune modification de méthodes comptables en 2010 ayant eu une incidence sur la présentation des états financiers.

Antérieurement au 1^{er} novembre 2009

Classement et perte de valeur des actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », afin d'uniformiser les exigences des PCGR du Canada et des Normes internationales d'information financière (IFRS) relatives au classement et aux pertes de valeur. Les modifications autorisent le classement de certains titres de créance non négociés sur un marché actif comme prêts et leur évaluation au coût après amortissement. La Banque peut continuer de classer ces instruments comme étant disponibles à la vente, auquel cas ils seront mesurés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant imputés aux autres éléments du résultat étendu. Ces modifications permettent aussi la reprise de pertes de valeur sur les titres de créances classés comme étant disponibles à la vente dans des situations précises. Les pertes de valeur sur les titres de créance classés comme prêts sont inscrites à titre de dotations aux provisions pour pertes sur créances. Par

suite de ces modifications, la Banque a reclassé certains titres non négociés sur un marché actif, d'une valeur comptable de 9 447 millions de dollars, dans les prêts. Ce reclassement a entraîné la réduction du cumul des autres éléments du résultat étendu après impôts de 595 millions de dollars. Des renseignements supplémentaires au sujet de cette modification de méthode comptable sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés à la page 117.

Modifications comptables futures

Transition aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes sont tenues d'adopter les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En ce qui concerne la Banque, les IFRS s'appliquent aux périodes intermédiaires et annuelles ouvertes le 1^{er} novembre 2011 (date d'adoption) et comprennent la préparation et la présentation des chiffres correspondants de l'exercice précédent, y compris un bilan d'ouverture au 1^{er} novembre 2010 (date de transition).

Afin de se préparer à la transition aux IFRS, la Banque a mis sur pied un important projet, établi une structure de gouvernance du projet et élaboré un plan de mise en œuvre en trois étapes : i) planification et gouvernance; ii) examen et évaluation détaillée; et iii) conception et mise en œuvre. La Banque a presque terminé toutes les étapes de tous les domaines d'importance critique.

Éléments clés du plan de conversion aux IFRS de la Banque

Le projet de transition aux IFRS de la Banque est实质上 terminé et la priorité consiste actuellement à finaliser les résultats trimestriels comparatifs de 2011 selon les IFRS. La section qui suit résume l'avancement des activités clés et les principales étapes atteintes.

Présentation des états financiers

- L'évaluation détaillée des différences comptables qui existent entre les méthodes comptables conformes aux PCGR du Canada et celles conformes aux IFRS qui s'appliquent à la Banque est terminée.
- Les choix faits par la Banque au moment de la transition et les choix de méthodes comptables en conformité avec l'IFRS 1 ont été évalués, arrêtés et approuvés.
- La quantification et la préparation du bilan d'ouverture IFRS sont terminées. Se reporter au rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS à la page 86 pour obtenir plus de détails.
- La quantification et la préparation des informations comparatives trimestrielles en IFRS et la présentation d'information par voie de note sont presque achevées.
- Le format des états financiers IFRS annuels et intermédiaires, y compris la présentation d'information par voie de note, est presque achevé. Les états financiers et les notes peuvent changer à mesure que la Banque continue d'évaluer les meilleures pratiques et les points de vue dans le secteur.

Formation et communication

- La stratégie de formation mondiale sur les IFRS a été élaborée, approuvée et mise en œuvre.
- Des programmes de formation ont été offerts au personnel du Service des finances et à d'autres parties prenantes clés, y compris le conseil d'administration et la haute direction.
- Les programmes de formation offerts de diverses façons aux responsables du crédit et des prêts mettent de plus en plus l'accent sur des sujets spécialisés.
- Des communications externes ont été effectuées au moyen des rapports trimestriels.
- Une séance de formation sur l'incidence des IFRS en ce qui a trait aux analystes de titres de capitaux propres et aux agences de notation qui s'adresse à l'ensemble des personnes œuvrant dans le secteur a été offerte au premier trimestre de 2011 par l'intermédiaire de l'Association des banquiers canadiens.

Systèmes de technologie de l'information

- Une solution permettant la saisie des informations relatives aux états financiers de l'exercice comparatif de 2011 (y compris le bilan d'ouverture en IFRS) a été élaborée et mise en œuvre.
- La Banque n'a pas déterminé qu'il était nécessaire d'apporter d'autres modifications importantes à ses systèmes par suite des changements relatifs aux IFRS.

Activités commerciales et processus

- Les changements aux processus ont pratiquement tous été mis en œuvre selon les exigences afin de déterminer l'incidence sur la présentation de l'information financière et d'autres secteurs tels que les processus d'évaluation de la performance de la Banque, y compris les processus relatifs à la planification et à l'établissement des prévisions budgétaires, ainsi que les processus relatifs à la gestion du capital. Aucun de ces changements n'est considéré comme étant important puisqu'ils ne sont ni généralisés ni systématiques et ont respecté les processus actuels de détermination et de gestion des changements de la Banque.

Environnement de contrôle

- La Banque n'a pas déterminé que des changements importants devaient être apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) et aux contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) par suite de l'adoption des IFRS. Aucun changement n'a été déterminé comme pouvant avoir une incidence généralisée ou systématique sur les méthodes comptables, les processus et les systèmes. Toutes les améliorations aux méthodes comptables, aux processus et aux systèmes ont été évaluées et documentées avant la mise en œuvre.

Différences clés entre les PCGR du Canada et les IFRS

Les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui ont une incidence sur la Banque sont résumées ci-dessous :

Consolidation

Selon les IFRS, une entité (y compris les structures d'accueil (« SA »)), est consolidée uniquement d'après le contrôle, qui est attesté par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité pour retirer des avantages de ses activités. Lorsqu'il s'agit d'évaluer le contrôle en vertu des IFRS, tous les facteurs pertinents sont pris en compte, y compris les aspects qualitatifs et quantitatifs.

Selon les PCGR du Canada, la consolidation repose sur deux modèles différents : le modèle des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») et celui du contrôle en vertu des droits de vote. Selon les PCGR du Canada, la consolidation d'une EDDV dépend de la question de savoir si Banque assume la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou si elle reçoit la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux et si elle est considérée comme étant le principal bénéficiaire.

En raison des critères de consolidation différents selon les IFRS et les PCGR du Canada, certaines SA qui doivent être consolidées selon les IFRS ne l'étaient pas selon les PCGR du Canada.

Décomptabilisation

Aux termes des PCGR du Canada, un modèle fondé sur le contrôle sert à déterminer s'il convient de procéder à une décomptabilisation, alors que selon les IFRS, il faut principalement établir si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée. En raison des différences entre les critères de décomptabilisation selon les IFRS et les PCGR du Canada, les titrisations des prêts hypothécaires à l'habitation assurés de la Banque au moyen du Programme des Obligations hypothécaires (« POH ») du Canada qu'a instauré le gouvernement canadien ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation selon les IFRS. De plus, les prêts hypothécaires titrisés et conservés comme titres adossés à des créances hypothécaires, actuellement classés comme étant disponibles à la vente dans le bilan de la Banque selon les PCGR du Canada, seraient reclassés dans les prêts hypothécaires à l'habitation selon les IFRS.

Avantages du personnel

Les IFRS exigent que les entités choisissent une méthode comptable en ce qui concerne le traitement des écarts actuariels, après la date de transition. En vertu des IFRS, les écarts actuariels peuvent soit être :

- reportés et amortis, sous réserve de certaines dispositions (la méthode du corridor);
- comptabilisés immédiatement en résultat net;
- comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global, sans être virés ultérieurement au résultat net.

En vertu des PCGR du Canada en vigueur, la Banque utilise la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels eu égard à ses régimes à prestations déterminées. La Banque a finalisé sa décision concernant l'adoption de la méthode du corridor selon les IFRS.

De plus, les IFRS exigent que l'évaluation des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs du régime s'effectue à la date du bilan, alors que, en vertu des PCGR du Canada, la date d'évaluation utilisée par la Banque est de deux ou trois mois avant la date des états financiers. Les IFRS exigent également l'utilisation de la juste valeur pour déterminer le rendement prévu des actifs du régime. La Banque utilisait une valeur liée au marché selon les PCGR du Canada.

Selon les IFRS, la valeur des actifs du régime et des obligations au titre des prestations déterminées sera différente en raison des hypothèses actuarielles différentes applicables à des dates d'évaluation différentes. De plus, l'utilisation de la juste valeur et non de la valeur liée au marché entraînera également une valeur différente pour les actifs du régime. La valeur des actifs du régime et les obligations au titre des prestations déterminées ont une incidence sur la charge future liée aux avantages du personnel.

Incidence des variations des cours du change

Les IFRS exigent que la monnaie fonctionnelle de chaque établissement à l'étranger soit déterminée en fonction du contexte économique dans lequel l'entité exerce ses activités. Les IFRS établissent des facteurs principaux à prendre en compte pour déterminer la monnaie fonctionnelle des établissements à l'étranger, alors que les PCGR du Canada ne classent pas les facteurs à prendre en compte par ordre de priorité. Cette différence a entraîné la modification de la monnaie fonctionnelle de certaines filiales lors de la transition aux IFRS.

Paiements fondés sur des actions

Les IFRS exigent que les attributions réglées en trésorerie (c.-à-d. classées dans le passif) soient réévaluées à chaque date de clôture d'après les variations de la juste valeur du passif alors que les PCGR du Canada utilisent la valeur intrinsèque. Cette différence entraîne des écarts d'évaluation entre les IFRS et les PCGR du Canada. De plus, en vertu des IFRS, les extinctions doivent être estimées à la date d'attribution et être incluses dans l'évaluation du passif. Toutefois, en vertu des PCGR du Canada, les extinctions peuvent être comptabilisées lorsqu'elles se produisent ou faire l'objet d'une estimation lors de la comptabilisation initiale. À l'heure actuelle, la Banque comptabilise les extinctions à mesure qu'elles se produisent.

Perte de valeur du goodwill

Les IFRS prévoient l'utilisation d'une méthode en une étape pour les tests de dépréciation des actifs non financiers, dans laquelle la valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Toutefois, en vertu des PCGR du Canada, le test de dépréciation comprend deux étapes, dont la première consiste en la comparaison des valeurs comptables des actifs avec les flux de trésorerie futurs non actualisés, en vue de déterminer s'il y a dépréciation, et la deuxième en l'évaluation de toute dépréciation au moyen de la comparaison de la valeur comptable des actifs avec leur juste valeur.

Les IFRS exigent que le goodwill soit attribué aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») et qu'il soit soumis à un test de dépréciation au niveau des UGT ou des groupes d'UGT. En vertu des IFRS, chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué doit représenter, au sein de l'entité, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. La Banque, d'après son analyse, a conclu que selon les IFRS, le niveau auquel le goodwill est testé est le même que celui selon les PCGR du Canada. Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation lors de la transition le 1^{er} novembre 2010 et il n'a subi aucune dépréciation.

L'incidence de ces changements sur la situation financière de la Banque au 1^{er} novembre 2010 est prise en compte dans le rapprochement du solde d'ouverture des capitaux propres et du bilan d'ouverture aux pages 85 à 89.

Modifications futures des IFRS

La Banque suit de près les développements et les modifications des normes qui sont publiées par l'IASB et par le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada de même que les exigences réglementaires qui sont publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et par le BSIF. L'IASB a récemment publié des révisions et des modifications aux normes suivantes qui auront une incidence sur la Banque à compter du 1^{er} novembre 2013 :

- IFRS 10, *États financiers consolidés*;
- IFRS 11, *Partenariats*;
- IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*;
- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*;
- IAS 19, *Avantages du personnel*;
- IAS 27, *États financiers consolidés individuels*;
- IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*.

La Banque ne peut adopter de façon anticipée les normes ci-dessus ni les modifications d'après l'avis du BSIF publié en octobre 2011. L'incidence de ces changements futurs n'a pas été déterminée. L'IASB a publié des

modifications à l'IAS1, *Présentation des états financiers*, qui auront une incidence sur la Banque à compter du 1^{er} novembre 2012. Toutefois, cette modification n'a d'incidence que sur la présentation et non sur les données financières.

Dans un récent exposé-sondage, l'IASB propose de reporter l'application obligatoire de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, des exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2013 aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2015. La modification proposée aura donc une incidence sur la Banque à compter de l'exercice 2016. De plus, l'IASB a publié un exposé-sondage sur les entités spécialisées dans les placements selon lequel les entités qui répondent à la définition d'entité spécialisée dans les placements seraient tenues de comptabiliser leurs placements à la juste valeur. Les sociétés mères ne peuvent se prévaloir de cette exemption, sauf si elles répondent également à la définition d'entité spécialisée dans les placements.

L'IASB prévoit également finaliser les changements des normes sur la comptabilité de couverture (compte non tenu de la couverture de portefeuilles) et la compensation des actifs financiers et publier un exposé-sondage révisé sur la dépréciation d'actifs financiers d'ici la fin de 2011. Les dates d'application prévues ne sont pas encore connues.

Incidence des principales différences au 1^{er} novembre 2010

L'incidence de l'adoption des IFRS sur les capitaux propres de la Banque au 1^{er} novembre 2010 est indiquée ci-dessous :

Au 1 ^{er} novembre 2010 (en millions de dollars)	Total des capitaux propres attribuables aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque						Instrument de capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Actions ordinaires	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Autres réserves	Actions privilégiées				
Total des capitaux propres – PCGR du Canada	5 750 \$	21 932 \$	(4 051) \$	25 \$	3 975 \$		– \$	579 \$	28 210 \$
Ajustements selon les IFRS									
IFRS 1	–	(5 798)	4 164	–	–		–	(6)	(1 640)
Consolidation	–	(270)	35	–	–		956	–	721
Instruments financiers	–	6	180	–	–		–	–	186
Avantages du personnel	–	(178)	–	–	–		–	(12)	(190)
Regroupements d'entreprises	–	(43)	–	–	–		–	(1)	(44)
Autres	–	35	(59)	–	–		–	(1)	(25)
Total partiel – ajustements selon les IFRS	– \$	(6 248) \$	4 320 \$	– \$	– \$		956 \$	(20) \$	(992) \$
Total des capitaux propres – IFRS	5 750 \$	15 684 \$	269 \$	25 \$	3 975 \$		956 \$	559 \$	27 218 \$

Se reporter aux pages 87 à 89 pour consulter les notes explicatives.

Rapprochement du bilan selon les PCGR du Canada et les IFRS au 1^{er} novembre 2010

L'état consolidé de la situation financière présenté plus bas a été préparé conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les états financiers consolidés étaient auparavant préparés selon les PCGR du Canada. Les notes et tableaux qui suivent présentent les rapprochements et fournissent des explications sur la façon dont la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière de la Banque au 1^{er} novembre 2010.

Le rapprochement est présenté en deux étapes dans le tableau ci-dessous.

La première étape modifie la présentation des PCGR du Canada pour celle selon les IFRS en utilisant les montants établis selon les PCGR du Canada.

La modification de la présentation pour l'état consolidé de la situation financière vise à présenter les actifs et les passifs selon leur liquidité, alors qu'ils étaient classés d'après les produits selon les PCGR du Canada. Il n'y a eu aucune modification de valeur.

La deuxième étape rend compte des ajustements découlant du reclassement et de la réévaluation des montants selon les PCGR du Canada en fonction des normes IFRS pour arriver aux états financiers en IFRS.

Rapprochement du bilan selon les PCGR du Canada et les IFRS au 1^{er} novembre 2010

(en millions de dollars)

Étape 1

Modification de la présentation		
Présentation selon les PCGR du Canada	Solde selon les PCGR du Canada	A
Actifs		
Liquidités	39 530 \$	– \$
Métaux précieux	6 497	–
Titres		
Détenus à des fins de transaction	64 684	(2 764)a
Disponibles à la vente	47 228	–
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 651	(4 651)c
	9 329d	–
	2 754a)	9 329
	2 098d)	–
Prêts		
Prêts hypothécaires à l'habitation	120 482	–
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	62 548	–
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	103 981	(11 427)d
Provision pour pertes sur créances	2 787	–
Instruments dérivés	26 852	(26 852)e
Autres actifs	25 071	(2 219)f
Total des actifs	526 657 \$	(95 141) \$
Passifs et capitaux propres		
Dépôts		
Particuliers, entreprises et administrations publiques	339 537 \$	(2 9)g
Banques	22 113	–
Instruments dérivés		
Obligations relatives aux titres mis en pension	31 990	–
40 286	–	–
Autres passifs		
64 521	(445)h	29j
Capital propres		
Bénéfices non répartis	21 932	–
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(4 051)	–
Autres capitaux propres	9 750	–
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	579	–
Total du passif et des capitaux propres	526 657 \$	(447) \$

Étape 2

			PCGR du Canada selon la présentation des IFRS	Présentation selon les IFRS	IFRS 1, Première application des IFRS	Consolidation 1)	Consolidation 2)	Instrument finançiers	Avantages du personnel personnel 4)	Regroupements d'entreprises 5)	Autres 6)	IFRS
Actifs												
Liquidités	39 530 \$	– \$	39 530 \$	Actifs	701 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	40 231 \$
Métaux précieux	6 497	–	6 497	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	–	–	–	–	–	–	–	6 497
Titres				Métaux précieux								
Détenus à des fins de transaction	64 684	(2 764)a	61 920	Actifs tenus à des fins de transaction	–	67	–	–	–	–	–	61 987
Disponibles à la vente	47 228	–	–									
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 651	(4 651)c	9 329	Prêts	2 098	–	–	–	–	–	–	11 427
	2 754a)	2 098d)										
Prêts												
Prêts hypothécaires à l'habitation	120 482	–	120 482	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	31 844	–	–	–	–	–	–	152 324
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	62 548	–	62 548	Prêts hypothécaires à l'habitation	983	–	–	–	–	–	–	63 531
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	103 981	(11 427)d	92 554	Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	1 444	–	–	–	–	–	–	94 811
Provision pour pertes sur créances	2 787	–	2 787	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	–	–	–	–	–	–	–	2 630
Instruments dérivés	26 852	(26 852)e	–	Provision pour pertes sur créances								
Autres actifs	25 071	(2 219)f	4 651c)	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	–	–	–	–	21 4635
			2 219	Actifs d'impôt différé	(37)	–	–	–	–	–	–	2 976
			–	Autres actifs	567	–	–	–	–	–	–	4 149
Total des actifs	526 657 \$	(95 141) \$	526 657 \$	Total des actifs	(1 380)	–	8	(61)	58	4	(4)	(45)
Passifs et capitaux propres												
Dépôts												
Particuliers, entreprises et administrations publiques	339 537 \$	(2 9)g	339 535 \$	Dépôts des clients	23 661 \$	(997) \$	–	–	–	–	–	\$ 362 199 \$
Banques	22 113	–	22 113	Dépôts d'autres banques	–	–	–	–	–	–	–	22 113
Instruments dérivés												
Obligations relatives aux titres mis en pension	31 990	–	31 990	Instrument finançiers dérivés	(552)	–	–	–	–	–	–	31 438
40 286	–	–	40 286	Obligations relatives aux titres mis en pension	(7 498)	–	–	–	–	–	–	32 788
Autres passifs												
64 521	(445)h	29j	64 078	Passifs d'impôt différé	(6)	–	5	1	(1)	–	–	444
				Autres passifs	253	–	2 981	157	244	43	14	67 770
Capital propres												
Bénéfices non répartis												
21 932	–	–	21 932	Capital propres	(5 798)	(270)	6	(178)	(43)	35	15 684	
(4 051)	–	–	(4 051)	Résultats non distribués	4 164	35	180	–	–	(59)	269	
9 750	–	–	9 750	Cumul des autres éléments du résultat global	–	956	–	–	–	–	–	10 706
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	579	–	579	Autres capitaux propres								
				Participations ne donnant pas le contrôle								
Total du passif et des capitaux propres	526 657 \$	(447) \$	447 \$	526 657 \$	(6)	–	–	(12)	(1)	(1)	(1)	559
Explication des modifications de la présentation												
a) Les titres classés comme étant détenus à des fins de transaction (2 764 \$) sont maintenant présentés dans un poste distinct : Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.												
b), c) et e) – ordre modifié ou déplacé vers un autre poste.												
d) Sortis des Dépôts aux entreprises et aux administrations publiques (1 427 \$) et séparés entre Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (2 098 \$) et Actifs détenus à des fins de transaction – Prêts (9 329 \$).												
f) Sortis des Autres actifs (2 219 \$) vers les Actifs d'impôt différé.												
g) Sorti des Dépôts – particuliers, entreprises, administrations publiques (2 \$) vers les Autres passifs.												
h) Sorti des Autres passifs (445 \$) vers les Passifs d'impôt différé.												

Total du passif et des capitaux propres

			IFRS 1, Première application des IFRS	Consolidation 1)	Instrument finançiers	Avantages du personnel personnel 4)	Regroupements d'entreprises 5)	Autres 6)	IFRS
Actifs									
Liquidités	39 530 \$	– \$	39 530 \$	Actifs	701 \$	– \$	– \$	– \$	40 231 \$
Métaux précieux	6 497	–	6 497	Métaux précieux	–	–	–	–	6 497
Titres				Actifs tenus à des fins de transaction	–	67	–	–	–
Détenus à des fins de transaction	64 684	(2 764)a	61 920		–	–	–	–	61 987
Disponibles à la vente	47 228	–	–						
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 651	(4 651)c	–						
	2 754a)	2 098d)							
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	120 482	–	120 482	Prêts hypothécaires à l'habitation	31 844	–	–	–	152 324
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	62 548	–	62 548	Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	983	–	–	–	63 531
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	103 981	(11 427)d	92 554	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 444	–	–	–	94 811
Provision pour pertes sur créances	2 787	–	2 787	Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	2 630
Instruments dérivés	26 852	(26 852)e	–	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	–	
				Actifs d'impôt différé	(37)	–	–	–	
				Autres actifs	567	–	–	–	
Autres actifs	25 071	(2 219)f	4 651c)		(1 380)	–	8	(61)	
			2 219						
Total des actifs	526 657 \$	(447) \$	447 \$	526 657 \$	(6)	–	–	(12)	(1)
Passifs et capitaux propres									
Dépôts									
Particuliers, entreprises et administrations publiques	339 537 \$	(2 9)g	339 535 \$	Dépôts des clients	23 661 \$	(997) \$	–	–	\$ 362 199 \$
Banques	22 113	–	22 113	Dépôts d'autres banques	–	–	–	–	22 113
Instruments dérivés									
Obligations relatives aux titres mis en pension	31 990	–	31 990	Instrument finançiers dérivés	(552)	–	–	–	31 438
40 286	–	–	40 286	Obligations relatives aux titres mis en pension	(7 498)	–	–	–	32 788
Autres passifs									
64 521	(445)h	29j	64 078	Passifs d'impôt différé	(6)	–	5	1	444
				Autres passifs	253	–	2 981	157	244
Capital propres									
Bénéfices non répartis									
21 932	–	–	21 932	Capital propres	(5 798)	(270)	6	(178)	(43)
(4 051)	–	–	(4 051)	Résultats non distribués	4 164	35	180	–	35
9 750	–	–	9 750	Cumul des autres éléments du résultat global	–	956	–	–	15 684
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	579	–	579	Autres capitaux propres					269
				Participations ne donnant pas le contrôle					10 706
Total du passif et des capitaux propres	526 657 \$	(447) \$	447 \$	526 657 \$	(6)	–	–	(12)	(1)
Explication des modifications de la présentation									
a) Les titres classés comme étant détenus à des fins de transaction (2 764 \$) sont maintenant présentés dans un poste distinct : Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.									
b), c) et e) – ordre modifié ou déplacé vers un autre poste.									
d) Sortis des Dépôts aux entreprises et aux administrations publiques (1 427 \$) et séparés entre Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (2 098 \$) et Actifs détenus à des fins de transaction – Prêts (9 329 \$).									
f) Sortis des Autres actifs (2 219 \$) vers les Actifs d'impôt différé.									
g) Sorti des Dépôts – particuliers, entreprises, administrations publiques (2 \$) vers les Autres passifs.									
h) Sorti des Autres passifs (445 \$) vers les Passifs d'impôt différé.									

Explication des ajustements importants des PCGR du Canada aux IFRS

1. IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière (IFRS 1) – exemptions facultatives et obligatoires

IFRS 1 exige l'application rétrospective de toutes les normes IFRS, mais prévoit certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires.

a) Exemptions facultatives

La Banque a choisi les exemptions facultatives suivantes prévues par l'IFRS 1 au 1^{er} novembre 2010. L'incidence des choix de la Banque en ce qui concerne les exemptions facultatives au termes des IFRS est décrite ci-dessous.

Avantages du personnel

La Banque a choisi de constater toutes pertes actuarielles non amorties cumulées des régimes à prestations définies des membres du personnel à la date de transition en diminution du solde d'ouverture des résultats non distribués, au lieu de procéder à un retraitement rétrospectif. L'incidence de ce choix au moment de la transition a été une réduction de 1 037 millions de dollars des autres actifs, une hausse de 395 millions de dollars des autres passifs et une diminution de 1 432 millions de dollars des capitaux propres.

Montant cumulé des différences de conversion

La Banque a choisi de remettre à zéro le montant cumulé des différences de conversion pour toutes les activités à l'étranger au lieu de recalculer rétrospectivement l'incidence selon les IFRS. Ainsi, la perte de conversion cumulée de 4 507 millions de dollars a été reclassée du cumul des autres éléments du résultat global au solde d'ouverture des résultats non distribués à l'ouverture dans les capitaux propres au 1^{er} novembre 2010.

Désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement

La Banque a reclassé et modifié la désignation de certains actifs financiers à la date de transition comme suit :

- Prêts aux entreprises de 2 098 millions de dollars actuellement désignés comme étant évalués à la juste valeur selon les PCGR du Canada reclassés dans la catégorie des prêts détenus à des fins de transaction selon les IFRS. Les PCGR du Canada ne permettaient pas que ces prêts soient classés comme étant détenus à des fins de transaction.
- Certains titres de créances (555 millions de dollars) négociés dans un marché non actif reclassés des titres disponibles à la vente vers les prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

Les exemptions ci-dessous ont également été choisies, mais n'ont pas eu d'incidence sur le bilan d'ouverture de la Banque.

Regroupements d'entreprises

La Banque a choisi de ne pas retraitrer les regroupements d'entreprises conclus avant le 1^{er} novembre 2010.

Coût réputé

La Banque a choisi de ne pas réévaluer les éléments des immobilisations corporelles ou des immeubles de placement à la juste valeur à la date de transition.

Contrats de location

La Banque a choisi de ne pas réévaluer les déterminations effectuées d'après les PCGR du Canada pour évaluer si une entente contient un contrat de location.

Évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs financiers au moment de la comptabilisation initiale

La Banque appliquera prospectivement les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, puisque cette norme est pour

l'essentiel conforme aux PCGR du Canada. Cette directive porte précisément sur les actifs et les passifs financiers initialement comptabilisés à la juste valeur, lorsque la juste valeur est déterminée d'après des techniques d'évaluation.

Paiements fondés sur des actions

La Banque n'est pas tenue d'appliquer l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (IFRS 2) aux instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002. La Banque n'est pas non plus tenue d'appliquer l'IFRS 2 aux passifs découlant de transactions liées aux paiements fondés sur des actions qui ont été réglées avant la date de transition. La Banque a choisi d'appliquer ces deux exemptions.

Contrats d'assurance

La Banque applique l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, prospectivement aux périodes de présentation de l'information ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2005. De plus, la Banque continue d'appliquer ses méthodes comptables actuelles applicables aux assurances selon les IFRS.

Coûts d'emprunt

La Banque inscrira prospectivement à l'actif les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés tel que l'exigent les IFRS. Selon les PCGR du Canada, la méthode comptable de la Banque consistait à passer ces coûts en charges à mesure qu'ils étaient engagés.

b) Exemptions obligatoires

L'incidence des exemptions obligatoires selon les IFRS est décrite ci-dessous :

Décomptabilisation

La Banque a appliqué les exigences relatives à la décomptabilisation des IFRS rétrospectivement depuis le 1^{er} janvier 2004.

L'application des critères de décomptabilisation se traduit par ce qui suit :

- La comptabilisation des équivalents de trésorerie, des prêts hypothécaires, des titres disponibles à la vente, des autres actifs, du passif au titre du financement et la décomptabilisation des swaps et d'autres passifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 0,7 milliard de dollars, les prêts hypothécaires à l'habitation, de 14 milliards de dollars, les titres disponibles à la vente, de 0,8 milliard de dollars et l'impôt différé et autres actifs, de 0,1 milliard de dollars. De plus, les dépôts des clients ont augmenté de 23,7 milliards de dollars, les obligations liées aux titres mis en pension ont diminué de 7,5 milliards de dollars et les dérivés et autres passifs ont reculé de 0,7 milliard de dollars.
- Les titres adossés à des créances hypothécaires ont été reclassés des titres disponibles à la vente vers les prêts hypothécaires à l'habitation. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 17,8 milliards de dollars, les titres disponibles à la vente ont diminué de 18,3 milliards de dollars, les actifs d'impôt différé ont augmenté de 0,1 milliard de dollars et le cumul des autres éléments du résultat global a diminué 0,4 milliard de dollars.
- Les titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction d'après les exigences de l'option de la juste valeur qui ne respectent plus le critère pour l'évaluation à la juste valeur sont reclassés. Les titres disponibles à la vente ont augmenté de 1,9 milliard de dollars et les titres selon l'option de la juste valeur ont diminué d'un montant correspondant.

Globalement, le solde d'ouverture des résultats non distribués a augmenté de 140 millions de dollars et le cumul des autres éléments du résultat global a diminué de 336 millions de dollars en ce qui a trait aux titres disponibles à la vente, ce qui a entraîné une diminution du total des capitaux propres de 196 millions de dollars.

Comptabilité de couverture

Comme les stratégies de couvertures actuelles de la Banque sont admissibles à la comptabilité de couverture selon les IFRS, il n'y a aucune incidence importante.

Actifs et passifs des filiales

Comme la Banque a adopté les IFRS après certaines de ses filiales à l'étranger, le classement et la valeur comptable des actifs et passifs de ces filiales dans les états financiers consolidés doivent être les mêmes que dans les états financiers distincts de ces filiales. L'incidence de cette exception obligatoire représente une diminution des titres disponibles à la vente de 543 millions de dollars avec une hausse des titres détenus jusqu'à leur échéance de 270 millions de dollars, une hausse des prêts aux entreprises et aux administrations publiques de 258 millions de dollars, une hausse de l'impôt différé de 3 millions de dollars et une diminution des capitaux propres de 12 millions de dollars.

2. Consolidation

En raison des différences entre les critères, certaines structures d'accueil sont consolidées selon les IFRS alors qu'elles ne l'étaient pas selon les PCGR du Canada. L'incidence globale sur la situation financière de la Banque est décrite ci-après.

(en millions de dollars) Augmentation/(diminution)

Au 1^{er} novembre 2010

Entité	Actifs	Passifs	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Instruments de capitaux propres
Structures de financement de la Banque					
Consolidation de fiducies	(121) \$	(127) \$	6 \$	– \$	– \$
Passifs et capitaux propres	–	(956)	–	–	956
	(121)	(1 083)	6	–	956
Fonds multicédants	2 951	3 084	(168)	35	–
Autres	(125)	(17)	(108)	–	–
Total	2 705 \$	1 984 \$	(270) \$	35 \$	956 \$

Structures de financement de la Banque

La Banque émet certains instruments de capitaux propres réglementaires par l'intermédiaire de fiducies qui n'étaient pas consolidées selon les PCGR du Canada. Les dépôts des fiducies étaient inclus dans les dépôts dans le bilan consolidé de la Banque selon les PCGR du Canada. Selon les IFRS, ces fiducies sont consolidées. L'incidence de la consolidation représente une réduction des dépôts des clients (1,1 milliard de dollars), une hausse des débentures subordonnées (1,0 milliard de dollars), une réduction des actifs de 121 millions de dollars, en raison surtout de l'élimination des soldes intersociétés entre la Banque et les fiducies, et une hausse des résultats non distribués de 6 millions de dollars.

De plus, certains instruments de capitaux propres émis par ces fiducies constituent selon les IFRS des instruments de capitaux propres ou des instruments composés incluant des composantes passif et capitaux propres. Le classement dans la composante capitaux propres, pour une partie ou la totalité des instruments, découle de certaines modalités de paiement de ces instruments qui ne créent pas une obligation inévitable de verser un montant. Les instruments des fiducies assortis de ces caractéristiques de capitaux propres sont classés, en partie ou en totalité selon le cas, dans la composante capitaux propres. L'incidence combinée de la consolidation et du reclassement de ces instruments représente une réduction des dépôts des clients (2,9 milliards de dollars), une hausse du passif au titre des instruments de capitaux propres (1,9 milliard de dollars), une hausse de 29 millions de dollars des autres passifs et une augmentation de 956 millions de dollars des instruments de capitaux propres.

3. Instruments financiers**Provisions pour pertes sur prêts**

Les IFRS exigent que les provisions relatives à des engagements non prélevés soient présentées dans les autres passifs dans le bilan de la Banque, alors que les PCGR du Canada exigeaient que ces provisions soient présentées dans la provision pour pertes sur créances. Ainsi, selon les IFRS, un montant de 157 millions de dollars a été reclassé de la provision pour pertes sur créances vers les autres passifs.

Les PCGR du Canada exigent la cessation de la comptabilisation des revenus d'intérêt sur les prêts considérés comme étant douteux. Selon les PCGR du

Estimations

Les estimations établies conformément aux IFRS à la date de transition sont conformes à celles déterminées selon les PCGR du Canada. Des ajustements ont été apportés seulement pour rendre compte des différences quant aux méthodes comptables. Toute estimation supplémentaire qui est exigée par les IFRS, et qui ne l'était pas selon les PCGR du Canada, se fonde sur l'information et les conditions qui existent à la date de transition et à la clôture de l'exercice comparatif.

Fonds multicédants

Le fonds multicédants parrainé par la Banque aux États-Unis a été consolidé au moment de la transition aux IFRS puisque la Banque respecte le critère de contrôle des IFRS. La consolidation de ce fonds a accru les actifs d'environ 3,0 milliards de dollars, lesquels sont composés principalement de prêts et de titres disponibles à la vente, et augmenté les passifs d'environ 3,1 milliards de dollars, lesquels se composent principalement de dépôts des clients. Une diminution nette du solde d'ouverture des résultats non distribués de 168 millions de dollars et une hausse de 35 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global ont également été constatées.

Autres

En raison de la consolidation de certaines structures d'accueil, la variable sous-jacente d'un cautionnement financier a été modifiée, ce qui a entraîné son classement dans les instruments dérivés. Le cautionnement financier était constaté au coût après amortissement selon les PCGR du Canada et, selon les IFRS, il est inscrit à la juste valeur. L'incidence qui en résulte correspond à une diminution des actifs de 125 millions de dollars, une diminution des passifs de 17 millions de dollars et une diminution du solde d'ouverture des résultats non distribués de 108 millions de dollars.

Canada, la Banque a classé certains prêts non productifs comme étant douteux, mais aucune provision n'a été constatée en regard de ces prêts en raison du caractère adéquat de la garantie. Selon les IFRS, un prêt est considéré comme n'étant pas douteux s'il n'y a pas de provision qui est constatée à son égard et le revenu d'intérêt continue de s'accumuler et d'être constaté d'après le taux d'intérêt effectif initial. À la suite de cette réévaluation, une augmentation nette de 6 millions de dollars a été comptabilisée dans le solde d'ouverture des résultats non distribués, contrebalancée par une hausse des autres actifs de 8 millions de dollars et une réduction des actifs d'impôt différé de 2 millions de dollars.

Titres constatés au coût

Les IFRS exigent que tous les titres disponibles à la vente soient comptabilisés à la juste valeur, alors que les PCGR du Canada permettent de comptabiliser au coût les titres qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs. Lors de la transition, une augmentation de l'ajustement à la juste valeur des placements financiers de 244 millions de dollars a entraîné une hausse correspondante de 180 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global, une diminution des actifs d'impôt différé de 59 millions de dollars et une réduction des passifs d'impôt différé de 5 millions de dollars.

4. Avantages du personnel

L'incidence sur le bilan d'ouverture de la Banque en raison des différences d'évaluation entre les PCGR du Canada et les IFRS correspond à une augmentation des actifs de 55 millions de dollars, à une hausse des autres passifs de 245 millions de dollars, à une diminution des résultats non distribués de 178 millions de dollars et à une baisse de la participation de donnant pas le contrôle de 12 millions de dollars.

5. Regroupements d'entreprises

Le modèle de regroupement d'entreprises des IFRS représente un modèle de comptabilisation à la juste valeur qui converge essentiellement avec les PCGR du Canada que la Banque a adopté par anticipation le 1^{er} novembre 2010. Même si la Banque a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises conclus avant le 1^{er} novembre 2010, elle doit quand même apporter certains ajustements lors de la transition aux IFRS qui ne bénéficient pas d'une clause d'antériorité selon les choix permis par l'IFRS 1.

L'incidence de ces ajustements sur le bilan d'ouverture de la Banque représente une diminution nette des capitaux propres de 44 millions de dollars, une diminution des actifs de 2 millions de dollars et une hausse des passifs de 42 millions de dollars principalement en raison de la comptabilisation d'une contrepartie conditionnelle à la juste valeur.

6. Autres

L'adoption des IFRS a eu d'autres incidences qui, prises individuellement, ne sont pas importantes. Ces incidences sont résumées ci-dessous.

Immeubles de placement

Les IFRS exigent que les immeubles détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital soient classés séparément en tant qu'immeubles de placement. Selon les PCGR du Canada, ces immeubles sont classés dans les terrains, bâtiments et matériel. Ainsi, un montant de 255 millions de dollars a été reclassé des terrains, bâtiments et matériel vers les immeubles de placement dans le bilan d'ouverture de la Banque selon les IFRS.

Immobilisations corporelles

Les IFRS exigent qu'un niveau d'évaluation plus modulaire soit utilisé pour évaluer les composantes des immobilisations corporelles, chaque composante importante étant amortie séparément sur sa durée d'utilité estimée. L'incidence de cette réévaluation pour certaines composantes des bâtiments lors de la transition représente une réduction du solde du poste « Terrain, bâtiments et matériel » de 46 millions de dollars, une hausse des actifs d'impôt différé de 12 millions de dollars et une diminution du solde d'ouverture des résultats non distribués de 34 millions de dollars.

Incidence des variations des cours du change

En raison du changement de monnaie fonctionnelle de certaines filiales au moment de la transition aux IFRS, un ajustement transitoire a été apporté pour inscrire l'incidence cumulative de la conversion des devises sur certains titres de capitaux propres disponibles à la vente et du passif connexe au titre du financement, ce qui a entraîné une baisse de 51 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global et une hausse de 51 millions de dollars des résultats non distribués.

Information financière dans les économies hyperinflationnistes

Selon les IFRS, si la monnaie fonctionnelle d'un établissement à l'étranger est hyperinflationniste, alors des ajustements en fonction du pouvoir d'achat doivent être apportés aux états financiers de l'établissement à l'étranger avant la conversion. L'incidence de cette réévaluation correspond à une hausse de 32 millions de dollars des participations comptabilisées à la valeur de consolidation avec une hausse compensatoire du solde d'ouverture des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global.

Paiements fondé sur des actions

En raison des différences de critères d'évaluation entre les IFRS (juste valeur) et les PCGR du Canada (valeur intrinsèque), l'ajustement apporté aux attributions qui n'étaient pas réglées à la date de transition correspond à une diminution du solde d'ouverture des résultats non distribués de 21 millions de dollars, à une réduction des actifs d'impôt différé de 1 million de dollars et à une augmentation des autres passifs de 20 millions de dollars.

Impôts sur le résultat

Selon les IFRS, l'impôt lié aux éléments débités ou crédités aux autres éléments du résultat global ou des capitaux propres est directement débités ou crédité au même compte de bilan peu importe la période pour laquelle l'impôt est constaté. Lors de la transition, cette situation a entraîné une hausse de 18 millions de dollars des résultats non distribués et une diminution connexe du cumul des autres éléments du résultat global.

Participations dans des coentreprises

Les IFRS permettent deux méthodes de comptabilisation des participations dans des coentreprises : la consolidation proportionnelle ou la méthode de la mise en équivalence, alors que seule la consolidation proportionnelle était permise selon les PCGR du Canada. La Banque a choisi d'appliquer la méthode de la mise en équivalence à toutes ses coentreprises. L'incidence représente une diminution de 13 millions de dollars des autres passifs et des diminutions correspondantes des participations dans des entreprises associées et coentreprises de 11 millions de dollars et des autres actifs de 2 millions de dollars.

Contrats d'assurance

Les IFRS exigent la présentation du montant brut des opérations de réassurance. Cette exigence se traduit par une hausse de 5 millions de dollars des autres actifs et autres passifs au bilan.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les IFRS prévoient l'utilisation d'une méthode axée sur la constatation des revenus aux fins de la comptabilisation des programmes de fidélisation de la clientèle, laquelle exige qu'une partie des revenus réalisés lors des achats soit reportée, alors que les PCGR du Canada utilisent une méthode fondée sur le passif. Ainsi, au moment de la transition, les autres passifs ont augmenté de 1 million de dollars, avec une diminution compensatoire du solde d'ouverture des résultats non distribués.

Incidence sur le capital réglementaire

L'incidence des ajustements IFRS sur capital réglementaire de la Banque représente une baisse d'environ 77 points de base du ratio de capital de catégorie 1 et une hausse de 0,9 du ratio actif/capital. Le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») a permis aux institutions financières de choisir de répartir cette incidence sur cinq trimestres. La Banque a choisi de répartir l'incidence sur cinq trimestres.

Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses sociétés associées ou liées les services bancaires habituels. Ces services sont fournis à des conditions analogues à celles qui sont offertes à des personnes non liées.

Les prêts consentis aux administrateurs et aux dirigeants de la Banque au Canada le sont aux conditions du marché. Avant le 1^{er} mars 2001, la Banque consentait des prêts à taux réduit à ses dirigeants et salariés au Canada. Les bénéficiaires des prêts consentis avant cette date ont des droits acquis jusqu'à l'échéance. La Banque peut consentir des prêts à des dirigeants de certaines filiales et succursales étrangères à des taux réduits ou selon des modalités avantageuses, conformément aux lois et aux pratiques locales. Au 31 octobre 2011, les prêts consentis aux dirigeants de la Banque s'élevaient à 11,0 millions de dollars (7,3 millions de dollars en 2010). À cette même date, la Banque avait consenti 0,3 million de dollars en prêts aux administrateurs (0,3 million de dollars en 2010).

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires au prix du marché aux termes du régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Depuis 2004, la Banque n'attribue plus d'options sur actions aux administrateurs qui ne sont pas des dirigeants (se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés, à la page 140).

La Banque peut fournir des services bancaires à des sociétés apparentées à ses administrateurs. Ces arrangements interviennent aux mêmes conditions du marché que celles qui sont offertes à l'ensemble des clients et sont assujettis aux processus habituels de révision du crédit qu'applique la Banque. Au 31 octobre 2011, les prêts engagés par la Banque à l'égard d'entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevaient à 4,4 millions de dollars (4,6 millions de dollars en 2010), tandis que leur encours réel se chiffrait à 2,0 millions de dollars (2,8 millions de dollars en 2010).

Les responsabilités en matière de surveillance du Comité d'audit et de révision (le « CAR ») en ce qui a trait aux opérations entre apparentés comprennent la revue des politiques et des pratiques afin de cerner les opérations entre apparentés qui risquent d'avoir une incidence notable sur la Banque et l'examen des procédures censées garantir la conformité aux dispositions de la *Loi sur les banques* en ce qui concerne les opérations entre apparentés. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste d'opérations entre apparentés que celles prévues dans les PCGR. En outre, le CAR approuve les modalités de toutes les opérations entre la Banque et les structures d'accueil de titrisation de créances qu'elle parraine afin de s'assurer que ces opérations se font selon les conditions du marché. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les apparentés est détectée et signalée au CAR semestriellement. Elle fournit au CAR des rapports détaillés qui attestent sa conformité quant aux procédures qu'elle a établies.

Le Service d'audit interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au CAR l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de détection, d'autorisations et de présentation des opérations entre apparentés sont bien conçues et appliquées efficacement.

DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES*

Renseignements par secteur géographique

T38 Bénéfice net par secteur géographique

Pour les exercices (en millions de dollars)	2011				2010 ¹⁾				2009 ¹⁾						
	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total	
Revenu d'intérêts net	5 313 \$	421 \$	867 \$	3 385 \$	9 986 \$	4 960 \$	458 \$	801 \$	3 144 \$	9 363 \$	4 482 \$	641 \$	821 \$	3 332 \$	9 276 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	619	(13)	137	363	1 106	709	(54)	168	456	1 279	744	296	185	392	1 617
Autres revenus	4 762	495	452	2 079	7 788	3 770	609	438	1 912	6 729	3 211	452	424	1 673	5 760
Frais autres que d'intérêts	5 428	408	858	2 810	9 504	4 653	327	778	2 379	8 137	4 529	255	791	2 317	7 892
Charge d'impôts	713	210	73	380	1 376	767	330	76	558	1 731	538	222	69	380	1 209
Bénéfice net ¹⁾	3 315 \$	311 \$	251 \$	1 911 \$	5 788 \$	2 601 \$	464 \$	217 \$	1 663 \$	4 945 \$	1 882 \$	320 \$	200 \$	1 916 \$	4 318 \$
Redressements du siège social ²⁾						(520)				(606)				(657)	
						5 268 \$				4 339 \$				3 661 \$	
Bénéfice net attribuable :															
À la participation ne donnant pas le contrôle						93					100				114
Aux actionnaires privilégiés						216					201				186
Aux actionnaires ordinaires						4 959 \$					4 038 \$				3 361 \$

1) Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres des périodes antérieures ont été reclassés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.

2) Les revenus et les charges qui n'ont pas été affectés à des secteurs d'exploitation précis sont pris en compte dans le poste « Redressements du siège social ».

T39 Prêts et acceptations par secteur géographique

A l'exclusion des prises en pension

Aux 30 septembre (en milliards de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007	Pourcentage du total	
						2011	2007
Canada							
Provinces de l'Atlantique	17,9 \$	17,0 \$	15,7 \$	16,2 \$	14,2 \$	5,9 %	6,2 %
Québec	18,8	17,7	16,0	16,7	14,2	6,2	6,2
Ontario	105,3	101,7	96,0	103,5	91,1	34,8	39,5
Manitoba et Saskatchewan	7,0	6,6	6,2	6,4	6,0	2,3	2,6
Alberta	23,0	21,7	20,3	22,4	19,9	7,6	8,6
Colombie-Britannique	22,4	21,1	18,8	21,2	18,8	7,4	8,1
	194,4	185,8	173,0	186,4	164,2	64,2	71,2
États-Unis							
	22,6	21,1	22,0	20,6	14,9	7,5	6,5
Mexique							
	10,6	10,1	9,7	10,9	8,9	3,5	3,9
Autres pays							
Amérique latine	27,5	23,4	21,5	22,6	11,6	9,1	5,0
Europe	8,7	6,5	12,9	18,4	10,2	2,9	4,4
Antilles	19,1	18,8	15,6	14,8	12,2	6,3	5,3
Autres	21,1	17,0	15,1	16,1	9,9	6,9	4,3
	76,4	65,7	65,1	71,9	43,9	25,2	19,0
Provision générale ¹⁾	(1,3)	(1,4)	(1,4)	(1,3)	(1,3)	(0,4)	(0,6)
Total des prêts et acceptations	302,7 \$	281,3 \$	268,4 \$	288,5 \$	230,6 \$	100,0 %	100,0 %

1) Aux 31 octobre.

T40 Montant brut des prêts douteux par secteur géographique

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007	Pourcentage du total	
						2011	2007
Canada							
	1 195 \$	1 276 \$	1 258 \$	761 \$	606 \$		
États-Unis	125	179	408	107	11		
Mexique	159	250	238	216	188		
Autres pays	2 609	2 716	2 035	1 410	739		
Total	4 088 \$	4 421 \$	3 939 \$	2 494 \$	1 544 \$		

* Certains chiffres correspondants figurant dans la rubrique « Données supplémentaires » ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

T41 Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances par secteur géographique

Pour les exercices (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007
Canada	618 \$	712 \$	804 \$	388 \$	295 \$
États-Unis	(13)	(13)	192	16	(91)
Mexique	137	168	185	141	68
Autres pays	364	456	392	85	23
Total	1 106 \$	1 323 \$	1 573 \$	630 \$	295 \$

T42 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts	Opérations	Dépôts interbancaires	Titres d'administrations publiques et autres titres	Participations dans des filiales et sociétés affiliées	Autres	2011 Total	2010 Total
Mexique	1 793 \$	300 \$	– \$	201 \$	2 225 \$	59 \$	4 578 \$	4 945 \$
Asie								
Chine	1 998 \$	2 695 \$	353 \$	475 \$	95 \$	63 \$	5 679 \$	4 304 \$
Inde	2 085	1 411	46	207	–	50	3 799	2 943
Corée du Sud	1 306	888	–	428	–	133	2 755	2 863
Thaïlande	20	28	–	22	1 430	1	1 501	1 633
Hong Kong	685	358	120	283	–	3	1 449	1 343
Malaisie	522	129	–	373	240	10	1 274	994
Japon	249	43	30	242	–	158	722	516
Autres pays d'Asie ²⁾	654	391	78	97	–	15	1 235	979
	7 519 \$	5 943 \$	627 \$	2 127 \$	1 765 \$	433 \$	18 414 \$	15 575 \$
Amérique latine								
Chili	1 684 \$	290 \$	– \$	24 \$	2 355 \$	4 \$	4 357 \$	3 769 \$
Pérou	790	93	–	2	2 016	4	2 905	2 590
Brésil	727	1 787	–	231	155	3	2 903	2 167
Costa Rica	1 017	146	–	1	566	–	1 730	1 422
Panama	1 778	63	21	–	–	17	1 879	1 460
El Salvador	179	5	–	–	406	–	590	584
Uruguay	141	41	–	18	279	–	479	21
Colombie	333	73	–	2	59	–	467	330
Venezuela	6	–	–	5	131	–	142	110
	6 655 \$	2 498 \$	21 \$	283 \$	5 967 \$	28 \$	15 452 \$	12 453 \$

1) Une exposition au risque outre-frontière représente une réclamation contre un emprunteur situé dans un pays étranger, libellée dans une monnaie autre que la monnaie locale et établie en fonction du risque ultime.

2) Comprend l'Indonésie, les Philippines, Singapour et Taïwan.

Risque de crédit

T43 Prêts et acceptations par catégorie d'emprunteurs

	2011		2010	2009
	Solde	Pourcentage du total		
Aux 31 octobre (en milliards de dollars)				
Prêts aux ménages				
Prêts hypothécaires à l'habitation	122,8 \$	39,9 %	120,2 \$	101,3 \$
Prêts sur cartes de crédit	10,9	3,5	10,8	11,1
Prêts aux particuliers	51,2	16,6	51,1	49,3
	184,9	60,0	182,1	161,7
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques				
Services financiers	22,1	7,2	19,3	18,8
Commerce de gros et de détail	11,5	3,7	10,4	10,9
Secteur immobilier	10,9	3,5	10,7	11,7
Pétrole et gaz	10,2	3,3	9,3	9,8
Transport	7,9	2,6	7,0	7,8
Secteur de l'automobile	5,7	1,8	5,2	5,1
Agriculture	5,5	1,8	4,5	4,3
Administrations publiques	4,5	1,4	4,2	3,3
Hôtels et loisirs	3,9	1,3	4,1	4,8
Exploitation minière et métaux de première fusion	6,7	2,2	5,3	5,7
Services publics	5,3	1,7	5,0	6,1
Soins de santé	4,4	1,4	4,0	4,0
Télécommunications et câble	4,4	1,4	3,7	4,6
Médias	1,8	0,6	1,9	2,7
Produits chimiques	1,7	0,6	1,2	1,3
Aliments et boissons	3,0	1,0	2,8	3,8
Produits forestiers	1,1	0,4	1,1	1,5
Autres	12,7	4,1	11,4	9,5
	123,3	40,0	111,1	115,7
	308,2	100,0 %	293,2	277,4
	(1,3)		(1,4)	(1,5)
Total des prêts et acceptations			291,8 \$	275,9 \$

T44 Instruments de crédit hors bilan

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007
Engagements de crédit ¹⁾	107,5 \$	103,6 \$	104,5 \$	130,2 \$	114,3 \$
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	21,1	20,4	21,9	27,8	18,4
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	14,2	14,0	12,7	12,8	13,8
Total	142,8 \$	138,0 \$	139,1 \$	170,8 \$	146,5 \$

1) Exclusion faite des engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

T45 Variations du montant net des prêts douteux

Pour les exercices (en millions de dollars)

	2011	2010	2009	2008	2007
Montant brut des prêts douteux					
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 421 \$	3 939 \$	2 494 \$	1 544 \$	1 870 \$
Ajouts nets					
Ajouts	3 007	3 298	4 461	2 158	1 338
Déclassements, remboursements et ventes de prêts	(1 948)	(1 772)	(1 149)	(846)	(891)
	1 059	1 526	3 312	1 312	447
Acquisition de filiales ¹⁾	–	571	–	341	33
Radiations					
Prêts hypothécaires à l'habitation	(130)	(82)	(64)	(59)	(5)
Prêts aux particuliers	(374)	(804)	(669)	(424)	(301)
Prêts sur cartes de crédit	(628)	(352)	(470)	(268)	(183)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(192)	(347)	(457)	(129)	(209)
	(1 324)	(1 585)	(1 660)	(880)	(698)
Change et autres	(68)	(30)	(207)	177	(108)
Solde à la clôture de l'exercice	4 088	4 421	3 939	2 494	1 544
Provision spécifique pour pertes sur créances					
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 377	1 376	1 303	943	1 300
Acquisition de filiales	–	14	9	232	38
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances	1 106	1 323	1 573	630	295
Radiations	(1 324)	(1 585)	(1 660)	(880)	(698)
Recouvrements par portefeuille					
Prêts hypothécaires à l'habitation	55	18	27	34	4
Prêts aux particuliers	71	122	94	73	73
Prêts sur cartes de crédit	152	56	47	45	35
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	71	68	55	79	74
	349	264	223	231	186
Change et autres ²⁾	(43)	(15)	(72)	147	(178)
Solde à la clôture de l'exercice	1 465	1 377	1 376	1 303	943
Montant net des prêts douteux					
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 044	2 563	1 191	601	570
Variation nette du montant brut des prêts douteux	(333)	482	1 445	950	(326)
Variation nette de la provision spécifique pour pertes sur créances	(88)	(1)	(73)	(360)	357
Solde à la clôture de l'exercice	2 623	3 044	2 563	1 191	601
Provision générale pour pertes sur créances	1 352	1 410	1 450	1 323	1 298
Provision sectorielle	–	–	44	–	–
Solde après déduction des provisions générale et sectorielle	1 271 \$	1 634 \$	1 069 \$	(132) \$	(697) \$

1) Représente essentiellement des prêts douteux de 553 \$ acquis dans le cadre de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico. Ces prêts douteux sont présentés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Aucune provision pour pertes sur créances n'a été comptabilisée à la date de l'acquisition puisque les pertes sur créances sont prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

2) Comprend un virement de 1 \$ provenant des/vers les autres passifs en 2011, un virement de 4 \$ vers les autres passifs en 2010, un virement de 3 \$ provenant des autres passifs en 2009 et un virement de 3 \$ provenant des autres passifs en 2008.

T46 Dotation à la provision pour pertes sur créances

Pour les exercices (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances	1 623 \$	1 708 \$	1 969 \$	1 084 \$	720 \$
Montant brut de la dotation à la provision spécifique	(168)	(121)	(173)	(223)	(239)
Reprises	(349)	(264)	(223)	(231)	(186)
Recouvrements					
Montant net de la dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances	1 106	1 323	1 573	630	295
Dotation à la provision générale	(60)	(40)	127	–	(25)
Dotation à la provision sectorielle	–	(44)	44	–	–
Montant total net de la dotation à la provision pour pertes sur créances	1 046 \$	1 239 \$	1 744 \$	630 \$	270 \$

T47 Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances par catégorie d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007
Prêts aux particuliers					
Prêts hypothécaires à l'habitation	176 \$	104 \$	25 \$	– \$	(9) \$
Autres prêts aux particuliers	763	972	1 042	636	449
	939	1 076	1 067	636	440
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques					
Services financiers	(7)	6	199	7	(10)
Commerce de gros et de détail	23	51	101	–	(39)
Secteur immobilier	14	16	59	(69)	(11)
Pétrole et gaz	48	2	34	43	(1)
Transport	41	44	(9)	(15)	(9)
Secteur de l'automobile	(2)	(4)	19	5	1
Agriculture	(1)	(4)	19	5	(4)
Administrations publiques	–	1	(35)	(18)	2
Hôtels et loisirs	1	81	10	(4)	(5)
Exploitation minière et métaux de première fusion	1	(2)	3	(16)	(4)
Services publics	3	–	–	(2)	(18)
Soins de santé	4	8	4	2	(1)
Télécommunications et câble	1	(4)	6	(3)	(5)
Médias	15	(15)	52	11	(13)
Produits chimiques	–	(3)	1	7	(22)
Aliments et boissons	2	2	8	(17)	(6)
Produits forestiers	4	2	5	3	–
Autres	20	66	30	55	–
	167	247	506	(6)	(145)
Total de la dotation à la provision spécifique	1 106 \$	1 323 \$	1 573 \$	630 \$	295 \$

T48 Prêts non productifs par catégorie d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011			2010		
	Montant brut	Provision spécifique pour pertes sur créances	Montant net	Provision spécifique pour pertes sur créances		Montant Net
				Montant brut	Provision spécifique pour pertes sur créances	
Prêts aux particuliers						
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 568 \$ 853	(268) \$ (683)	1 300 \$ 170	1 694 \$ 756	(222) \$ (666)	1 472 \$ 90
Autres prêts aux particuliers	2 421	(951)	1 470	2 450	(888)	1 562
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques						
Services financiers	57	(24)	33	91	(38)	53
Commerce de gros et de détail	187	(85)	102	225	(88)	137
Secteur immobilier	471	(86)	385	705	(88)	617
Pétrole et gaz	55	(61)	(6)	8	(3)	5
Transport	118	(51)	67	188	(51)	137
Secteur de l'automobile	15	(1)	14	15	(11)	4
Agriculture	63	(23)	40	78	(31)	47
Administrations publiques	32	(6)	26	48	(10)	38
Hôtels et loisirs	221	(31)	190	331	(49)	282
Exploitation minière et métaux de première fusion	21	(10)	11	18	(11)	7
Services publics	13	(4)	9	2	—	2
Soins de santé	44	(9)	35	23	(10)	13
Télécommunications et câble	27	(10)	17	18	(5)	13
Médias	42	(16)	26	4	(3)	1
Produits chimiques	1	—	1	1	(1)	—
Aliments et boissons	35	(14)	21	35	(16)	19
Produits forestiers	22	(8)	14	14	(5)	9
Autres	243	(75)	168	167	(69)	98
Total	1 667	(514)	1 153	1 971	(489)	1 482
	4 088 \$	(1 465) \$	2 623 \$	4 421 \$	(1 377) \$	3 044 \$

T49 Total de l'exposition au risque de crédit par secteur géographique¹⁾⁽²⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011				2010	
	Prêts autres qu'aux particuliers				Total	Total
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Prêts aux particuliers		
Canada	53 446 \$	25 240 \$	25 092 \$	201 866 \$	305 644 \$	280 984 \$
États-Unis	39 500	18 564	22 067	472	80 603	73 316
Mexique	6 906	161	760	4 674	12 501	12 658
Autres pays						
Europe	14 630	4 784	7 865	—	27 279	27 153
Antilles	15 139	2 242	2 088	12 366	31 835	30 490
Amérique latine	18 541	820	1 684	8 431	29 476	25 267
Autres	27 670	3 167	2 333	122	33 292	26 869
Total	175 832 \$	54 978 \$	61 889 \$	227 931 \$	520 630 \$	476 737 \$

1) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.

2) Exposition en cas de défaut.

3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les instruments dérivés, les titrisations et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T50 Exposition au risque de crédit par échéance selon l'approche NI avancée¹⁾⁽²⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

Durée à courir jusqu'à l'échéance	2011				2010	
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total	
Prêts autres qu'aux particuliers						
Moins de 1 an	83 771 \$	19 136 \$	27 782 \$	130 689 \$	88 543 \$	
De 1 an à 5 ans	49 513	32 514	30 390	112 417	90 427	
Plus de 5 ans	8 063	1 302	2 260	11 625	10 055	
Total des prêts autres qu'aux particuliers	141 347 \$	52 952 \$	60 432 \$	254 731 \$	189 025 \$	
Prêts aux particuliers						
Moins de 1 an	15 515 \$	12 410 \$	— \$	27 925 \$	22 382 \$	
De 1 an à 5 ans	120 296	—	—	120 296	115 298	
Plus de 5 ans	3 989	—	—	3 989	2 866	
Crédits renouvelables ⁴⁾	33 264	12 195	—	45 459	39 138	
Total des prêts aux particuliers	173 064 \$	24 605 \$	— \$	197 669 \$	179 684 \$	
Total	314 411 \$	77 557 \$	60 432 \$	452 400 \$	368 709 \$	

1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.

2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les titrisations, les instruments dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

4) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.

T51 Total de l'exposition au risque de crédit et actif pondéré en fonction du risque

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011				2010	
	Exposition en cas de défaut ¹⁾			Total de l'actif pondéré en fonction du risque	Total de l'exposition en cas de défaut ¹⁾	Total de l'actif pondéré en fonction du risque
	Approche NI avancée	Approche standard ²⁾	Total			
Prêts autres qu'aux particuliers						
Exposition sur les entreprises						
Montants prélevés	72 341 \$	27 455 \$	99 796 \$	75 405 \$	90 678 \$	71 290 \$
Engagements non prélevés	40 712	1 797	42 509	20 783	39 285	19 553
Autres ³⁾	13 821	1 401	15 222	7 307	12 711	6 754
Exposition sur les banques	126 874	30 653	157 527	103 495	142 674	97 597
Montants prélevés	22 373	3 651	26 024	8 473	25 835	6 107
Engagements non prélevés	11 153	188	11 341	2 851	11 744	3 162
Autres ³⁾	10 369	56	10 425	1 536	10 496	1 800
Exposition sur les emprunteurs souverains	43 895	3 895	47 790	12 860	48 075	11 069
Montants prélevés	46 633	3 379	50 012	4 392	43 301	2 080
Engagements non prélevés	1 087	41	1 128	225	635	71
Autres ³⁾	236	–	236	17	151	6
Total des prêts autres qu'aux particuliers	47 956	3 420	51 376	4 634	44 087	2 157
Montants prélevés	141 347	34 485	175 832	88 270	159 814	79 477
Engagements non prélevés	52 952	2 026	54 978	23 859	51 664	22 786
Autres ³⁾	24 426	1 457	25 883	8 860	23 358	8 560
	218 725 \$	37 968 \$	256 693 \$	120 989 \$	234 836 \$	110 823 \$
Prêts aux particuliers						
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers						
Montants prélevés	127 349 \$	16 592 \$	143 941 \$	10 446 \$	137 931 \$	12 107 \$
Engagements non prélevés	–	–	–	–	8 068	132
Marges de crédit garanties	127 349	16 592	143 941	10 446	145 999	12 239
Montants prélevés	17 937	–	17 937	4 651	18 066	967
Engagements non prélevés	11 780	–	11 780	1 393	78	1
	29 717	–	29 717	6 044	18 144	968
Expositions renouvelables sur les particuliers admissibles						
Montants prélevés	14 239	–	14 239	5 867	13 835	6 967
Engagements non prélevés	12 195	–	12 195	1 418	5 948	926
	26 434	–	26 434	7 285	19 783	7 893
Autres prêts aux particuliers						
Montants prélevés	13 539	13 670	27 209	15 911	24 780	14 990
Engagements non prélevés	630	–	630	67	211	131
	14 169	13 670	27 839	15 978	24 991	15 121
Total des prêts aux particuliers	173 064	30 262	203 326	36 875	194 612	35 031
Montants prélevés	24 605	–	24 605	2 878	14 305	1 190
	197 669 \$	30 262 \$	227 931 \$	39 753 \$	208 917 \$	36 221 \$
Exposition sur les actifs titrisés	14 466	–	14 466	4 423	15 503	4 606
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	21 540	–	21 540	5 612	17 481	5 425
Total partiel	452 400 \$	68 230 \$	520 630 \$	170 777 \$	476 737 \$	157 075 \$
Capitaux propres	3 184	–	3 184	6 606	2 984	5 664
Autres actifs	–	35 968	35 968	15 622	28 404	12 127
Total du risque de crédit, avant le facteur scalaire	455 584 \$	104 198 \$	559 782 \$	193 005 \$	508 125 \$	174 866 \$
Ajout lié au facteur scalaire de 6 % ⁴⁾				7 743		5 649
Total du risque de credit	455 584 \$	104 198 \$	559 782 \$	200 748 \$	508 125 \$	180 515 \$

1) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant au bilan et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) Déduction faite de la provision spécifique pour pertes sur créances.

3) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

4) Le Comité de Bâle a imposé un facteur scalaire (6 %) s'appliquant à l'actif pondéré en fonction du risque pour les portefeuilles exposés au risque de crédit soumis aux notations internes.

Revenus et charges**T52** Analyse de la variation du revenu d'intérêts net selon le volume

	Augmentation (diminution) attribuable à la variation					
	2011 c. 2010			2010 c. 2009		
	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette	Du volume moyen	Du volume moyen	Variation nette
Base de mise en équivalence fiscale ¹⁾						
Pour les exercices (en millions de dollars)						
Revenu d'intérêts net						
Total des actifs productifs	1 624 \$	198 \$	1 822 \$	652 \$	(2 698)\$	(2 046)\$
Total des passifs portant intérêt	(819)	(353)	(1 172)	(299)	2 636	2 337
Variation du revenu d'intérêts net	805 \$	(155)\$	650 \$	353 \$	(62)\$	291 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

T53 Charge d'impôts

Pour les exercices (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007	2011
						c. 2010
Impôts sur le bénéfice						
Charge d'impôts	1 410 \$	1 745 \$	1 133 \$	691 \$	1 063 \$	(19)%
Ajustement sur une base de mise en équivalence fiscale ¹⁾	287	286	288	416	531	–
Charge d'impôts (BMEF) ¹⁾	1 697	2 031	1 421	1 107	1 594	(16)
Autres impôts						
Charges sociales	222	197	184	177	164	13
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	183	171	177	116	143	7
Taxe de vente harmonisée et autres taxes ²⁾	263	133	136	129	143	98
Total des autres impôts	668	501	497	422	450	33
Total de l'impôt sur le bénéfice et des autres impôts (BMEF) ³⁾	2 365 \$	2 532 \$	1 918 \$	1 529 \$	2 044 \$	(7)%
Bénéfice net avant les impôts sur le bénéfice	6 678	6 084 \$	4 794 \$	3 950 \$	5 226 \$	10%
Taux d'imposition effectif (en pourcentage)	21,1	28,7	23,6	17,5	20,3	(7,6)
Taux d'imposition effectif (BMEF) (en pourcentage) ⁴⁾	24,4	31,9	28,0	25,4	27,7	(7,5)
Total du taux d'imposition (en pourcentage) ⁵⁾	28,3	34,1	30,8	25,5	26,7	(5,8)

1) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

2) La taxe de vente harmonisée est entrée en vigueur en juillet 2010. Les montants antérieurs comprennent la taxe sur les produits et services.

3) Ce montant se compose d'une tranche de 1 398 \$ en impôts canadiens (1 365 \$ en 2010, 675 \$ en 2009, 569 \$ en 2008 et 1 175 \$ en 2007) et de 967 \$ en impôts étrangers (1 167 \$ en 2010, 1 243 \$ en 2009, 960 \$ en 2008 et 869 \$ en 2007).

4) Charge d'impôts, sur une base de mise en équivalence fiscale, en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le bénéfice.

5) Total de l'impôt sur le bénéfice et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le bénéfice et les autres impôts.

Autres informations**T54** Actifs sous administration et actifs sous gestion¹⁾

(en milliards de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007	2011
						c. 2010
Actifs sous administration						
Particuliers						
Courtage au détail	115,2 \$	87,7 \$	76,4 \$	74,3 \$	77,4 \$	
Gestion de placements et services fiduciaires	72,0	68,8	60,1	55,8	53,1	
187,2	156,5	136,5	130,1	130,5		
Fonds communs de placement	76,0	38,8	31,6	27,9	24,8	
Institutions	62,1	48,5	47,0	45,1	39,8	
325,3 \$	243,8 \$	215,1 \$	203,1 \$	195,1 \$		
Actifs sous gestion²⁾						
Particuliers						
Fonds communs de placement	17,2 \$	14,3 \$	13,6 \$	12,5 \$	11,2 \$	
Institutions	67,0	33,2	27,5	23,4	20,6	
18,8	6,0	5,2	4,6	4,3		
103,0 \$	53,5 \$	46,3 \$	40,5 \$	36,1 \$		

1) Au 31 octobre pour les données de 2009 à 2011; au 30 septembre pour les données de 2007 et 2008.

2) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la définition mise à jour des actifs sous gestion. Se reporter à l'analyse des mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

T55 Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	2011	2010	2010
Services d'audit	18,9 \$	18,0 \$	
Services liés à la audit	1,4	0,6	
Services-conseils en fiscalité autres que d'audit	0,1	0,1	
Divers services autres que d'audit	0,5	0,2	
Total	20,9 \$	18,9 \$	

T56 Informations trimestrielles choisies

Pour les trimestres	2011				2010			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)								
Revenu d'intérêts net	2 398	2 358	2 214	2 300	2 243	2 173	2 058	2 147
Revenu d'intérêts net (BMEF ¹⁾	2 472	2 431	2 283	2 371	2 313	2 243	2 129	2 222
Total des revenus	4 346	4 300	4 517	4 125	3 942	3 784	3 873	3 906
Total des revenus (BMEF ¹⁾)	4 420	4 373	4 586	4 196	4 012	3 854	3 944	3 981
Dotation à la provision pour pertes sur créances	272	243	262	269	254	276	338	371
Frais autres que d'intérêts	2 519	2 381	2 378	2 286	2 183	2 023	1 967	2 009
Charge d'impôts	315	391	334	370	390	399	444	512
Charge d'impôts (BMEF ¹⁾)	389	464	403	441	460	469	515	587
Bénéfice net ²⁾	1 240	1 285	1 543	1 200	1 115	1 086	1 124	1 014
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 168	1 204	1 464	1 123	1 040	1 011	1 048	939
Rendement de l'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,08	1,11	1,36	1,08	1,00	0,98	1,02	0,92
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,07	1,11	1,36	1,07	1,00	0,98	1,02	0,91
Bénéfice dilué par action avant amortissement (en dollars) ¹⁾	1,10	1,14	1,38	1,09	1,02	0,99	1,04	0,93
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ¹⁾	16,6	17,8	22,9	18,7	17,9	18,2	19,9	17,4
Ratio de productivité (en pourcentage)(BMEF ¹⁾)	57,0	54,5	51,8	54,5	54,4	52,5	49,9	50,5
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage)(BMEF ¹⁾)	1,63	1,67	1,68	1,75	1,75	1,68	1,73	1,76
Données du bilan (en milliards de dollars)								
Liquidités et titres	174,3	184,4	200,3	175,5	162,6	167,4	181,4	173,5
Prêts et acceptations	306,9	301,1	294,4	292,2	291,8	286,5	281,3	275,8
Total de l'actif	575,3	567,7	571,5	541,3	526,7	523,4	526,1	507,6
Dépôts	396,4	390,2	396,1	374,9	361,7	365,2	371,2	364,9
Actions privilégiées	4,4	4,4	4,4	4,0	4,0	4,0	4,0	3,7
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	28,4	27,4	26,4	24,1	23,7	22,5	21,6	21,6
Actifs sous administration ¹⁾	325,3	329,8	333,0	252,9	243,8	229,3	231,0	226,3
Actifs sous gestion ¹³⁾	103,0	104,9	106,8	55,8	53,5	49,9	50,5	48,9
Mesures du capital								
Ratio de capital de catégorie 1 (en pourcentage)	12,2	12,3	12,0	11,8	11,8	11,7	11,2	11,2
Ratio du capital total (en pourcentage)	13,9	14,1	13,9	13,7	13,8	13,8	13,3	13,5
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque (en pourcentage) ¹⁴⁾	9,6	9,6	9,3	9,9	9,7	9,4	8,8	8,8
Ratio actif/capital	16,6	17,0	17,6	17,6	17,0	17,1	17,7	16,8
Actif pondéré en fonction du risque (en milliards de dollars)	234,0	224,8	222,3	215,3	215,0	213,0	215,1	215,9
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux ⁵⁾ (en millions de dollars)	2 623	2 771	2 881	2 944	3 044	2 598	2 475	2 677
Provision générale pour pertes sur créances (en millions de dollars)	1 352	1 382	1 412	1 410	1 410	1 450	1 450	1 450
Provision sectorielle (en millions de dollars)	-	-	-	-	-	-	24	43
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ⁵⁾	0,85	0,92	0,98	1,01	1,04	0,91	0,88	0,97
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances en pourcentage de l'encours moyen des prêts et acceptations (annualisé)	0,40	0,38	0,38	0,38	0,41	0,43	0,55	0,55
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions (en dollars)								
Haut	54,96	59,73	61,28	57,72	55,76	52,89	55,33	49,93
Bas	49,00	53,77	56,25	52,11	49,00	47,71	44,39	44,12
Clôture	52,53	54,18	57,69	56,46	54,67	51,59	51,78	44,83
Actions ordinaires en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	1 086	1 082	1 079	1 044	1 039	1 034	1 030	1 025
Moyenne (diluée)	1 087	1 084	1 080	1 044	1 040	1 036	1 031	1 028
Fin du trimestre	1 089	1 085	1 082	1 047	1 043	1 038	1 034	1 029
Dividendes par action (en dollars)	0,52	0,52	0,52	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁶⁾	4,0	3,7	3,5	3,6	3,7	3,9	3,9	4,2
Capitalisation boursière (en milliards de dollars)	57,2	58,8	62,4	59,1	57,0	53,6	53,5	46,1
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	26,06	25,21	24,39	23,03	22,68	21,67	20,87	21,04
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	2,0	2,1	2,4	2,5	2,4	2,4	2,5	2,1
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	11,3	11,9	13,1	13,9	14,0	13,8	14,2	13,0

1) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

2) Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres des périodes antérieures ont été redressés pour être conformes à la présentation des périodes à l'étude.

3) Les montants comparatifs ont été retraités afin de refléter la définition mise à jour des actifs sous gestion. Il y a lieu de se reporter à la page 29 pour obtenir une définition des mesures non conformes aux PCGR.

4) Les montants comparatifs ont été retraités afin de refléter la définition révisée du ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque. Il y a lieu de se reporter à la page 29 pour obtenir une définition des mesures non conformes aux PCGR.

5) Le montant net des prêts douteux correspond au montant des prêts douteux, moins la provision spécifique pour pertes sur créances.

6) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

Statistiques des onze derniers exercices

T57 Bilan consolidé

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008
Actif				
Liquidités	54 471 \$	46 027 \$	43 278 \$	37 318 \$
Titres				
Détenus à des fins de transaction	63 327	64 684	58 067	48 292
Disponibles à la vente	52 055	47 228	55 699	38 823
Placement	—	—	—	—
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 491	4 651	3 528	920
	119 873	116 563	117 294	88 035
Titres pris en pension	34 582	27 920	17 773	19 451
Prêts				
Prêts hypothécaires à l'habitation	123 082	120 482	101 604	115 084
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	62 764	62 548	61 048	50 719
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	115 673	103 981	106 520	125 503
	301 519	287 011	269 172	291 306
	2 817	2 787	2 870	2 626
	298 702	284 224	266 302	288 680
Autres				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 172	7 616	9 583	11 969
Instruments dérivés ¹⁾	37 208	26 852	25 992	44 810
Terrains bâtiments et matériel	2 552	2 450	2 372	2 449
Autres actifs ¹⁾	19 696	15 005	13 922	14 913
	67 628	51 923	51 869	74 141
	575 256 \$	526 657 \$	496 516 \$	507 625 \$
Passif et capitaux propres				
Dépôts				
Particuliers	133 025 \$	128 850 \$	123 762 \$	118 919 \$
Entreprises et administrations publiques	242 006	210 687	203 594	200 566
Banques	21 345	22 113	23 063	27 095
	396 376	361 650	350 419	346 580
Autres				
Acceptations	8 172	7 616	9 583	11 969
Obligations relatives aux titres mis en pension	46 062	40 286	36 568	36 506
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	15 450	21 519	14 688	11 700
Instruments dérivés ¹⁾	40 889	31 990	28 806	42 811
Autres passifs ¹⁾	28 984	28 947	24 682	31 063
	139 557	130 358	114 327	134 049
	5 923	5 939	5 944	4 352
	—	500	500	500
Débentures subordonnées				
Obligations au titre des instruments de capitaux propres				
Capitaux propres				
Actions privilégiées	4 384	3 975	3 710	2 860
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires				
Actions ordinaires et surplus d'apport	8 432	5 775	4 946	3 829
Bénéfices non répartis	24 662	21 932	19 916	18 549
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(4 718)	(4 051)	(3 800)	(3 596)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	28 376	23 656	21 062	18 782
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque	32 760	27 631	24 772	21 642
Participations ne donnant pas le contrôle ²⁾	640	579	554	502
Total des capitaux propres	33 400	28 210	25 326	22 144
	575 256 \$	526 657 \$	496 516 \$	507 625 \$

1) Les chiffres correspondants des exercices antérieurs à 2004 n'ont pas été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice à l'étude en ce qui a trait aux dérivés, étant donné que l'information ne peut être facilement obtenue.

2) Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres des périodes antérieures ont été reclassés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.

2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
29 195 \$	23 376 \$	20 505 \$	17 155 \$	20 581 \$	20 273 \$	20 160 \$
59 685	62 490	50 007	43 056	42 899	34 592	27 834
28 426	—	—	—	—	—	—
—	32 870	23 285	15 576	20 141	21 439	25 256
724	142	167	141	152	163	194
88 835	95 502	73 459	58 773	63 192	56 194	53 284
22 542	25 705	20 578	17 880	22 648	32 262	27 500
102 154	89 590	75 520	69 018	61 646	56 295	52 592
41 734	39 058	34 695	30 182	26 277	23 363	20 116
85 500	76 733	62 681	57 384	64 313	77 181	79 460
229 388	205 381	172 896	156 584	152 236	156 839	152 168
2 241	2 607	2 469	2 696	3 217	3 430	4 236
227 147	202 774	170 427	153 888	149 019	153 409	147 932
11 538	9 555	7 576	7 086	6 811	8 399	9 301
21 960	12 098	12 867	15 488	15 308	15 821	15 886
2 061	2 103	1 836	1 823	1 944	2 101	2 325
8 232	7 893	6 777	7 119	6 389	7 921	8 037
43 791	31 649	29 056	31 516	30 452	34 242	35 549
411 510 \$	379 006 \$	314 025 \$	279 212 \$	285 892 \$	296 380 \$	284 425 \$
100 823 \$	93 450 \$	83 953 \$	79 020 \$	76 431 \$	75 558 \$	75 573 \$
161 229	141 072	109 389	94 125	93 541	93 830	80 810
26 406	29 392	24 103	22 051	22 700	26 230	29 812
288 458	263 914	217 445	195 196	192 672	195 618	186 195
11 538	9 555	7 576	7 086	6 811	8 399	9 301
28 137	33 470	26 032	19 428	28 686	31 881	30 627
16 039	13 396	11 250	7 585	9 219	8 737	6 442
24 689	12 869	13 004	16 002	14 758	15 500	15 453
21 138	24 799	18 983	13 785	14 145	15 678	15 369
101 541	94 089	76 845	63 886	73 619	80 195	77 192
1 710	2 271	2 597	2 615	2 661	3 878	5 344
500	750	750	2 250	2 500	2 225	1 975
1 635	600	600	300	300	300	300
3 566	3 425	3 317	3 229	3 141	3 002	2 920
17 460	15 843	14 126	13 239	11 747	10 398	9 674
(3 857)	(2 321)	(1 961)	(1 783)	(1 074)	102	239
17 169	16 947	15 482	14 685	13 814	13 502	12 833
18 804	17 547	16 082	14 985	14 114	13 802	13 133
497	435	306	280	326	662	586
19 301	17 982	16 388	15 265	14 440	14 464	13 719
411 510 \$	379 006 \$	314 025 \$	279 212 \$	285 892 \$	296 380 \$	284 425 \$

T58 État consolidé des résultats

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2011	2010	2009	2008
Revenu d'intérêts				
Prêts	13 102 \$	12 171 \$	13 973 \$	15 832 \$
Titres	4 887	4 227	4 090	4 615
Titres pris en pension	377	201	390	786
Dépôts auprès d'autres banques	346	292	482	1 083
	18 712	16 891	18 935	22 316
Frais d'intérêts				
Dépôts	7 598	6 768	8 339	12 131
Débentures subordonnées	315	289	285	166
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	6	37	37	37
Autres	1 523	1 176	1 946	2 408
	9 442	8 270	10 607	14 742
Revenu d'intérêts net	9 270	8 621	8 328	7 574
Dotation la provision pour pertes sur créances	1 046	1 239	1 744	630
Revenu d'intérêts net après la dotation à la provision pour pertes sur créances	8 224	7 382	6 584	6 944
Autres revenus	8 018	6 884	6 129	4 302
Revenu d'intérêts net et autres revenus	16 242	14 266	12 713	11 246
Frais autres que d'intérêts				
Salaires et avantages sociaux	5 399	4 647	4 344	4 109
Autres ¹⁾	4 165	3 535	3 575	3 187
	9 564	8 182	7 919	7 296
Bénéfice avant la charge d'impôts	6 678	6 084	4 794	3 950
Charge d'impôts	1 410	1 745	1 133	691
	5 268 \$	4 339 \$	3 661 \$	3 259 \$
Bénéfice net²⁾				
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ²⁾	93	100	114	119
Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque ²⁾	5 175	4 239	3 547	3 140
Actionnaires privilégiés	216	201	186	107
Actionnaires ordinaires	4 959 \$	4 038 \$	3 361 \$	3 033 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)				
De base	1 072	1 032	1 013	987
Dilué	1 074	1 034	1 016	993
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)				
De base	4,62 \$	3,91 \$	3,32 \$	3,07 \$
Dilué	4,62 \$	3,91 \$	3,31 \$	3,05 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)				
	2,05 \$	1,96 \$	1,96 \$	1,92 \$

1) Les frais autres que d'intérêts comprennent une perte sur la cession des activités d'une filiale de 31 \$ et de 237 \$, respectivement, en 2003 et en 2002.

2) Il y a lieu de se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres des périodes antérieures ont été reclassés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.

2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
13 985 \$	11 575 \$	9 236 \$	8 480 \$	9 073 \$	9 635 \$	11 530 \$
4 680	4 124	3 104	2 662	2 859	3 087	3 062
1 258	1 102	817	594	872	1 073	1 519
1 112	881	646	441	442	573	872
21 035	17 682	13 803	12 177	13 246	14 368	16 983
10 850	8 589	5 755	4 790	5 222	5 519	8 233
116	130	134	112	139	203	303
53	53	53	164	182	158	136
2 918	2 502	1 990	1 410	1 735	1 971	2 247
13 937	11 274	7 932	6 476	7 278	7 851	10 919
7 098	6 408	5 871	5 701	5 968	6 517	6 064
270	216	230	390	893	2 029	1 425
6 828	6 192	5 641	5 311	5 075	4 488	4 639
5 392	4 800	4 529	4 320	4 015	3 942	4 071
12 220	10 992	10 170	9 631	9 090	8 430	8 710
3 983	3 768	3 488	3 452	3 361	3 344	3 220
3 011	2 675	2 555	2 410	2 370	2 630	2 442
6 994	6 443	6 043	5 862	5 731	5 974	5 662
5 226	4 549	4 127	3 769	3 359	2 456	3 048
1 063	872	847	786	777	594	869
4 163 \$	3 677 \$	3 280 \$	2 983 \$	2 582 \$	1 862 \$	2 179 \$
118	98	71	75	160	154	102
4 045	3 579	3 209	2 908	2 422	1 708	2 077
51	30	25	16	16	16	16
3 994 \$	3 549 \$	3 184 \$	2 892 \$	2 406 \$	1 692 \$	2 061 \$
989	988	998	1 010	1 010	1 009	1 001
997	1 001	1 012	1 026	1 026	1 026	1 018
4,04 \$	3,59 \$	3,19 \$	2,87 \$	2,38 \$	1,68 \$	2,06 \$
4,01 \$	3,55 \$	3,15 \$	2,82 \$	2,34 \$	1,65 \$	2,02 \$
1,74 \$	1,50 \$	1,32 \$	1,10 \$	0,84 \$	0,73 \$	0,62 \$

T59 État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008
Actions privilégiées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 975 \$	3 710 \$	2 860 \$	1 635 \$
Émission d'actions	409	265	850	1 225
Solde à la clôture de l'exercice	4 384	3 975	3 710	2 860
Actions ordinaires et surplus d'apport				
Actions ordinaires				
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 750	4 946	3 829	3 566
Émission d'actions	2 586	804	1 117	266
Rachat aux fins d'annulation	-	-	-	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	8 336	5 750	4 946	3 829
Surplus d'apport				
Solde à l'ouverture de l'exercice	25	-	-	-
Rémunération à base d'actions	71	25	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	96	25	-	-
Total	8 432	5 775	4 946	3 829
Bénéfices non répartis				
Solde à l'ouverture de l'exercice	21 932	19 916	18 549	17 460
Ajustements	-	-	-	-
Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de la Banque	5 175	4 239	3 547	3 140
Dividendes : Actions privilégiées	(216)	(201)	(186)	(107)
Actions ordinaires	(2 200)	(2 023)	(1 990)	(1 896)
Achat d'actions et prime au rachat d'actions	-	-	-	(37)
Autres	(29)	1	(4)	(11)
Solde à la clôture de l'exercice	24 662	21 932	19 916	18 549
Cumul des autres éléments du résultat étendu				
Solde à l'ouverture de l'exercice	(4 051)	(3 800)	(3 596)	(3 857)
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles conventions comptables	-	-	595 ⁵⁾	-
Autres éléments du résultat étendu	(667)	(251)	(799)	261
Solde à la clôture de l'exercice	(4 718)	(4 051)	(3 800)	(3 596)
Participations ne donnant pas le contrôle⁶⁾				
Solde à l'ouverture de l'exercice	579	554	502	s.o.
Participation dans le bénéfice net des filiales	93	100	114	s.o.
Effet des opérations de change et autres	10	(40)	(26)	s.o.
Dividendes	(42)	(35)	(36)	s.o.
Solde à la clôture de l'exercice	640	579	554	502
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	33 400 \$	28 210 \$	25 326 \$	22 144 \$

1) Se rapporte à l'adoption de nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers.

2) Se rapporte à l'adoption d'une nouvelle norme comptable portant sur la rémunération à base d'actions.

3) Se rapporte à l'adoption d'une nouvelle norme comptable portant sur les écarts d'acquisition.

4) Se rapporte à l'adoption d'une nouvelle norme comptable traitant des impôts sur le bénéfice des sociétés.

5) Se rapporte à l'adoption de la nouvelle norme comptable visant la perte de valeur et le classement des instruments financiers. De plus amples renseignements sont fournis à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

6) Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres des périodes antérieures ont été reclassés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.**T60** État consolidé du résultat étendu

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008
Bénéfice net ¹⁾	5 268 \$	4 339 \$	3 661 \$	3 259 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice				
Variation nette des gains (pertes) de change non réalisé(e)s	(654)	(591)	(1 736)	2 368
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente	(119)	278	894	(1 588)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	106	62	43	(519)
Autres éléments du résultat étendu	(667)	(251)	(799)	261
Résultat étendu	4 601 \$	4 088 \$	2 862 \$	3 520 \$

1) Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres des périodes antérieures ont été reclassés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.

2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
600 \$ 1 035	600 \$ —	300 \$ 300	300 \$ —	300 \$ —	300 \$ —	300 \$ —
1 635	600	600	300	300	300	300
3 425 184 (43)	3 316 135 (26)	3 228 172 (84)	3 140 117 (29)	3 002 163 (25)	2 920 101 (19)	2 765 155 —
3 566	3 425	3 316	3 228	3 140	3 002	2 920
— — —	1 (1) —	1 — 1	1 — 1	— 1 1	— — —	— — —
3 566	3 425	3 317	3 229	3 141	3 002	2 920
15 843 (61) ¹⁾	14 126 (25) ²⁾	13 239 —	11 747 —	10 398 —	9 674 (76) ³⁾	8 275 (39) ⁴⁾
4 045 (51)	3 579 (30)	3 209 (25)	2 908 (16)	2 422 (16)	1 708 (16)	2 077 (16)
(1 720) (586) (10)	(1 483) (324) —	(1 317) (973) (7)	(1 110) (290) —	(849) (201) (7)	(732) (154) (6)	(621) — (2)
17 460	15 843	14 126	13 239	11 747	10 398	9 674
(2 321) 683 (2 219)	(1 961) — (360)	(1 783) — (178)	(1 074) — (709)	102 — (1 176)	239 — (137)	160 — 79
(3 857)	(2 321)	(1 961)	(1 783)	(1 074)	102	239
S.O. S.O. S.O. S.O.						
497	435	306	280	326	662	586
19 301 \$	17 982 \$	16 388 \$	15 265 \$	14 440 \$	14 464 \$	13 719 \$

2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
4 163 \$	3 677 \$	3 280 \$	2 983 \$	2 582 \$	1 862 \$	2 179 \$
(2 228) (67)	(360)	(178)\$	(709)	(1 176)	(137)	79
76	—	—	—	—	—	—
(2 219)	(360)	(178)	(709)	(1 176)	(137)	79
1 944 \$	3 317 \$	3 102 \$	2 274 \$	1 406 \$	1 725 \$	2 258 \$

T61 Autres statistiques

Pour les exercices clos les 31 octobre

	2011	2010	2009	2008
Rendement de l'exploitation				
Bénéfice de base par action (en dollars)	4,62	3,91	3,32	3,07
Bénéfice dilué par action (en dollars)	4,62	3,91	3,31	3,05
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ¹⁾	18,8	18,3	16,7	16,7
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	54,4	51,8	53,7	59,4
Rendement de l'actif (en pourcentage) ²⁾	0,93	0,84	0,71	0,72
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	1,68	1,73	1,68	1,75
Mesures du capital³⁾				
Ratio du capital de catégorie 1 (en pourcentage)	12,2	11,8	10,7	9,3
Ratio du capital total (en pourcentage)	13,9	13,8	12,9	11,1
Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque (en pourcentage) ⁴⁾	9,6	9,7	8,3	6,6
Ratio actif/capital	16,6	17,0	16,6	18,0
Données sur les actions ordinaires				
Cours de l'action (en dollars)				
Haut	61,28	55,76	49,19	54,00
Bas	49,00	44,12	23,99	35,25
Clôture	52,53	54,67	45,25	40,19
Nombre d'actions en circulation (en millions)	1 089	1 043	1 025	992
Dividendes par action (en dollars)	2,05	1,96	1,96	1,92
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁵⁾	3,7	3,9	5,4	4,3
Ratio cours-bénéfice ⁶⁾	11,3	14,0	13,6	13,1
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	26,06	22,68	20,55	18,94
Autres données				
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	568 859	515 991	513 149	455 539
Nombre de succursales et de bureaux	2 926	2 784	2 686	2 672
Nombre de salariés	75 362	70 772	67 802	69 049
Nombre de guichets automatiques bancaires	6 260	5 978	5 778	5 609

1) Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

2) Le bénéfice net, utilisé dans le calcul du rendement de l'actif, ne tient plus compte de la participation ne donnant pas le contrôle. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres des périodes antérieures ont été reclasés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.3) Depuis le 1^{er} novembre 2007, les ratios de capital réglementaire sont déterminés selon les règles de Bâle II. Les chiffres correspondants des périodes antérieures sont déterminés selon les règles de Bâle I.

4) Ces montants ont été retraités afin de refléter la définition révisée du des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires à l'actif pondéré en fonction du risque. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 29.

5) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

6) D'après le cours de clôture de l'action ordinaire.

2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
4,04	3,59	3,19	2,87	2,38	1,68	2,06
4,01	3,55	3,15	2,82	2,34	1,65	2,02
22,0	22,1	20,9	19,9	17,6	13,0	17,3
53,7	55,3	56,3	56,9	55,9	55,7	54,6
1,03	1,05	1,06	1,05	0,89	0,63	0,80
1,89	1,95	2,00	2,10	2,16	2,29	2,32
9,3	10,2	11,1	11,5	10,8	9,9	9,3
10,5	11,7	13,2	13,9	13,2	12,7	13,0
7,4	8,3	9,3	9,7	8,8	8,3	7,8
18,2	17,1	15,1	13,8	14,4	14,5	13,5
54,73	49,80	44,22	40,00	33,70	28,10	25,25
46,70	41,55	36,41	31,08	22,28	21,01	18,65
53,48	49,30	42,99	39,60	32,74	22,94	21,93
984	990	990	1 009	1 011	1 008	1 008
1,74	1,50	1,32	1,10	0,84	0,73	0,62
3,4	3,3	3,3	3,1	3,0	3,0	2,8
13,2	13,7	13,5	13,8	13,8	13,7	10,6
17,45	17,13	15,64	14,56	13,67	13,39	12,74
403 475	350 709	309 374	283 986	288 513	296 852	271 843
2 331	2 191	1 959	1 871	1 850	1 847	2 005
58 113	54 199	46 631	43 928	43 986	44 633	46 804
5 283	4 937	4 449	4 219	3 918	3 693	3 761

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), et celle-ci a conçu un tel contrôle interne à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, y compris un rapprochement avec les PCGR des États-Unis.

La direction a effectué son appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au moyen du rapport, lequel constitue un cadre reconnu et adéquat élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »).

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou

Le président et chef de la direction,
Rick Waugh

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2011

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons audité l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2011 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »). La direction de La Banque de Nouvelle-Écosse est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui figure dans le « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse en nous fondant sur notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il existe une faiblesse importante du contrôle interne, la mise en œuvre de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne selon notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont

de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques *Internal Control – Integrated Framework* ou des procédures.

La direction a évalué la conception et le fonctionnement du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2011, et elle a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse importante à cet égard.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont audité les états financiers consolidés, ont également audité l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et ils ont délivré le rapport ci-dessous.

Le vice-président à la direction et chef des affaires financières,
Luc Vanneste

enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit prévenue, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque de Nouvelle-Écosse maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2011 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »).

Nous avons également audité, conformément aux normes comptables généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les bilans consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse aux 31 octobre 2011 et au 31 octobre 2010 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2011 ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Notre rapport daté du 2 décembre 2011 exprime une opinion non modifiée (sans réserve) sur ces états financiers consolidés.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Le 2 décembre 2011
Toronto, Canada

États financiers consolidés

Table des matières

- 110 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 111 Rapport des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit
- 112 Bilan consolidé
- 113 État consolidé des résultats
- 114 État consolidé de la variation des capitaux propres
- 114 État consolidé du résultat étendu
- 115 État consolidé des flux de trésorerie
- 116 Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2011

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle des états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des tâches ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des affaires à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, le chef de l'audit de la Banque communique librement avec les membres du comité d'audit et de révision

du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment des règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la Loi sur les banques sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité d'audit et de révision, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les auditeurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité d'audit et de révision examinent toutes les opérations entre apparentés ayant une incidence importante sur la Banque et fait état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité les bilans consolidés de la Banque aux 31 octobre 2011 et 2010, et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2011 conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, et ils ont exprimé leurs opinions à l'issue de leurs audits dans le rapport ci-après adressé aux actionnaires. Les auditeurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité d'audit et de révision, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leur audit, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président et chef de la direction,
Rick Waugh

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2011

Le vice-président à la direction et chef des affaires financières,
Luc Vanneste

Rapport des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Banque de Nouvelle-Écosse, qui comprennent les bilans consolidés au 31 octobre 2011 et au 31 octobre 2010, et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci

résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2011 et au 31 octobre 2010, ainsi que de ses résultats consolidés d'exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2011, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Nous avons également audité, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), le contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2011 d'après les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »), et dans notre rapport daté du 2 décembre 2011, nous exprimons une opinion non modifiée (sans réserve) sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse.

KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 2 décembre 2011

Toronto, Canada

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2011	2010
Actif		
Liquidités		
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres banques	4 294 \$	3 730 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres banques	40 928	35 800
Métaux précieux	9 249	6 497
	54 471	46 027
Titres (note 3)		
Détenus à des fins de transaction	63 327	64 684
Disponibles à la vente	52 055	47 228
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 491	4 651
	119 873	116 563
Titres pris en pension	34 582	27 920
Prêts (note 4)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	123 082	120 482
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	62 764	62 548
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	115 673	103 981
	301 519	287 011
Provision pour pertes sur créances (note 5 b))	2 817	2 787
	298 702	284 224
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 172	7 616
Instruments dérivés (note 28 d))	37 208	26 852
Terrains, bâtiments et matériel (note 7)	2 552	2 450
Écart d'acquisition (note 8)	4 377	3 050
Autres actifs incorporels (note 8)	3 287	589
Autres actifs (note 9)	12 032	11 366
	67 628	51 923
	575 256 \$	526 657 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	133 025 \$	128 850 \$
Entreprises et administrations publiques	242 006	210 687
Banques	21 345	22 113
	396 376	361 650
Autres		
Acceptations	8 172	7 616
Obligations relatives aux titres mis en pension	46 062	40 286
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	15 450	21 519
Instruments dérivés (note 28 d))	40 889	31 990
Autres passifs (note 11)	28 984	28 947
	139 557	130 358
Débentures subordonnées (note 12)	5 923	5 939
Obligations au titre des instruments de capitaux propres (note 13)	–	500
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 14)	4 384	3 975
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		
Actions ordinaires et surplus d'apport (note 15)	8 432	5 775
Bénéfices non répartis	24 662	21 932
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)	(4 718)	(4 051)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	28 376	23 656
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque	32 760	27 631
Participations ne donnant pas le contrôle ¹⁾	640	579
	33 400	28 210
	575 256 \$	526 657 \$

1) Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres de la période antérieure ont été reclassés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.

John T. Mayberry

Président du conseil

Rick Waugh

Président et chef de la direction

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des résultats

Exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2011	2010	2009
Revenu d'intérêts			
Prêts	13 102 \$	12 171 \$	13 973 \$
Titres	4 887	4 227	4 090
Titres pris en pension	377	201	390
Dépôts auprès d'autres banques	346	292	482
	18 712	16 891	18 935
Frais d'intérêts			
Dépôts	7 598	6 768	8 339
Débentures subordonnées	315	289	285
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	6	37	37
Autres	1 523	1 176	1 946
	9 442	8 270	10 607
Revenu d'intérêts net	9 270	8 621	8 328
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 5 b)	1 046	1 239	1 744
Revenu d'intérêts net après la dotation à la provision pour pertes sur créances	8 224	7 382	6 584
Autres revenus			
Revenus sur cartes	469	426	424
Services de dépôt et de paiement	922	883	905
Fonds communs de placement	1 100	582	371
Services de gestion des placements, de courtage et de fiducie	1 013	781	728
Commissions de crédit	868	831	866
Revenus de transaction	740	1 016	1 057
Commissions de placement et autres	624	561	620
Opérations de change à des fins autres que de transaction	368	337	373
Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction (note 3 d)	239	355	(412)
Revenus tirés des opérations de titrisation	236	124	409
Autres	1 439	988	788
	8 018	6 884	6 129
Revenu d'intérêts net et autres revenus	16 242	14 266	12 713
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux	5 399	4 647	4 344
Locaux et technologie	1 719	1 526	1 543
Communications	344	340	346
Publicité et prospection	429	364	307
Honoraires	262	224	216
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	183	171	177
Autres	1 228	910	986
	9 564	8 182	7 919
Bénéfice avant les éléments ci-dessous	6 678	6 084	4 794
Charge d'impôts (note 19)	1 410	1 745	1 133
Bénéfice net¹⁾	5 268 \$	4 339 \$	3 661 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ¹⁾	93	100	114
Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque ¹⁾	5 175	4 239	3 547
Actionnaires privilégiés	216	201	186
Actionnaires ordinaires	4 959	4 038	3 361
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 21)			
De base	1 072	1 032	1 013
Dilué	1 074	1 034	1 016
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) ²⁾ (note 21)			
De base	4,62 \$	3,91 \$	3,32 \$
Dilué	4,62 \$	3,91 \$	3,31 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	2,05 \$	1,96 \$	1,96 \$

1) Il y a lieu de se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres de la période antérieure ont été reclassés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.

2) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État consolidé de la variation des capitaux propres

Exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2011	2010	2009
Actions privilégiées (note 14)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 975 \$	3 710 \$	2 860 \$
Émissions	409	265	850
Solde à la clôture de l'exercice	4 384	3 975	3 710
Actions ordinaires et surplus d'apport (note 15)			
Actions ordinaires			
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 750	4 946	3 829
Émissions	2 586	804	1 117
Solde à la clôture de l'exercice	8 336	5 750	4 946
Surplus d'apport			
Solde à l'ouverture de l'exercice	25	–	–
Rémunération à base d'actions (note 18)	71	25	–
Solde à la clôture de l'exercice	96	25	–
Total	8 432	5 775	4 946
Bénéfices non répartis			
Solde à l'ouverture de l'exercice	21 932	19 916	18 549
Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque	5 175	4 239	3 547
Dividendes : actions privilégiées	(216)	(201)	(186)
actions ordinaires	(2 200)	(2 023)	(1 990)
Autres	(29)	1	(4)
Solde à la clôture de l'exercice ¹⁾	24 662	21 932	19 916
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde à l'ouverture de l'exercice, tel que présenté précédemment	(4 051)	(3 800)	(3 596)
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles méthodes comptables	–	–	595 ²⁾
Solde à l'ouverture de l'exercice après retraitement	(4 051)	(3 800)	(3 001)
Autres éléments du résultat étendu (note 17)	(667)	(251)	(799)
Solde à la clôture de l'exercice	(4 718)	(4 051)	(3 800)
Participations ne donnant pas le contrôle³⁾			
Solde à l'ouverture de l'exercice	579	554	502
Participation dans le bénéfice net des filiales	93	100	114
Effet des opérations de change et autres	10	(40)	(26)
Dividendes	(42)	(35)	(36)
Solde à la clôture de l'exercice	640	579	554
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	33 400 \$	28 210 \$	25 326 \$

1) Comprend les bénéfices non répartis non distribuables de 34 \$ (28 \$ en 2010; 26 \$ en 2009) d'une société associée étrangère assujettis à des restrictions réglementaires locales.

2) La nouvelle norme comptable adoptée en 2009 porte sur le classement et la perte de valeur des actifs financiers. Se reporter à la rubrique « Modifications de normes comptables avant le 1^{er} novembre 2009 » à la note 1.

3) Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres des périodes antérieures ont été reclasés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.

État consolidé du résultat étendu

Exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2011	2010	2009
Bénéfice net¹⁾	5 268 \$	4 339 \$	3 661 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice (note 17)			
Variation nette des pertes de change non réalisées	(654)	(591)	(1 736)
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente	(119)	278	894
Variation nette des gains sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	106	62	43
Autres éléments du résultat étendu	(667)	(251)	(799)
Résultat étendu	4 601 \$	4 088 \$	2 862 \$
Résultat étendu attribuable aux			
Actionnaires ordinaires de la Banque	4 292	3 787	2 562
Actionnaires privilégiés de la Banque	216	201	186
Participations ne donnant pas le contrôle	93	100	114
Résultat étendu	4 601 \$	4 088 \$	2 862 \$

1) Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres des périodes antérieures ont été reclasés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Provenance (affectation) des flux de trésorerie exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Bénéfice net¹⁾

Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Amortissement

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Impôts futurs

Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction

Gains découlant des nouvelles normes comptables sur les acquisitions

Variations des actifs et passifs d'exploitation

Intérêts courus nets à recevoir et à payer

Titres détenus à des fins de transaction

Actifs dérivés

Passifs dérivés

Autres, montant net¹⁾

	2011	2010	2009
5 268 \$	4 339 \$	3 661 \$	
411	334	330	
1 046	1 239	1 744	
201	557	162	
(239)	(355)	412	
(286)	–	–	
(176)	186	(229)	
1 118	(7 052)	(10 898)	
(10 772)	(2 642)	17 320	
9 509	4 353	(12 009)	
(5 017)	(3 829)	(11 472)	
1 063	(2 870)	(10 979)	

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Dépôts

Obligations relatives aux titres mis en pension

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

Débentures subordonnées émises

Rachat et remboursement de débentures subordonnées

Obligations au titre des instruments de capitaux propres rachetées/achetées aux fins d'annulation

Actions privilégiées émises

Actions ordinaires émises

Dividendes versés en espèces

Autres, montant net¹⁾

36 850	14 248	17 031
6 554	4 104	1 109
(5 939)	6 872	3 165
–	–	2 000
–	(11)	(359)
(500)	–	–
–	265	600
736	753	585
(2 416)	(2 224)	(2 176)
(1 947)	5 107	(1 857)
33 338	29 114	20 098

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Dépôts portant intérêt auprès d'autres banques

Titres pris en pension

Prêts, à l'exclusion des titrisations

Titrisation de prêts

Titres détenus à des fins autres que de transaction

Rachats

Échéances

Ventes

Terrains, bâtiments et matériel, déduction faite des cessions

Autres, montant net²⁾

(4 875)	(3 383)	(5 781)
(7 462)	(9 789)	980
(37 466)	(26 725)	(12 583)
8 253	3 762	11 879
(23 238)	(28 125)	(40 197)
13 775	11 307	7 422
18 145	28 214	31 985
(366)	(304)	(199)
(544)	(690)	(1 635)
(33 778)	(25 733)	(8 129)
(59)	(136)	(209)
564	375	781
3 730	3 355	2 574
4 294 \$	3 730 \$	3 355 \$

Décaissements effectués au titre des éléments suivants

Intérêts

Impôts sur le bénéfice

9 575 \$	8 415 \$	11 138 \$
1 304 \$	1 795 \$	1 234 \$

1) Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres de la période antérieure ont été reclassés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.

2) Comprend les placements dans des filiales, des sociétés associées et des unités d'exploitation et l'achat d'actifs se rapportant à ces placements, déduction faite de 1 796 \$ au titre de la contrepartie autre qu'en espèces constituée d'actions ordinaires nouvellement émises (néant en 2010; 523 \$ en 2009), de 75 \$ au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la date d'acquisition (203 \$ en 2010; 4 \$ en 2009) et de 409 \$ au titre des actions privilégiées à dividende non cumulatif émises (néant en 2010; 250 \$ en 2009).

3) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres banques.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2011

TABLE DES MATIÈRES

Page	Note
117	1. Principales méthodes comptables
123	2. Modifications futures de méthodes comptables
125	3. Titres
127	4. Prêts
130	5. Prêts douteux et provision pour pertes sur créances
131	6. Entités à détenteurs de droits variables
132	7. Terrains, bâtiments et matériel
132	8. Écart d'acquisition et autres actifs incorporels
132	9. Autres actifs
133	10. Dépôts
133	11. Autres passifs
133	12. Débentures subordonnées
134	13. Obligations au titre des instruments de capitaux propres, titres fiduciaires et billets de fiducie secondaires
136	14. Actions privilégiées
138	15. Actions ordinaires
139	16. Gestion du capital
140	17. Cumul des autres éléments du résultat étendu
140	18. Rémunération à base d'actions
143	19. Impôts sur le bénéfice
145	20. Avantages sociaux futurs
147	21. Bénéfice par action ordinaire
148	22. Opérations entre apparentés
148	23. Résultats d'exploitation sectoriels
151	24. Garanties, engagements et passifs éventuels
153	25. Instruments financiers – gestion du risque
163	26. Instruments financiers – juste valeur
165	27. Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction
166	28. Instruments dérivés
171	29. Acquisitions
173	30. Rapprochement des PCGR du Canada et de ceux des États-Unis

1 Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») ont été dressés conformément au chapitre 308 de la Loi sur les banques qui stipule, à moins d'indication contraire par le Surintendant des institutions financières du Canada (le « Surintendant »), que les états financiers doivent être dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers consolidés, y compris les exigences comptables du Surintendant, sont résumées dans les pages qui suivent. Ces méthodes comptables se conforment, à tous les égards importants, aux PCGR. En outre, la note 30 décrit les principaux écarts entre les PCGR du Canada et des États-Unis ayant servi à l'établissement des présents états financiers consolidés et en fait le rapprochement.

L'établissement d'états financiers conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de l'exercice. Parmi les principaux domaines où la direction a porté des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des enjeux foncièrement incertains, mentionnons la provision pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, les impôts sur le bénéfice, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, la moins-value durable des titres disponibles à la vente, la détermination du principal bénéficiaire d'une entité à détenteurs de droits variables (une « EDDV »), la dépréciation de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée et les passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer des estimations présentées ici et ailleurs.

Certains chiffres correspondants ont été reclasés pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice écoulé.

Modifications de normes et de méthodes comptables

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle

En janvier 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié de nouvelles normes comptables sur les regroupements d'entreprises, les états financiers consolidés et les participations ne donnant pas le contrôle. Ces normes sont conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et s'appliquent aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée de ces normes est permise. Si une entité choisit l'adoption anticipée, les trois normes doivent être adoptées parallèlement.

La norme visant les regroupements d'entreprises porte sur l'évaluation des actifs identifiables acquis et des passifs repris et la date à laquelle les évaluations doivent être faites. Les deux autres normes ont été révisées pour s'assurer que les exigences comprises dans la norme sur les regroupements d'entreprises sont appliquées de façon adéquate lors de la préparation des états financiers consolidés et de la comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle après la date d'acquisition.

La Banque a adopté par anticipation ces trois normes le 1^{er} novembre 2010, et tous les regroupements d'entreprises conclus depuis le 1^{er} novembre 2010 ont été comptabilisés conformément à ces normes révisées.

Selon le principe clé sous-jacent à la norme sur les regroupements d'entreprises, toutes les acquisitions sont mesurées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les principaux changements apportés aux normes sont les suivants :

- l'acquisition est comptabilisée à la juste valeur (selon les PCGR antérieurs, seule la quote-part proportionnelle des ajustements à la juste valeur de la Banque était comptabilisée);

- les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (compte non tenu de la quote-part proportionnelle de l'écart d'acquisition) et classées dans les capitaux propres;
- les frais connexes à l'acquisition et les coûts de restructuration sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés, alors que les PCGR antérieurs permettaient de comptabiliser une partie des coûts à la date d'acquisition;
- la contrepartie conditionnelle et les autres passifs conditionnels, le cas échéant, sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées en résultat;
- lorsque la contrepartie de l'achat est sous forme d'actions de l'acquéreur, elle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition plutôt qu'à la date de l'annonce, comme l'exigeaient les PCGR antérieurs;
- les acquisitions par étapes sont comptabilisées à la juste valeur et un gain ou une perte peut être comptabilisé en résultat à la date de la transaction en raison de la réévaluation du placement initial.

Les reclassements liés aux participations ne donnant pas le contrôle ont été les suivants :

- les participations ne donnant pas le contrôle ont été virées du passif vers les capitaux propres dans le bilan consolidé;
- la partie du bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle n'est plus déduite du bénéfice net dans l'état consolidé des résultats. Le bénéfice net est plutôt réparti entre les porteurs de titres de capitaux propres de la Banque et les participations ne donnant pas le contrôle;
- les chiffres des périodes antérieures ont été reclasés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.

L'adoption de ces nouvelles normes comptables a entraîné un gain net de 286 millions de dollars dans l'état consolidé des résultats. Ce gain découle principalement de la comptabilisation par la Banque d'un placement supplémentaire dans Patrimoine Dundee inc. (« Patrimoine Dundee »). Ce placement supplémentaire est considéré comme une acquisition par étapes et a été comptabilisé à la juste valeur, ce qui a entraîné un gain de 260 millions de dollars à la suite de la réévaluation de la participation initiale de 19 % que la Banque détenait dans Patrimoine Dundee.

Le reste du gain de 26 millions de dollars a trait à la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition d'une acquisition récente qui a été faite à un prix inférieur à la juste valeur. Les nouvelles normes exigent qu'un écart d'acquisition négatif soit comptabilisé en résultat sans d'abord réduire les actifs non monétaires, ce qui donne lieu à un gain plus élevé comptabilisé en résultat selon ces nouvelles normes. Selon les PCGR antérieurs, ce montant de 26 millions de dollars aurait été comptabilisé à titre d'écart d'acquisition négatif. Compte tenu de la modification, le total de l'écart d'acquisition négatif comptabilisé dans le bénéfice s'est chiffré à 52 millions de dollars.

L'adoption de ces nouvelles normes comptables a donné lieu à une contrepartie d'achat additionnelle d'environ 350 millions de dollars relativement à l'acquisition de Patrimoine Dundee. Cette hausse découle principalement des facteurs suivants :

- le gain découlant de la réévaluation de la participation initiale est considéré comme faisant partie de la contrepartie de l'achat;
- les actions ordinaires émises par la Banque en tant que contrepartie de l'acquisition ont été évaluées au cours à la date d'acquisition plutôt qu'à la date de l'annonce, comme l'exigeaient les PCGR antérieurs (hausse de 110 millions de dollars).

Modifications de méthodes et de normes comptables entrées en vigueur au cours de l'exercice précédent

Aucun changement n'a été apporté aux méthodes comptables au cours de l'exercice précédent.

Modifications de normes comptables avant le 1^{er} novembre 2009

Classement et perte de valeur des actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », afin qu'il soit conforme aux exigences des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2008 pour la Banque et reprennent la définition de prêts et de créances des IFRS. Ces définitions autorisent le classement de certains titres de créance non négociés sur un marché actif dans les prêts et leur évaluation au coût après amortissement. Ces modifications exigent que seules les pertes de valeur liées au crédit soient constatées dans l'état consolidé des résultats dans le cas des titres de créance inscrits au coût après amortissement. Les pertes de valeur des titres de créance classés dans les prêts sont inscrites à titre de dotations aux provisions pour pertes sur créances. La reprise de la perte de valeur dans l'état consolidé des résultats pour les instruments de créance classés comme étant disponibles à la vente est permise.

La Banque a reclasé certains titres non négociés sur un marché actif et non évalués à la juste valeur dans les prêts évalués au coût après amortissement. Les pertes de valeur des titres de créance classés dans les prêts sont évaluées et constatées d'après les méthodes comptables de la Banque portant sur les prêts et la provision pour pertes sur créances.

Conformément à ces modifications, des changements ont été apportés le 1^{er} novembre 2008. Les périodes antérieures au 1^{er} novembre 2008 n'ont pas été retraitées à la suite de l'adoption de ces modifications.

Le tableau ci-dessous résume l'incidence des reclassements effectués au 1^{er} novembre 2008 :

En millions de dollars	Augmentation/ (diminution)
Catégorie du bilan	
Titres	(8 529) \$
Prêts	9 447
Actifs d'impôt futurs (autres actifs)	(323)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (après impôt)	595

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés reflètent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Banque ainsi que ceux de toutes ses filiales après l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les filiales sont définies comme des sociétés contrôlées par la Banque, qui sont normalement des sociétés dont la Banque détient plus de 50 % des actions avec droit de vote.

Les placements dans les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, représentée, de façon générale, mais non dans tous les cas, par une participation directe ou indirecte de 20 % à 50 % dans les actions avec droit de vote, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation et sont portés au poste « Placements comptabilisés à la valeur de consolidation » au bilan consolidé. La part de la Banque dans les bénéfices de ces sociétés est portée au poste « Titres » sous la rubrique « Revenu d'intérêts » ou sous la rubrique « Autres revenus », selon le cas, de l'état consolidé des résultats.

La Banque consolide les EDDV lorsqu'elle en est le principal bénéficiaire. Une entité est une EDDV lorsque l'une des deux conditions énoncées ci-après ou

les deux sont volontairement remplies : a) le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel fourni par des tiers; et b) collectivement, les détenteurs des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas certaines des caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. Le principal bénéficiaire s'entend de l'entreprise qui assume la majorité des pertes prévues ou reçoit la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises des établissements étrangers intégrés de la Banque, de même que les actifs et les passifs libellés en devises de ses établissements étrangers autonomes, sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises des établissements étrangers intégrés de la Banque sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques.

Les gains et les pertes non réalisés qui résultent de la conversion des positions nettes des investissements en devises dans les établissements étrangers autonomes sont portés au crédit ou au débit du poste « Variation nette des gains (pertes) de change non réalisé(e)s » à l'état consolidé du résultat étendu; il en va de même pour les gains ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. À la vente, à la réduction ou à la liquidation d'une partie importante d'une position d'un investissement, les gains ou les pertes nets non réalisés inscrits précédemment à cet égard au poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu » sont reclassés à l'état consolidé des résultats.

Les gains et les pertes de change découlant des activités des établissements étrangers intégrés de la Banque, de même que ceux découlant des activités de ses établissements étrangers autonomes œuvrant dans un contexte hautement inflationniste, le cas échéant, sont constatés au poste « Revenus de transaction » sous la rubrique « Autres revenus », de l'état consolidé des résultats.

Les revenus et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens, sauf pour l'amortissement des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives libellés en devises des établissements étrangers intégrés de la Banque, qui sont convertis aux taux historiques.

Les gains et les pertes de change non réalisés découlant des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu à titre de gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente jusqu'à leur réalisation, après quoi ils sont reclassés du « Cumul des autres éléments du résultat étendu » à l'état consolidé des résultats.

Métaux précieux

Les stocks de métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur et portés sous la rubrique « Liquidités » au bilan consolidé. L'obligation découlant de certificats en circulation est également inscrite à la juste valeur et portée au poste « Autres passifs » au bilan consolidé.

Titres

Les titres sont classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance et placements comptabilisés à la valeur de consolidation. Les titres désignés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant inscrits dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation, après quoi ils sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats. Les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Les primes, les escomptes et les coûts de transaction connexes liés aux titres de créance disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument au poste « Titres » sous la rubrique « Revenu d'intérêts » de l'état consolidé des résultats selon la méthode des intérêts effectifs. Lorsqu'il est déterminé que les titres de créance disponibles à la vente ou les instruments de capitaux propres ont subi une moins-value durable, la valeur comptable de ces titres est ramenée à leur juste valeur. Ces moins-values, le cas échéant, ainsi que les gains et les pertes réalisés sur la cession, déterminés selon la méthode du coût moyen, qui étaient classés dans les autres éléments du résultat étendu, sont reclassés sous la rubrique « Autres revenus » au poste « Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction » de l'état consolidé des résultats.

Le revenu d'intérêts sur ces titres de créance est ensuite comptabilisé d'après le taux d'intérêt effectif révisé applicable. Les reprises de réductions de juste valeur inscrites à la suite d'événements s'étant produits après la date d'inscription de la perte de valeur sont comptabilisées dans le résultat net, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale. Avant l'exercice 2009, ces reprises de réductions de juste valeur étaient inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les titres détenus à des fins de transaction sont des titres achetés en vue de leur revente à court terme et sont comptabilisés à la juste valeur. Les gains et les pertes réalisés sur la cession de ces titres de même que les gains et les pertes non réalisés découlant des fluctuations de la valeur de marché sont inscrits au poste « Revenus de transaction » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats.

Les titres de créance qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui n'ont pas été désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont classés dans les prêts. Les titres de créance qui sont classés dans les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement.

La Banque comptabilise l'achat et la vente de titres selon le principe de la comptabilisation à la date de règlement tant pour le bilan consolidé que pour l'état consolidé des résultats.

Titres pris en pension et obligations relatives aux titres mis en pension

L'achat et la vente de titres aux termes d'ententes de prise en pension et de mise en pension sont comptabilisés comme des opérations de prêt et d'emprunt assorties de garanties et sont inscrits au prix coûtant. Les intérêts créditeurs et débiteurs connexes sont constatés dans l'état consolidé des résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

L'obligation pour la Banque de livrer des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente est inscrite à sa juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont constatés au poste « Revenus de transaction » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats. Les intérêts débiteurs sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrits sous la rubrique « Frais d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction et aux passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction sont capitalisés et, s'il y a lieu, ces montants sont constatés dans le revenu d'intérêts net sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode des intérêts effectifs. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus de transaction » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats.

Prêts

La définition des prêts couvre les titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui génèrent des flux de trésorerie fixes ou déterminables. Par conséquent, certains titres de créance qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, qui n'ont pas été désignés comme des titres disponibles à la vente et qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont classés dans les prêts au bilan consolidé.

Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception de ceux classés ou désignés comme étant détenus à des fins de transaction, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur.

Les prêts négociés après le 31 octobre 2009 qui ont été acquis afin de fournir une couverture économique à des dérivés de crédit transigés pour le compte de clients sont classés dans les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts en cours au 31 octobre 2009 sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction [se reporter aux notes 4 et 27, respectivement].

Les prêts sont comptabilisés déduction faite de tout revenu non gagné et d'une provision pour pertes sur créances. Le revenu d'intérêts provenant des prêts autres que les prêts douteux est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les intérêts courus sont portés au poste « Autres actifs » du bilan consolidé. Les coûts d'octroi de prêts sont reportés et amortis en résultat au moyen de la méthode des intérêts effectifs sur la durée prévue du prêt. Les commissions d'octroi de prêts sont comptabilisées dans le revenu d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans le revenu d'intérêts sur réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont reportés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode des intérêts effectifs. Les commissions de syndication sont comprises dans les commissions de crédit dans les autres revenus.

Un prêt est classé comme étant douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts à la date prévue. S'il ne l'est pas déjà, le prêt sera classé comme douteux si un paiement exigible aux termes du contrat de prêt est en retard de 90 jours, sauf si le prêt est entièrement garanti, si la créance est en voie de recouvrement et si les efforts en vue de recouvrer les sommes dues permettent, selon toute probabilité, d'obtenir le remboursement du prêt ou font en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux dans les 180 jours suivant le premier jour de retard du paiement, selon les dispositions du contrat. Aussi, un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible aux termes du contrat accuse un retard de 180 jours, sauf si le prêt est garanti ou assuré par le gouvernement du Canada (ou par l'un des gouvernements provinciaux du Canada) ou un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas il est classé comme douteux après un retard de 365 jours, selon les dispositions du contrat. Un prêt sur carte de crédit est radié lorsqu'un paiement y afférent est en retard de 180 jours, selon les dispositions du contrat.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux, la comptabilisation des intérêts créditeurs cesse. Les intérêts reçus sur des prêts douteux sont portés au crédit de la valeur comptable du prêt. Les prêts cessent généralement d'être classés comme douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été effectués.

Les biens saisis qui répondent à des critères définis sont considérés comme étant destinés à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Si les critères en question ne sont pas respectés, les biens sont considérés comme destinés à l'utilisation, évalués initialement à leur juste valeur et comptabilisés comme s'il s'agissait de biens semblables acquis dans le cours normal des activités.

Provision pour pertes sur créances

De l'avis de la direction, la provision pour pertes sur créances constituée par la Banque est suffisante pour couvrir toutes les pertes sur créances touchant à la fois les postes du bilan et les éléments hors bilan, y compris les dépôts auprès d'autres banques, les titres pris en pension, les prêts, les acceptations et les autres engagements de crédit indirects, comme les lettres de crédit et les garanties. La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques, une provision générale et une provision sectorielle, chaque type de provision faisant l'objet d'un examen régulier. Les radiations intégrales ou partielles des prêts sont généralement comptabilisées lorsque la direction croit que leur recouvrement intégral est peu probable. Les radiations effectuées, déduction faite des recouvrements, sont portées en réduction de la provision pour pertes sur créances.

Provisions spécifiques

Les provisions spécifiques, à l'exception de celles qui touchent les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation et la plupart des prêts aux particuliers, sont constituées à la suite d'un examen des prêts individuels, compte tenu de la perte sur créance estimative connexe. Dans le cas des prêts, la provision spécifique correspond au montant requis pour ramener la valeur comptable d'un prêt douteux à sa valeur de réalisation estimative. Généralement, la valeur de réalisation estimative est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt, à la date où celui-ci devient douteux. Lorsque les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs ne peuvent faire l'objet d'une évaluation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est réputée être soit la juste valeur de tout bien donné en garantie du prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus et de tous les montants légalement dus à l'emprunteur, soit la valeur de marché observable pour ce prêt. Les variations qui surviennent dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus en raison de l'écoulement du temps sont reflétées dans l'état consolidé des résultats en déduction de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les provisions spécifiques constituées pour les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation et la plupart des prêts aux particuliers sont calculées selon une méthode fondée sur les statistiques récentes des prêts. Les provisions pour pertes sur créances touchant les postes du bilan sont portées en déduction de l'élément d'actif correspondant et les provisions touchant des éléments hors bilan sont portées au poste « Autres passifs » du bilan consolidé.

Provision générale

La Banque constitue une provision générale à l'égard du portefeuille de prêts de ses principaux secteurs d'activité lorsqu'elle juge, à la suite d'un examen prudent fondé sur l'expérience et sur la conjoncture économique actuelle et l'état du portefeuille, qu'il est probable que des pertes soient survenues, mais que celles-ci ne peuvent être liées à un prêt en particulier.

La provision générale constituée à l'égard des prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur un processus d'évaluation des risques aux termes duquel des notations internes du risque sont attribuées au moment de l'octroi d'un prêt, sont soumises à un contrôle continu et sont ajustées pour qu'il soit tenu compte des changements dans le risque de crédit sous-jacent. Étant fondée sur un processus interne d'évaluation des risques, la provision est initialement calculée à l'aide de statistiques sur

l'évolution des pertes et les défauts de paiement en fonction de l'évaluation des risques, de l'importance de la perte en cas de défaut de paiement et de l'exposition aux tendances de non-paiement de chacun des portefeuilles des secteurs d'activité de la Banque. Après analyse de données observables récentes, la haute direction juge s'il est nécessaire d'ajuster la provision (quantitative) calculée initialement ainsi que le montant d'un tel ajustement. Dans son jugement, la direction tient compte de facteurs observables tels que les tendances économiques et la conjoncture, la composition des portefeuilles et les tendances liées aux volumes et à l'importance des défaillances.

En ce qui concerne les portefeuilles de prêts hypothécaires, les pertes prévues sont estimées selon une analyse des tendances passées au chapitre des pertes et des radiations.

Le niveau de la provision générale est réévalué chaque trimestre et peut varier par suite de changements dans le volume, la composition et le profil de risques des portefeuilles; d'une analyse des nouvelles tendances au chapitre de la probabilité et de l'importance des pertes ainsi que des risques liés à des facteurs de défaut; et d'une évaluation de la direction quant aux facteurs ayant pu avoir une incidence sur l'état actuel du portefeuille.

Bien que la provision générale totale soit déterminée en fonction d'un processus échelonné qui tient compte des risques découlant de secteurs particuliers du portefeuille, elle couvre toutes les pertes subies dans le portefeuille de prêts à l'égard desquelles aucune provision spécifique n'a été constituée.

La provision générale pour pertes sur créances est portée en réduction des prêts au bilan consolidé.

Provisions sectorielles

Une provision sectorielle est constituée lorsqu'un secteur ou une région géographique en particulier est aux prises avec une situation défavorable ou avec des perturbations de sa conjoncture économique, et qu'il est estimé nécessaire de constituer une provision pour pertes sur créances supplémentaire à l'égard d'un groupe de prêts même si les prêts individuels composant ce groupe sont toujours classés dans les prêts productifs. Ces provisions sont considérées comme sectorielles et elles sont constituées à l'égard de pertes qui ne sont pas déterminées de façon spécifique, lorsque ces pertes ne sont pas suffisamment couvertes par la provision générale.

La provision sectorielle pour pertes sur créances est portée en réduction des prêts au bilan consolidé.

Cessions de prêts

Les cessions de prêts à un tiers sont traitées comme des ventes, dans la mesure où il y a transfert du contrôle sur ces prêts et qu'une contrepartie, autre que le droit de bénéficiaire y afférent, a été reçue. Si ces conditions ne sont pas remplies, les cessions sont traitées comme des opérations de financement. Lorsque les opérations sont traitées comme des ventes, les prêts sont retirés du bilan consolidé, et un gain ou une perte est immédiatement constaté dans les résultats d'après la valeur comptable des prêts cédés, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur à la date de la cession. La juste valeur des prêts vendus, des droits conservés et des garanties est déterminée en fonction du cours du marché ou d'un modèle d'évaluation de prix fondé sur les meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses clés, notamment les pertes prévues, les remboursements anticipés et les taux d'actualisation, compte tenu des risques encourus ou des ventes d'actifs similaires. Tant que la Banque continue de gérer les prêts cédés, un passif ou un actif de gestion est constaté et amorti sur la période où les services de gestion sont rendus, à titre d'honoraires de gestion.

Les droits conservés dans les titrisations qui peuvent être payées par anticipation aux termes d'un contrat ou réglées autrement de manière à ce que la Banque ne recouvre pas la quasi-totalité de son placement comptabilisés sont classés au bilan consolidé, au poste « Titres – Disponibles à la vente ». Ces droits conservés font l'objet d'un contrôle régulier afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable et, le cas échéant, leur valeur comptable est ramenée à la juste valeur au moyen d'une charge portée au poste « Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction », sous la rubrique « Autres revenus », de l'état consolidé des résultats. Les autres droits conservés sont classés et comptabilisés comme des prêts.

Pour toutes les titrisations de prêts, le gain ou la perte découlant de la cession et les honoraires de gestion sont portés au poste « Autres », sous la rubrique « Autres revenus », de l'état consolidé des résultats. Le passif ou l'actif de gestion, le cas échéant, est inscrit au poste « Autres passifs » ou au poste « Autres actifs » du bilan consolidé.

En ce qui concerne la cession de prêts productifs (autre que par voie de titrisation), qui fait partie des stratégies de gestion du risque de crédit de la Banque, les gains et les pertes sur la cession de ces prêts sont comptabilisés au poste « Autres » sous la rubrique « Autres revenus ». Par contre, les gains et les pertes sur la cession de prêts douteux sont comptabilisés dans la dotation à la provision pour pertes sur créances dans l'état consolidé des résultats.

Acceptations

Les engagements éventuels de la Banque aux termes des acceptations figurent à titre de passif au bilan consolidé. La Banque a une créance égale sur ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, laquelle est comptabilisée comme un actif. Les commissions qui lui sont versées figurent au poste « Commissions de crédit » sous la rubrique « Autres revenus », de l'état consolidé des résultats.

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel et les logiciels ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée de vie utile prévue de l'actif correspondant, comme suit : bâtiments – 40 ans; matériel et logiciels – de 3 à 10 ans; améliorations locatives – durée du bail.

La Banque soumet à un test de dépréciation ses actifs à long terme lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable. L'actif est ramené à sa juste valeur lorsque sa valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés qui en résulteront vraisemblablement.

Les gains nets et les pertes nettes découlant de la cession d'immobilisations sont comptabilisés au poste « Autres » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la cession survient.

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'achat payé pour l'acquisition d'une filiale ou d'une EDDV, qui est une entreprise dont la Banque est le principal bénéficiaire, sur la juste valeur des actifs nets acquis.

Les autres actifs incorporels se composent essentiellement des contrats de gestion de fonds, des coûts liés aux logiciels et des actifs incorporels au titre des dépôts de base.

L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels dont la durée de vie utile est indéfinie ne sont pas amortis, mais plutôt soumis au moins une fois l'an à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition est rattaché à sept unités d'exploitation et le calcul de la dépréciation éventuelle de l'écart d'acquisition se fait en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Si le test révèle une dépréciation possible,

celle-ci est quantifiée en faisant une comparaison de la valeur comptable de l'écart d'acquisition et de sa juste valeur, cette dernière étant la juste valeur de l'unité d'exploitation diminuée de la juste valeur des actifs et des passifs de l'unité d'exploitation. La juste valeur des unités d'exploitation est déterminée au moyen d'un modèle d'évaluation interne élaboré en fonction du marché. Les modèles élaborés en fonction du marché tiennent compte de divers facteurs, notamment les résultats futurs normalisés, les résultats projetés et les ratios cours/bénéfice.

Les actifs incorporels, autres que l'écart d'acquisition et les contrats de gestion de fonds, dont la durée de vie utile n'est pas indéfinie, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile, n'excédant pas 20 ans. Ces actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque des faits ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. L'amortissement des actifs incorporels est inscrit sous la rubrique « Frais autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Obligations au titre des instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres devant ou pouvant être réglés au moyen de l'émission d'un nombre variable d'instruments de capitaux propres de l'émetteur doivent être présentés à titre de passifs plutôt qu'à titre de capitaux propres. Ces instruments sont classés au passif sous le poste « Dépôts » ou sous le poste « Obligations au titre des instruments de capitaux propres » du bilan consolidé, les décaissements étant comptabilisés dans les frais d'intérêts.

Impôts sur le bénéfice

La Banque applique la méthode du report variable pour la comptabilisation des impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs représentent le montant cumulatif de l'impôt sur le bénéfice applicable aux écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés au moyen des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires devraient être recouvrés ou réglés. Les variations des impôts futurs découlant de modifications des taux d'imposition sont imputées aux résultats de la période au cours de laquelle la modification est en vigueur ou pratiquement en vigueur.

Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont inscrits au bilan consolidé, au poste « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres indices financiers ou de marchandises. La plupart des instruments dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change et sur l'or, contrats sur actions ou dérivés de crédit. Les instruments dérivés sont soit des contrats négociés en Bourse, soit des contrats négociés hors Bourse. Les contrats dérivés négociés hors Bourse incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à ces contrats dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de gestion de ses risques. Les dérivés aux fins de transaction sont conclus avec des clients afin de répondre à leurs besoins en matière de gestion des risques et sont utilisés pour réduire ou ajuster le profil de risque de la Banque découlant de ses activités de tenue de marché qui appuient les transactions avec les clients. Les instruments dérivés désignés aux fins de la gestion de l'actif et du passif sont utilisés pour gérer l'exposition de la Banque aux risques de taux d'intérêt et de change et autres risques des instruments détenus à des fins autres que de transaction. Ils regroupent les instruments qui répondent à certains critères bien précis pour être désignés comme couvertures aux fins comptables.

Tous les instruments dérivés, y compris les instruments dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. L'établissement de la juste valeur des instruments dérivés tient compte du risque de crédit et des coûts directs sur la durée de vie des instruments. Les gains ou les pertes réalisés sur les instruments dérivés au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables, autrement, ils sont reportés sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables. Les gains et les pertes résultant des variations des justes valeurs des instruments dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits au poste « Revenus de transaction » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés aux fins de gestion de l'actif et du passif qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées à la juste valeur au bilan consolidé et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats de la façon suivante : les contrats liés à des taux d'intérêt sont comptabilisés dans le « Revenu d'intérêts net », les options ayant servi à la gestion des titres détenus à des fins autres que de transaction, au poste « Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction », et les autres contrats dérivés, au poste « Autres » sous la rubrique « Autres revenus ». Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération à base d'actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur est portée au poste « Salaires et avantages sociaux » de l'état consolidé des résultats.

Comptabilité de couverture

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture. Ce processus fait intervenir l'établissement de liens entre ces instruments dérivés et les actifs et passifs connexes au bilan consolidé, ou encore entre les instruments dérivés et les engagements fermes connexes ou les opérations prévues. La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. Lorsque la juste valeur ou les flux de trésorerie cessent d'être couverts, tout ajustement cumulatif de l'élément couvert ou des autres éléments du résultat étendu est constaté dans les résultats sur la durée résiduelle de la couverture initiale ou lorsque l'élément couvert est décomptabilisé. Si une couverture désignée n'est plus efficace, l'instrument dérivé connexe est par la suite comptabilisé à sa juste valeur, sans que ne soit compensé l'élément couvert.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'un investissement net.

Couvertures de juste valeur

Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est contrebalancée dans l'état consolidé des résultats par la variation de la juste valeur de l'élément couvert ayant trait au risque couvert. La Banque utilise les couvertures de juste valeur essentiellement pour

convertir le taux fixe des actifs financiers et des passifs financiers en taux variable. Les principaux instruments financiers désignés en tant qu'élément de couverture de juste valeur comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs dépôts et les débentures subordonnées.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est inscrite dans les autres éléments du résultat étendu, dans la mesure où il est efficace, jusqu'à ce que l'élément couvert ait une incidence sur l'état consolidé des résultats. La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour convertir le taux variable des passifs dépôts en taux fixe.

Couverture d'un investissement net

Dans une couverture d'un investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat étendu. La Banque désigne les passifs libellés en devises et les dérivés en tant qu'instruments de couverture. Ces montants sont constatés dans les résultats lorsque les écarts de conversion correspondants attribuables à des établissements étrangers autonomes sont portés aux résultats.

Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres avantages sociaux futurs aux salariés admissibles au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les prestations de retraite sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et du salaire moyen des cinq dernières années de service. La Banque offre également d'autres avantages sociaux futurs qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et l'assurance-vie postérieurs à la retraite, de même que des avantages postérieurs à l'emploi et des absences et des congés rémunérés.

Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi annuellement par des calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses les plus probables, notamment en ce qui a trait au taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation est établi en fonction de la conjoncture du marché à la date des calculs. Le rendement prévu des actifs des régimes est généralement fondé sur la valeur de marché des actifs des régimes, les gains et les pertes sur les placements en actions étant constatés sur une période de trois ans. Les placements en titres à revenu fixe sont pour leur part constatés à la valeur de marché. Le principal régime de retraite de la Banque utilise le 31 août comme date de mesure, tandis que les autres principaux régimes d'avantages sociaux futurs utilisent le 31 juillet.

Le coût des services passés découlant des modifications des régimes ayant eu une incidence sur les avantages sociaux déjà gagnés est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité estimée jusqu'à l'admissibilité intégrale aux prestations des salariés actifs. Pour les principaux régimes de retraite de la Banque, ces périodes s'échelonnent de 9 ans à 18 ans. Pour les autres principaux régimes d'avantages sociaux, ces périodes s'échelonnent de 8 ans à 27 ans. Si le gain ou la perte actuariel net non réalisé excède de 10 % les actifs des régimes ou l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice si cette dernière est supérieure, la tranche excédentaire est alors généralement amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité estimée des salariés actifs. Pour les principaux régimes de retraite et les principaux régimes d'avantages sociaux de la Banque, ces périodes s'échelonnent

respectivement de 9 ans à 18 ans et de 8 ans à 27 ans. Une provision pour moins-value est constituée si la charge au titre des prestations payée d'avance (l'écart cumulatif entre les montants constatés à titre de revenus ou de charges de retraite et les cotisations versées) est supérieure à l'avantage futur escompté par la Banque.

L'écart cumulatif entre les montants constatés à titre de revenus ou de charges de retraite et les cotisations versées est inclus aux postes « Autres actifs » et « Autres passifs », suivant le cas, du bilan consolidé. L'écart entre les charges au titre des prestations futures et les montants versés aux participants reconnus du régime sont inclus aux postes « Autres actifs » et « Autres passifs » du bilan consolidé.

Certains salariés à l'extérieur du Canada participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les coûts inhérents à ces régimes correspondent aux cotisations versées par la Banque au nom des salariés au cours de l'exercice.

Rémunération à base d'actions

La Banque offre des régimes d'options sur actions ainsi que d'autres régimes de rémunération à base d'actions à certains salariés admissibles et aux administrateurs qui ne sont pas des dirigeants. Ces régimes sont décrits plus en détail à la note 18.

Les options sur actions assorties d'une composante alternative de droits à la plus-value d'actions (« composante alternative DPV ») permettent aux salariés soit d'exercer leur option sur actions pour recevoir des actions, soit d'exercer la composante alternative DPV pour ainsi recevoir la valeur intrinsèque de l'option sur actions en espèces. Les options assorties de la composante alternative DPV sont des attributions pouvant prévoir un règlement en espèces et qui, par conséquent, sont comptabilisées au poste « Autres passifs » du bilan consolidé. Les variations de ce passif, qui découlent principalement des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque, sont constatées au poste « Salaires et avantages sociaux » de l'état consolidé des résultats en fonction de l'acquisition progressive des droits. Lorsqu'un salarié choisit d'exercer son option, annulant de ce fait la composante alternative DPV, tant le prix d'exercice que la charge à payer sont portés au crédit des actions ordinaires au bilan consolidé.

Les options sur actions qui ne sont pas assorties de la composante alternative DPV exigent le règlement en actions seulement. Ces options sont passées en charges selon l'acquisition progressive des droits en utilisant la juste valeur à la date d'attribution (modèle d'évaluation des options de Black et Scholes) et sont comptabilisées au poste « Salaires et avantages sociaux » de l'état consolidé des résultats, un crédit correspondant étant porté au surplus d'apport au bilan consolidé. Si un employé exerce l'option, le produit de l'exercice ainsi que le montant comptabilisé dans le surplus d'apport sont portés au crédit du poste « Actions ordinaires » du bilan consolidé.

Les options sur actions attribuées avant le 1^{er} novembre 2002 sont comptabilisées par la Banque au moyen de la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, la Banque ne constate aucune charge de

rémunération, car le prix d'exercice était fixé à un montant équivalant au cours de clôture le jour précédent l'attribution des options sur actions. Lorsque les options sont exercées, le produit que la Banque reçoit est porté au crédit des actions ordinaires au bilan consolidé.

Les autres régimes de rémunération à base d'actions classés dans le passif de la Banque sont comptabilisés de la même façon que les options sur actions assorties de la composante alternative DPV, sauf en ce qui a trait à la charge liée à ces régimes, laquelle est constatée graduellement sur le délai d'acquisition des droits applicable.

En ce qui concerne les DPV, y compris la composante alternative DPV et les autres rémunérations à base d'actions, la Banque constate, i) à la date d'attribution, les coûts de rémunération associés à l'attribution d'une rémunération à base d'actions à des salariés admissibles à la retraite avant la date d'attribution et ii) les coûts de rémunération associés à l'attribution d'une rémunération à base d'actions à des salariés qui auront droit de prendre leur retraite au cours du délai d'acquisition des droits au cours de la période se situant entre la date d'attribution et la date d'admissibilité à la retraite.

Les options sur actions attribuées aux administrateurs ne faisant pas partie de la direction ne sont pas assorties de la composante alternative DPV.

Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée. Le bénéfice dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Le bénéfice dilué par action rend compte de la dilution qui pourrait découler de l'émission d'actions ordinaires supplémentaires aux termes de titres et de contrats qui donnent à leur porteur le droit d'éventuellement recevoir des actions ordinaires. Le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du bénéfice dilué par action est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Cette méthode établit le nombre d'actions ordinaires supplémentaires selon l'hypothèse que les options sur actions en cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque pendant la période, sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen. Le nombre d'actions ordinaires supplémentaires est pris en compte pour arriver au nombre d'actions après dilution.

Garanties

Un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution de certaines garanties. Les garanties ainsi visées comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. La juste valeur de l'obligation au moment de la constitution de la garantie est généralement fondée sur les flux de trésorerie actualisés de la prime devant être reçue au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant.

2 Modifications futures de méthodes comptables

La section qui suit résume les modifications futures de méthodes comptables qui auront une incidence sur les états financiers consolidés de la Banque pour les périodes postérieures au 31 octobre 2011.

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Les Normes internationales d'information financière remplaceront les PCGR du Canada dans le cas de la Banque; elles s'appliqueront aux états financiers des périodes intermédiaires et des exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2011 (la date d'adoption), y compris la préparation et la présentation d'informations comparatives pour un exercice et un bilan d'ouverture au 1^{er} novembre 2010 (la date de transition). Par conséquent,

les présents états financiers seront les derniers préparés par la Banque conformément aux PCGR du Canada en vigueur avant le basculement, et les IFRS s'appliqueront au rapport du premier trimestre de 2012 de la Banque pour lequel les informations courantes et comparatives seront préparées selon les IFRS.

La Banque a repéré certaines différences importantes entre les PCGR du Canada actuellement en vigueur et les IFRS qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, les activités ou le capital de la Banque. Les IFRS permettent également des choix ponctuels à la date de transition. En ce qui a trait à la Banque, les secteurs qui sont le plus touchés par ces

différences sont : la consolidation, les regroupements d'entreprises, les paiements fondés sur des actions, les avantages du personnel, le montant cumulé des différences de conversion et la décomptabilisation.

Principales incidences sur le plan financier

Différences clés entre les méthodes comptables actuelles et les méthodes comptables conformes aux IFRS

Les ajustements nets du bilan d'ouverture de la Banque en raison de différences entre les PCGR du Canada et les IFRS seront imputés aux résultats non distribués au moment du basculement ou à d'autres composantes des capitaux propres.

La Banque en est à l'étape d'achever les informations relatives aux périodes correspondantes. Les estimations liées à certaines des principales incidences sur le bilan d'ouverture découlant des méthodes comptables choisies et des choix effectués sont analysées ci-dessous. L'incidence défavorable totale estimative des ajustements cumulatifs sur le total des capitaux propres serait d'environ 1 milliard de dollars, et l'incidence négative en découlant sur le ratio du capital de catégorie 1 de la Banque serait d'environ 77 points de base.

Consolidation

Selon les PCGR du Canada, la consolidation repose sur deux modèles : celui des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») et celui du contrôle en vertu des droits de vote. Selon les PCGR du Canada, la consolidation d'une EDDV dépend de la question de savoir si la Banque est la principale bénéficiaire et assume la majorité des pertes prévues de l'EDDV, si elle reçoit la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Selon les IFRS, la consolidation d'une entité (y compris les structures d'accueil) est fondée uniquement sur le contrôle, qui est attesté par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité pour retirer des avantages de ses activités. Lorsqu'il s'agit d'évaluer le contrôle en vertu des IFRS, tous les facteurs pertinents sont pris en compte, y compris les aspects qualitatifs et quantitatifs.

En raison des critères différents, certaines structures d'accueil doivent être consolidées selon les IFRS alors qu'elles ne l'étaient pas selon les PCGR du Canada, y compris un fonds multicédants parrainé par la Banque et les fiducies d'instruments de capitaux propres de la Banque. De plus, certains instruments de capitaux propres qui ont été émis par les fiducies d'instruments de capitaux propres de la Banque actuellement consolidées constituent selon les IFRS des instruments de capitaux propres ou des instruments composés incluant des composantes passif et capitaux propres. Le classement dans les capitaux propres, pour une partie ou la totalité des instruments, découle de certaines modalités de paiement de ces instruments qui ne créent pas une obligation inévitable de verser un montant. Les instruments des fiducies assortis de ces caractéristiques de capitaux propres seront classés, en partie ou en totalité selon le cas, dans les capitaux propres.

L'incidence globale estimative représente des hausses de 2,7 milliards de dollars de l'actif de la Banque, de 2,0 milliards de dollars du passif et de 1,0 milliard de dollars des instruments de capitaux propres, ainsi qu'une baisse de 0,3 milliard de dollars du solde d'ouverture des résultats non distribués.

Regroupements d'entreprises

Selon l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, (l' « IFRS 1 »), une entité peut choisir de ne pas retraitier de manière rétrospective tout regroupement d'entreprises survenu avant la date de transition.

Même si la Banque a choisi de ne pas retraitier ses regroupements d'entreprises survenus avant le 1^{er} novembre 2010, elle devra quand même apporter certains ajustements au moment du basculement aux IFRS, notamment à l'évaluation à la juste valeur de la contrepartie conditionnelle. L'incidence de ces ajustements se traduit par une baisse de 2 millions de dollars de l'actif et par une hausse de 42 millions de dollars du passif ainsi que par la diminution de 44 millions de dollars des capitaux propres.

Paiements fondés sur des actions

Les IFRS exigent que les attributions réglées en trésorerie (c.-à-d. classées dans le passif) soient réévaluées à chaque date de clôture d'après les variations de la juste valeur de l'obligation. Selon les PCGR du Canada, les attributions classées dans le passif sont réévaluées à chaque date de clôture en fonction de la valeur intrinsèque des attributions.

L'IFRS 1 permet de choisir de ne pas réévaluer les attributions classées dans le passif à la juste valeur dans le cas des attributions déjà réglées à la date de transition. L'incidence au moment de la transition pour les attributions qui ne sont pas réglées à la date de transition représente une diminution de 21 millions de dollars du solde d'ouverture des résultats non distribués ainsi qu'une hausse de 20 millions de dollars des autres passifs et une diminution de 1 million de dollars des actifs d'impôt différé.

Avantages du personnel

Selon l'IFRS 1, une entité peut choisir de constater tous les gains et pertes actuariels non amortis cumulés des régimes à prestations définies des salariés à la date de transition, au lieu de procéder à un retraitement rétrospectif et de rajuster, d'un montant compensatoire, le solde d'ouverture des résultats non distribués.

La Banque a choisi de se prévaloir de l'exemption pour les avantages du personnel. L'incidence estimative de ce choix serait une réduction de 1,4 milliard de dollars du solde d'ouverture des résultats non distribués. L'incidence selon les IFRS se traduit par un écart par rapport aux montants établis selon les PCGR du Canada en raison des ajustements qui doivent être apportés, comme l'utilisation de la date du 31 octobre aux fins d'évaluation actuarielle et l'utilisation de la juste valeur aux fins de la détermination du rendement prévu des actifs du régime.

Montant cumulé des écarts de conversion

L'IFRS 1 permet que le montant cumulé des écarts de conversion pour toutes les activités à l'étranger soit réputé nul à la date de transition aux IFRS, au lieu qu'il soit recalculé depuis le moment de sa comptabilisation initiale. Le recours à cette exemption se traduirait par le reclassement de montants du cumul des autres éléments du résultat global au solde d'ouverture des résultats non distribués, au moment de la transition.

La Banque a choisi de se prévaloir de cette exemption. Le montant reclassé de la perte de conversion cumulée du cumul des autres éléments du résultat global au solde d'ouverture des résultats non distribués est de 4,5 milliards de dollars, soit le montant calculé selon les PCGR du Canada au 31 octobre 2010.

Décomptabilisation

Aux termes des PCGR du Canada, un modèle fondé sur le contrôle sert à déterminer s'il convient de procéder à une décomptabilisation, alors que, selon les IFRS, il faut principalement établir si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée. En raison des critères différents, les transferts de certains actifs financiers qui satisfaisaient auparavant aux critères de décomptabilisation des PCGR du Canada ne satisferont pas aux critères de décomptabilisation des IFRS.

Les titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation assurés de la Banque au moyen du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») qu'a instauré le gouvernement canadien font l'objet d'un traitement hors bilan en vertu des PCGR du Canada. Ces opérations de titrisation portant sur des prêts hypothécaires ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation des IFRS. De plus, les prêts hypothécaires titrisés et conservés à titre de titres adossés à des créances hypothécaires qui sont actuellement classés dans les titres disponibles à la vente dans le bilan consolidé de la Banque selon les PCGR du Canada seraient classés dans les prêts hypothécaires à l'habitation selon les IFRS.

En décembre 2010, l'International Accounting Standards Board (l' « IASB ») a approuvé des modifications de l'IFRS 1 en vue d'offrir aux nouveaux adoptants le choix d'appliquer prospectivement les exigences de décomptabilisation des IFRS aux transactions effectuées à compter de la

date de transition d'une entité ou rétrospectivement à compter d'une autre date choisie par l'entité. En février 2011, le BSIF a émis un avis indiquant que les entités assujetties à la réglementation fédérale doivent appliquer rétrospectivement les exigences de décomptabilisation aux transactions effectuées à compter du 1^{er} janvier 2004.

L'application des critères de décomptabilisation à compter du 1^{er} janvier 2004 devrait entraîner une hausse des prêts hypothécaires à l'habitation et des autres actifs de 31 milliards de dollars, une augmentation des dépôts et des autres passifs de 15 milliards de dollars et une baisse des titres disponibles à la vente de 16 milliards de dollars. L'incidence nette sur le solde d'ouverture des résultats non distribués correspondrait à une hausse de 140 millions de dollars. De plus, le cumul des autres éléments du résultat global diminuerait de 336 millions de dollars en raison des titres disponibles à la vente.

3 Titres

a) Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Période à courir jusqu'à l'échéance					Valeur comptable	2010
	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance déterminée		
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance du gouvernement du Canada	984 \$	1 711 \$	5 252 \$	5 573 \$	– \$	13 520 \$	18 127 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	564	554	651	2 459	–	4 228	4 487
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1	468	1 873	1 150	–	3 492	5 065
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 173	1 007	1 765	1 178	–	5 123	4 755
Actions ordinaires	–	–	–	–	26 757	26 757	22 264
Autres	1 638	2 517	4 545	1 507	–	10 207	9 986
Total	4 360	6 257	14 086	11 867	26 757	63 327¹⁾	64 684 ¹⁾
Titres disponibles à la vente							
Titres de créance du gouvernement du Canada	410	898	7 272	615	–	9 195	9 092
Titres adossés à des créances hypothécaires ²⁾	67	560	21 315	140	–	22 082	18 581
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	100	10	2 159	50	–	2 319	1 131
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	188	451	36	8	–	683	1 240
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 844	1 504	2 713	1 529	–	7 590	5 705
Obligations de pays désignés à marché naissant	–	–	57	214	–	271	312
Autres titres de créance	862	1 521	3 565	790	–	6 738	8 206
Actions privilégiées	–	–	–	–	427	427	475
Actions ordinaires ³⁾	–	–	–	–	2 750	2 750	2 486
Total	3 471	4 944	37 117	3 346	3 177	52 055	47 228
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation							
Total des titres	–	–	–	–	4 491 ⁴⁾	4 491	4 651
Total par devise (en monnaie canadienne)							
Dollar canadien	3 122 \$	5 382 \$	39 001 \$	10 467 \$	26 586 \$	84 558 \$	84 035 \$
Dollar américain	736	2 593	6 725	2 112	3 513	15 679	16 954
Peso mexicain	1 318	493	819	460	135	3 225	2 862
Autres devises	2 655	2 733	4 658	2 174	4 191	16 411	12 712
Total des titres	7 831 \$	11 201 \$	51 203 \$	15 213 \$	34 425 \$	119 873 \$	116 563 \$

1) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires de 414 \$ (444 \$ en 2010).

2) Comprend les titres adossés à des créances hypothécaires LNH créés et conservés par la Banque. Le solde relatif aux titres adossés à des créances hypothécaires se chiffrait à 21 446 \$ (17 809 \$ en 2010). La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres adossés à des créances hypothécaires LNH.

3) La valeur comptable des titres de capitaux propres disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif est de 794 \$ (918 \$ en 2010).

4) Les placements comptabilisés à la valeur de consolidation ne comportent pas d'échéance déterminée et, par conséquent, sont classés sous la colonne « Aucune échéance déterminée ».

Conformément à certaines modifications apportées par l'ICCA à la norme comptables sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, la Banque a retiré certains titres détenus à des fins de transaction pour les reclasser dans les titres disponibles à la vente le 1^{er} août 2008. Ces actifs se composaient d'actifs liés à des obligations d'une valeur de 303 millions de dollars et d'actions privilégiées d'une valeur de 91 millions de dollars qui

n'étaient plus négociés sur un marché actif et que la direction a l'intention de conserver dans un avenir prévisible. À la date du reclassement, le taux d'intérêt effectif moyen pondéré s'appliquant au portefeuille d'actifs liés à des obligations reclassés était de 4,0 %, et les flux de trésorerie recouvrables prévus s'établissaient à 366 millions de dollars.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2011, la juste valeur des actifs liés à des obligations et des actions privilégiées restants se chiffrait respectivement à 24 millions de dollars (128 millions de dollars en 2010) et à 38 millions de dollars (52 millions de dollars en 2010). Par suite du reclassement des actifs liés à des obligations et des actions privilégiées, la Banque a inscrit pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (dans les autres éléments du résultat étendu) des pertes après impôts de 13 millions de dollars (gains de 9 millions de dollars en 2010; gains de 26 millions de dollars en 2009) et de 1 million de dollars

(gains de 3 millions de dollars en 2010; gains de 6 millions de dollars en 2009), respectivement, au titre des variations de la juste valeur. Si ces reclassements n'avaient pas été effectués, pertes gains avant impôts de 18 millions de dollars (gains de 12 millions de dollars en 2010; gains de 33 millions de dollars en 2009) et de 2 millions de dollars (gains de 4 millions de dollars en 2010; gains de 9 millions de dollars en 2009), respectivement, auraient été inscrits à l'état consolidé des résultats.

b) Le tableau qui suit présente une analyse des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente:

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011				2010			
	Coût ¹⁾	Gains bruts non réalisés		Pertes brutes non réalisées	Coût ¹⁾	Gains bruts non réalisés		Pertes brutes non réalisées
		Gains bruts non réalisés	Juste valeur	Juste valeur		Juste valeur	Juste valeur	Juste valeur
Titres de créance du gouvernement du Canada	8 991 \$	209 \$	5 \$	9 195 \$	8 927 \$	166 \$	1 \$	9 092 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires ²⁾	21 595	538	51	22 082	18 100	494	13	18 581
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	2 285	38	4	2 319	1 102	29	–	1 131
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	685	–	2	683	1 226	18	4	1 240
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	7 357	264	31	7 590	5 458	287	40	5 705
Obligations de pays désignés à marché naissant	163	108	–	271	180	132	–	312
Autres titres de créance	6 780	141	183	6 738	8 132	217	143	8 206
Actions privilégiées	453	18	44	427	488	24	37	475
Actions ordinaires	2 491	365	106	2 750	2 198	320	32	2 486
Total des titres disponibles à la vente	50 800 \$	1 681 \$	426 \$	52 055 \$	45 811 \$	1 687 \$	270 \$	47 228 \$

1) Le coût lié aux titres de créance correspond au coût après amortissement.

2) Comprend les titres conservés par la Banque relativement à ses titrisations hypothécaires.

Le gain net non réalisé sur les titres disponibles à la vente de 1 255 millions de dollars (1 417 millions de dollars en 2010) diminue pour passer à un gain net non réalisé de 1 028 millions de dollars (diminution à 1 189 millions de dollars en 2010) lorsqu'on tient compte de la juste valeur nette des

instruments dérivés et des autres montants découlant des opérations de couverture qui sont associés à ces titres. Le gain net non réalisé sur les titres disponibles à la vente est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

c) Le tableau qui suit présente les titres disponibles à la vente pour lesquels des pertes non réalisées existent de manière continue :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2011						Total		
	Moins de douze mois			Douze mois ou plus					
	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées
Titres de créance du gouvernement du Canada	1 927 \$	1 922 \$	5 \$	– \$	– \$	– \$	1 927 \$	1 922 \$	5 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	3 300	3 249	51	374	374	–	3 674	3 623	51
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	629	625	4	10	10	–	639	635	4
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	35	33	2	42	42	–	77	75	2
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	2 597	2 569	28	204	201	3	2 801	2 770	31
Autres titres de créance	2 078	2 016	62	1 100	979	121	3 178	2 995	183
Actions privilégiées	9	8	1	336	293	43	345	301	44
Actions ordinaires	682	583	99	29	22	7	711	605	106
Total	11 257 \$	11 005 \$	252 \$	2 095 \$	1 921 \$	174 \$	13 352 \$	12 926 \$	426 \$

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2010						Total		
	Moins de douze mois			Douze mois ou plus					
	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées	Coût	Juste valeur	Pertes non réalisées
Titres de créance du gouvernement du Canada	893 \$	892 \$	1 \$	– \$	– \$	– \$	893 \$	892 \$	1 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	97	96	1	461	449	12	558	545	13
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	10	10	–	–	–	–	10	10	–
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	102	99	3	10	9	1	112	108	4
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 800	1 775	25	73	58	15	1 873	1 833	40
Autres titres de créance	1 269	1 255	14	2 286	2 157	129	3 555	3 412	143
Actions privilégiées	2	2	–	346	309	37	348	311	37
Actions ordinaires	242	227	15	99	82	17	341	309	32
Total	4 415 \$	4 356 \$	59 \$	3 275 \$	3 064 \$	211 \$	7 690 \$	7 420 \$	270 \$

Au 31 octobre 2011, le coût de titres disponibles à la vente d'un montant de 700 \$ (549 \$ en 2010) excédait de 426 millions de dollars leur juste valeur (270 millions de dollars en 2010). Cette perte non réalisée est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente. Sur les titres d'un montant de 700 \$ (549 \$ en 2010), des titres d'une valeur de 175 \$ (225 \$ en 2010) affichaient une perte non réalisée de manière continue depuis plus de un an, ce qui se traduisait par une perte non réalisée de 174 millions de dollars (211 millions de dollars en 2010). La hausse des pertes non réalisées sur les titres de créance est principalement attribuable à l'amélioration des écarts de taux au dernier trimestre de 2011. En ce qui a trait aux placements en titres de capitaux propres, la chute des marchés des titres de capitaux propre au dernier trimestre a augmenté les pertes non réalisées.

Étant donné que la Banque a la capacité et l'intention de détenir ces titres jusqu'à ce que leur juste valeur soit recouvrée, soit vraisemblablement jusqu'à l'échéance dans le cas des titres de créance, ces pertes non réalisées sont considérées comme temporaires.

La Banque procède à un examen trimestriel afin de déterminer et d'évaluer les placements qui pourraient avoir subi une perte de valeur. Un placement est considéré comme ayant subi une perte de valeur lorsque sa juste valeur devient inférieure à son coût, et une dépréciation est inscrite lorsque la baisse est considérée comme étant durable. Les facteurs pris en compte afin de déterminer si la perte est temporaire comprennent la durée de l'écart entre la juste valeur et le coût et l'importance de cet écart, la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur et la capacité et l'intention de détenir le placement pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement possible.

d) Le tableau qui suit présente une analyse du gain net (de la perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction¹⁾ :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2011	2010	2009
Gains réalisés	409 \$	790 \$	593 \$
Pertes réalisées	67	304	316
Réductions de valeur pour dépréciation ²⁾	103	131	689
Gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction	239 \$	355 \$	(412) \$

- 1) Le gain net (perte nette) sur les titres détenus à des fins autres que de transaction se rapporte principalement aux titres disponibles à la vente et aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation.
- 2) Les réductions pour dépréciation se composent de titres de capitaux propres de 47 \$ (107 \$ en 2010; 546 \$ en 2009) et de titres de créance de 56 \$ (24 \$ en 2010; 143 \$ en 2009).

Les gains nets réalisés sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui n'ont pas de cours de marché se sont établis à 165 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (60 millions de dollars pour l'exercice 2010; 28 millions de dollars pour l'exercice 2009).

4 Prêts

a) Prêts en cours par secteur géographique

Les prêts de la Banque, déduction faite des revenus non gagnés et de la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts, s'établissaient comme suit¹⁾ :

	2011	2010
Aux 31 octobre (en millions de dollars)		
Canada		
Prêts hypothécaires à l'habitation	106 858 \$	104 546 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	50 747	49 657
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	36 613	35 520
	194 218	189 723
États-Unis		
Prêts aux particuliers	2 254	3 864
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	18 911	17 149
	21 165	21 013
Mexique		
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 412	3 686
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	1 744	1 987
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	5 602	4 725
	10 758	10 398
Autres pays		
Prêts hypothécaires à l'habitation	12 812	12 250
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	8 019	7 040
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	54 547	46 587
	75 378	65 877
Moins : provision pour pertes sur créances	301 519	287 011
Total ²⁾⁽³⁾⁴⁾	2 817	2 787
	298 702 \$	284 224 \$

1) La répartition par secteur géographique des actifs se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime des actifs sous-jacents.

2) Les prêts libellés en dollars américains totalisaient 63 471 \$ (57 508 \$ en 2010), les prêts libellés en pesos mexicains se chiffraient à 8 299 \$ (8 554 \$ en 2010) et les prêts libellés en d'autres devises étrangères s'élevaient à 38 666 \$ (33 822 \$ en 2010).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 3) En plus des prêts désignés comme étant détenus à des fins de transaction [se reporter à la note 27], la juste valeur des prêts de la Banque négociés après le 31 octobre 2009 et classés comme étant détenus à des fins de transaction s'élevait à 2 407 \$. Ces prêts détenus à des fins de transaction étaient compris dans les prêts aux entreprises et aux administrations publiques.
- 4) En date du 31 octobre 2011, les prêts comprenaient des titres, qui ne sont pas négociés sur un marché actif, de 4 114 \$ (6 483 \$ en 2010) dont une tranche de 2 934 \$ (5 189 \$ en 2010) était comprise dans les prêts aux particuliers. Ces titres de créance comprenaient des titres adossés à des prêts automobiles consentis à des particuliers, d'autres titres adossés à des prêts automobiles, des titres adossés à des créances et des titres adossés à des prêts avec flux groupés ainsi qu'un portefeuille particulier d'obligations d'administrations publiques et de sociétés détenu par une unité du secteur Opérations internationales de la Banque.

b) Prêts et acceptations par catégorie d'emprunteurs

	2011		2010	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Solde	Pourcentage du total	Solde	Pourcentage du total
Prêts aux particuliers				
Prêts hypothécaires à l'habitation	122 814 \$	39,9 %	120 260 \$	41,0 %
Prêts sur cartes de crédit	10 847	3,5	10 781	3,7
Prêts aux particuliers	51 234	16,6	51 101	17,4
	184 895 \$	60,0 %	182 142 \$	62,1 %
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques				
Services financiers	22 136	7,2	19 269	6,6
Commerce de gros et de détail	11 478	3,7	10 360	3,5
Secteur immobilier	10 926	3,5	10 679	3,6
Pétrole et gaz	10 167	3,3	9 334	3,2
Transport	7 918	2,6	7 008	2,4
Secteur de l'automobile	5 744	1,8	5 163	1,8
Agriculture	5 493	1,8	4 519	1,5
Administrations publiques	4 461	1,4	4 170	1,4
Hôtels et loisirs	3 910	1,3	4 085	1,4
Exploitation minière et métaux de première fusion	6 682	2,2	5 252	1,8
Services publics	5 317	1,7	5 041	1,7
Soins de santé	4 421	1,4	3 970	1,3
Télécommunications et câble	4 380	1,4	3 728	1,3
Médias	1 785	0,6	1 899	0,7
Produits chimiques	1 731	0,6	1 239	0,4
Aliments et boissons	2 977	1,0	2 834	1,0
Produits forestiers	1 131	0,4	1 109	0,4
Autres	12 674	4,1	11 449	3,9
	123 331 \$	40,0 %	111 108 \$	37,9 %
Provision générale	308 226	100,0 %	293 250	100,0 %
Total des prêts et acceptations	(1 352)		(1 410)	
	306 874 \$		291 840 \$	

c) Cession de prêts par titrisation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation par la création de titres adossés à des créances hypothécaires. Le gain sur la cession de prêts hypothécaires résultant de ces titrisations, compte non tenu des frais d'émission, est constaté sous la rubrique « Autres revenus » dans l'état consolidé des résultats. La moyenne pondérée des hypothèses clés utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur aux dates des

opérations de titrisation correspond à un taux de remboursement par anticipation de 23,9 % (22,9 % en 2010; 22,5 % en 2009), à une marge excédentaire de 1,2 % (1,2 % en 2010; 1,8 % en 2009) et à un taux d'actualisation de 1,9 % (1,7 % en 2010; 2,4 % en 2009). Aucune perte sur créance n'est prévue, les prêts hypothécaires étant assurés. Le tableau qui suit présente les cessions réalisées par la Banque :

	2011	2010	2009
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)			
Produit net en espèces ¹⁾	8 253 \$	3 762 \$	11 879 \$
Droits conservés	216	103	480
Passif de gestion	(45)	(22)	(69)
Prêts hypothécaires à l'habitation titrisés ²⁾	8 424	3 843	12 290
Gain net sur cessions ³⁾	8 256	3 770	11 953
	168 \$	73 \$	337 \$

- 1) Compte non tenu des prêts hypothécaires assurés de 11 951 \$ (4 309 \$ en 2010; 20 923 \$ en 2009) qui ont été titrisés et conservés par la Banque au cours de l'exercice. Ces actifs sont classés dans les titres disponibles à la vente et leur solde s'élevait à 21 446 \$ (17 809 \$ en 2010; 20 864 \$ en 2009) [se reporter à la note 3 a)].
- 2) Comprend des cessions de titres adossés à des créances hypothécaires au cours de la période à l'étude se rapportant à des prêts hypothécaires à l'habitation titrisés par la Banque au cours de périodes antérieures, mais alors conservés par celle-ci de 1 834 \$ (960 \$ en 2010; 2 126 \$ en 2009).
- 3) Déduction faite des frais d'émission.

Les hypothèses clés utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur des droits conservés dans les prêts hypothécaires titrisés et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des variations défavorables de 10 % et 20 % des hypothèses se présentent comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011	2010
Juste valeur des droits conservés (en dollars)	428	404
Durée moyenne pondérée (en années)	3	3
Taux de remboursement par anticipation (en pourcentage)	23,2	22,3
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 10 % (en dollars)	(12)	(11)
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 20 % (en dollars)	(23)	(22)
Taux d'actualisation annuel des flux de trésorerie résiduels (en pourcentage)	1,05-1,82	1,19-2,42
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 10 % (en dollars)	(1)	(1)
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 20 % (en dollars)	(1)	(2)
Marge excédentaire (en pourcentage)	1,4	1,8
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 10 % (en dollars)	(42)	(41)
Incidence sur la juste valeur d'une variation défavorable de 20 % (en dollars)	(84)	(82)

Les mesures de sensibilité présentées ci-dessus sont hypothétiques et doivent être utilisées avec prudence. Les autres sensibilités estimatives ne peuvent pas être extrapolées à partir de celles qui sont présentées ci-dessus puisque la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'est pas linéaire. En outre, toute variation d'une hypothèse

particulière et l'incidence sur la juste valeur des droits conservés sont calculées sans modifier les autres hypothèses. Toutefois, ces facteurs ne sont pas indépendants, ce qui peut amplifier ou réduire l'incidence réelle des sensibilités. L'information sur le total des actifs composés de prêts titrisés¹⁾ se résume comme suit :

	2011			2010			2009		
	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice clos le 31 octobre	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice clos le 31 octobre	Encours de prêts titrisés au 31 octobre	Prêts douteux et autres prêts en souffrance au 31 octobre	Pertes nettes sur créances pour l'exercice clos le 31 octobre
Prêts hypothécaires à l'habitation ¹⁾²⁾	19 143 \$	27 \$	-\$	16 033 \$	19 \$	-\$	17 494 \$	35 \$	-\$
Prêts aux particuliers ³⁾	2	-	1	10	1	4	199	3	3
Total	19 145 \$	27 \$	1 \$	16 043 \$	20 \$	4 \$	17 693 \$	38 \$	3 \$

- 1) Compte non tenu des prêts hypothécaires assurés qui sont titrisés et conservés par la Banque [se reporter à la note 3a].
- 2) Compte non tenu de paiements sur des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement de 17 \$ (15 \$ en 2010; 19 \$ en 2009).
- 3) Les chiffres de 2009 tiennent compte d'une facilité de titrisation renouvelable qui est arrivée à échéance en 2010.

d) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux¹⁾

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque.

	2011				2010			
	De 31 à 60 Jours	De 61 à 90 Jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 60 Jours	De 61 à 90 Jours	91 jours et plus	Total
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 363 \$	488 \$	191 \$	2 042 \$	1 403 \$	466 \$	202 \$	2 071 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	377	187	55	619	398	207	58	663
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	226	242	162	630	513	208	189	910
Total	1 966 \$	917 \$	408 \$	3 291 \$	2 314 \$	881 \$	449 \$	3 644 \$

- 1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

5 Prêts douteux et provision pour pertes sur créances

a) Prêts douteux

			2011	2010
		Montant brut ¹⁾	Provision spécifique ²⁾	Montant net
Aux 31 octobre (en millions de dollars)				
Par type de prêt				
Prêts hypothécaires à l'habitation		1 568 \$	(268) \$	1 300 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit		853	(683)	170
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		1 667	(514)	1 153
Total		4 088³⁾ \$	(1 465) \$	2 623
Par pays				
Canada			512	642
États-Unis			115	154
Autres pays			1 996	2 248
Total			2 623 \$	3 044 \$

1) Le montant brut des prêts douteux libellés en dollars américains s'élevait à 964 \$ (1 122 \$ en 2010) et le montant brut des prêts douteux libellés en d'autres devises s'établissait à 395 \$ (458 \$ en 2010).

2) La provision spécifique pour les prêts douteux évaluée sur une base individuelle totalisait 506 \$ (485 \$ en 2010).

3) Les prêts douteux évalués sur une base individuelle qui ne sont pas couverts par une provision pour pertes sur créances s'établissaient à 447 \$ (1 039 \$ en 2010).

4) Le solde moyen du montant brut des prêts douteux totalisait 4 261 \$ (4 642 \$ en 2010).

Les prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico sont couverts par des ententes de partage des pertes conclues avec la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC »). La dotation à la provision pour pertes sur créances liée à ces prêts est établie déduction faite du montant devant être remboursé par la FDIC. La provision pour pertes sur créances est présentée selon le montant brut au bilan consolidé. Au 31 octobre 2011, la juste valeur des prêts garantis par la FDIC s'établissait à 3,3 milliards de dollars (3,6 milliards de dollars au 31 octobre 2010) et le montant net à recevoir de la FDIC s'élevait à 775 millions de dollars (852 millions de dollars au 31 octobre 2010).

Les prêts douteux comprennent des prêts douteux de 308 millions de dollars (553 millions de dollars au 31 octobre 2010) acquis dans le cadre de l'acquisition de R-G Premier Bank en 2010. Les prêts acquis ont été comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et aucune provision n'a été comptabilisée à la date d'acquisition étant donné que les pertes sur créances sont prises en compte dans l'établissement de la juste valeur. Selon les IFRS, ces prêts douteux acquis ne seront pas compris dans les prêts douteux, tant que les flux de trésorerie prévus continuent d'être équivalents ou supérieurs aux montants prévus à l'acquisition.

b) Provision pour pertes sur créances

	2011					2010	2009
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Radiations ¹⁾	Recouvrements	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Autres, y compris le redressement de change ²⁾		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)							
Provision spécifique							
Prêts hypothécaires à l'habitation	222 \$	(130) \$	55 \$	176 \$	(55) \$	268 \$	222 \$
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	666	(1 002)	223	763	33	683	666
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	498	(192)	71	167	(22)	522	498
	1 386	(1 324)	349	1 106	(44)	1 473³⁾	1 386³⁾
Provision sectorielle ⁴⁾	—	—	—	—	—	—	44
Provision générale ^{5),6)}	1 410	—	—	(60)	2	1 352	1 410
	2 796 \$	(1 324) \$	349 \$	1 046 \$	(42) \$	2 825 \$	2 875 \$

1) Les prêts restructurés au cours de l'exercice se sont élevés à 28 \$ (216 \$ en 2010). Les radiations des prêts restructurés au cours de l'exercice ont été de 39 \$ (33 \$ en 2010; néant en 2009).

2) Comprend des provisions spécifiques de néant et une provision générale de 2 \$ relatives aux acquisitions de 2011, des provisions spécifiques de 14 \$ pour les acquisitions de 2010 et des provisions spécifiques de 9 \$ pour les acquisitions de 2009.

3) Au 31 octobre 2011, 8 \$ (9 \$ en 2010; 5 \$ en 2009) étaient inscrits au poste « Autres passifs ».

4) La provision sectorielle a été constituée afin de rendre compte de la détérioration au sein du secteur de l'automobile, dans la catégorie des prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

5) La plus grande partie de la provision générale se reporte aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques (1 109 \$) et le reste est réparti entre les prêts aux particuliers et sur cartes de crédit (187 \$) et les prêts hypothécaires à l'habitation (56 \$). La provision spécifique pour pertes sur créances liée aux prêts aux particuliers, aux prêts sur cartes de crédit et aux prêts hypothécaires est établie selon une formule et elle tient compte des pertes subies, mais non encore établies. La diminution de 60 \$ de la provision générale en 2011 est attribuable à l'amélioration de la qualité du crédit du portefeuille et, dans une moindre mesure, à l'appréciation du dollar canadien.

6) Les variations de la provision générale sont indiquées d'après l'ensemble du portefeuille et seraient sous forme de reprise nette, de provision qui n'est plus requise ou de nouvelles provisions nettes. Il n'y a aucune radiation dans la provision générale, puisque les radiations sont appliquées à des prêts individuels en diminution des provisions spécifiques.

6 Entités à détenteurs de droits variables

a) EDDV consolidées

Le tableau qui suit présente l'information concernant les entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») que la Banque a consolidées :

	2011	2010
Total de l'actif	Total de l'actif	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)		
Instruments de financement	11 578 \$	8 874 \$
Autres	509	306

La Banque a recours à des entités de financement pour faciliter le financement économique de ses propres activités. Les activités des structures d'accueil se limitent généralement à la détention d'un groupe d'actifs ou de créances générées par la Banque et servant au financement des distributions à leurs investisseurs.

Au cours de l'exercice, la Banque a émis des obligations couvertes d'un montant de 1,0 milliard de dollars australiens et de 2,0 milliards de dollars US. La fiducie Scotia Covered Bond Trust (la « fiducie SCB ») garantit les paiements aux termes du programme d'obligations couvertes de la Banque. Les actifs détenus par la fiducie SCB, qui est une EDDV, sont principalement des prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La Banque consolide la fiducie SCB puisqu'elle est exposée à la majeure partie de la variabilité de ses actifs. Le total de l'actif de la fiducie SCB au 31 octobre 2011 s'élevait à 11,3 milliards de dollars (7,7 milliards de dollars au 31 octobre 2010) [se reporter à la note 24 d)].

b) Autres EDDV

Le tableau qui suit présente l'information concernant les autres EDDV dans lesquelles la Banque détient un droit variable significatif, mais dont elle n'est pas le principal bénéficiaire. Un droit variable significatif est généralement considéré comme existant lorsque la Banque assume ou reçoit entre 10 % et 50 % des pertes prévues ou des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

	2011	2010	
Total de l'actif	Risque de perte maximal	Total de l'actif	Risque de perte maximal
Aux 31 octobre (en millions de dollars)			
Fonds multicédants gérés par la Banque	5 328 \$	4 106 \$	4 106 \$
Entités à financement structuré	2 459	3 117	2 048
Entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés	598	63	23
Autres	703	669	166

Le risque de perte maximal de la Banque au 31 octobre représente le montant nominal de référence des garanties, des concours de trésorerie et des autres mécanismes de soutien au crédit offerts à l'EDDV, le montant exposé au risque de crédit de certains contrats dérivés conclus avec les entités et le montant investi lorsque la Banque détient une participation dans l'EDDV. La Banque a inscrit un montant de 1,4 milliard de dollars (2,2 milliards de dollars en 2010) à son bilan consolidé au 31 octobre 2011 au titre du risque de perte maximal total, montant qui correspond essentiellement à sa participation dans des EDDV.

Fonds multicédants gérés par la Banque

À l'heure actuelle, la Banque parraine trois fonds multicédants, dont deux mènent des activités au Canada et l'un, aux États-Unis. Les fonds multicédants achètent des actifs auprès de tiers (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Les vendeurs continuent de gérer les actifs et de fournir des rehaussements de crédit au titre de leur tranche des programmes au moyen de protections par suranziissement et de réserves de trésorerie. La Banque ne détient aucun droit sur ces actifs, étant donné qu'ils sont disponibles pour couvrir les obligations des programmes respectifs, mais elle gère, contre rémunération, les programmes de vente de papier commercial.

Afin que le remboursement du papier commercial en temps opportun soit garanti, chaque groupe d'actifs financé au moyen des fonds multicédants est assorti d'une convention d'achat d'actifs liquides (la « CAAL ») conclue avec la Banque qui lui est propre, laquelle correspond habituellement à 102 % des actifs acquis ou que l'acquéreur s'est engagé à acheter. L'agent

Au 31 octobre 2011, les actifs couvrant les obligations des EDDV consolidées s'établissaient comme suit : trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres banques d'un montant de néant (304 millions de dollars en 2010); prêts hypothécaires à l'habitation au Canada d'un montant de 11 521 millions de dollars (8 446 millions de dollars en 2010); titres détenus à des fins de transaction d'un montant de 404 millions de dollars (241 millions de dollars en 2010); et autres actifs d'un montant de 162 millions de dollars (189 millions de dollars en 2010). En général, les investisseurs dans les obligations des EDDV consolidées n'ont de recours qu'à l'égard des actifs de ces EDDV et n'ont pas de recours à l'égard de la Banque, sauf lorsque la Banque a fourni une garantie aux investisseurs ou qu'elle est la contrepartie à une opération sur instruments dérivés faisant intervenir l'EDDV.

administratif peut exiger du fournisseur de liquidités qu'il s'exécute conformément à la convention d'achat d'actifs si le fonds n'est pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial. La Banque n'est pas tenue d'acheter les actifs du fonds si ce dernier répond aux exigences d'un événement d'insolvabilité. Aux termes de la CAAL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de liquidités, est tenue d'acheter les actifs, y compris les actifs en souffrance, le cas échéant, cédés par le fonds multicédants au coût initial du fonds multicédants, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus. De même, dans certains cas, la Banque agit à titre de contrepartie aux contrats sur instruments dérivés de ces fonds multicédants et leur fournit une partie importante des concours de trésorerie de sûreté et des facilités de rehaussement partiel du crédit (se reporter à la note 24). La Banque fournit des concours de trésorerie supplémentaires à ces fonds multicédants d'un montant maximal de 4,2 milliards de dollars (3,9 milliards de dollars en 2010) en fonction des acquisitions futures d'actifs par ces fonds multicédants.

Au cours des exercices 2011 et 2010, aucun changement n'est intervenu quant aux obligations du porteur du billet subordonné et aucun autre événement entraînant une révision ne s'est produit.

Entités à financement structuré

Ces entités comprennent les structures d'accueil qui sont utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. La baisse des montants par rapport à ceux de l'exercice précédent résulte de l'amortissement normal et des remboursements à l'échéance ou avant.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés
 La Banque détient une participation dans des EDDV qui sont structurées pour répondre à certains besoins particuliers des investisseurs. Les prêts ou les dérivés de crédit sont détenus par les EDDV afin de créer des placements de titres pour les investisseurs, qui correspondent aux besoins et aux préférences de ces derniers en matière de placement. Le risque de perte maximal de la Banque inclut le montant du risque de crédit relatif aux contrats dérivés conclus avec ces EDDV.

Autres

Le poste « Autres » comprend des fonds sous gestion privée et autres EDDV. Le risque de perte maximal de la Banque inclut son investissement net dans ces fonds.

7 Terrains, bâtiments et matériel

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	2011	2010
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	349 \$	– \$	349 \$	328 \$
Bâtiments	1 977	762	1 215	1 199
Matériel	3 234	2 650	584	525
Améliorations locatives	1 120	716	404	398
Total	6 680 \$	4 128 \$	2 552 \$	2 450 \$

L'amortissement à l'égard des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives ci-dessus s'est établi à 274 millions de dollars pour l'exercice à l'étude (236 millions de dollars en 2010; 234 millions de dollars en 2009).

8 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Écart d'acquisition

Les variations de la valeur comptable de l'écart d'acquisition par unité d'exploitation principale ont été les suivantes :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Scotia Capitaux	Gestion mondiale de patrimoine	2011	2010	2009
					2011	2010	2009
Solde à l'ouverture de l'exercice	829 \$	2 101 \$	120 \$	– \$	3 050 \$	2 908 \$	2 273 \$
Reclassements attribuables à la restructuration des unités d'exploitation	(496)	(273)	–	769	–	–	–
Acquisitions	–	87	–	1 233	1 320	281	603
Incidence du change et autres	6	(16)	5	12	7	(139)	32
Solde à la clôture de l'exercice	339 \$	1 899 \$	125 \$	2 014 \$	4 377 \$	3 050 \$	2 908 \$

L'écart d'acquisition a été soumis à un test de dépréciation au 31 octobre 2011, selon les sept unités d'exploitation, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Actifs incorporels

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Durée de vie limitée			Durée de vie indéfinie	2011	2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net		Coût	2011	2010
Logiciels	653 \$	(154) \$	499 \$	– \$	499 \$	357 \$	301 \$
Contrats de gestion de fonds	–	–	–	2 325	2 325	–	–
Autres actifs incorporels	881	(483)	398	65	463	232	260
Total	1 534 \$	(637) \$	897 \$	2 390 \$	3 287 \$	589 \$	561 \$

Les autres actifs incorporels se composent principalement des actifs incorporels au titre des dépôts de base. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, la charge d'amortissement totale des actifs incorporels s'est établie à 137 millions de dollars (98 millions de dollars en 2010; 96 millions de dollars en 2009).

Les actifs incorporels acquis pendant l'exercice comprennent 600 millions de dollars (133 millions de dollars en 2010) d'actifs incorporels ayant une durée de vie limitée et 2 390 millions de dollars (néant en 2010) d'actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie.

9 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011	2010
	2011	2010
Intérêts courus	1 485 \$	1 447 \$
Débiteurs	2 036	1 565
Actifs d'impôts futurs (note 19)	1 496	2 219
Montants à recevoir de courtiers et de clients	763	292
Actifs au titre du régime de retraite ¹⁾ (note 20)	1 645	1 612
Montants à recevoir de la Federal Deposit Insurance Corporation ²⁾	775	852
Autres	3 832	3 379
Total	12 032 \$	11 366 \$

1) Ne comprend que les principaux régimes.

2) Se rapporte à la filiale de la Banque R-G Premier Bank of Puerto Rico.

10 Dépôts

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Payable à vue		Payables à préavis		Payable à terme fixe		2011	2010
	Porteurs d'intérêts	Non-porteurs d'intérêts						
Particuliers	5 014 \$	3 536 \$	53 445 \$	71 030 \$	133 025 \$	128 850 \$		
Entreprises et administrations publiques ¹⁾	36 494	14 121	13 545	177 846	242 006	210 687		
Banques	342	817	448	19 738	21 345	22 113		
Total	41 850 \$	18 474 \$	67 438 \$	268 614 \$	396 376 \$	361 650 \$		
Composition								
Canada							253 677	242 483
États-Unis							74 324	49 238
Mexique							8 513	9 206
Autres pays							59 862	60 723
Total ²⁾							396 376 \$	361 650 \$

- 1) Comprend des billets de dépôt émis par la Banque à l'intention de la Fiducie de Capital Banque Scotia de 2 250 \$ (2 250 \$ en 2010), de la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia de 1 000 \$ (1 000 \$ en 2010) et de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia de 650 \$ (650 \$ en 2010) [se reporter à la note 13].
 2) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 151 290 \$ (122 752 \$ en 2010), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 7 818 \$ (8 389 \$ en 2010) et les dépôts libellés dans d'autres devises se chiffraient à 30 767 \$ (31 886 \$ en 2010).

11 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011	2010
Intérêts courus	1 881 \$	2 031 \$
Créditeurs et charges à payer	5 792	5 274
Revenus reportés	717	680
Passifs d'impôts futurs (note 19)	504	444
Certificats et lingots d'or et d'argent	3 931	5 153
Comptes sur marge et en garantie	4 149	3 360
Montants à payer à des courtiers et à des clients	245	58
Autres passifs des filiales et des EDDV ^{1/2)}	8 046	8 535
Passifs au titre du régime de retraite ³⁾ (note 20)	246	235
Autres	3 473	3 177
Total	28 984 \$	28 947 \$

- 1) Exclut les dépôts et les obligations au titre des instruments de capitaux propres.
 2) Comprend un effet à payer de 2 118 \$ (2 850 \$ en 2010) à la Federal Deposit Insurance Corporation à l'égard d'une filiale de la Banque, à savoir R-G Premier Bank of Puerto Rico. La Banque est tenue d'utiliser le remboursement de la FDIC conformément à une entente de partage des pertes pour rembourser le montant en capital de l'effet à payer. L'effet peut être remboursé sans pénalité (les paiements anticipés peuvent être effectués après un avis de 60 jours par la Banque indiquant qu'elle a l'intention de faire un remboursement anticipé). Les modalités initiales exigent que la totalité du montant en capital à payer soit remboursée un an après l'émission ou à une date antérieure si un événement entraînant un défaut se produisait et se poursuit, mais avec une possibilité de renouvellement (moyennant une période d'avis de 60 jours) par période de un an jusqu'en 2015. L'effet a ainsi été renouvelé en avril 2011. Le taux d'intérêt pour la première année est de 0,881 % et est ajusté à chaque période de renouvellement de un an subséquente d'après le taux des bons du Trésor américain à un an en vigueur majoré de 50 points de base.
 3) Ne comprend que les principaux régimes.

12 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux créances des déposants et autres créanciers de la Banque. Celle-ci conclut, au besoin, des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Date d'échéance	Taux d'intérêt (en %)	Modalités ¹⁾	2011	2010
			Valeur nominale	Valeur comptable ²⁾
Septembre 2013	8,30	Remboursables en tout temps.	250 \$	251 \$
Janvier 2018	5,30	Remboursables en tout temps. Après le 31 janvier 2013, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,90 %.	300	300
Mars 2018	4,99	Remboursables en tout temps. Après le 27 mars 2013, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 2 %.	1 700	1 713
Octobre 2018	6,00	Remboursables en tout temps. Après le 3 octobre 2013, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 3,25 %.	950	950
Avril 2019	4,94	Remboursables en tout temps. Après le 15 avril 2014, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 4,24 %.	1 000	1 000
Janvier 2021	6,65	Remboursables en tout temps. Après le 22 janvier 2016, l'intérêt sera payable annuellement à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 5,85 %.	1 000	1 000
Juin 2025	8,90	Remboursables en tout temps.	250	268
Novembre 2037	3,015	10 milliards de JPY. Remboursables le 20 novembre 2017.	128	134
Avril 2038	3,37	10 milliards de JPY. Remboursables le 9 avril 2018.	128	136
Août 2085	Variable	172 millions de dollars US portant intérêt à un taux variable égal au taux offert sur les dépôts de six mois en eurodollars majoré de 0,125 %. Remboursables à toute date de paiement d'intérêts. Les rachats au cours de l'exercice 2011 se sont établis à environ néant (10 millions de dollars US en 2010).	171	171
			5 877 \$	5 923 \$
				5 939 \$

Les échéances contractuelles des débentures sont résumées à la note 25 b).

- 1) Conformément aux dispositions de la ligne directrice du Surintendant sur la suffisance des capitaux propres, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation.
 2) Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison des ajustements relatifs à la comptabilité de couverture.
 3) Pour l'exercice clos le 31 octobre 2010, la Banque a inscrit un gain net réalisé de 4 \$ relativement au rachat de débentures subordonnées.

13 Obligations au titre des instruments de capitaux propres, titres fiduciaires et billets de fiducie secondaires

Les obligations au titre des instruments de capitaux propres sont des instruments financiers qui peuvent être réglés au gré de la Banque au moyen de l'émission d'un nombre variable de ses propres instruments de capitaux propres. Ces instruments demeurent admissibles à titre de capital de catégorie 1 aux fins de la réglementation.

La Fiducie de Capital Banque Scotia, la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia et la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia sont des EDDV et leurs comptes ne sont pas consolidés au bilan de la Banque puisque cette dernière n'en est pas le principal bénéficiaire. Par conséquent, les titres fiduciaires de la Banque Scotia, les billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia et les billets de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia émis par ces fiducies ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Les billets de dépôt émis par la Banque à l'intention de la Fiducie de Capital Banque Scotia, de la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia et de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia sont comptabilisés au poste « Dépôts » [se reporter à la note 10]. Ces titres fiduciaires et billets secondaires demeurent admissibles à titre de capital réglementaire de la Banque, respectivement en tant que capital de catégorie 1 et de capital de catégorie 2.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2011	2010
<u>Obligations au titre des instruments de capitaux propres</u>		
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2000-1 émis par la Fiducie de Capital Scotia ^{a)}	-\$	500 \$
<u>Titres fiduciaires de la Banque Scotia non consolidés par la Banque</u>		
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2002-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{b)f(g)}	750 \$	750 \$
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2003-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{c)f(g)}	750	750
Titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{d)f(g)}	750	750
Titres fiduciaires de catégorie 1 de la Banque Scotia – série 2009-1 émis par la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia ^{e)f(g)}	650	650
<u>Billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia non consolidés par la Banque</u>		
Billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia – série A émis par la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia ^{h)}	1 000 \$	1 000 \$

- a) Le 31 décembre 2010, la Fiducie de Capital Banque Scotia a racheté la totalité de ses titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2000-1 émis et en circulation d'une valeur de 500 millions de dollars.
- b) Le 30 avril 2002, la Fiducie de Capital Banque Scotia, fiducie d'investissement à capital variable en propriété exclusive de la Banque, a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2002-1 (« TFB Scotia »). Les TFB Scotia donnent droit à une distribution semestrielle en espèces fixe et non cumulative de 33,13 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pourront être rachetés en totalité ou en partie moyennant un paiement en espèces, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série W à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série W donneront droit à un dividende semestriel en espèces de 0,53125 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Dans les circonstances décrites au paragraphe f) ci-dessous, les TFB Scotia seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série X à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série X donneront droit à un dividende semestriel en espèces non cumulatif de 0,70 \$ par tranche d'action de 25,00 \$ [se reporter aux notes 14 et 15 – « Restrictions sur le paiement de dividendes »]. Dans certaines circonstances, à compter du 31 décembre 2012, les actions privilégiées de série W à dividende non cumulatif ainsi que les actions privilégiées de série X à dividende non cumulatif peuvent être échangées, au gré du porteur, contre un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, calculé selon une moyenne du cours des actions ordinaires de la Banque, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certains droits prioritaires de la Banque. Le produit tiré de l'émission a servi à l'acquisition d'un billet de dépôt émis par la Banque. Si les TFB Scotia sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série X de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
- c) Le 13 février 2003, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2003-1 (« TFB Scotia »). Les TFB Scotia donnent droit à une distribution semestrielle en espèces fixe et non cumulative de 31,41 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les TFB Scotia pourront être rachetés en totalité ou en partie moyennant un paiement en espèces, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les

titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série U à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série U donneront droit à un dividende semestriel en espèces de 0,50 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Dans certaines circonstances décrites au paragraphe f) ci-dessous, les TFB Scotia seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série V à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série V donneront droit à un dividende semestriel en espèces non cumulatif de 0,61250 \$ par tranche d'action de 25,00 \$ [se reporter aux notes 14 et 15 – « Restrictions sur le paiement de dividendes »]. Dans certaines circonstances, à compter du 31 décembre 2013, les actions privilégiées de série U à dividende non cumulatif ainsi que les actions privilégiées de série V à dividende non cumulatif peuvent être échangées, au gré du porteur, contre un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, calculé selon une moyenne du cours des actions ordinaires de la Banque, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certains droits prioritaires de la Banque. Le produit tiré de l'émission a servi à l'acquisition d'un billet de dépôt émis par la Banque. Si les TFB Scotia sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série V de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.

- d) Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia – série 2006-1 (« TFB Scotia »). Les TFB Scotia donnent droit à une distribution semestrielle en espèces fixe et non cumulative de 28,25 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres peuvent être rachetés en totalité ou en partie moyennant un paiement en espèces avant le 30 décembre 2011 si certains changements sont apportés à l'impôt ou au capital réglementaire ou à compter du 30 décembre 2011, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en espèces de 0,4875 \$ par tranche d'action de 25,00 \$ [se reporter aux notes 14 et 15 – « Restrictions sur le paiement de dividendes »]. Dans certaines circonstances décrites au paragraphe f) ci-dessous, les TFB Scotia seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de

- la Banque. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en espèces non cumulatif de 0,625 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Le produit tiré de l'émission a servi à l'acquisition d'un billet de dépôt émis par la Banque. Si les TFB Scotia sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
- e) Le 7 mai 2009, la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia a émis 650 000 titres de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia – série 2009-1 (les « TFB Scotia III »). Ces titres font partie du capital de catégorie 1. Les intérêts sont payables semestriellement le dernier jour de juin et de décembre jusqu'au 30 juin 2019 et s'élèvent à 39,01 \$ par TFB Scotia III – série 2009-1. À compter du 30 juin 2019 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite jusqu'au 30 juin 2104, le taux d'intérêt sur les TFB Scotia III – série 2009-1 sera rajusté à un taux d'intérêt annuel correspondant au rendement des obligations du Canada sur cinq ans à ce moment, majoré de 7,05 %. À compter du 30 juin 2014, la Fiducie pourra, à son gré et sous réserve de l'approbation préalable des autorités de réglementation, racheter les TFB Scotia III – série 2009-1, en totalité ou en partie. Dans les circonstances décrites au paragraphe f) ci-dessous, les TFB Scotia III – série 2009-1, y compris l'intérêt couru et impayé sur ceux-ci, seront échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série R à dividende non cumulatif nouvellement émises de la Banque. En outre, dans certaines circonstances, les porteurs de TFB Scotia III – série 2009-1 pourraient être tenus d'investir l'intérêt en espèces payé sur ceux-ci dans une nouvelle série d'actions privilégiées à dividende non cumulatif émises par la Banque (chacune de ces séries est désignée par la Banque sous le nom « actions privilégiées dans un cas de report »). Le produit de l'émission a été affecté à l'acquisition du billet de dépôt de la Banque de série 2009-1. Si les TFB Scotia sont échangés d'office contre des actions privilégiées, la Banque deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie. La Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia est une structure d'accueil et elle n'est pas consolidée par la Banque, étant donné que la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. Ces titres sont présentés dans le bilan consolidé à titre de billets de dépôt émis par la Banque à l'intention de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia.
- f) Les TFB Scotia et les TFB Scotia III peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio du capital de catégorie 1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio du capital total est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance.
- g) Aucune distribution en espèces ne sera versée sur les TFB Scotia et les TFB Scotia III si la Banque ne déclare pas les dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou sur ses actions ordinaires, si aucune action privilégiée n'est en circulation. Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de porteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée [se reporter aux notes 14 et 15 – « Restrictions sur le paiement de dividendes »].
- h) Le 31 octobre 2007, la Banque a émis 1 000 000 de billets secondaires de la Fiducie Banque Scotia (« BSF Scotia – série A »), par l'entremise d'une structure d'accueil, soit la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia, fiducie d'investissement à capital fixe créée sous le régime des lois de la province d'Ontario. Le produit a servi à l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque, lequel est inscrit à titre de dépôt d'entreprises et d'administrations publiques dans le bilan consolidé. Les BSF Scotia – série A confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des intérêts calculés au taux de 5,25 % par année, payables semestriellement jusqu'au 31 octobre 2012. Du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} novembre 2017, les intérêts payables trimestriellement à l'égard des BSF Scotia – série A seront calculés en fonction du taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 % par année et le premier paiement sera effectué le 1^{er} février 2013. Ces titres peuvent être rachetés en totalité moyennant un paiement en espèces, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation.

La Banque a fourni une garantie à l'égard des paiements de capital et d'intérêts de même que du versement du prix de rachat, le cas échéant, et de tous les autres montants se rapportant aux BSF Scotia – série A lorsqu'ils deviennent exigibles. Cette garantie constitue une obligation directe non garantie et elle est subordonnée aux obligations au titre des dépôts et à toute autre obligation de la Banque, à l'exception des autres garanties et obligations qui sont désignées comme étant soit de rang égal, soit de rang inférieur à la dette secondaire. En outre, les BSF Scotia – série A seront échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des billets secondaires à 5,25 % de la Banque d'un montant en capital équivalent si l'un ou l'autre des événements suivants survient : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio du capital de catégorie 1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio du capital total est inférieur à 8 %; iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance; v) la Banque détermine que, en raison de l'entrée en vigueur ou de l'entrée en vigueur prévue d'une loi fiscale fédérale canadienne, les intérêts payables à l'égard des BSF Scotia – série A ne seront pas déductibles à des fins fiscales par la Fiducie de billets secondaires Banque Scotia.

14 Actions privilégiées

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011		2010		2009	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées^{a)}						
Série 12 ^{b)}	12 000 000	300 \$	12 000 000	300 \$	12 000 000	300 \$
Série 13 ^{c)}	12 000 000	300	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 14 ^{d)}	13 800 000	345	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 15 ^{e)}	13 800 000	345	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 16 ^{f)}	13 800 000	345	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 17 ^{g)}	9 200 000	230	9 200 000	230	9 200 000	230
Série 18 ^{h)}	13 800 000	345	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 20 ⁱ⁾	14 000 000	350	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 22 ^{j)}	12 000 000	300	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 24 ^{k)}	10 000 000	250	10 000 000	250	10 000 000	250
Série 26 ^{l)}	13 000 000	325	13 000 000	325	13 000 000	325
Série 28 ^{m)}	11 000 000	275	11 000 000	275	11 000 000	275
Série 30 ⁿ⁾	10 600 000	265	10 600 000	265	—	—
Série 32 ^{o)}	16 345 767	409	—	—	—	—
Total des actions privilégiées	175 345 767	4 384 \$	159 000 000	3 975 \$	148 400 000	3 710 \$

Modalités des actions privilégiées

	Dividende par action ^{a)}	Date d'émission	Prix d'émission	Dividende initial	Date du versement du dividende initial	Taux du dividende révisé ^{a)}	Date de rachat	Prix de rachat
Actions privilégiées^{a)}								
Série 12 ^{b)}	0,328125	14 juillet 1998	25,00 \$	0,381164 \$	28 octobre 1998	—	29 octobre 2013	25,00 \$
Série 13 ^{c)}	0,300000	15 mars 2005	25,00	0,440500	27 juillet 2005	—	27 avril 2011 au 25 avril 2012	25,75
Série 14 ^{d)}	0,281250	24 janvier 2007	25,00	0,283560	26 avril 2007	—	26 avril 2012	26,00
Série 15 ^{e)}	0,281250	5 avril 2007	25,00	0,348290	27 juillet 2007	—	27 juillet 2012	26,00
Série 16 ^{f)}	0,328125	12 octobre 2007	25,00	0,391950	29 janvier 2008	—	29 janvier 2013	26,00
Série 17 ^{g)}	0,350000	31 janvier 2008	25,00	0,337530	28 avril 2008	—	26 avril 2013	26,00
Série 18 ^{h)}	0,312500	25 mars 2008	25,00	0,431500	29 juillet 2008	2,05 %	26 avril 2013	25,00
Série 20 ⁱ⁾	0,312500	10 juin 2008	25,00	0,167800	29 juillet 2008	1,70 %	26 octobre 2013	25,00
Série 22 ^{j)}	0,312500	9 septembre 2008	25,00	0,482900	28 janvier 2009	1,88 %	26 janvier 2014	25,00
Série 24 ^{k)}	0,390600	12 décembre 2008	25,00	0,586500	28 avril 2009	3,84 %	26 janvier 2014	25,00
Série 26 ^{l)}	0,390625	21 janvier 2009	25,00	0,415240	28 avril 2009	4,14 %	26 avril 2014	25,00
Série 28 ^{m)}	0,390625	30 janvier 2009	25,00	0,376710	28 avril 2009	4,46 %	26 avril 2014	25,00
Série 30 ⁿ⁾	0,240625	12 avril 2010	25,00	0,282200	28 juillet 2010	1,00 %	26 avril 2015	25,00
Série 32 ^{o)}	0,231250	1 ^{er} février 2011	25,00	0,215410	27 avril 2011	1,34 %	2 février 2016	25,00
		28 février 2011						

- a) Le dividende privilégié non cumulatif en espèces sur les actions de série 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30 et 32 est payable trimestriellement lorsqu'il est déclaré par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de série 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30 et 32) sont versés au taux applicable pour la première période de taux fixe de cinq ans se terminant un jour avant la date de rachat. Après la première période de taux fixe de cinq ans, et après révision tous les cinq ans par la suite, les dividendes sur toutes les actions privilégiées à taux révisé seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et du taux de dividende révisé, multipliée par 25,00 \$. S'ils sont à payer, les dividendes en espèces privilégiés non cumulatifs sur les actions de série privilégiées de série 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31 et 33 sont payables trimestriellement, lorsqu'un tel dividende est déclaré par le conseil d'administration, échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable (de série 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31 et 33) sont payables au moyen du versement d'un montant par action égal à la somme du taux des bons du Trésor et du taux de dividende révisé des actions privilégiées

converties, multiplié par 25,00 \$. Les détenteurs d'actions privilégiées pourront choisir de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable d'une série applicable à la date de conversion de la série à taux révisé applicable et tous les cinq ans par la suite. Si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées de série 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30 ou 32 émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 d'actions à la date de conversion applicable, la totalité des actions privilégiées de série 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30 et 32 émises et en circulation seront automatiquement converties à la date de conversion applicable en un nombre équivalent d'actions privilégiées de série 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31 ou 33 respectivement.

- b) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 12 pourront être rachetées en totalité ou en partie par la Banque à compter du 29 octobre 2013 à leur valeur nominale moyennant un paiement en espèces de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat.

- c) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 13 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période allant du 27 avril 2011 au 25 avril 2012 moyennant un paiement de 25,75 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 27 avril 2014; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- d) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 14 pourront être rachetées par la Banque à compter du 26 avril 2012 jusqu'au 25 avril 2013 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 26 avril 2016; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- e) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 15 pourront être rachetées par la Banque à compter du 27 juillet 2012 jusqu'au 28 juillet 2013 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 26 juillet 2016; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- f) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 16 pourront être rachetées par la Banque à compter du 29 janvier 2013 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 26 janvier 2017; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- g) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 17 pourront être rachetées par la Banque à compter du 26 avril 2013 moyennant un paiement de 26,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat et, par la suite, d'une prime annuelle dégressive jusqu'au 25 avril 2017; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.
- h) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 18 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 19 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2013 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 18 et les actions privilégiées de série 19, le cas échéant, pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2013 et le 26 avril 2018, respectivement, et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite, respectivement, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- i) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 20 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 21 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 octobre 2013 et chaque 26 octobre tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 20 et les actions privilégiées de série 21, le cas échéant, pourront être rachetées par la Banque le 26 octobre 2013 et le 26 octobre 2018, respectivement, et chaque 26 octobre tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- j) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 22 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 23 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 janvier 2014 et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 22 et les actions privilégiées de série 23, le cas échéant, pourront être rachetées par la Banque le 26 janvier 2014 et le 26 janvier 2019, respectivement, et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- k) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 24 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 25 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 janvier 2014 et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 24 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 25, pourront être rachetées par la Banque le 26 janvier 2014 et le 26 janvier 2019, respectivement, et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- l) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 26 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 27 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2014 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 26 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 27, pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2014 et le 26 avril 2019, respectivement, et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- m) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 28 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 29 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2014 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 28 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 29, pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2014 et le 26 avril 2019, respectivement, et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- n) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 30 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 31 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2015 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de

réglementation, les actions privilégiées de série 30 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 31, pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2015 et le 26 avril 2020, respectivement, et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

- o) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 32 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 33 à dividende non cumulatif et à taux variable le 2 février 2016 et chaque 2 février tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 32 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 33, pourront être rachetées par la Banque le 2 février 2016 et le 2 février 2021, respectivement, et chaque 2 février tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

Restrictions sur le paiement de dividendes

Aux termes de la Loi sur les banques, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires si une

telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance du capital, les liquidités ou toute autre directive de réglementation émanant de la Loi sur les banques. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les actionnaires privilégiés ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les distributions en espèces applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia [se reporter à la note 13 « Obligations au titre des instruments de capitaux propres »] ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires. Dans le même ordre d'idées, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en espèces ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia. À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement des dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires.

Pour chacun des exercices considérés, la Banque a versé la totalité des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées.

15 Actions ordinaires

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011		2010		2009	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires						
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 042 912 914	5 750 \$	1 024 939 384	4 946 \$	991 923 631	3 829 \$
Émises aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires ¹⁾	11 651 346	632	12 577 506	623	14 304 029	516
Émises relativement à la rémunération à base d'actions (note 18)	3 014 910	151	5 396 024	181	3 650 978	78
Émises dans le cadre de l'acquisition d'une filiale ou d'une société associée	31 393 003	1 803²⁾	—	—	15 060 746	523
En circulation à la clôture de l'exercice	1 088 972 173³⁾⁴⁾	8 336 \$	1 042 912 914 ³⁾	5 750 \$	1 024 939 384 ³⁾	4 946 \$

1) Au 31 octobre 2011, 7 767 978 actions ordinaires étaient réservées aux fins du Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires.

2) Comprend des actions d'une valeur de 1 796 \$ émises dans le cadre de l'acquisition de Patrimoine Dundee inc. (Se reporter à la note 29.)

3) Dans le cours normal de ses activités, la filiale de courtage réglementée de la Banque achète et vend des actions ordinaires de la Banque afin de faciliter les activités de transaction et les activités liées aux clients institutionnels. Au cours de l'exercice 2011, le nombre d'actions ainsi achetées et vendues s'est établi à 14 416 246 (13 319 524 en 2010; 13 134 586 en 2009).

4) Compte non tenu de 506 807 actions détenues par la Banque relativement aux régimes de rémunération à base d'actions annulées.

Restrictions sur le paiement de dividendes

Aux termes de la Loi sur les banques, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou ses actions privilégiées si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance du capital, les liquidités ou toute autre directive de réglementation émanant de la Loi sur les banques. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les actionnaires privilégiés ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les distributions en espèces applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia [se reporter à la note 13 « Obligations au titre des instruments de capitaux propres »] ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions ordinaires ou ses actions privilégiées. Dans le même ordre d'idées, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions ordinaires ou ses actions privilégiées directement émises et en circulation, aucune distribution en espèces ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia. À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement des dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires.

16 Gestion du capital

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Ce cadre de gestion du capital vise à atteindre les quatre principaux objectifs suivants : dépasser les seuils réglementaires et atteindre les cibles internes de capital à plus long terme, conserver une notation de crédit élevée, gérer le capital en fonction du profil de risque de la Banque et offrir un rendement acceptable aux actionnaires de la Banque.

Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. La haute direction élaboré la stratégie en matière de capital et supervise les processus de gestion du capital de la Banque. Les groupes Finance, Trésorerie du Groupe et Gestion du risque global de la Banque jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie de la Banque en matière de capital et dans la gestion du capital. Le capital est géré en fonction de mesures du capital réglementaire et de mesures internes.

Même si la Banque est assujettie à plusieurs exigences en matière de capital dans les différents secteurs d'activité et pays dans lesquels elle exerce ses activités, la suffisance du capital est gérée sur une base consolidée. La Banque prend également des mesures pour s'assurer que ses filiales respectent ou dépassent les exigences réglementaires en matière de capital au niveau local. La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de son capital consolidé est le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le BSIF). Les règles en matière de suffisance du capital au Canada sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par la Banque des règlements internationaux.

Les ratios de capital réglementaire sont déterminés conformément au cadre sur le capital fondé sur le rapport intitulé « Convergence internationale de la

mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé », communément appelé Bâle II.

Aux termes de ce cadre, il existe deux méthodes principales pour le calcul du risque de crédit : l'approche standard, qui fait appel à des pondérations prescrites, et l'approche fondée sur les notations internes, qui permet l'utilisation par une banque de modèles internes pour calculer certaines ou la totalité des données clés qui entrent dans le calcul du capital réglementaire. Les utilisateurs de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») doivent avoir des systèmes de gestion du risque perfectionnés pour calculer le capital réglementaire au titre du risque de crédit. Lorsqu'une banque parvient à prouver sa pleine conformité aux exigences de l'approche NI avancée et que le Surintendant approuve l'utilisation de cette approche, la banque peut alors l'utiliser pour calculer le capital requis.

La Banque utilise l'approche NI avancée pour calculer le risque de crédit à l'égard de ses portefeuilles importants du Canada, des États-Unis et de l'Europe et, depuis 2011, à l'égard d'une proportion importante des portefeuilles de prêts aux grandes sociétés et aux entreprises à l'échelle internationale. La Banque projette d'appliquer l'approche NI avancée à ses autres portefeuilles de prêts importants d'ici l'exercice 2014, pour lesquels elle utilise actuellement l'approche standard. La Banque utilise à la fois des modèles internes et des approches standards pour calculer le capital lié au risque de marché. Au cours de l'exercice, la Banque a élargi l'application des modèles internes du risque de marché pour inclure certains portefeuilles qui étaient auparavant évalués d'après l'approche standard. Elle utilise l'approche standard pour calculer le capital requis pour le risque opérationnel.

Le capital réglementaire total de la Banque se compose du capital de catégorie 1 et du capital de catégorie 2 et se présente comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

Capitaux propres présentés dans le bilan consolidé

Composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu exclus du capital de catégorie 1

Obligations au titre des instruments de capitaux propres – titres fiduciaires

Participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales

Déduction au titre de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels non admissibles

Autres déductions du capital¹⁾

Capital de catégorie 1

Débentures subordonnées admissibles, déduction faite de l'amortissement

Billets de fiducie secondaires

Autres éléments de capital, montant net²⁾

Capital de catégorie 2

Capital réglementaire total

Total de l'actif pondéré en fonction du risque

Ratios de capital

Ratio du capital de catégorie 1

Ratio du capital total

Ratio actif/capital

	2011	2010
Capitaux propres présentés dans le bilan consolidé		
Composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu exclus du capital de catégorie 1	32 760 \$	27 631 \$
(444)	(457)	
2 900	3 400	
640	579	
(4 662)	(3 050)	
(2 705)	(2 769)	
28 489 \$	25 334 \$	
Capital de catégorie 1		
5 723	5 790	
1 000	1 000	
(2 679)	(2 525)	
4 044	4 265	
32 533 \$	29 599 \$	
233 970 \$	215 034 \$	
Ratios de capital		
12,2 %	11,8 %	
13,9 %	13,8 %	
16,6x	17,0x	

1) Comprend 50 % de tous les placements dans certaines sociétés définies ainsi que d'autres éléments.

2) Comprend 50 % de tous les placements dans certaines sociétés définies ainsi que d'autres éléments et 100 % des placements dans des sociétés d'assurance, moins la provision admissible pour pertes sur créances et le gain net non réalisé après impôts sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente.

Les deux principaux ratios de capital réglementaire servant à évaluer la suffisance du capital, soit le ratio du capital de catégorie 1 et le ratio du capital total, sont obtenus en divisant ces composantes du capital par l'actif pondéré en fonction du risque. L'actif pondéré en fonction du risque correspond à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel. Il est obtenu au moyen de l'application d'une combinaison de mesures internes du risque de crédit de la Banque et

des pondérations en fonction du risque prescrites par le BSIF à l'exposition au risque d'éléments inscrits au bilan ou hors bilan.

Les ratios minimums de capital réglementaire prescrits par le BSIF sont de 7 %, dans le cas du capital de catégorie 1, et de 10 %, dans le cas du capital total. La Banque dépassait amplement ces seuils minimums en date du 31 octobre 2011. Le BSIF a aussi prescrit un ratio actif/capital et la Banque respectait ce seuil au 31 octobre 2011.

17 Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu aux 31 octobre 2011 et 2010 et des autres éléments du résultat étendu pour les exercices clos à ces dates se présentaient comme suit :

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2011			2010		
	Solde d'ouverture	Variation nette	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Variation nette	Solde de clôture
Gains (pertes) de change non réalisé(e)s, après prise en compte des activités de couverture	(4 508) \$	(654) \$	(5 162) ¹⁾ \$	(3 917) \$	(591) \$	(4 508) ¹⁾ \$
Gains (perte) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente, après prise en compte des activités de couverture	818	(119)	699 ²⁾	540	278	818 ²⁾
Gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(361)	106	(255) ³⁾	(423)	62	(361) ³⁾
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(4 051) \$	(667) \$	(4 718) \$	(3 800) \$	(251) \$	(4 051) \$

- 1) Déduction faite d'une charge d'impôts cumulative de 800 \$ (charge de 761 \$ en 2010). Au 31 octobre 2011, les instruments non dérivés désignés comme des couvertures d'un investissement net s'élevaient à 5 730 \$ (5 869 \$ en 2010).
- 2) Déduction faite d'une charge d'impôts cumulative de 321 \$ (charge de 371 \$ en 2010).
- 3) Déduction faite d'une économie d'impôts cumulative de 86 \$ (économie de 128 \$ en 2010). Le reclassement du cumul des autres éléments du résultat étendu à l'état des résultats au cours des 12 prochains mois en raison des couvertures de flux de trésorerie en cours devrait donner lieu à une perte nette après impôts d'environ 164 \$ (perte nette après impôts de 172 \$ en 2010). Au 31 octobre 2011, la durée maximale des couvertures de flux de trésorerie en cours était inférieure à 8 ans (9 ans en 2010).

Autres éléments du résultat étendu

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations des composantes des autres éléments du résultat étendu.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2011			2010	2009
Variation nette des pertes de change non réalisées					
Gains (pertes) de change non réalisé(e)s, montant net ¹⁾	(754) \$	(869) \$	(2 410) \$		
Gains (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes, montant net ²⁾	100	278	674		
	(654)	(591)	(1 736)		
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente					
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente, montant net ³⁾	(63)	603	872		
Reclassement du montant net des (gains) pertes au bénéfice net ⁴⁾	(56)	(325)	22		
	(119)	278	894		
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					
Gains (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net ⁵⁾	68	(258)	(112)		
Reclassement du montant net des (gains) pertes au bénéfice net ⁶⁾	38	320	155		
	106	62	43		
Autres éléments du résultat étendu	(667) \$	(251) \$	(799) \$		

- 1) Déduction faite d'une charge d'impôts de néant.
- 2) Déduction faite d'une charge d'impôts de 39 \$ (charge de 115 \$ en 2010; charge de 328 \$ en 2009).
- 3) Déduction faite d'une économie d'impôts de 7 \$ (charge de 211 \$ en 2010; charge de 277 \$ en 2009).
- 4) Déduction faite d'une charge d'impôts de 43 \$ (charge de 128 \$ en 2010; économie de 59 \$ en 2009).
- 5) Déduction faite d'une charge d'impôts de 23 \$ (économie de 95 \$ en 2010; économie de 23 \$ en 2009).
- 6) Déduction faite d'une économie d'impôts de 18 \$ (économie de 141 \$ en 2010; économie de 67 \$ en 2009).

18 Rémunération à base d'actions

a) Régimes d'options sur actions

Aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés, des options visant l'achat d'actions ordinaires peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice ne doit pas être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de bourse précédent la date de l'attribution. De plus, pour les options attribuées à compter de décembre 2005, le prix d'exercice ne doit pas être inférieur au cours moyen pondéré du volume négocié à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution.

Les options sur actions attribuées aux salariés entre le 1^{er} novembre 2002 et le 31 octobre 2009 sont assorties d'une composante alternative de droits à la plus-value d'actions (« composante alternative DPV »), qui permettent aux salariés soit d'exercer leur option sur actions pour recevoir des actions, soit d'exercer la composante alternative DPV pour ainsi recevoir la valeur intrinsèque de l'option sur actions en espèces. De plus, au cours de l'exercice 2003, la composante alternative DPV a été attribuée rétroactivement aux options sur actions attribuées aux salariés au cours de l'exercice 2002. Toutes les autres modalités afférentes à ces options sur actions de l'exercice 2002 sont restées inchangées. Comme les options sur

actions de 2002 étaient hors du cours au moment de l'attribution, elles n'ont eu aucune incidence sur la charge de rémunération à base d'actions de la Banque à la date de l'attribution rétroactive de la composante alternative DPV.

Les options sur actions attribuées après le 1^{er} novembre 2009 ne sont pas assorties de la composante alternative DPV tel qu'il est décrit ci-dessus et sont passées en charges d'après la méthode de la juste valeur.

Les droits à ces options s'acquièrent de façon linéaire sur une période de quatre ans, et celles-ci deviennent exercables au plus tard 10 ans après la date d'attribution. Si la date d'échéance tombe à l'intérieur d'une période de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage.

Une charge totale de 46 millions de dollars (25 millions de dollars en 2010) a été enregistrée au poste «Salaires et avantages sociaux» dans l'état consolidé des résultats avec une hausse correspondante du surplus d'apport dans le bilan consolidé pour toutes les attributions classées dans les capitaux propres. La charge de rémunération liée aux coûts de rémunération non constatés des options non acquises s'élevait à 9 millions de dollars (8 millions de dollars en 2010) et sera comptabilisée sur une période moyenne pondérée de 1,75 an (1,84 an en 2010).

Les options en cours arrivent à échéance entre le 10 décembre 2011 et le 6 décembre 2020. Comme l'ont approuvé les actionnaires, 129 millions d'actions ordinaires au total ont été réservées en vue de leur émission aux termes de ce régime. De ce nombre, 84,4 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options sur actions et 21,3 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en cours, ce qui laisse 23,2 millions d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice d'options.

En 2001, les actionnaires ont approuvé un régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs. Au total, 800 000 actions ordinaires ont été réservées en vue de leur émission aux termes de ce régime à des administrateurs qui ne font pas partie de la direction de la Banque.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les options sur actions à l'intention des administrateurs sont passées en charges selon la méthode de la juste valeur. Au 31 octobre 2011, 40 000 (91 000 en 2010; 140 000 en 2009) étaient en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 24,46 \$ (23,79 \$ en 2010; 23,00 \$ en 2009). Au cours de l'exercice 2011, 51 000 de ces options ont été exercées (49 000 en 2010; 4 000 en 2009) à un prix d'exercice moyen pondéré de 23,27 \$ (21,54 \$ en 2010; 24,40 \$ en 2009). Ces options

viennent à échéance entre le 10 décembre 2011 et le 6 décembre 2012. Depuis l'exercice 2004, la Banque a cessé d'attribuer des options sur actions à ses administrateurs.

Au cours l'exercice 2011, 3 414 948 options sur actions ont été attribuées aux termes du régime d'options sur actions des salariés et, au 31 octobre 2011, une tranche de 3 392 776 options de celles-ci étaient en cours dont 2 671 012 étaient acquises.

Pour les options attribuées après le 1^{er} novembre 2009 qui ne sont pas assorties de la composante alternative DPV, la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées en 2011 s'élève à 9,42 \$ (8,47 \$ en 2010) d'après le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes à la date d'attribution d'après les hypothèses suivantes :

Aux	2011	2010
Taux d'intérêt sans risque	2,70 %	2,95 %
Rendement prévu	3,43 %	4,33 %
Volatilité prévue	23,24 %	27,12 %
Durée prévue des options	6,12 ans	6,03 ans

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des activités intervenues dans le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque :

	2011		2010		2009	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Aux 31 octobre						
En cours à l'ouverture de l'exercice	20 988	39,14 \$	22 889	33,90 \$	22 979	31,32 \$
Attribuées	3 415	55,63	3 954	47,75	4 427	33,89
Exercées en tant qu'options	(2 800)	29,01	(5 347)	23,94	(3 647)	18,56
Déchues/annulées	(186)	37,80	(229)	33,17	(524)	32,16
Exercées en tant que composante alternative DPV	(68)	28,18	(279)	27,28	(346)	26,80
En cours à la clôture de l'exercice ¹⁾	21 349	43,15 \$	20 988	39,14 \$	22 889	33,90 \$
Exercables à la clôture de l'exercice	12 422	39,84 \$	12 290	36,10 \$	15 404	30,40 \$
Réservees aux fins d'attribution	23 202		11 363		14 808	

Au 31 octobre 2011	Options en cours			Options exercables	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
24,40 \$ à 27,435 \$	2 446	0,70	24,53 \$	2 446	24,53 \$
31,45 \$ à 46,02 \$	7 782	5,13	36,71 \$	5 670	37,76 \$
47,39 \$ à 52,00 \$	5 620	7,13	49,11 \$	2 731	50,54 \$
52,57 \$ à 55,63 \$	5 501	7,96	54,46 \$	1 575	52,57 \$
	21 349	5,87	43,15 \$	12 422	39,84 \$

1) Comprend 14 163 016 (16 382 636 en 2010; 19 086 780 en 2009) options assorties de la composante alternative DPV et 7 185 705 options n'étant pas assorties de la composante alternative DPV.

Dans le cadre de l'acquisition de Patrimoine Dundee, les options sur actions de Patrimoine Dundee ont été converties en 1 293 308 options sur actions d'après le cours des actions ordinaires de la Banque le 1^{er} février 2011. Au 31 octobre 2011, 1 057 349 options sur actions étaient en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 48,14 \$. Entre le 1^{er} février 2011 et le

31 octobre 2011, 235 959 de ces options ont été exercées à un prix d'exercice moyen pondéré de 25,36 \$. Ces options viennent à échéance entre le 16 décembre 2011 et le 20 janvier 2021. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux termes de ce régime depuis le 1^{er} février 2011.

b) Régimes d'actionnariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent y cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque ou de dépôts auprès de la Banque. En général, la Banque verse de son côté un montant correspondant à 50 % des cotisations admissibles, jusqu'à concurrence d'un montant maximal, et le montant du versement de la Banque est passé en charges au poste « Salaires et avantages sociaux ». En 2011, les cotisations de la Banque ont totalisé 30 millions de dollars (29 millions de dollars en 2010; 30 millions de dollars en 2009). Le fiduciaire des régimes utilise les cotisations pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre et, par conséquent, l'appréciation ultérieure du cours des actions ne se traduit pas par une charge pour la Banque.

c) Autres régimes de rémunération à base d'actions

Tous les autres régimes de rémunération à base d'actions classés comme passifs se fondent sur des unités dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. Ces unités, à l'exception des droits à la plus-value d'actions (« DPV »), cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération à base d'actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur d'une partie des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant. En 2011, une charge totale de 204 millions de dollars (charge de 180 millions de dollars en 2010; charge de 79 millions de dollars en 2009) a été enregistrée au poste « Salaires et avantages sociaux » dans l'état consolidé des résultats pour rendre compte des variations du passif de la Banque se rapportant à ces unités. Cette charge comprend des pertes découlant des instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération à base d'actions de 25 millions de dollars (gains de 274 millions de dollars en 2010; gains de 154 millions de dollars en 2009). Ces régimes sont décrits ci-dessous :

Droits à la plus-value d'actions (« DPV »), y compris la composante alternative DPV

Les DPV englobent la composante alternative DPV, décrite ci-dessus, de même que les DPV autonomes qui sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Les DPV sont assortis de modalités d'acquisition et d'exercice semblables à celles des options sur actions à l'intention des salariés. Le coût des DPV est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Lorsqu'un DPV est exercé, la Banque verse en espèces le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution. Au cours de l'exercice 2011, 385 736 DPV ont été attribués (425 180 en 2010; 4 938 692 en 2009) et, au 31 octobre 2011, 16 760 924 DPV étaient en cours (19 636 734 en 2010; 23 467 755 en 2009), dont une tranche de 16 423 232 DPV étaient acquis (18 811 216 en 2010; 21 537 430 en 2009).

Régime d'unités d'actions à dividende différé (« UADD »)

Aux termes du Régime UADD, des hauts dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en espèces

devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement annuel (que la Banque passe en charges au poste « Salaires et avantages sociaux » dans l'état consolidé des résultats) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre espèces, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque; elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2011, 1 764 974 unités étaient en cours (1 655 197 en 2010; 1 591 426 en 2009).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs (« UADDA »)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste « Autres frais » dans l'état consolidé des résultats) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre espèces, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2011, 360 216 unités étaient en cours (350 029 en 2010; 324 066 en 2009).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes (« SUAR »)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits sont acquis après trois ans, et le paiement des unités aux salariés est effectué en espèces au bout de ce délai. La charge de rémunération à base d'actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Au 31 octobre 2011, 2 107 385 unités avaient été attribuées et étaient en cours (2 073 623 en 2010; 1 983 701 en 2009), et les droits visant 1 621 118 unités étaient acquis.

Régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits deviennent acquis après une période de trois ans. Les primes au titre du régime UAP attribuées après le 1^{er} novembre 2009 sont soumises à des critères de performance mesurés sur une période de trois ans. Dans le cas des primes attribuées avant cette date, une partie seulement de la prime était soumise à des critères de performance. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. La charge de rémunération à base d'actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de la performance obtenue par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en espèces au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2011, 7 822 434 unités (6 001 672 en 2010; 4 062 895 en 2009) avaient été attribuées et étaient en cours [y compris 7 385 718 unités (4 988 748 en 2010; 2 345 134 en 2009) soumises à des critères de performance], et les droits à 6 085 003 unités étaient acquis. Les unités ci-dessus comprennent les primes au titre du régime UAP attribuées aux employés de Scotia Capitaux tel qu'il est décrit ci-dessous.

Régime de paiement différé de Scotia Capitaux

Aux termes du Programme d'intérêt de Scotia Capitaux, une partie des primes attribuées à certains salariés (montants comptabilisés et passés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rapportent) est versée sous forme d'unités du RPD et la tranche restante est versée en espèces. Par la suite, ces unités sont payées en espèces aux salariés admissibles au cours de chacun des trois exercices suivants. Il est possible que des UAP ou des options sur actions/DPV (passés en charges de la façon susmentionnée) soient attribués aux autres salariés admissibles à la place d'unités du RPD.

Les unités du RPD attribuées après le 1^{er} novembre 2009 sont assujetties à des critères de performance mesurés sur la période d'acquisition des droits des unités. Ces critères de performance comprennent les mêmes critères qui sont appliqués au régime UAP décrit ci-dessus ainsi qu'une évaluation de la performance annuelle de la Banque et de Scotia Capitaux.

Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque et de la performance par rapport aux critères de performance établis, sont passées en charges de la même manière que les autres régimes de rémunération à base d'actions de la Banque au poste « Salaires et avantages sociaux » dans l'état consolidé des résultats.

Régimes d'actions gratuites et de primes de maintien en poste

Avant l'acquisition de Patrimoine Dundee le 1^{er} février 2011, Patrimoine Dundee avait établi un régime d'actions gratuites à l'intention des

participants admissibles. Le régime d'actions gratuites permettait l'émission de nouvelles actions ordinaires de Patrimoine Dundee ou l'acquisition d'actions sur le marché. Au moment de l'acquisition de Patrimoine Dundee, les actions gratuites qui avaient été attribuées mais dont les droits sous-jacents n'étaient pas encore acquis ont été converties en 377 516 nouvelles actions ordinaires de la Banque de Nouvelle-Écosse. Au 31 octobre 2011, il y avait 257 278 attributions en cours dans les régimes d'actions gratuites de Patrimoine Dundee. Entre le 1^{er} février 2011 et le 31 octobre 2011, 119 806 nouvelles actions ordinaires ont été émises pour ces régimes et 432 actions ordinaires ont été annulées. Aucune action gratuite n'a été attribuée au titre de ces régimes depuis le 1^{er} février 2011.

Avant l'acquisition de Patrimoine Dundee le 1^{er} février 2011, Patrimoine Dundee avait établi des régimes de primes de maintien en poste à base d'actions selon lesquels Patrimoine Dundee achetait sur le marché des actions qui étaient conservées en fiducie pour certains employés et gestionnaires de portefeuille. Au moment de l'acquisition de Patrimoine Dundee, les primes de maintien en poste ont été converties en actions ordinaires, en autres titres et en trésorerie. Au 31 octobre 2011, il y avait 506 807 actions ordinaires de la Banque détenues en fiducie pour ces régimes. Aucune attribution n'a été faite au titre de ces régimes depuis le 1^{er} février 2011.

Les régimes d'actions gratuites et de primes de maintien en poste sont considérés comme des attributions classées dans les capitaux propres.

19 Impôts sur le bénéfice

La Banque a constaté les impôts sur le bénéfice suivants dans ses états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre :

a) Éléments constitutifs de la charge d'impôts

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

Charge d'impôts inscrite à l'état consolidé des résultats

Impôts exigibles

Canada	
Impôts fédéraux	216 \$
Impôts provinciaux	263
Étranger	730
	1 209

2011	2010	2009
------	------	------

118 \$	(155) \$	\$
223	91	
847	1 035	
1 188	971	

Impôts futurs

Canada	
Impôts fédéraux	127
Impôts provinciaux	37
Étranger	37
	201

313	85	
87	37	
157	40	
557	162	

Total de la charge d'impôts inscrite à l'état consolidé des résultats

1 745 \$	1 133 \$	
-----------------	-----------------	--

Charge d'impôts inscrite à l'état consolidé de la variation des capitaux propres

Présentée dans les autres éléments du résultat étendu	29
Effet cumulatif de l'adoption d'une nouvelle convention comptable ¹⁾	–
Frais d'émission d'actions	–

244	708
–	323
(2)	(6)

Total de la charge d'impôts inscrite à l'état consolidé de la variation des capitaux propres

242	1 025
------------	--------------

Total de la charge (économie) d'impôts

1 439 \$	1 987 \$	2 158 \$
-----------------	-----------------	-----------------

1) La nouvelle norme comptable adoptée en 2009 porte sur le classement et la perte de valeur des actifs financiers. Se reporter à la rubrique « Modifications de normes comptables avant le 1^{er} novembre 2009 » à la note 1.

b) Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

Les impôts sur le bénéfice figurant à l'état consolidé des résultats diffèrent pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2011		2010		2009	
	Montant	Pourcentage de bénéfice avant impôts	Montant	Pourcentage de bénéfice avant impôts	Montant	Pourcentage de bénéfice avant impôts
Impôts sur le bénéfice au taux prévu par la loi	1 872 \$	28,0 %	1 842 \$	30,3 %	1 516 \$	31,6 %
Augmentation (diminution) des impôts sur le bénéfice imputable aux éléments suivants :						
Bénéfice des filiales et des succursales étrangères assujetti à un taux d'imposition moyen inférieur	(257)	(3,8)	(72)	(1,2)	(325)	(6,8)
Revenu exonéré d'impôt provenant de titres	(309)	(4,6)	(152)	(2,5)	(168)	(3,5)
Incidence sur les impôts futurs des modifications du taux d'imposition pratiquement en vigueur	54	0,8	105	1,7	120	2,5
Autres, montant net ¹⁾	50	0,7	22	0,4	(10)	(0,2)
Total des impôts sur le bénéfice et taux d'imposition effectif	1 410 \$	21,1 %	1 745 \$	28,7 %	1 133 \$	23,6 %

1) Inclut l'incidence favorable du gain non imposable découlant de l'acquisition de Patrimoine Dundee et la provision pour moins-value inscrite relativement à l'actif d'impôt futur découlant d'une perte sur la cession d'activités d'une filiale au cours d'un exercice antérieur.

c) Impôts futurs

Les actifs et (passifs) d'impôts futurs qui résultent de l'incidence fiscale des écarts temporaires s'établissaient comme suit aux dates indiquées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011	2010
Report de pertes en avant ¹⁾	1 114 \$	1 242 \$
Provision pour pertes sur créances ²⁾	566	686
Rémunération reportée	267	305
Revenu reporté	139	187
Locaux et matériel ³⁾	29	(65)
Actifs incorporels ³⁾	(802)	(135)
Caisse de retraite	(316)	(304)
Titres	(203)	(339)
Autres ³⁾	198	198
Impôts futurs nets ⁴⁾	992 \$	1 775 \$

1) Comprend un actif d'impôts futurs brut de 287 \$ au 31 octobre 2011 (347 \$ en 2010) relativement à des pertes fiscales inutilisées de filiales. Cet actif d'impôts futurs a été diminué d'une provision pour moins-value de 19 \$ (1 \$ en 2010), ce qui a donné lieu à un actif d'impôts futurs net de 268 \$ (346 \$ en 2010).

2) L'actif d'impôts futurs relatif à la provision pour pertes sur créances au 31 octobre 2011 a été réduit par une provision pour moins-value de 316 \$ (316 \$ en 2010), en raison de déductions fiscales inutilisées d'une filiale qui ont découlé de la provision pour pertes sur créances d'exercices antérieurs.

3) Les chiffres de la période antérieure ont été reclasés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.

4) Les impôts futurs nets de 992 \$ (1 775 \$ en 2010) correspondent à des actifs d'impôts futurs de 1 496 \$ (2 219 \$ en 2010), déduction faite de passifs d'impôts futurs de 504 \$ (444 \$ en 2010).

Le bénéfice de certaines filiales étrangères est assujetti à l'impôt uniquement lorsqu'il est rapatrié au Canada. Étant donné qu'aucun rapatriement n'est prévu dans un avenir prévisible, la Banque n'a constaté aucun passif d'impôts futurs. Si les bénéfices à distribuer de toutes ces filiales étrangères

étaient rapatriés, les impôts à payer au 31 octobre 2011 s'établiraient environ à 935 millions de dollars (907 millions de dollars au 31 octobre 2010).

20 Avantages sociaux futurs

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages sociaux futurs qui prévoient notamment des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages sous forme d'absences et de congés rémunérés couvrant la majorité de ses salariés dans le monde. Les tableaux qui suivent présentent

l'information financière liée aux principaux régimes de la Banque, qui comprennent les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages sociaux au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Jamaïque et au Royaume-Uni¹⁾.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

Variation des obligations au titre des prestations constituées

Obligations au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice
Coût des prestations gagnées au cours de l'exercice
Intérêts débiteurs afférents aux obligations au titre des prestations constituées
Cotisations des salariés
Prestations versées
Perte actuarielle (gain actuariel)
Faits non courants²⁾
Change

Obligations au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice⁴⁾

Variation de la juste valeur des actifs

Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice
Rendement réel des actifs
Cotisations de l'employeur
Cotisations des salariés
Prestations versées
Faits non courants²⁾
Change

Juste valeur des actifs à la clôture de l'exercice³⁾⁴⁾

Situation de capitalisation

Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport aux obligations au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice⁴⁾
Perte actuarielle nette non constatée
Coûts des services passés non constatés
Obligation transitoire (actif) non constaté(e)
Provision pour moins-value
Cotisations de l'employeur après la date de mesure
Charge nette au titre des prestations constituées payée d'avance (à payer) à la clôture de l'exercice

Inscrite sous :

Autres actifs au bilan consolidé de la Banque

Autres passifs au bilan consolidé de la Banque

Charge nette au titre des prestations payée d'avance (à payer) à la clôture de l'exercice

Charge de l'exercice au titre des prestations constituées

Coût des prestations gagnées au cours de l'exercice
Intérêts débiteurs afférents aux obligations au titre des prestations constituées
Rendement réel des actifs
Perte actuarielle (gain actuariel) sur les obligations au titre des prestations constituées
Montant (du gain constaté) de la perte constatée sur compression
Montant (du gain constaté) de la perte constatée sur règlement
Prestations spéciales de cessation d'emploi²⁾
Faits non courants²⁾

Éléments des coûts (des revenus) liés aux avantages sociaux futurs avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des avantages sociaux futurs

Ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des avantages sociaux futurs
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes
Écart entre la perte actuarielle nette constatée (le gain actuariel net constaté) et la perte actuarielle réelle (le gain actuariel réel) sur les obligations au titre des prestations constituées
Écart entre l'amortissement des faits non courants et les faits non courants réels
Amortissement afin de constater l'obligation transitoire (actif)

Variation de la provision pour moins-value constituée à l'égard de la charge au titre des prestations constituées payée d'avance

Charge (revenu) constaté(e) au titre des prestations constituées, exclusion faite de la charge au titre des prestations constituées se rapportant aux cotisations déterminées

Charge constatée au titre des prestations constituées se rapportant aux cotisations déterminées

Total de la charge constatée au titre des prestations constituées

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages sociaux		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009
5 255 \$	4 367 \$	4 414 \$	1 225 \$	1 038 \$	1 040 \$	
162	118	124	49	41	39	
302	306	298	74	72	71	
14	13	13	—	—	—	
(427)	(274)	(278)	(56)	(55)	(53)	
(117)	731	(47)	32	152	(21)	
(9)	19	(61)	—	(19)	—	
(30)	(25)	(96)	(22)	(4)	(38)	
5 150 \$	5 255 \$	4 367 \$	1 302 \$	1 225 \$	1 038 \$	
5 078 \$	4 830 \$	5 537 \$	277 \$	245 \$	256 \$	
426	363	(348)	23	28	4	
129	172	141	62	58	60	
14	13	13	—	—	—	
(427)	(274)	(278)	(56)	(55)	(53)	
(95)	—	(90)	—	—	—	
(32)	(26)	(145)	(19)	1	(22)	
5 093 \$	5 078 \$	4 830 \$	287 \$	277 \$	245 \$	
(57) \$	(177) \$	463 \$	(1 015) \$	(948) \$	(793) \$	
1 423	1 758	1 003	309	296	168	
125	104	96	(3)	(3)	(4)	
(122)	(178)	(216)	104	122	141	
—	(139)	(129)	—	—	—	
30	9	20	12	11	11	
1 399 \$	1 377 \$	1 237 \$	(593) \$	(522) \$	(477) \$	
1 645 \$	1 612 \$	1 463 \$	34 \$	31 \$	23 \$	
(246)	(235)	(226)	(627)	(553)	(500)	
1 399 \$	1 377 \$	1 237 \$	(593) \$	(522) \$	(477) \$	
162 \$	118 \$	124 \$	49 \$	41 \$	39 \$	
302	306	298	74	72	71	
(426)	(363)	348	(23)	(28)	(4)	
(117)	731	(47)	32	152	(21)	
—	—	—	—	(8)	—	
52	—	12	—	—	—	
48	—	31	—	—	—	
38	19	—	—	(19)	—	
59	811	766	132	210	85	
67	(36)	(753)	1	7	(17)	
192	(726)	49	(19)	(146)	28	
(26)	(8)	10	—	19	—	
(32)	(37)	(39)	18	18	18	
201	(807)	(733)	—	(102)	29	
(139)	10	(50)	—	—	—	
121	14	(17)	132	108	114	
7	6	5	—	—	—	
128 \$	20 \$	(12) \$	132 \$	108 \$	114 \$	

1) D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans les présentes données.

2) Les faits non courants comprennent les modifications aux régimes, les acquisitions, les cessions, les transferts, etc. Les prestations spéciales de cessation d'emploi sont aussi considérées comme des faits non courants liés aux prestations supplémentaires versées à la résiliation d'un régime de retraite.

3) La juste valeur des actifs des régimes de retraite investis en titres de la Banque s'élevait à 428 \$ (429 \$ en 2010; 426 \$ en 2009).

4) La date de mesure de la Banque est le 31 juillet ou le 31 août, selon le régime d'avantages sociaux futurs.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs comprennent les montants suivants se rapportant aux régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages sociaux		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Obligations au titre des prestations constituées ¹⁾	886 \$	4 841 \$	774 \$	1 302 \$	1 225 \$	890 \$
Juste valeur des actifs	509	4 349	446	287	277	96
Insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport aux obligations au titre des prestations constituées	(377) \$	(492) \$	(328) \$	(1 015) \$	(948) \$	(794) \$

1) Comprend des obligations au titre des prestations constituées de 286 \$ à la fin de 2011 (280 \$ en 2010; 258 \$ en 2009) liées aux ententes de retraite supplémentaires non capitalisées.

Hypothèses clés moyennes pondérées (en pourcentage)¹⁾

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour mesurer les obligations et les charges au titre des prestations constituées sont résumées dans le tableau qui suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages sociaux		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice						
Taux d'actualisation	6,00 %	5,90 %	7,05 %	5,80 %	6,00 %	6,90 %
Taux de croissance de la rémunération future ²⁾	3,30 %	3,60 %	3,90 %	1,20 %	1,30 %	1,30 %
Pour déterminer la charge (les revenus) au titre des prestations constituées au cours de l'exercice						
Taux d'actualisation	5,90 %	7,05 %	6,70 %	6,00 %	6,90 %	6,90 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs	6,70 %	7,50 %	7,25 %	7,90 %	8,50 %	8,70 %
Taux de croissance de la rémunération future ²⁾	3,60 %	3,90 %	3,90 %	1,30 %	1,30 %	1,50 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé à la clôture de l'exercice						
Taux de départ	S.O.	S.O.	S.O.	6,30 %	6,70 %	7,00 %
Taux final	S.O.	S.O.	S.O.	4,20 %	4,50 %	4,70 %
Exercice au cours duquel le taux final sera atteint	S.O.	S.O.	S.O.	2029	2029	2029

- 1) Tient compte des régimes étrangers qui, normalement, présentent des taux plus élevés que ceux des régimes canadiens. Le taux d'actualisation utilisé afin de déterminer la charge au titre des prestations constituées de 2011 pour tous les régimes de retraite canadiens s'est établi à 5,7 % et le taux pour les autres régimes d'avantages sociaux canadiens s'est établi à 5,8 % (6,8 % en 2010; 6,4 % en 2009). Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice 2011 s'est établi à 5,8 % pour le principal régime de retraite, à 5,6 % pour les autres régimes d'avantages sociaux canadiens et à 5,4 % pour tous les régimes de retraite canadiens (5,7 % pour tous les régimes de retraite canadiens et 5,8 % pour tous les autres régimes d'avantages sociaux canadiens en 2010; 6,8 % en 2009). Le taux de rendement à long terme prévu des actifs s'est chiffré à 7,0 % (7,0 % en 2010; 7,0 % en 2009) pour tous les régimes de retraite canadiens.
- 2) Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages sociaux ne tiennent pas compte des régimes flexibles canadiens d'avantages postérieurs au départ à la retraite mis en place au cours de l'exercice 2005, étant donné que ces régimes ne subissent pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

Analyse de sensibilité

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (en millions de dollars)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages sociaux	
	Obligation au titre des prestations constituées	Charge au titre des prestations constituées	Obligation au titre des prestations constituées	Charge au titre des prestations constituées
Incidence d'une baisse de 1 % du taux d'actualisation	827 \$	95 \$	195 \$	15 \$
Incidence d'une baisse de 1 % du taux de rendement à long terme prévu des actifs	S.O.	50	S.O.	3
Incidence d'une hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	58	12	—	—
Incidence d'une hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	S.O.	S.O.	155	27
Incidence d'une baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	S.O.	S.O.	(125)	(21)

Actifs

De façon générale, les investissements dans les actifs des principaux régimes de retraite de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable eu égard à l'obligation au titre des prestations constituées. Le portefeuille d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements dans les actifs des régimes par catégorie d'actifs et par secteur géographique favorise l'atténuation du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à une catégorie d'actifs,

à une région ou à un type d'investissement donnés. Pour chaque catégorie d'actifs, les services de sociétés de gestion de portefeuilles, y compris de gestionnaires apparentés, sont retenus et des mandats précis leur sont confiés.

Les directives liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. De façon générale, la politique en matière de composition des portefeuilles d'actifs tient compte

également de la nature de l'obligation au titre des prestations constituées des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement en particulier. D'autres limites relatives à la concentration et à la qualité des investissements sont prévues dans les politiques en matière d'investissements. L'utilisation d'instruments dérivés est normalement interdite, à moins qu'elle ne soit autorisée de façon précise. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement de couvertures des fluctuations des devises se rapportant aux placements dans des titres de capitaux propres américains détenus dans les régimes de retraite canadiens. Les directives relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont

Les répartitions moyennes pondérées réelles et ciblées des actifs des principaux régimes de la Banque, à la date de mesure et par type d'actif, se présentaient comme suit :

Type d'actif (en pourcentage)	Régimes de retraite				Autres régimes d'avantages sociaux			
	Répartition ciblée 2011	Répartition réelle 2011	Répartition réelle 2010	Répartition réelle 2009	Répartition ciblée 2011	Répartition réelle 2011	Répartition réelle 2010	Répartition réelle 2009
Placements en titres de capitaux propres	68 %	66 %	64 %	63 %	40 %	40 %	40 %	36 %
Placements en instruments à taux fixe	31 %	34 %	36 %	34 %	60 %	60 %	60 %	64 %
Autres	1 %	—	—	3 %	—	—	—	—
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Évaluations actuarielles

Les régimes de retraite les plus importants de la Banque font généralement l'objet d'une évaluation actuarielle tous les trois ans. La plus récente évaluation actuarielle du principal régime de retraite de la Banque a été réalisée le 1^{er} novembre 2008, et la prochaine évaluation actuarielle doit avoir lieu le 1^{er} novembre 2011 (ce régime représente 75 % des obligations au titre des prestations constituées et 78 % de la juste valeur des actifs des plus importants régimes de retraite de la Banque). Les évaluations actuarielles des autres régimes d'avantages sociaux importants de la Banque sont habituellement réalisées à intervalle biennal ou triennal, la plus récente ayant eu lieu le 31 juillet 2011 pour les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et le 31 juillet 2009 pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. À l'heure actuelle, les prochaines évaluations actuarielles sont prévues pour l'exercice 2014 en ce qui a trait aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et pour l'exercice 2012 en ce qui a trait aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, d'importants transferts de catégories d'actifs sont rares et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. la résiliation d'un régime). La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et deux fois l'an, on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition d'actifs cible.

De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, les actifs relativement moins importants de ces autres régimes d'avantages sociaux étant essentiellement liés à des programmes au Mexique.

Les répartitions moyennes pondérées réelles et ciblées des actifs des principaux régimes de la Banque, à la date de mesure et par type d'actif, se présentaient comme suit :

Paiements et cotisations en espèces

Au cours de l'exercice 2011, la Banque a effectué des paiements en espèces d'un montant net de 150 millions de dollars (161 millions de dollars en 2010; 154 millions de dollars en 2009) au titre de la capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées les plus importantes, notamment pour le versement de prestations aux prestataires dans le cadre d'ententes de retraite non capitalisées. La Banque a également effectué des paiements en espèces de 63 millions de dollars (58 millions de dollars en 2010; 60 millions de dollars en 2009) au titre des autres régimes d'avantages sociaux les plus importants au cours de l'exercice. La majeure partie de ces paiements est liée aux prestations versées aux prestataires aux termes de ces régimes. En outre, la Banque a effectué des paiements en espèces de 7 millions de dollars (6 millions de dollars en 2010; 5 millions de dollars en 2009) au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées les plus importantes.

21 Bénéfice par action ordinaire

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

Bénéfice de base par action ordinaire

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires

2011	2010	2009
4 959 \$	4 038 \$	3 361 \$
1 072	1 032	1 013
4,62 \$	3,91 \$	3,32 \$

Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)

Bénéfice de base par action ordinaire¹⁾

Bénéfice dilué par action ordinaire

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires

4 959 \$	4 038 \$	3 361 \$
-----------------	----------	----------

Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)

Options sur actions exercables (en millions)²⁾

Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice dilué (en millions)³⁾

Bénéfice dilué par action ordinaire¹⁾

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

2) Reflète l'effet potentiellement dilutif des options sur actions attribuées aux termes des régimes d'options sur actions de la Banque, tel qu'il a été établi selon la méthode du rachat d'actions. Ne tient pas compte des options assorties de la composante alternative DPV, car ces options sont passées en charges et constatées à titre de passif. Toutes les autres options sur actions sont comprises dans le calcul.

3) Certains instruments convertibles n'ont pas été pris en compte dans le calcul, puisque la Banque a le droit de les racheter avant la date de conversion moyennant un paiement en espèces.

22 Opérations entre apparentés

La Banque offre des services bancaires normaux à ses sociétés associées et aux autres apparentés dans le cours normal des activités. Les conditions de ces services sont similaires à celles qui s'appliquent à des tiers non apparentés. Les modalités des prêts accordés aux administrateurs dirigeants au Canada correspondent aux modalités du marché. Avant le 1^{er} mars 2001, la Banque a accordé des prêts à des dirigeants et à des employés à des taux réduits au Canada. Les prêts accordés avant le 1^{er} mars 2001 bénéficient d'une clause de droits acquis jusqu'à l'échéance. Dans certaines des filiales et succursales de la Banque à l'étranger, conformément aux lois et aux pratiques en vigueur sur place, des prêts peuvent être offerts aux dirigeants de ces établissements à des taux réduits ou selon des modalités avantageuses. Les prêts accordés à des membres de la haute direction s'élevaient à 11,0 millions de dollars au 31 octobre 2011 (7,3 millions de dollars en 2010) et les prêts accordés aux administrateurs, à 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars en 2010). Les administrateurs peuvent utiliser une partie ou la totalité de leurs jetons de présence reçus pour acheter des actions ordinaires de la Banque aux taux du marché aux

termes du régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Depuis le début de l'exercice 2004, la Banque n'attribue plus d'options sur actions aux administrateurs ne faisant pas partie de la direction. Se reporter à la note 18 intitulée « Rémunération à base d'actions » pour le détail de ces régimes. La Banque peut fournir des services bancaires à des sociétés apparentées à ses administrateurs. Ces arrangements interviennent aux mêmes conditions du marché que celles qui sont offertes à l'ensemble des clients et sont assujettis aux processus habituels de révision du crédit qu'applique la Banque. Au 31 octobre 2011, les prêts engagés par la Banque à l'égard d'entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevaient à 4,4 millions de dollars (4,6 millions de dollars en 2010), tandis que leur encours réel se chiffrait à 2,0 millions de dollars (2,8 millions de dollars en 2010).

23 Résultats d'exploitation sectoriels

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers à ses clientèles privée et commerciale ainsi qu'aux grandes entreprises dans le monde entier. Depuis le 1^{er} novembre 2010, la Banque a commencé à présenter de l'information en fonction de sa nouvelle structure qui comprend le groupe Gestion mondiale de patrimoine. La Banque se divise en quatre grands secteurs d'exploitation, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion mondiale de patrimoine et Scotia Capitaux.

Le secteur Réseau canadien fournit un large éventail de services bancaires aux particuliers et de services commerciaux par l'intermédiaire de ses succursales et de ses réseaux de distribution électronique, tant aux particuliers qu'aux petites et moyennes entreprises canadiennes. Les services de détail se composent de prêts aux particuliers et de prêts hypothécaires, de services de cartes de débit et de crédit, d'opérations sur comptes de dépôt dans des comptes d'épargne, de chèques et de prestations à la retraite et de services d'opérations. Outre des services de crédit, la clientèle commerciale bénéficie de services de dépôt et de gestion de trésorerie.

Le secteur Opérations internationales fournit des services bancaires de détail et des services commerciaux par l'intermédiaire de ses succursales, de ses filiales et de ses sociétés étrangères affiliées. Les produits, les services et les réseaux offerts sont généralement les mêmes que ceux de la division Réseau canadien.

La Gestion de patrimoine mondiale regroupe les activités de gestion de patrimoine et d'assurance de la Banque dans le monde entier, ainsi que les activités des Transactions bancaires mondiales. Les activités de gestion de patrimoine englobent les activités de la division Gestion d'actifs mondiale, chargée des activités mondiales d'élaboration de produits de placement ainsi que celles de la division Distribution de patrimoine mondiale, chargée des activités mondiales de services aux clients, qui comprennent notamment les services de gestion privée, les services aux clients institutionnels, les services de courtage de plein exercice, en ligne et à l'étranger, ainsi que les services de conseillers indépendants. Les produits d'assurance offerts au Canada comprennent l'assurance aux emprunteurs, l'assurance-vie, santé, habitation, auto et voyage. À l'échelle internationale, la Banque offre des produits d'assurance crédit, notamment l'assurance-vie, santé et biens, ainsi que d'autres produits non liés au crédit bancaire, notamment l'assurance-vie, santé, biens (habitation, auto et autres biens) et fraude GAB.

Scotia Capitaux est une banque d'investissement intégrée qui veille à répondre aux besoins de sa clientèle en matière de services de crédit et de services aux marchés financiers de même qu'en ce qui a trait à la gestion des risques dans le cadre des relations que la Banque entretient dans le monde entier avec des grandes sociétés, des institutions financières d'envergure et des administrations publiques de pays importants. Parmi les services offerts figurent des services de crédit et des services connexes, le placement de titres, les opérations de change, les produits dérivés, les produits de métaux précieux et les services consultatifs financiers. Ce secteur mène aussi des activités de transaction pour son propre compte et fournit du financement à court terme en dollars canadiens pour la Banque.

La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure comprenant la division Trésorerie de groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas ventilés à une unité d'exploitation.

L'information financière sectorielle comparative historique a été retraitée pour tenir compte de la nouvelle structure. Le retraitement de l'information financière des unités Réseau canadien, Opérations internationales et Autres n'a pas eu d'incidence sur l'information financière consolidée déjà présentée de la Banque.

Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 1. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait au revenu d'intérêts net exonéré d'impôt dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôts dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer le revenu d'intérêts net imposable à celui qui est exonéré d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il a fallu recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière afférente aux secteurs. Les actifs et les passifs sont établis aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs en fonction de l'utilisation. De même, le capital est réparti entre les secteurs selon une méthode établie en fonction du risque. Les opérations conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacun d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 (en millions de dollars)

	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondial	Scotia Capitaux	Autres ¹⁾	Total
Base de mise en équivalence						
Revenu d'intérêts net ²⁾	4 889 \$	3 988 \$	345 \$	1 066 \$	(1 018) \$	9 270 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	590	485	2	29	(60)	1 046
Autres revenus	1 351	1 420	2 973	1 894	380	8 018
Revenu d'intérêts net et autres revenus	5 650	4 923	3 316	2 931	(578)	16 242
Amortissement	159	146	50	51	5	411
Autres frais autres que d'intérêts	2 910	2 910	1 840	1 358	135	9 153
Bénéfice avant les éléments ci-dessous :						
Charge d'impôts	2 581	1 867	1 426	1 522	(718)	6 678
Bénéfice net ³⁾	719	382	208	338	(237)	1 410
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ³⁾	1 862 \$	1 485 \$	1 218 \$	1 184 \$	(481) \$	5 268 \$
Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque ³⁾	4	60	29	–	–	93
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	1 858	1 425	1 189	1 184	(481)	5 175
	210 \$	92 \$	9 \$	188 \$	70 \$	569 \$

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 (en millions de dollars)

	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondial	Scotia Capitaux	Autres ¹⁾	Total
Base de mise en équivalence						
Revenu d'intérêts net ²⁾	4 919 \$	3 616 \$	339 \$	1 093 \$	(1 346) \$	8 621 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	705	616	1	(43)	(40)	1 239
Autres revenus	1 302	1 323	1 864	2 086	309	6 884
Revenu d'intérêts net et autres revenus	5 516	4 323	2 202	3 222	(997)	14 266
Amortissement	146	129	21	35	3	334
Autres frais autres que d'intérêts	2 828	2 533	1 200	1 160	127	7 848
Bénéfice avant les éléments ci-dessous :						
Charge d'impôts	2 542	1 661	981	2 027	(1 127)	6 084
Bénéfice net ³⁾	772	504	165	677	(373)	1 745
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ³⁾	1 770 \$	1 157 \$	816 \$	1 350 \$	(754) \$	4 339 \$
Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque ³⁾	1	68	31	–	–	100
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	1 769	1 089	785	1 350	(754)	4 239
	197 \$	85 \$	9 \$	164 \$	61 \$	516 \$

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2009 (en millions de dollars)

	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine mondial	Scotia Capitaux	Autres ¹⁾	Total
Base de mise en équivalence						
Revenu d'intérêts net ²⁾	4 537 \$	3 585 \$	367 \$	1 427 \$	(1 588) \$	8 328 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	700	576	3	338	127	1 744
Autres revenus	1 203	1 182	1 522	2 138	84	6 129
Revenu d'intérêts net et autres revenus	5 040	4 191	1 886	3 227	(1 631)	12 713
Amortissement	152	126	17	32	3	330
Autres frais autres que d'intérêts	2 740	2 569	1 113	1 040	127	7 589
Bénéfice avant les éléments ci-dessous :						
Charge d'impôts	2 148	1 496	756	2 155	(1 761)	4 794
Bénéfice net ³⁾	679	256	131	704	(637)	1 133
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ³⁾	1 469 \$	1 240 \$	625 \$	1 451 \$	(1 124) \$	3 661 \$
Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque ³⁾	–	78	36	–	–	114
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	1 469	1 162	589	1 451	(1 124)	3 547
	186 \$	87 \$	9 \$	183 \$	48 \$	513 \$

- 1) Comprend les revenus provenant de toutes les autres unités d'exploitation de moindre importance, qui ont été de 140 \$ en 2011 [(169) \$ en 2010; (638) \$ en 2009], et le bénéfice net (la perte) de 43 \$ en 2011 [(152) \$ en 2010; (467) \$ en 2009]. Comprend également les redressements du siège social tels que l'élimination de la majoration du revenu exonéré d'impôt déclarée dans le revenu d'intérêts net et la charge d'impôts de 287 \$ en 2011 (286 \$ en 2010; 288 \$ en 2009), les variations de la provision générale, les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux unités d'exploitation et l'incidence des titrisations.
- 2) Depuis le 1^{er} novembre 2008, l'inclusion d'une charge au titre des primes de liquidité dans le coût des fonds affectés aux secteurs d'activité s'est traduite par une réduction de 270 \$ en 2011, de 239 \$ en 2010 et de 331 \$ en 2009 du revenu d'intérêts net des quatre principaux secteurs d'activité. Ce montant a été porté en diminution de la charge d'intérêts nette du secteur Autres. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été retraités.
- 3) Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres de la période antérieure ont été reclassés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Secteurs géographiques¹⁾

Le tableau qui suit présente un résumé des résultats financiers de la Banque par secteur géographique. Les revenus et les charges qui n'ont pas été réaffectés à des secteurs d'exploitation bien précis sont pris en compte dans le poste « Redressements du siège social ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Autres pays	Total
Revenu d'intérêts net	5 313 \$	421 \$	867 \$	3 385 \$	9 986 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	619	(13)	137	363	1 106
Autres revenus	4 762	495	452	2 079	7 788
Frais autres que d'intérêts	5 428	408	858	2 810	9 504
Charge d'impôts	713	210	73	380	1 376
	3 315 \$	311 \$	251 \$	1 911 \$	5 788 \$ (520)
Redressements du siège social					
Bénéfice net ²⁾					5 268 \$ 93
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ²⁾					5 175
Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque ²⁾					
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	354 \$	59 \$	19 \$	122 \$	554 \$ 15
Total de l'actif moyen, y compris les redressements du siège social					569 \$
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Autres	Total
Revenu d'intérêts net	4 960 \$	458 \$	801 \$	3 144 \$	9 363 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	709	(54)	168	456	1 279
Autres revenus	3 770	609	438	1 912	6 729
Frais autres que d'intérêts	4 653	327	778	2 379	8 137
Charge d'impôts	767	330	76	558	1 731
	2 601 \$	464 \$	217 \$	1 663 \$	4 945 \$ (606)
Redressements du siège social					
Bénéfice net ²⁾					4 339 \$ 100
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ²⁾					4 239
Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque ²⁾					
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	337 \$	47 \$	18 \$	105 \$	507 \$ 9
Total de l'actif moyen, y compris les redressements du siège social					516 \$
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2009 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Autres	Total
Revenu d'intérêts net	4 482 \$	641 \$	821 \$	3 332 \$	9 276 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	744	296	185	392	1 617
Autres revenus	3 211	452	424	1 673	5 760
Frais autres que d'intérêts	4 529	255	791	2 317	7 892
Charge d'impôts	538	222	69	380	1 209
	1 882 \$	320 \$	200 \$	1 916 \$	4 318 \$ (657)
Redressements du siège social					
Bénéfice net ²⁾					3 661 \$ 114
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ²⁾					3 547
Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque ²⁾					
Total de l'actif moyen (en milliards de dollars)	335 \$	44 \$	19 \$	109 \$	507 \$ 6
Total de l'actif moyen, y compris les redressements du siège social					513 \$

1) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

2) Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour connaître l'incidence des nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} novembre 2010. Les chiffres des périodes antérieures ont été reclasés pour être conformes à la présentation de la période à l'étude.

24 Garanties, engagements et passifs éventuels

a) Garanties

Une garantie s'entend d'un contrat qui peut éventuellement obliger le garant à faire des paiements à une autre partie en raison des facteurs suivants : i) des changements dans un sous-jacent représentant un taux d'intérêt, un taux de change, un indice ou une autre variable (y compris la survenance ou l'absence d'un événement) lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie, ii) l'engagement d'indemnisation fourni à l'autre partie est assorti des caractéristiques susmentionnées, iii) l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie, ou iv) le défaut, par une autre partie, de s'acquitter des obligations découlant de sa dette. Les diverses garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

	2011	2010
	Plafond éventuel de paiements futurs ¹⁾	Plafond éventuel de paiements futurs ¹⁾
Aux 31 octobre (en millions de dollars)		
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	21 150 \$	20 450 \$
Concours de trésorerie	9 810	8 377
Instruments dérivés	2 537	3 071
Engagements d'indemnisation	559	538

- 1) Le plafond éventuel des paiements futurs représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas mises en jeu et que le plafond éventuel des paiements futurs indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie

Les lettres de crédit de soutien et les lettres de garantie sont produites à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers. Ces garanties représentent l'obligation irrévocable de la Banque de payer le tiers bénéficiaire sur présentation de la garantie, une fois satisfaites les exigences documentaires qui y sont stipulées, sans qu'il faille enquêter sur la validité de la créance du bénéficiaire sur le client. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts. Au 31 octobre 2011, un montant de 8 millions de dollars (9 millions de dollars en 2010) était inscrit au poste « Autres passifs » du bilan consolidé au titre de ces garanties.

Concours de trésorerie

La Banque fournit des concours de trésorerie de sûreté à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont administrés par la Banque et par des tiers. Ces concours représentent une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêcherait un fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne seraient pas respectées. En règle générale, ces concours ont une échéance maximale de un an. Des concours de trésorerie de sûreté fournis à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs de 9 810 millions de dollars (8 377 millions de dollars en 2010), une tranche de 95 % (95 % en 2010) correspond à la trésorerie affectée aux fonds multicédants parrainés par la Banque.

La Banque fournit des rehaussements de crédit partiels, sous forme de lettres de crédit de soutien, aux fonds multicédants émettant du papier commercial, lesquels sont administrés par la Banque. Au 31 octobre 2011, ces rehaussements de crédit totalisaient 685 millions de dollars (669 millions de dollars en 2010) et ils étaient considérés comme des concours de trésorerie dans le tableau ci-dessus. Les rehaussements de crédit sont fournis afin de garantir une note d'évaluation de crédit de première qualité pour les billets émis par les fonds multicédants. En règle générale, ces concours ont une échéance maximale de un an. Aucune somme n'a été inscrite au bilan consolidé à l'égard de ces concours.

Instruments dérivés

La Banque conclut des contrats de vente de produits dérivés de crédit aux termes desquels la contrepartie est compensée pour des pertes sur un actif désigné (habituellement un prêt ou une obligation), advenant un défaut ou un autre événement déclencheur défini. La Banque conclut également des options de vente aux termes desquelles la contrepartie reçoit le droit, mais non l'obligation, de vendre une quantité donnée d'un instrument financier à un prix prédéterminé à une date fixée d'avance ou avant cette date. Ces options de vente sont habituellement liées à des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours d'actions. En règle générale, une entreprise, ou une administration publique est la contrepartie aux contrats de vente de produits dérivés de crédit et aux options de vente qui réunissent les caractéristiques des garanties décrites ci-dessus. Le plafond éventuel des paiements futurs présenté dans le tableau ci-dessus se rapporte aux contrats de vente de produits dérivés de crédit, aux options de vente et aux planchers. Par contre, il exclut certains contrats sur produits dérivés tels que les plafonds, la nature de ces contrats empêchant la quantification du plafond éventuel des paiements futurs. Au 31 octobre 2011, un montant de 215 millions de dollars (196 millions de dollars en 2010) était inscrit au poste « Instruments dérivés » dans le passif au bilan consolidé relativement à ces instruments dérivés.

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats prévoyant des dispositions en matière d'indemnisation : contrats d'achat, conventions de service, contrats de licence de marque, contrats d'entierrement, ventes d'actifs ou d'entreprises, ententes d'impartition, contrats de location, conventions de systèmes de compensation, mécanismes de prêt de titres, opérations structurées, etc. Conformément à ces contrats, la Banque peut indemniser les contreparties aux contrats à l'égard de certains aspects de ses activités qui dépendent de la performance des autres parties ou si certains événements surviennent : modifications des lois et règlements (y compris la législation fiscale), changements dans la situation financière de tiers, violation d'engagements et de garanties, obligations non divulguées, pertes provoquées par les actions de tiers ou résultant d'un litige amorcé par un tiers. Les dispositions en matière d'indemnisation varient selon la nature du contrat. En ce qui concerne certains types d'entente, la Banque peut, à son tour, obtenir un

engagement d'indemnisation d'une autre partie à l'entente ou elle peut avoir accès à une garantie aux termes des recours prévus au contrat. Dans bien des cas, les dispositions en matière d'indemnisation ne renferment aucun montant ou limite prédéterminé, et il est difficile de prédire quand auront lieu les événements susceptibles d'entraîner un paiement. Par conséquent, la Banque ne peut pas estimer, dans tous les cas, le plafond des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la

b) Autres engagements de crédit indirects

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements de crédit indirects sont en cours et ne sont pas reflétés dans le bilan consolidé. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales, aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de la Banque de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit soit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements de crédit indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés dans le bilan consolidé.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2011 ¹⁾	2010 ¹⁾
Lettres de crédit commerciales	1 340 \$	1 090 \$
Engagements de crédit ²⁾³⁾		
Échéance initiale de un an ou moins	41 709	43 089
Échéance initiale de plus de un an	65 806	60 493
Prêts de titres	12 334	12 463
Engagements d'achat de titres et autres engagements	574	436
Total	121 763 \$	117 571 \$

1) Les montants liés aux entités à détenteurs de droits variables sont présentés à la note 6.

2) Comprend les concours de trésorerie, déduction faite des rehaussements de crédit.

3) Exclut les engagements qui sont résiliables sans condition au gré de la Banque en tout temps.

c) Engagements aux termes de contrats de location et autres contrats à exécuter

Au 31 octobre 2011, les engagements futurs minimum au titre de la location de bâtiments et de matériel aux termes de contrats à long terme non résiliables étaient les suivants :

Pour les exercices (en millions de dollars)

2012	234 \$
2013	208
2014	175
2015	144
2016	112
2017 et par la suite	325
Total	1 198 \$

Les frais de location de bâtiments, déduction faite des revenus de sous-location, qui ont été portés à l'état consolidé des résultats, se sont élevés à 276 millions de dollars (243 millions de dollars en 2010; 243 millions de dollars en 2009). En outre, la Banque et ses filiales ont conclu certains contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

garantie ou des actifs disponibles aux termes des recours prévus au contrat qui atténuerait ces paiements. À ce jour, la Banque n'a jamais versé de paiements appréciables aux termes de ces engagements d'indemnisation. Au 31 octobre 2011, une somme de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2010) au titre des engagements d'indemnisation était inscrite au poste « Autres passifs » du bilan consolidé.

- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. Les titres transférés ne sont pas décomptabilisés. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affectation de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de contrôle du risque.

d) Actifs donnés en nantissement et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Par ailleurs, des titres sont mis en pension. Le détail de ces activités est présenté ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011	2010
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada ¹⁾	25 \$	25 \$
Administrations publiques et banques centrales étrangères ¹⁾	6 293	7 044
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires ¹⁾	1 853	2 026
Actifs donnés en nantissement au titre d'opérations sur instruments dérivés cotés	1 293	561
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les titres empruntés et prêtés	31 684	33 015
Actifs donnés en nantissement au titre d'opérations sur instruments dérivés négociés hors Bourse	4 994	5 267
Actifs donnés en nantissement au titre des obligations couvertes [se reporter à la note 6 a)]	11 435	7 584
Autres	3 195	103
Total des actifs donnés en nantissement	60 772 \$	55 625 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension ²⁾	46 062	40 286
Total	106 834 \$	95 911 \$

- 1) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins d'une participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.
- 2) Les titres mis en pension ne sont pas décomptabilisés.

e) Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Banque et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites et de procédures judiciaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs.

Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, d'après les renseignements

dont elle dispose actuellement, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges auront une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation.

25 Instruments financiers – gestion du risque

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un bilan composé essentiellement d'instruments financiers. En outre, la Banque utilise les instruments financiers dérivés tant à des fins de transaction qu'à des fins de gestion de l'actif et du passif. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché. La Banque mise sur des techniques de gestion du risque élaborées pour contrôler, évaluer et gérer ces risques, de la façon suivante :

- Des pratiques exhaustives de gestion du risque qui déterminent la tolérance de la Banque au risque, qui établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et qui tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Ces politiques sont approuvées par le conseil d'administration de la Banque, directement ou par l'entremise du Comité de direction et de gestion du risque.
- Des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses engagements financiers ou contractuels envers la Banque. Le groupe Gestion du risque global élabore la stratégie de gestion du risque et la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées tous les ans par le conseil d'administration. La stratégie de gestion du risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque unité

- Des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication d'information et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information requise nécessaire à la prise de décision.
- L'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis ci-dessous à la note 26. La note 28 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants nominaux de référence, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de gestion de l'actif et du passif, y compris les opérations de couverture.

d'exploitation. Cette stratégie a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacune des unités d'exploitation :

- les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles soient bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, soient gérées de manière conforme à la tolérance au risque de la Banque.

La politique de gestion du risque de crédit présente le détail, entre autres choses, des systèmes d'évaluation du risque de crédit et des paramètres estimatifs connexes, ainsi que de la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit, du calcul de la provision pour pertes sur créances et de l'autorisation des radiations. Elle fait partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une opération. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour l'opération. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à des segments de l'industrie ou à des secteurs d'activité. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, chaque cas est attribué à une catégorie particulière (prêts hypothécaires garantis, autres opérations de détail – crédit à terme, crédit renouvelable non garanti) et, au sein de chaque catégorie, à une notation du risque. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau de la catégorie et des notations du risque. Il y a lieu de se reporter à la note 28 c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur l'approche conforme à l'accord de Bâle II appliquée par la Banque. La Banque utilise l'approche avancée fondée sur les notations internes

(l'« approche NI avancée ») pour tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative et, depuis 2011, pour une partie importante des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux sociétés à l'étranger. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles à l'étranger. Aux termes de l'approche NI avancée, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques en ce qui a trait à la probabilité de défaut (« PD »), à la perte en cas de défaut (« PCD ») et à l'exposition en cas de défaut (« ECD »), lesquelles expressions sont définies comme suit :

- ECD : correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant au bilan et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan.
- PD : correspond à la mesure, exprimée en pourcentage, de la probabilité que l'emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.
- PCD : correspond à la mesure de la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par l'accord de Bâle II, soit en fonction des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit en fonction du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs, tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts immobiliers aux particuliers garantis.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Exposition en cas de défaut ¹⁾			2010	
	Montants prélevés ²⁾	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total
Par type de contrepartie					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Portefeuille soumis à l'approche NI avancée					
Prêts aux sociétés	72 341 \$	40 712 \$	34 124 \$	147 177 \$	111 522 \$
Prêts aux banques	22 373	11 153	22 265	55 791	43 508
Prêts aux emprunteurs souverains ⁴⁾	100 185	1 086	4 043	105 314	82 728
	194 899	52 951	60 432	308 282	237 758
Portefeuille soumis à l'approche standard					
Prêts aux sociétés	27 455	1 797	1 401	30 653	51 202
Prêts aux banques	3 651	188	56	3 895	14 564
Prêts aux emprunteurs souverains	3 379	42	—	3 421	13 029
	34 485	2 027	1 457	37 969	78 795
Total – prêts autres qu'aux particuliers	229 384 \$	54 978 \$	61 889 \$	346 251 \$	316 553 \$
Prêts aux particuliers					
Portefeuille soumis à l'approche NI avancée					
Prêts immobiliers garantis	91 735 \$	11 780 \$	— \$	103 515 \$	98 744 \$
Prêts renouvelables admissibles	14 239	12 195	—	26 434	19 783
Autres prêts aux particuliers	13 539	630	—	14 169	12 424
	119 513	24 605	—	144 118	130 951
Portefeuille soumis à l'approche standard					
Prêts immobiliers garantis	16 592	—	—	16 592	16 666
Autres prêts aux particuliers	13 669	—	—	13 669	12 567
	30 261	—	—	30 261	29 233
Total – prêts aux particuliers	149 774 \$	24 605 \$	— \$	174 379 \$	160 184 \$
Total	379 158 \$	79 583 \$	61 889 \$	520 630 \$	476 737 \$
Par secteur géographique⁵⁾					
Canada	230 707 \$	49 845 \$	25 092 \$	305 644 \$	280 984 \$
États-Unis	39 972	18 564	22 067	80 603	73 316
Mexique	11 580	161	760	12 501	12 658
Autres pays					
Europe	14 630	4 784	7 865	27 279	27 153
Antilles	27 505	2 242	2 088	31 835	30 490
Amérique latine (sauf le Mexique)	26 972	820	1 684	29 476	25 267
Tous les autres pays	27 792	3 167	2 333	33 292	26 869
Total	379 158 \$	79 583 \$	61 889 \$	520 630 \$	476 737 \$

1) Après les mesures d'atténuation du risque de crédit, l'exposition déterminée selon l'accord de Bâle II ne tient pas compte des titres de capitaux propres disponibles à la vente et des autres actifs.

2) Comprend les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres banques et les titres de créance disponibles à la vente.

3) Ne s'applique pas aux expositions relatives à des prêts aux particuliers. Comprend les instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les titrisations, les instruments dérivés et les opérations de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

4) Les expositions au titre des montants prélevés et des engagements non prélevés selon l'approche NI avancée comprennent des prêts hypothécaires garantis par l'État.

5) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits au bilan ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'actifs inscrits au bilan qui sont inclus dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de Bâle II, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit figurant à la page 155 des présents états financiers. Les montants aux termes des règles de Bâle II ne comprennent pas certains actifs tels que la trésorerie, les métaux précieux, les titres de capitaux propres disponibles à la vente ainsi que les autres actifs. Les expositions au risque de crédit aux termes de Bâle II excluent également tous les actifs du portefeuille de transaction et les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

	Expositions relatives aux actifs inscrits au bilan				
	Montants prélevés ¹⁾		Autres expositions		
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisations	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés
Au 31 octobre 2011 (en millions de dollars)					
Dépôts auprès d'autres banques	36 396 \$	– \$	– \$	6 914 \$	– \$
Titres de créance disponibles à la vente	26 179 ²⁾	21 446	397	–	–
Prêts hypothécaires à l'habitation	53 982 ³⁾	68 641	–	–	–
Prêts aux particuliers et sur cartes de crédit	–	59 562	2 934	–	–
Titres pris en pension	–	–	–	34 582	–
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	103 353	–	1 126	7 814	–
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 171	–	–	–	37 208
Instruments dérivés	–	–	–	–	–
Autres actifs	1 303	125	–	–	–
Total	229 384 \$	149 774 \$	4 457 \$	49 310 \$	37 208 \$
Au 31 octobre 2010	201 014 \$	153 412 \$	6 926 \$	41 238 \$	26 852 \$

1) Avant les provisions pour pertes sur créances pour les expositions liées à des prêts soumis à l'approche NI avancée et déduction faite des provisions spécifiques pour les expositions liées à des prêts soumis à l'approche standard.

2) Comprend des titres détenus à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur.

3) Comprend des prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si les tendances

économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille. Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteur. Aux 31 octobre 2011 et 2010, une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et de prêts commerciaux autorisés était constituée de prêts évalués à l'interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part des agences de notation externes. Des notations internes sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur.

Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la banque et les notations équivalentes de la part des agences de notation externes.

Notations internes et notations externes équivalentes

Notations internes	Notations externes équivalentes	
	Moody's	S&P
Première qualité		
99 – 98	Aaa à Aa1	AAA à AA+
95 – 90	Aa2 à A3	AA à A-
87 – 83	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-
Qualité inférieure		
80 – 75	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-
73 – 70	B1 à B3	B+ à B-
Sous surveillance		
65 – 30		
Défaut		
27 – 21		

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars) Catégorie des notations internes	Exposition en cas de défaut ¹⁾				2010
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ²⁾	Total	Total
Première qualité	88 990 \$	39 222 \$	51 901 \$	180 113 \$	145 253 \$
Qualité inférieure	48 106	13 370	7 766	69 242	38 967
Sous surveillance	2 733	217	69	3 019	3 185
Défaut	1 518	142	103	1 763	837
Total, exclusion faite des prêts hypothécaires à l'habitation	141 347 \$	52 951 \$	59 839 \$	254 137 \$	188 242 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État ³⁾	53 552	–	–	53 552	48 733
Total	194 899 \$	52 951 \$	59 839 \$	307 689 \$	236 975 \$

1) Après les mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) Comprend des instruments de crédit hors bilan tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les instruments dérivés, les titrisations exclusion faite de la protection de premier niveau de 593 \$ (783 \$ au 31 octobre 2010) et les opérations de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

3) Aux termes de l'accord de Bâle II, ces expositions sont classées à titre d'expositions sur les emprunteurs souverains et elles font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2011, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants prélevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des grandes sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 38 milliards de dollars (79 milliards de dollars au 31 octobre 2010). Les expositions liées à la plupart des prêts à des grandes sociétés et à des entreprises, principalement dans les Antilles et en Amérique latine, se

rapportent à des contreparties dont la cote de solvabilité n'est pas de première qualité selon les systèmes de notation internes de la Banque.

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. De par leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés.

d'évaluation. Les demandes de crédit individuelles sont traitées par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque qui permet de calculer la dette maximale que le client peut contracter.

iii) Qualité du crédit relative aux expositions liées aux prêts aux particuliers

Les méthodes de la Banque en matière d'octroi de crédit et de modélisation des risques sont davantage centrées sur le client que sur le produit. En général, les décisions liées aux prêts aux particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données dans le tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque notation de PD, par catégorie d'exposition.

Notation de PD	Fourchette de PD	Exposition en cas de défaut ¹⁾					2010
		Prêts immobiliers garantis					Total
		Prêts hypothécaires	Marges de crédit	Prêts renouvelables admissibles	Autres prêts aux particuliers	Total	Total
Très faible	0,0000 – 0,2099 %	56 282 \$	22 314 \$	11 363 \$	2 208 \$	92 167 \$	84 182 \$
Faible	0,2100 – 0,4599 %	5 814	282	4 383	5 891	16 370	19 510
Moyenne	0,4600 – 3,1999 %	9 327	5 572	8 058	4 725	27 682	23 249
Élevée	3,200 – 17,2899 %	1 852	1 311	2 112	978	6 253	2 461
Très élevée	17,2900 – 99,9999 %	321	201	335	247	1 104	998
Défaut	100 %	202	37	183	120	542	551
Total		73 798 \$	29 717 \$	26 434 \$	14 169 \$	144 118 \$	130 951 \$

1) Après les mesures d'atténuation du risque de crédit.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2011, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 30 milliards de dollars (29 milliards de dollars au 31 octobre 2010) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts aux particuliers, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement aux Antilles et

en Amérique latine. Une tranche de 17 milliards de dollars (17 milliards de dollars au 31 octobre 2010) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties**Garanties détenues**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à des dérivés, à des emprunts et des prêts de titres ainsi qu'à d'autres opérations relatives aux marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités habituelles en matière de garanties pour les opérations de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombent à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur marchande de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque peut alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

b) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque d'illiquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Le conseil reçoit des rapports sur l'exposition au risque et sur les résultats obtenus par rapport aux plafonds approuvés. Le Comité de gestion du passif (« CGP ») supervise le risque d'illiquidité pour la haute direction et se réunit chaque semaine à cette fin.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque d'illiquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque d'illiquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;

i) Échéances contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles de certains des passifs financiers de la Banque.

Au 31 octobre 2011 (en millions de dollars)	Payables à vue	Payables sur préavis	Payables à moins de 1 an	Payables de 1 à 5 ans	Payables à plus de 5 ans	Total
Dépôts	60 324 \$	67 438 \$	192 337 \$	70 110 \$	6 167 \$	396 376 \$
Débentures subordonnées	–	–	–	251	5 672	5 923
Total	60 324 \$	67 438 \$	192 337 \$	70 361 \$	11 839 \$	402 299 \$
Au 31 octobre 2010	55 641 \$	67 674 \$	167 711 \$	66 523 \$	10 540 \$	368 089 \$

ii) Engagements de crédit

Dans le cours normal des activités, la Banque contracte des engagements de crédit qui représentent une promesse de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Ces engagements, qui ne sont pas reflétés dans le bilan consolidé, sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de contrôle du risque.

Aux 31 octobre 2011 et 2010, environ la moitié des engagements de crédit avaient une durée à courir jusqu'à l'échéance de moins de un an.

Au 31 octobre 2011, la valeur marchande des garanties acceptées pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 59,3 milliards de dollars (44,3 milliards de dollars en 2010). Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, d'emprunts et de prêts de titres ainsi que d'opérations sur dérivés.

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des opérations de nantissement d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 24 d). Les opérations de nantissement d'actifs sont exécutées selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités d'emprunt et de prêt de titres et aux autres activités de prêt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion du risque standards en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses engagements;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque, à l'échelle canadienne et à l'échelle mondiale;
- élaboration d'un plan d'urgence en matière de liquidité.

Les activités de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque d'illiquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

iii) Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus des activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants nominaux de référence des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 28 b).

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, le cours des actions, les taux de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré au moyen du cadre de politiques et plafonds à l'égard du risque de marché, lequel est approuvé par le conseil d'administration. Le CGP et le Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques veillent à l'application du cadre établi par le conseil et ils surveillent les risques de marché auxquels la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ces risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Les mesures utilisées sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque («VAR»), les essais dans des conditions critiques, l'analyse de sensibilité ainsi que les modèles de simulation et l'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt. Le conseil d'administration passe en revue les résultats de ces mesures sur une base trimestrielle. Les modèles sont validés séparément par la Banque avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique officiel.

La VAR est une mesure statistique qui sert à estimer la perte de valeur potentielle des positions de la Banque attribuable aux fluctuations défavorables des cours du marché sur un horizon temporel déterminé et selon un seuil de confiance donné. La qualité de la VAR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt, y compris le risque d'écart de taux, correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt, aux taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, aux variations du prix du crédit sur le marché et à la solvabilité d'un émetteur donné. La Banque gère activement son exposition au risque de taux d'intérêt en vue d'améliorer le revenu d'intérêts net dans le cadre de tolérances établies à l'égard du risque. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de financement et de placement de la Banque est géré conformément aux

VAR est comparée au bénéfice et à la perte hypothétiques et réels. À titre de complément à la VAR, la Banque a aussi recours à des essais dans des conditions critiques afin d'évaluer l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples dans les facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme d'essais dans des conditions critiques est conçu de manière à circonscrire les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse absorber les pertes potentielles résultant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à plus de 75 essais dans des conditions critiques chaque jour et à plus de 250 essais dans des conditions critiques chaque mois.

L'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique de l'actif et du passif. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants pour la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux particuliers. L'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt afférente aux services aux particuliers, aux services bancaires de gros et au secteur Opérations internationales de la Banque. Dans le cadre d'une telle analyse, les actifs et les passifs ainsi que les instruments dérivés sensibles aux taux d'intérêt sont classés selon des périodes données, selon les dates contractuelles d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, en prenant la date la plus proche, en fonction des dates prévues de modification des taux.

politiques et aux plafonds globaux approuvés par le conseil, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis le bénéfice et la valeur économique des capitaux propres. Le plafond relatif au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur le bénéfice net de l'exercice de la Banque, tandis que celui qui est lié à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actuelle de l'actif net de la Banque. Celle-ci utilise aussi des plafonds d'écart pour contrôler le risque de taux d'intérêt afférent à chaque devise.

Écart de sensibilité aux variations de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente un sommaire de la valeur comptable des actifs, des passifs et des capitaux propres figurant au bilan, ainsi que les montants nominaux de référence des instruments dérivés afin d'établir l'écart de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de la Banque à la date contractuelle d'échéance ou de révision des taux d'intérêt selon celle qui est

À l'échelle de la Banque

	2011						Total
	Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt ¹⁾	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Insensibilité aux variations de taux d'intérêt	
	Au 31 octobre 2011 (en millions de dollars)						
Liquidités	1 671 \$	39 342 \$	704 \$	– \$	– \$	12 754 \$	54 471 \$
Titres détenus à des fins de transaction	19	4 743	5 903	14 736	11 169	26 757	63 327
Titres détenus à des fins autres que de transaction	1 703	9 692	5 108	30 452	1 923	7 668 ²⁾	56 546
Titres pris en pension	2 983	27 548	4 051	–	–	–	34 582
Prêts	30 268	158 097	31 744	69 197	8 125	1 271 ³⁾	298 702
Autres actifs	–	–	–	–	–	67 628 ⁴⁾	67 628
Total de l'actif	36 644 \$	239 422 \$	47 510 \$	114 385 \$	21 217 \$	116 078 \$	575 256 \$
Dépôts	48 436 \$	217 131 \$	43 309 \$	68 836 \$	3 697 \$	14 967 \$	396 376 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	9 379	35 753	930	–	–	–	46 062
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	24	897	1 005	6 993	4 800	1 731	15 450
Débentures subordonnées	–	–	172	5 214	537	–	5 923
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–
Autres passifs	–	–	–	–	–	78 045 ⁴⁾	78 045
Capitaux propres	–	–	–	–	–	33 400 ⁴⁾	33 400
Total du passif et des capitaux propres	57 839 \$	253 781 \$	45 416 \$	81 043 \$	9 034 \$	128 143 \$	575 256 \$
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt des montants au bilan	(21 195)	(14 359)	2 094	33 342	12 183	(12 065)	–
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt des montants hors bilan	–	10 748	1 025	(12 051)	278	–	–
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt en raison des révisions contractuelles	(21 195)	(3 611)	3 119	21 291	12 461	(12 065)	–
Ajustement en fonction des révisions contractuelles prévues	38 885	14 268	(11 213)	(23 052)	(8 708)	(10 180)	–
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant global	17 690 \$	10 657 \$	(8 094) \$	(1 761) \$	3 753 \$	(22 245) \$	– \$
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant global cumulatif	17 690 \$	28 347 \$	20 253 \$	18 492 \$	22 245 \$	– \$	– \$
Au 31 octobre 2010 (en millions de dollars)							
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant global	(7 952) \$	32 649 \$	(9 526) \$	1 855 \$	4 558 \$	(21 584) \$	– \$
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant global cumulatif	(7 952) \$	24 697 \$	15 171 \$	17 026 \$	21 584 \$	– \$	– \$

1) Correspond aux instruments financiers dont le taux d'intérêt varie en même temps que le taux d'intérêt sous-jacent, par exemple les prêts portant intérêt au taux préférentiel.

2) Comprend les actions ordinaires, les actions privilégiées et les participations comptabilisées à la valeur de consolidation.

3) Comprend le montant net des prêts douteux, déduction faite de la provision générale.

4) Comprend les instruments non financiers.

la plus rapprochée. À cette fin, des ajustements sont apportés pour tenir compte des remboursements de prêts hypothécaires et d'autres prêts d'après les tendances historiques et reclasser les instruments détenus à des fins de transaction de la Banque dans les catégories «Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt» et «Moins de 3 mois».

Taux effectifs moyens à la date contractuelle de révision ou d'échéance, selon la date la plus proche

Les tableaux ci-après donnent un aperçu des taux effectifs moyens des instruments financiers sensibles aux variations des taux d'intérêt à la date contractuelle de révision ou d'échéance, selon la date la plus proche.

Au 31 octobre 2011 (en pourcentage)	Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt					Total
		Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Liquidités	1,8 %	0,6 %	1,4 %	– %	– %	0,7 %
Titres détenus à des fins de transaction	–	2,0	2,2	2,2	3,5	2,6
Titres détenus à des fins autres que de transaction ¹⁾	1,6	2,9	4,0	3,7	4,5	3,5
Titres pris en pension	0,1	1,3	1,0	–	–	1,1
Prêts ²⁾	4,3	3,4	5,4	4,8	5,7	4,1
Dépôts ³⁾	0,9	0,8	2,3	3,0	5,2	1,4
Obligations relatives aux titres mis en pension	0,1	1,3	1,4	–	–	1,1
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	0,2	0,9	1,1	1,0	2,3	1,5
Débentures subordonnées ³⁾	–	–	0,1	5,6	5,7	5,5⁴⁾

Au 31 octobre 2010 (en pourcentage)	Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt					Total
		Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Liquidités	2,8 %	0,6 %	0,9 %	– %	– %	0,7 %
Titres détenus à des fins de transaction	–	1,1	1,6	2,4	3,6	2,5
Titres détenus à des fins autres que de transaction ¹⁾	1,2	4,5	3,7	4,2	4,2	3,9
Titres pris en pension	0,2	1,2	0,7	–	–	1,2
Prêts ²⁾	5,0	3,5	4,3	4,9	6,2	4,2
Dépôts ³⁾	0,8	0,9	2,4	3,2	5,4	1,5
Obligations relatives aux titres mis en pension ³⁾	0,2	1,2	1,7	–	–	1,1
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	–	0,9	1,1	1,3	3,0	1,8
Débentures subordonnées ³⁾	–	–	0,7	5,4	6,3	5,5 ⁴⁾
Obligations au titre des instruments de capitaux propres ³⁾	–	7,3	–	–	–	7,3

- 1) Le taux effectif est fonction du coût ou du coût après amortissement et des taux d'intérêt contractuels ou de dividende déclarés, ajustés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Le taux effectif des titres exonérés d'impôt n'a pas été calculé sur une base de mise en équivalence fiscale.
- 2) Le taux effectif est fonction de la valeur comptable, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, et des taux d'intérêt contractuels, ajustés pour tenir compte de l'amortissement des revenus reportés.
- 3) Le taux effectif est fonction de la valeur comptable et des taux contractuels.
- 4) Après ajustement pour tenir compte de l'incidence des instruments dérivés connexes, le taux effectif s'est établi à 5,2 % (5,2 % en 2010).

Sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt, le tableau qui suit indique l'incidence pro forma après impôts sur le bénéfice net au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 ou de 200 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises, telles qu'elles ont été déterminées par la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011						2010	
	Bénéfice net			Valeur économique des capitaux propres				
	Dollars canadiens	Autres Devises ¹⁾	Total	Dollars canadiens	Autres devises ¹⁾	Total		
Augmentation de 100 points de base	139 \$	39 \$	178 \$	56 \$	(200) \$	(144) \$	50 \$ (415) \$	
Diminution de 100 points de base	(144) \$	(41) \$	(185) \$	(149) \$	235 \$	86 \$	(35) \$ 411 \$	
Augmentation de 200 points de base	291 \$	77 \$	368 \$	79 \$	(379) \$	(300) \$	102 \$ (829) \$	
Diminution de 200 points de base	(284) \$	(82) \$	(366) \$	(328) \$	452 \$	124 \$	(80) \$ 858 \$	

- 1) Le bénéfice net et la valeur économique des capitaux propres pour 2011 comprennent les bilans en devises mexicaines, chiliennes et péruviennes.

ii) Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme et de la volatilité des taux de change. Le risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction, qui est également appelé le risque de change

structurel, découle principalement des investissements nets de la Banque dans des établissements étrangers autonomes et il est assujetti au plafond approuvé par le conseil d'administration. Ce plafond tient compte de la volatilité éventuelle des capitaux propres et de l'incidence éventuelle des

fluctuations du change sur les ratios de capital. Chaque trimestre, le CGP examine la position de la Banque quant à ces investissements nets. La Banque peut se protéger contre ce risque en totalité ou en partie en finançant ces placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des dérivés.

La Banque est exposée au risque de change à l'égard du bénéfice issu de ses établissements étrangers. Pour gérer ce risque, elle extrapole ses revenus et ses dépenses en devises, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGP évalue les données économiques et effectue des prévisions afin de décider quelle est la tranche des revenus et des dépenses estimatives futurs en devises à couvrir. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au

iii) Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des instruments de capitaux propres. Le risque lié aux cours des actions est souvent subdivisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui renvoie à la sensibilité d'un instrument ou de la valeur d'un portefeuille aux fluctuations du cours de l'ensemble des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui renvoie à la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement de titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de contrôles approuvés par le conseil d'administration en matière de plafonds s'appliquant aux portefeuilles, à la valeur à risque et aux essais dans des conditions critiques. Les placements en

iv) Gestion du risque lié au portefeuille de transaction

Les activités de transaction de la Banque sont surtout axées sur les transactions des clients. Un portefeuille de transaction se compose de participations dans des produits financiers soit à des fins de négociation, soit afin de couvrir d'autres éléments du portefeuille.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds approuvés par le conseil, y compris les plafonds globaux établis par la VAR et les essais dans des conditions critiques.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global. En outre, ces unités

VAR quotidienne par facteur de risque

(en millions de dollars)

Taux d'intérêt	
Capitaux propres	
Change	
Marchandises	
Diversification	
VAR à l'échelle de la Banque	

comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises.

En l'absence de couverture, au 31 octobre 2011, une hausse (baisse) de un pour cent du dollar canadien par rapport à toutes les devises dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son bénéfice annuel avant impôts d'environ 33 millions de dollars (34 millions de dollars au 31 octobre 2010), principalement en raison de sa position en dollars américains. Au 31 octobre 2011, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 216 millions de dollars (199 millions de dollars au 31 octobre 2010) des pertes de change non réalisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu figurant dans les capitaux propres.

titres de capitaux propres comprennent les actions ordinaires et privilégiées ainsi qu'un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par le Groupe Trésorerie sous l'orientation stratégique du CGP. Le Comité de l'investissement examine et approuve les stratégies d'investissement dans des titres de capitaux propres, la répartition stratégique des actifs et les types de transactions définies dans son mandat. Le Groupe Trésorerie délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

La juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente est présentée à la note 3.

établissent des rapports sur les gains et les pertes, sur la VAR et sur le respect des plafonds établis, qu'elles remettent aux dirigeants des unités d'exploitation et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La Banque calcule la VAR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour. Par conséquent, il est prévu qu'environ une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VAR. La Banque calcule la VAR du risque de marché général et du risque spécifique aux capitaux propres à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VAR du risque spécifique à la dette, la Banque combine la méthode de Monte Carlo et des simulations historiques. Le tableau ci-dessous présente la VAR de la Banque par facteur de risque :

Au 31 octobre 2011	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011			Au 31 octobre 2010
	Moyenne	Haut	Bas	
8,3 \$	10,3 \$	20,9 \$	6,2 \$	9,0 \$
1,7	4,8	10,9	1,1	3,4
1,3	1,2	2,4	0,4	0,9
2,6	2,2	4,5	1,2	1,5
(5,4)	(7,2)	s.o.	s.o.	(6,3)
8,5 \$	11,3 \$	19,6 \$	7,8 \$	8,5 \$

26 Instruments financiers – juste valeur

La juste valeur s'entend normalement de la contrepartie dont conviendraient les parties à une opération sans lien de dépendance, parties qui seraient avisées et consentantes et agiraient en toute liberté. Les cours vendeur et acheteur sur un marché actif constituent les éléments probants les plus fiables pour établir la juste valeur. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un cours pour une opération hors Bourse, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes, habituellement fondés sur des données observables du marché, sont utilisés pour estimer la juste valeur. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif ont été évalués à l'aide des cours indicatifs, de la valeur actualisée ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit faire appel à davantage de jugement dans son évaluation. En outre, le calcul de la juste valeur estimative se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future.

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les terrains, les bâtiments et le matériel, n'est pas incluse dans ces montants.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011			2010		
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable/(défavorable)	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable/(défavorable)
Actif						
Liquidités	54 471 \$	54 471 \$	– \$	46 027 \$	46 027 \$	– \$
Titres	119 873	119 873	–	116 563	116 563	–
Titres pris en pension	34 582	34 582	–	27 920	27 920	–
Prêts	302 982	298 702	4 280	285 982	284 224	1 758
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 172	8 172	–	7 616	7 616	–
Instruments dérivés (note 28)	37 208	37 208	–	26 852	26 852	–
Autres	7 622	7 622	–	6 820	6 820	–
Passif						
Dépôts	397 914	396 376	(1 538)	363 323	361 650	(1 673)
Acceptations	8 172	8 172	–	7 616	7 616	–
Obligations relatives aux titres mis en pension	46 062	46 062	–	40 286	40 286	–
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	15 450	15 450	–	21 519	21 519	–
Autres	29 294	29 294	–	29 063	29 063	–
Débentures subordonnées	6 348	5 923	(425)	6 439	5 939	(500)
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	–	–	–	505	500	(5)
Instruments dérivés (note 28)	40 889	40 889	–	31 990	31 990	–

Détermination de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes [se reporter à la note 28 d) pour obtenir la juste valeur des instruments dérivés].

La Banque présume que la juste valeur des liquidités, des titres pris en pension, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des autres actifs, des obligations relatives aux titres mis en pension, des acceptations et des autres engagements se rapproche de leur valeur comptable puisqu'il s'agit d'éléments à court terme.

La juste valeur des titres est présentée à la note 3 en ce qui a trait aux titres qui ont un cours de marché. En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente qui n'ont pas de cours de marché, les montants présentés dans le tableau ci-dessus tiennent compte de ces titres comptabilisés au coût. Les obligations relatives aux titres vendus à découvert sont inscrites à leur juste valeur. La juste valeur est établie en fonction des cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. S'il n'est pas facile d'obtenir le

La fluctuation des taux d'intérêt et des écarts de taux constitue la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût après amortissement, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux. La valeur comptable des titres disponibles à la vente, des instruments dérivés et des instruments financiers détenus à des fins de transaction est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

La valeur comptable de certains actifs et passifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement peut excéder leur juste valeur, principalement en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Dans ces cas, la Banque ne ramène pas la valeur comptable des actifs et passifs financiers à leur juste valeur, étant donné qu'elle entend conserver ces éléments jusqu'au recouvrement de leur juste valeur, ce qui pourrait aller à leur échéance.

cours du marché d'un titre, la juste valeur est estimée à l'aide des cours de marché de titres similaires ou d'autres méthodes d'évaluation.

La juste valeur estimative des prêts tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt depuis le montage des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- pour les prêts à taux variable, les ajustements éventuels au titre des changements aux écarts de taux ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur est présumée être égale à la valeur comptable;
- pour tous les autres prêts, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus pour ces prêts au moyen des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des prêts comportant des conditions et des risques similaires.

La juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis ou des dépôts à taux variable payables à une date déterminée n'est pas ajustée au titre des changements aux écarts de taux. Par conséquent, il est présumé que la juste valeur de ces types de dépôts est égale à leur valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables à une date déterminée est obtenue en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des conditions et des risques similaires.

Hiérarchie de la juste valeur

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide des cours du marché, lorsque de tels cours sont disponibles. L'utilisation de cours du marché donne lieu à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont dites être de niveau 3. Le tableau qui suit présente la hiérarchie de la juste valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2011				2010			
	Niveau 1	Niveau 2 ¹⁾	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2 ¹⁾	Niveau 3	Total
Actifs								
Titres détenus à des fins de transaction ²⁾	41 988 \$	19 802 \$	1 537 \$	63 327 \$	48 869 \$	14 689 \$	1 126 \$	64 684 \$
Titres disponibles à la vente ³⁾	14 169	35 442	1 650	51 261	13 801	31 246	1 263	46 310
Instruments dérivés	1 171	35 600	437	37 208	499	25 652	701	26 852
Passifs								
Obligations relatives à des titres vendus à découvert	10 150 \$	5 300 \$	– \$	15 450 \$	17 685 \$	3 832 \$	2 \$	21 519 \$
	1 452	37 737	1 700	40 889	506	29 051	2 433	31 990

1) Les prêts et les billets de dépôt détenus à des fins de transaction sont classés dans le niveau 2.

2) Comprend des titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Les titres détenus à des fins de transaction de niveau 2 comprennent des obligations émises principalement par des administrations publiques étrangères de 6 481 \$ (4 710 \$ en 2010) et des obligations de sociétés et autres titres de créance et de capitaux propres qui sont pour la plupart négociés en Bourse de 10 206 \$ (9 979 \$ en 2010).

3) Exclusion faite de titres de capitaux propres disponibles à la vente qui ne sont pas négociés sur un marché actif d'une valeur de 794 \$ (918 \$ en 2010). Les titres disponibles à la vente de niveau 2 comprennent des obligations émises principalement par des administrations publiques étrangères de 7 060 \$ (4 757 \$ en 2010) et des obligations de sociétés et autres titres de créance qui sont pour la plupart négociés en Bourse de 6 481 \$ (7 810 \$ en 2010). Le reste des titres disponibles à la vente de niveau 2 est composé essentiellement de titres adossés à des créances hypothécaires garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations de la valeur des instruments de niveau 3 survenues au cours de l'exercice :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2011			2010		
	Titres détenus à des fins de transaction ¹⁾	Titres disponibles à la vente	Instruments dérivés	Titres détenus à des fins de transaction ¹⁾	Titres disponibles à la vente	Instruments dérivés
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 124 \$	1 263 \$	(1 732)²⁾ \$	1 976 \$	1 395 \$	(1 285) ²⁾ \$
Gains (pertes) comptabilisé(e)s dans le bénéfice net ³⁾	37	28	(31)	(16)	9	(268)
Gains (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat étendu	–	4	–	–	6	–
Achats, ventes, émissions et règlements, montant net	356	334	495	(742)	(142)	(196)
Autres, montant net	20	21	6	(94)	(5)	17
Solde à la clôture de l'exercice	1 537 \$	1 650 \$	(1 262)²⁾ \$	1 124 \$	1 263 \$	(1 732) ²⁾ \$

1) La variation des titres détenus à des fins de transaction de niveau 3 est présentée après déduction faite de la variation de l'obligation relative aux titres vendus à découvert.

2) Représente un passif net.

3) Les gains et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des gains ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveau 1 ou 2.

Analyse de sensibilité de niveau 3

La Banque prend des décisions reposant sur son jugement lorsqu'elle détermine quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3. Les titres disponibles à la vente de niveau 3 de la Banque contiennent certains droits conservés dans les opérations de titrisation, des titres de créance non liquides et des placements de crédit structuré. Les données non observables utilisées dans l'évaluation de ces titres sont principalement les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, les corrélations de défauts, le rendement de certaines obligations ainsi que le moment et le montant des flux de trésorerie. Une analyse de sensibilité a été effectuée dans le but de déterminer le gain ou la perte éventuel, et les montants de différentes hypothèses ont été modifiés à cette fin (par exemple en faisant passer le rendement des obligations de - 0,1 % à + 1,0 %). En ce qui a trait aux titres disponibles à la vente de la Banque, l'application de ces autres hypothèses raisonnablement possibles s'est traduite par un gain et une perte éventuelles,

respectivement, de 31 millions de dollars (40 millions de dollars en 2010) et de 78 millions de dollars (85 millions de dollars en 2010). Ce gain ou cette perte éventuelle qui aurait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu s'établit, respectivement, à 30 millions de dollars (38 millions de dollars en 2010) et à 74 millions de dollars (74 millions de dollars en 2010).

Les instruments dérivés, les titres détenus à des fins de transaction et les obligations relatives aux titres vendus à découvert de niveau 3 de la Banque contiennent des titres adossés à des créances avec flux groupés synthétiques non provisionnés, certains swaps de taux d'intérêt, des options sur titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les données non observables utilisées dans l'évaluation de ces instruments sont principalement les corrélations de défauts, les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires et la volatilité des

options sur titres de capitaux propres. Une analyse de sensibilité a été effectuée quant à ces évaluations, et les montants de différentes hypothèses ont été modifiés à cette fin (par exemple en faisant varier les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires de +/- 5 %). En ce qui a trait aux titres détenus à des fins de transaction, aux instruments dérivés et

aux obligations relatives aux titres vendus à découvert de la Banque, l'application de ces autres hypothèses raisonnablement possibles s'est traduite par un gain net et une perte nette éventuels, respectivement, de 125 millions de dollars et de 126 millions de dollars (117 millions de dollars et 121 millions de dollars, respectivement, en 2010).

27 Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction

La Banque a choisi de désigner certains portefeuilles d'actifs et de passifs comme étant détenus à des fins de transaction, lesquels sont inscrits à la juste valeur avec comptabilisation des variations de cette juste valeur dans les résultats. Ces portefeuilles comprennent :

- des prêts servant à couvrir économiquement l'exposition aux dérivés de crédit dans les portefeuilles de transaction négociés pour le compte de clients afin de réduire considérablement ou d'éliminer la disparité de traitement en matière de comptabilisation;

- des prêts dans des portefeuilles de transaction spécialement autorisés dont le rendement est évalué en fonction de la juste valeur;
- certains titres de créance et de capitaux propres afin de réduire la disparité de traitement en matière de comptabilisation entre ces actifs et les variations de la juste valeur des dérivés connexes;
- certains passifs au titre de billets de dépôt comportant des modalités de renouvellement afin de réduire considérablement la disparité de traitement en matière de comptabilisation entre ces passifs et les variations de la juste valeur des dérivés connexes.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs et des passifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction et les variations de cette juste valeur.

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	Juste valeur		Variation de la juste valeur ¹⁾		
	2011	2010	2011	2010	2009
Prêts couvrant les risques liés aux dérivés ²⁾	1 038 \$	2 096 \$	33 \$	243 \$	740 \$
Prêts pour compte	(1)	2	(1)	(6)	15
Titres de créance et de capitaux propres	1 138	2 764	–	146	190
Passifs au titre de billets de dépôt ³⁾	101	99	–	(1)	(2)

1) Ces montants ont été comptabilisés dans le revenu de transaction, à l'exception des passifs au titre de billets de dépôt et certains titres de créance qui ont été comptabilisés dans le revenu d'intérêts net.

2) Les variations de la juste valeur de ces prêts ont été en grande partie compensées par les variations de la juste valeur des dérivés de crédit connexes.

3) La Banque était tenue aux termes de contrats de verser 100 \$ aux porteurs des billets à l'échéance (97 \$ en 2010).

28 Instruments dérivés

a) Montants nominaux de référence

Le tableau qui suit indique le total des montants nominaux de référence des instruments dérivés non réglés par type et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif («GAP»), ce qui comprend les instruments dérivés désignés dans des relations de couverture. Les montants nominaux de référence de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le gain ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Le montant nominal de référence représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie des autres contrats dérivés se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base tels que l'énergie et les métaux communs sont classés au poste « Autres » sous la rubrique « Autres contrats dérivés ».

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011			2010		
	Transaction	GAP	Total	Transaction	GAP	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	114 494 \$	5 534 \$	120 028 \$	102 338 \$	6 974 \$	109 312 \$
Options achetées	67 228	–	67 228	47 635	–	47 635
Options vendues	77 041	–	77 041	44 332	–	44 332
	258 763	5 534	264 297	194 305	6 974	201 279
Hors Bourse						
Contrats de garantie de taux	139 936	498	140 434	112 520	8 888	121 408
Swaps	1 368 343	107 772	1 476 115	1 023 880	113 194	1 137 074
Options achetées	12 735	40	12 775	37 358	490	37 848
Options vendues	8 131	40	8 171	13 441	40	13 481
	1 529 145	108 350	1 637 495	1 187 199	122 612	1 309 811
Total	1 787 908 \$	113 884 \$	1 901 792 \$	1 381 504 \$	129 586 \$	1 511 090 \$
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	16 590 \$	– \$	16 590 \$	7 614 \$	– \$	7 614 \$
Options achetées	1 999	–	1 999	2 184	–	2 184
Options vendues	2 188	–	2 188	2 407	–	2 407
	20 777	–	20 777	12 205	–	12 205
Hors Bourse						
Au comptant et à terme	239 344	36 952	276 296	197 308	35 255	232 563
Swaps	174 132	15 066	189 198	139 376	16 864	156 240
Options achetées	1 994	–	1 994	3 239	–	3 239
Options vendues	2 301	–	2 301	3 480	–	3 480
	417 771	52 018	469 789	343 403	52 119	395 522
Total	438 548 \$	52 018 \$	490 566 \$	355 608 \$	52 119 \$	407 727 \$
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres hors Bourse	32 548 \$	2 060 \$	34 608 \$	34 906 \$	1 868 \$	36 774 \$
Crédit hors Bourse	72 527	470	72 997	79 486	822	80 308
Autres	41 878	3	41 881	18 916	12	18 928
Total	146 953 \$	2 533 \$	149 486 \$	133 308 \$	2 702 \$	136 010 \$
Total des montants nominaux de référence des contrats en cours	2 373 409 \$	168 435 \$	2 541 844 \$	1 870 420 \$	184 407 \$	2 054 827 \$

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants nominaux de référence des instruments dérivés de la Banque par type :

Au 31 octobre 2011 (en millions de dollars)	Moins d e 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	77 293 \$	42 735 \$	– \$	120 028 \$
Contrats de garantie de taux	119 120	21 314	–	140 434
Swaps	500 230	727 900	247 985	1 476 115
Options achetées	76 160	3 417	426	80 003
Options vendues	80 494	4 055	663	85 212
	853 297	799 421	249 074	1 901 792
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	9 846	6 443	301	16 590
Au comptant et à terme	248 179	27 757	360	276 296
Swaps	43 884	96 754	48 560	189 198
Options achetées	2 419	1 574	–	3 993
Options vendues	3 273	1 216	–	4 489
	307 601	133 744	49 221	490 566
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	24 124	10 232	252	34 608
Crédit	14 813	52 832	5 352	72 997
Autres	24 945	16 920	16	41 881
	63 882	79 984	5 620	149 486
Total	1 224 780 \$	1 013 149 \$	303 915 \$	2 541 844 \$
 Au 31 octobre 2010 (en millions de dollars)				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	71 407 \$	37 905 \$	– \$	109 312 \$
Contrats de garantie de taux	112 619	8 767	22	121 408
Swaps	486 014	504 647	146 413	1 137 074
Options achetées	81 573	3 655	255	85 483
Options vendues	53 589	3 878	346	57 813
	805 202	558 852	147 036	1 511 090
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	4 444	3 090	80	7 614
Au comptant et à terme	222 755	9 158	650	232 563
Swaps	38 453	74 564	43 223	156 240
Options achetées	4 727	696	–	5 423
Options vendues	5 196	691	–	5 887
	275 575	88 199	43 953	407 727
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	24 203	12 158	413	36 774
Crédit	16 376	55 497	8 435	80 308
Autres	9 497	9 046	385	18 928
	50 076	76 701	9 233	136 010
Total	1 130 853 \$	723 752 \$	200 222 \$	2 054 827 \$

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, bien que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers corresponde au montant du capital, déduction faite de toute provision pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant nominal de référence de l'instrument dérivé. De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, le risque de crédit associé aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés transigés hors Bourse présentent souvent un risque de crédit plus élevé que les instruments standardisés, qui sont négociés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats standardisés est normalement réglée quotidiennement en espèces. Les détenteurs de ces contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère solvables, et elle gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés en appliquant le même processus de gestion du risque de crédit que pour les autres actifs financiers.

La Banque recherche activement des moyens de réduire son exposition aux pertes sur créances associée aux instruments dérivés. À cette fin, elle conclut notamment des accords généraux de compensation avec les contreparties. Le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet d'un accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie sont réglés après la réalisation des contrats favorables.

Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre les mêmes opérations et processus de gestion du risque de crédit que ceux qui sont utilisés dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque de crédit éventuel.

La Banque établit des plafonds pour chaque contrepartie, mesure le risque à sa juste valeur positive actuelle, majorée pour tenir compte du risque futur, et fait appel à des techniques d'atténuation du risque de crédit comme la compensation et le nantissement. Les contreparties de grande qualité représentent une proportion considérable de l'exposition au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2011.

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

Le tableau qui suit résume le risque de crédit de la Banque lié aux instruments dérivés hors Bourse. Le montant exposé au risque de crédit (« MERC ») par produit représente le coût de remplacement estimatif ou la juste valeur positive pour tous les contrats. Depuis 2011, le MERC est présenté compte tenu des accords généraux de compensation et de garantie conclus. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (« RCÉ ») est le MERC auquel on ajoute un montant au titre du risque de crédit éventuel. Ce montant est obtenu à partir d'une formule prescrite par le Surintendant dans sa ligne directrice sur la suffisance du capital. Le solde pondéré en fonction du risque est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital (« K »), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD »), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste « Autres » sous « Autres contrats dérivés » comprend les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres marchandises, notamment les dérivés sur l'énergie et les métaux communs.

Au 31 octobre 2011 (en millions de dollars)

	Montant nominal de référence	Montant exposé au risque de crédit ¹⁾ (MERC)	Risque de crédit équivalent ¹⁾ (RCÉ)	Actif pondéré en fonction du risque ¹⁾
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	120 028 \$	-\$	-\$	-\$
Contrats de garantie de taux	140 434	7	52	10
Swaps	1 476 115	3 065	6 337	1 867
Options achetées	80 003	15	14	6
Options vendues	85 212	-	-	-
	1 901 792	3 087	6 403	1 883
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	16 590	-	-	-
Au comptant et à terme	276 296	1 707	4 311	932
Swaps	189 198	2 017	5 163	1 256
Options achetées	3 993	102	30	11
Options vendues	4 489	-	-	-
	490 566	3 826	9 504	2 199
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	34 608	1 012	2 525	454
Crédit	72 997	58	2 165	666
Autres	41 881	786	1 817	668
Total des instruments dérivés	149 486	1 856	6 507	1 788
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	2 541 844 \$	8 769 \$	22 414 \$	5 870 \$

- 1) Les montants présentés ne comprennent pas les accords généraux de compensation et les garanties, dont le total est établi à l'échelle des produits. Le montant total lié à la compensation et aux garanties s'est élevé à 28 439 \$ pour le MERC et à 37 412 \$ pour le RCÉ.

Au 31 octobre 2010 (en millions de dollars)

	Montant nominal de référence	Montant exposé au risque de crédit ¹⁾ (MERC)	Risque de crédit équivalent ¹⁾ (RCÉ)
Contrats de taux d'intérêt			
Contrats à terme standardisés	109 312 \$	-\$	-\$
Contrats de garantie de taux	121 408	30	75
Swaps	1 137 074	13 139	16 914
Options achetées	85 483	170	192
Options vendues	57 813	-	-
	1 511 090	13 339	17 181
Contrats de change et sur l'or			
Contrats à terme standardisés	7 614	-	-
Au comptant et à terme	232 563	3 928	6 448
Swaps	156 240	6 451	13 806
Options achetées	5 423	183	265
Options vendues	5 887	-	-
	407 727	10 562	20 519
Autres contrats dérivés			
Capitaux propres	36 774	779	2 548
Crédit	80 308	1 480	5 752
Autres	18 928	692	2 085
	136 010	2 951	10 385
Total des instruments dérivés	2 054 827 \$	26 852 \$	48 085 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties ¹⁾		19 816	29 711
Total		7 036 \$	18 374 \$
Total de l'actif pondéré en fonction du risque			5 656 \$

- 1) Le MERC et le RCÉ par produit sont présentés compte non tenu des accords généraux de compensation et des garanties.

d) Juste valeur

La juste valeur des instruments dérivés cotés en Bourse se fonde sur les cours du marché, tandis que la juste valeur des instruments dérivés hors Bourse est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte des prix actuellement en vigueur sur le marché, des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temps et de la courbe des taux ou de la volatilité des positions sous-jacentes.

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par type, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les utilise aux fins de la gestion de l'actif et du passif («GAP»).

	2011		2011		2010	
	Juste valeur moyenne ¹⁾		Juste valeur à la clôture de l'exercice		Juste valeur à la clôture de l'exercice	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Détenus à des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	56 \$	33 \$	94 \$	48 \$	27 \$	23 \$
Swaps	12 181	12 043	19 166	19 053	12 134	11 983
Options	126	120	138	122	169	162
	12 363	12 196	19 398	19 223	12 330	12 168
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	3 965	4 405	5 097	5 347	3 692	4 229
Swaps	7 016	6 393	6 156	5 304	5 696	5 609
Options	139	161	163	210	183	180
	11 120	10 959	11 416	10 861	9 571	10 018
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres ²⁾	1 051	2 154	1 069	2 277	739	1 968
Crédit ²⁾	1 323	3 789	1 588	4 692	1 446	3 132
Autres	966	1 110	1 152	1 103	692	1 007
	3 340	7 053	3 809	8 072	2 877	6 107
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	26 823 \$	30 208 \$	34 623 \$	38 156 \$	24 778 \$	28 293 \$
Détenus aux fins de la GAP						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux			-\$	-\$	3 \$	4 \$
Swaps	1 233	1 607			1 005	1 757
Options	1	-			1	-
	1 234	1 607			1 009	1 761
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	544	406			236	778
Swaps	731	636			755	1 029
Options	-	-			-	-
	1 275	1 042			991	1 807
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres	48	5			40	7
Crédit	28	79			34	122
Autres	-	-			-	-
	76	84			74	129
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus aux fins de la GAP	2 585 \$	2 733 \$			2 074 \$	3 697 \$
Juste valeur totale des instruments dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	37 208 \$	40 889 \$			26 852 \$	31 990 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties	28 439	28 439			19 816	19 816
Juste valeur totale des instruments dérivés	8 769 \$	12 450 \$			7 036 \$	12 174 \$

- 1) La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 : favorable dans une mesure de 23 758 \$ et défavorable dans une mesure de 25 571 \$. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les soldes de fin de mois.
- 2) Une tranche considérable de ces contrats dérivés consiste en des couvertures de risques autres que ceux liés aux instruments dérivés qui sont comptabilisées ailleurs au bilan, soit essentiellement dans les titres détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction.

Les montants de l'évaluation à la valeur de marché des dérivés détenus aux fins de la GAP présentés ci-dessus comprennent les instruments dérivés désignés dans des relations de couverture suivants :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011		2010	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de juste valeur	996 \$	541 \$	730 \$	552 \$
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de flux de trésorerie	186	703	126	825
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture d'un investissement net	21	23	4	24
Total des instruments dérivés désignés dans des relations de couverture	1 203 \$	1 267 \$	860 \$	1 401 \$

La Banque a inscrit un gain de 68 millions de dollars (gain de 105 millions de dollars en 2010; gain de 127 millions de dollars en 2009) dans le revenu d'intérêts net, dont un gain de 49 millions de dollars (gain de 28 millions de dollars en 2010; gain de 51 millions de dollars en 2009) relativement aux couvertures de flux de trésorerie, en raison de la partie inefficace des couvertures désignées. Les couvertures d'un investissement net n'ont pas donné lieu à la constatation d'un montant au titre de l'inefficacité.

29 Acquisitions

Exercice à l'étude

Acquisition au Canada

Acquisition de Patrimoine Dundee inc.

Dans le cadre de la stratégie de la Banque visant à accroître sa plateforme de gestion de patrimoine, le 1^{er} février 2011 la Banque a mené à terme l'acquisition de Patrimoine Dundee inc. (« Patrimoine Dundee »), société diversifiée de gestion de patrimoine. À l'issue de l'opération, la Banque détenait environ 120 millions d'actions ordinaires de Patrimoine Dundee (soit 97 % des actions ordinaires émises et en circulation de Patrimoine Dundee) et la totalité des actions spéciales et des actions privilégiées de premier rang de série X émises et en circulation de Patrimoine Dundee. Par la suite, le 9 mars 2011, la Banque a acquis les 3 % d'actions ordinaires restantes de Patrimoine Dundee.

À titre de contrepartie pour l'acquisition de la participation supplémentaire de 81 % dans Patrimoine Dundee, la Banque a émis environ 31 millions d'actions ordinaires et 16 millions d'actions privilégiées et a versé un montant en espèces de 226 millions de dollars. La contrepartie totale, y compris la valeur de la participation détenue avant le regroupement d'entreprises, s'élève à 3 011 millions de dollars. La juste valeur des actions ordinaires correspond au cours du marché des actions de la Banque à la date d'acquisition. Avant la clôture de l'opération, Patrimoine Dundee a versé un dividende exceptionnel en espèces de 2,00 \$ par action ordinaire et action spéciale et de 1,67 \$ par action privilégiée de premier rang de série X. Patrimoine Dundee a également remis à ses actionnaires une action ordinaire de Marchés financiers Dundee inc. (« MFD ») pour chaque action ordinaire et action spéciale et 0,83 action ordinaire de MFD pour chaque action privilégiée de premier rang de série X. Par conséquent, la Banque détient désormais environ 18 % des actions ordinaires émises et en circulation de MFD.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de Patrimoine Dundee à la date d'acquisition s'établissait comme suit :

Juste valeur constatée lors de l'acquisition (en millions de dollars)

Actifs	
Trésorerie et dépôts ne portant pas intérêt auprès d'autres banques	262 \$
Titres	162
Autres actifs	458
	882 \$
Passifs	
Autres passifs	1 047
Total des passifs nets identifiables à la juste valeur	(165) \$
Actifs incorporels découlant de l'acquisition ¹⁾	1 948
Écart d'acquisition découlant de l'acquisition	1 228
Contrepartie transférée	3 011 \$
Composition de la contrepartie transférée	
Trésorerie	226 \$
Actions ordinaires	1 796
Actions privilégiées	409
Juste valeur de la participation déjà détenue dans Patrimoine Dundee ¹⁾	546
Surplus d'apport	34
	3 011 \$

1) Déduction faite des impôts de 661 \$.

2) La Banque a constaté un gain de 260 millions de dollars au poste « Autres » de la rubrique « Autres produits » de l'état consolidé des résultats à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation en titres de capitaux propres dans Patrimoine Dundee détenue par la Banque avant le 1^{er} février 2011.

Les actifs incorporels de 2 609 millions de dollars se composent principalement de contrats de gestion de fonds. L'écart d'acquisition de 1 228 millions de dollars rend essentiellement compte de la valeur des synergies prévues du regroupement de certaines activités au sein des groupes actuels de gestion des actifs et de patrimoine de la Banque, ainsi que de la présence marquée de Patrimoine Dundee sur les marchés et de ses perspectives futures de croissance.

Les coûts de transaction de 4 millions de dollars sont compris dans le poste « Honoraires » de la rubrique « Frais autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Pendant la période de neuf mois close le 31 octobre 2011, Patrimoine Dundee a contribué aux autres revenus à hauteur de 647 millions de dollars et au bénéfice net à hauteur de 111 millions de dollars.

Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} novembre 2010, la direction estime que pour le trimestre clos le 31 janvier 2011, les autres revenus consolidés auraient augmenté de 281 millions de dollars et le bénéfice net consolidé, de 42 millions de dollars. Ces montants correspondent à la participation supplémentaire de 81 % acquise. Pour déterminer ces montants, la direction a présumé que les ajustements à la juste valeur à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} novembre 2010. L'incidence des éléments non récurrents a été supprimée.

Acquisitions à l'étranger

Services bancaires aux sociétés et aux entreprises de Royal Bank of Scotland au Chili

Le 17 décembre 2010, la Banque a mené à bien l'acquisition des services bancaires aux sociétés et aux entreprises de Royal Bank of Scotland (RBS) au Chili. Cette opération a donné lieu à l'acquisition par la Banque d'actifs nets de RBS d'une valeur d'environ 189 millions de dollars, et la Banque a comptabilisé un écart d'acquisition négatif de 52 millions de dollars au poste « Autres », sous la rubrique « Autres revenus ».

Participation dans Dresdner Bank, Brasil S.A.

Le 30 septembre 2011, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Dresdner Bank Brasil S.A.- Banco Multiplo (dont la nouvelle dénomination sociale est Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo) en contrepartie d'un montant en trésorerie. Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo possède un permis bancaire multiple et offrira une gamme de services bancaires de gros. Selon les modalités de l'opération, la Banque a acquis des actifs nets de 149 millions de dollars. La répartition du prix d'achat a été inscrite au quatrième trimestre, et la Banque a comptabilisé un écart d'acquisition négatif de 27 millions de dollars au poste « Autres », sous la rubrique « Autres revenus ».

Participation dans la Banque de Guangzhou (BGZ) en Chine

Le 9 septembre 2011, la Banque a annoncé son intention d'acheter une part équivalant à 19,99 % de la Banque de Guangzhou pour environ 719 millions de dollars (4,65 milliards CNY). Cet investissement est soumis à l'approbation des organismes de réglementation.

Participation dans Banco Colpatria, Colombie

Le 20 octobre 2011, la Banque a annoncé qu'elle avait convenu de verser 500 millions de dollars US et d'émettre 10 000 000 d'actions ordinaires de la Banque pour acquérir 51 % des actions ordinaires de Banco Colpatria Multibanca Colpatria S.A. en Colombie. L'opération devrait être conclue au cours du premier trimestre de 2012, sous réserve des approbations réglementaires.

Participation dans Pronto! et Nuevo Comercial S.A., Uruguay

La Banque a terminé l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de Pronto! le 4 février 2011. Le 29 juin 2011, la Banque a également acquis la totalité des actions ordinaires de Nuevo Banco Comercial S.A. Ces acquisitions représentent l'entrée de la Banque Scotia en Uruguay et l'incidence n'est pas importante sur le plan financier pour la Banque.

Exercice précédent

Acquisitions à l'étranger

Thanachart Bank et Siam City Bank

Le 9 avril 2010, l'une des sociétés affiliées de la Banque, Thanachart Bank (dans laquelle la Banque Scotia détient actuellement une participation de 49 %), a acquis une participation de 48 % dans Siam City Bank, en Thaïlande. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières de la Thaïlande, au moment de la conclusion de l'acquisition de la participation de 48 %, Thanachart Bank a lancé une offre publique d'achat visant les actions restantes de Siam City Bank. À l'issue de l'offre publique de rachat, Thanachart Bank possédait 99 % de Siam City Bank. Pour financer en partie cette opération, la Banque Scotia a souscrit des actions supplémentaires de Thanachart Bank d'un montant approximatif de 663 millions de dollars. Ce placement est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

R-G Premier Bank of Puerto Rico

Le 30 avril 2010, la Banque, par l'intermédiaire de sa filiale Scotiabank de Puerto Rico, a acquis R-G Premier Bank of Puerto Rico. Selon les modalités de cette opération, la Banque Scotia a acquis des actifs d'un montant de 5,6 milliards de dollars US, montant qui comprenait des prêts de 5,2 milliards de dollars US couverts par une entente de partage des pertes conclue avec la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC »). Aux termes de cette entente, la FDIC garantit 80 % des pertes sur prêts. L'acquisition comprenait également des dépôts d'un montant de 2,2 milliards de dollars US, et la tranche restante a été financée par la FDIC. La répartition du prix d'achat a été achevée et la Banque a comptabilisé un écart d'acquisition de 250 millions de dollars US.

30 Rapprochement des PCGR du Canada et de ceux des États-Unis

Les états financiers consolidés de la Banque ont été dressés conformément aux PCGR du Canada. Les écarts notables à l’égard de la mesure qui existent entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis et ayant une incidence sur les états financiers consolidés sont les suivants :

Rapprochement du bénéfice net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	Bénéfice net		
	2011	2010	2009
Bénéfice net selon les PCGR du Canada attribuable aux			
Actionnaires ordinaires de la Banque	4 959 \$	4 038 \$	3 361 \$
Actionnaires privilégiés de la Banque	216	201	186
Participations ne donnant pas le contrôle p)	93	100 ¹⁾	114 ¹⁾
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	5 268 \$	4 339 \$	3 661 \$
Consolidation des entités à détenteurs de droits variables a)	7	–	–
Avantages sociaux futurs b)	(207)	(82)	(91)
Cessions de prêts par titrisation d)	19	(14)	–
Instruments dérivés et activités de couverture e)	141	(124)	(427)
Conversion de prêts en titres de créance g)	20	66	39
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres reclassés g)	3	57	(17)
Logiciels h)	(3)	(3)	(3)
Rémunération à base d’actions i)	10	31	5
Passifs et capitaux propres j)	6	37	37
Regroupements d’entreprises m)	5	(6)	–
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation o)	–	23	–
Incidence fiscale des écarts ci-dessus	(4)	(19)	119
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	5 265 \$	4 305 \$	3 323 \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis attribuable aux			
Actionnaires ordinaires de la Banque	4 950 \$	3 967 \$	2 986 \$
Actionnaires privilégiés de la Banque	216	201	186
Participations ne donnant pas le contrôle p)	99²⁾	137 ²⁾	151 ²⁾
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	5 265 \$	4 305 \$	3 323 \$
Bénéfice par action ordinaire selon les PCGR des États-Unis (en dollars) ³⁾			
De base	4,62 \$	3,84 \$	2,95 \$
Dilué	4,61 \$	3,84 \$	2,94 \$

- 1) Avant 2011, la participation ne donnant pas le contrôle était déduite du bénéfice net selon les PCGR du Canada. En 2011, la Banque a adopté les nouvelles normes comptables sur les regroupements d’entreprises, les états financiers consolidés et les participations ne donnant pas le contrôle (voir la note 1) qui présentent, selon lesquelles la répartition du bénéfice net entre les porteurs de titres de capitaux propres, y compris les participations ne donnant pas le contrôle, est présentée de façon conforme aux PCGR des États-Unis. Certains chiffres des périodes antérieures ont été retraités pour que leur présentation soit conforme à celle de la période à l’étude.
- 2) Le bénéfice net selon les PCGR des États-Unis attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente la portion du bénéfice net revenant aux participations ne donnant pas le contrôle d’après les PCGR du Canada et l’incidence des différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis à l’égard des passifs et des capitaux propres j).
- 3) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d’actions en circulation.

Rapprochement des bénéfices non répartis

Au 31 octobre 2011 (en millions de dollars)

	2011	2010
Bénéfices non répartis selon les PCGR du Canada	24 662 \$	21 932 \$
Consolidation des entités à détenteurs de droits variables a)	(25)	–
Avantages sociaux futurs b)	(345)	(199)
Coûts de restructuration c)	(4)	(4)
Cessions de prêts par titrisation d)	14	–
Instruments dérivés et activités de couverture e)	(79)	(172)
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres reclassés g)	(17)	(20)
Conversion de prêts en titres de créance g)	(36)	(49)
Logiciels h)	9	11
Rémunération à base d’actions i)	(8)	(15)
Regroupements d’entreprises m)	1	(5)
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation o)	20	20
Total des ajustements des bénéfices non répartis	(470)	(433)
Bénéfices non répartis selon les PCGR des États-Unis	24 192 \$	21 499 \$

a) Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

D’après les PCGR du Canada, la Banque consolide les entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») lorsqu’elle est le principal bénéficiaire de l’EDDV. Le principal bénéficiaire est l’entité qui absorbe ou reçoit la majorité des pertes prévues ou du bénéfice résiduel prévu de l’EDDV ou les deux.

Des modifications ont été apportées au ASC Topic 810-10, « Consolidation of Variable Interest Entities », du FASB, lesquelles modifications ont une

incidence pour la Banque depuis le 1^{er} novembre 2010. Cette nouvelle norme modifie la méthode d’établissement du principal bénéficiaire d’une entité à détenteurs de droits variables, qui n’est plus déterminé selon un modèle axé sur les risques et avantages quantitatifs, mais plutôt sur un modèle qualitatif fondé sur le contrôle et des données économiques. La nouvelle norme exige également que l’analyse permettant de déterminer le

principal bénéficiaire soit refaite lorsque des changements de situation se produisent ou à chaque période, selon la première des deux éventualités. La Banque a adopté les exigences du ASC 810 le 1^{er} novembre 2010. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2010, la Banque a aussi adopté de façon prospective l'ASC Topic 860 (FAS 166). Cette nouvelle directive élimine la notion de structure d'accueil admissible. Par conséquent, toutes les structures d'accueil admissibles sont visées par l'ASC Topic 810.

Le 1^{er} novembre 2010, la Banque a aussi adopté de façon prospective l'ASC Topic 860 (FAS 166) intitulé *Transfers and Servicing*. Cette nouvelle norme élimine la notion de structure d'accueil admissible. Par conséquent, tous les transferts d'actifs vers des structures d'accueil admissibles sont visés par l'ASC Topic 860 ainsi que par l'ASC Topic 810 en ce qui concerne la détermination du principal bénéficiaire.

Par suite de l'adoption de l'ASC Topic 810, la Banque a conclu qu'elle était le principal bénéficiaire du fonds multicédants américain qu'elle parraine, étant donné qu'elle est le détenteur de droits variables pouvant diriger les activités du fonds multicédants ayant la plus grande incidence sur sa performance économique et qu'elle conserve l'obligation d'assumer les pertes du fonds multicédants. Par conséquent, la Banque consolide désormais ce fonds multicédants alors qu'il n'était pas consolidé aux termes des PCGR du Canada et des PCGR des États-Unis précédents. Ainsi, au 1^{er} novembre 2010, la Banque a comptabilisé une augmentation du total de l'actif de 2 954 millions de dollars et du total du passif de 3 082 millions de dollars, ainsi qu'une réduction compensatoire de 28 millions de dollars et de 100 millions de dollars, respectivement, au titre du solde d'ouverture des bénéfices non répartis, après impôt, et du cumul des autres éléments du résultat étendu.

La consolidation du fonds multicédants américain parrainé par la Banque a donné lieu à une augmentation de 7 millions de dollars du bénéfice net.

Au 31 octobre 2011, l'incidence cumulative de cette mesure a représenté une diminution de 25 millions de dollars des bénéfices non répartis.

La Banque a également déterminé qu'elle consolidait les portefeuilles de titres adossés à des créances hypothécaires LNH créés aux termes du programme visant de tels titres lorsqu'elle conserve le contrôle sur les portefeuilles. Le contrôle de ces portefeuilles est conservé lorsque la Banque a le pouvoir sur la performance économique du portefeuille. Auparavant, la participation de la Banque dans ces portefeuilles était classée dans les titres disponibles à la vente. La nouvelle directive a entraîné un reclassement de certains portefeuilles à l'égard desquels la Banque a conservé le contrôle, qui passent des instruments disponibles à la vente aux prêts hypothécaires, avec diminution correspondante inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. En raison de cette nouvelle directive, le 1^{er} novembre 2010, les prêts hypothécaires ont augmenté de 16 215 millions de dollars, les titres disponibles à la vente ont diminué de 16 670 millions de dollars, les autres actifs ont augmenté de 146 millions de dollars et le cumul des autres éléments du résultat étendu a diminué de 309 millions de dollars. Au 31 octobre 2011, les prêts hypothécaires ont augmenté de 18 705 millions de dollars, les titres disponibles à la vente ont diminué de 19 140 millions de dollars, les autres actifs ont augmenté de 141 millions de dollars, les passifs ont augmenté de 2 millions de dollars et le cumul des autres éléments du résultat étendu a diminué de 296 millions de dollars.

b) Avantages sociaux futurs

Les PCGR des États-Unis exigent : i) la constatation dans l'actif ou le passif, respectivement, de la situation de surcapitalisation ou de sous-capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite; et ii) la constatation dans les autres éléments du résultat étendu des gains et des pertes actuariels nets non constatés existants, des coûts et des crédits des services passés et des actifs ou des obligations transitoires nets. Les PCGR du Canada exigent que seul l'écart cumulatif entre les revenus ou la charge de retraite et les cotisations versées soit constaté au bilan consolidé de la Banque.

Les normes canadiennes et américaines sont, pour l'essentiel, uniformes en ce qui a trait à la constatation et à la mesure de la charge de retraite. Il reste cependant un écart entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis au chapitre de l'imputation d'une charge aux résultats, attribuable surtout aux différences dans l'amortissement des montants transitoires résultant de

l'écart entre les dates d'adoption des anciennes normes et dans le traitement de la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite.

Les PCGR du Canada exigent la constatation d'une provision pour moins-value au titre des prestations de retraite pour tout excédent de la charge au titre des prestations constituées payée d'avance sur l'avantage futur escompté. Toute variation de la provision pour moins-value au titre des prestations de retraite doit être constatée dans l'état consolidé des résultats. Les PCGR des États-Unis ne permettent pas la constatation d'une telle provision. L'incidence de cet écart représente une baisse du bénéfice net de 139 millions de dollars (hausse de 10 millions de dollars en 2010).

Depuis l'exercice 2009, les PCGR des États-Unis exigent que les actifs et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées soient évalués à la clôture de l'exercice. L'adoption en 2009 de cette norme s'est traduite par une augmentation des autres actifs de 2 millions de dollars, une hausse des autres passifs de 22 millions de dollars, une diminution des bénéfices non répartis de 32 millions de dollars (24 millions de dollars déduction faite des impôts sur le bénéfice) et une hausse du cumul des autres éléments du résultat étendu de 6 millions de dollars (4 millions de dollars déduction faite des impôts sur le bénéfice).

Les écarts dans la constatation, la reprise de la provision pour moins-value et la modification de la date d'évaluation ont entraîné la diminution du bénéfice net et des bénéfices non répartis de 207 millions de dollars et de 345 millions de dollars (82 millions de dollars et 199 millions de dollars en 2010), respectivement.

c) Coûts de restructuration

Selon les PCGR du Canada, les coûts de restructuration engagés au titre des activités entreprises avant le 1^{er} avril 2003 ont été inscrits à titre de passifs à condition qu'un plan de restructuration détaillant toutes les principales mesures devant être prises ait été approuvé par un membre de la direction d'un niveau adéquat, et qu'il soit peu probable que des changements importants y soient apportés. Selon les PCGR des États-Unis, pour les activités entreprises avant le 1^{er} janvier 2003, des critères supplémentaires ont dû être respectés avant la comptabilisation, y compris le fait que certains coûts de restructuration devaient être engagés moins de un an après la date d'approbation du plan de restructuration. Les charges constatées selon les PCGR du Canada pour certains coûts de restructuration prévus qui n'ont pas été engagés à l'intérieur de cette période de un an ont été contrepassées selon les PCGR des États-Unis et les coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les PCGR du Canada et des États-Unis sont uniformes en ce qui concerne les coûts de restructuration engagés au titre des activités entreprises après le 31 mars 2003.

La diminution des bénéfices non répartis de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2010), compte tenu du montant compensatoire au titre de l'écart d'acquisition, représente l'incidence cumulative des ajustements avant l'harmonisation.

d) Cessions de prêts par titrisation

En date du 1^{er} juillet 2001, la Banque a adopté prospectivement une nouvelle note d'orientation canadienne concernant la comptabilité relative aux cessions de prêts. Cette note d'orientation est conforme à la norme américaine relative aux cessions de prêts adoptée le 1^{er} avril 2001.

Avant l'adoption de la nouvelle note d'orientation canadienne, les cessions de prêts étaient traitées comme des ventes aux termes des PCGR du Canada, lorsque les risques et les avantages importants liés à la propriété étaient cédés. Les gains sur les cessions de prêts étaient constatés immédiatement, à moins d'un recours à l'égard de la Banque en excédent des pertes prévues, auquel cas les gains étaient considérés comme étant non réalisés et reportés jusqu'à ce qu'ils soient recouvrés en espèces et qu'il n'y ait aucun recours à l'égard de ce recouvrement. Selon les PCGR des États-Unis, les gains sur les cessions de prêts qui constituent des ventes sont imputés aux résultats au moment de la vente. Il continuera donc d'exister des écarts entre le bénéfice calculé selon les PCGR du Canada et celui qui est calculé selon les PCGR des États-Unis jusqu'à ce que les gains reportés ayant trait aux actifs titrisés avant le 1^{er} juillet 2001 aient tous été portés aux résultats selon les PCGR du Canada, ce qui s'est produit au cours de

l'exercice 2010. L'incidence de ces différences a été de néant en 2011 (baisse de 14 millions de dollars en 2010).

Des modifications ont été apportées aux exigences relatives à la comptabilisation des cessions d'actifs financiers dans le ASC Topic 860-10, « Transfers and Servicing », du FASB. La notion de structure d'accueil admissible (« SAA ») a été supprimée dans cette nouvelle norme, qui fournit des lignes directrices supplémentaires à l'égard de la comptabilisation des cessions d'actifs financiers.

Ces lignes directrices fournissent également des critères supplémentaires et clarifient certains principes relatifs aux exigences en matière de comptabilisation comme une vente du *Statement No. 140 – Accounting for Transfer and Servicing of Financial Assets and Extinguishment of Liabilities* (FAS 140) du FASB et exigent que les entités déterminent tout d'abord si une structure d'accueil doit être consolidée et ensuite si le transfert des actifs financiers répond aux exigences de la comptabilisation comme une vente. De plus, cette nouvelle norme stipule que le transfert d'une partie d'un actif financier peut être comptabilisé comme une vente seulement si elle répond à la définition de participation. Si ce n'est pas le cas, le transfert est comptabilisé comme un emprunt garanti. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur la méthode utilisée par la Banque pour comptabiliser les ventes de prêts hypothécaires aux termes du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») qu'a instauré le gouvernement canadien. Ces prêts hypothécaires répondent aux exigences de la comptabilisation comme une vente selon les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis.

Tel qu'il est indiqué au point a) ci-dessus, la Banque ne consolide pas les portefeuilles de titres adossés à des créances hypothécaires sur lesquels elle ne détient pas le contrôle. La Banque comptabilise un gain à la vente sur les prêts hypothécaires vendus dans ces portefeuilles qui comprend l'intérêt bénéficiaire que la Banque obtient dans les portefeuilles de titres adossés à des créances hypothécaires, selon les exigences de l'ASC 860. L'incidence nette de cette nouvelle comptabilisation représente une hausse du bénéfice net de 19 millions de dollars (néant en 2010) et une augmentation des bénéfices non répartis de 14 millions de dollars (néant en 2010).

e) Instruments dérivés et activités de couverture

Comme il est décrit à la note 1, les PCGR du Canada et des États-Unis sont uniformes dans l'ensemble en ce qui a trait aux instruments dérivés et aux activités de couverture de la Banque. Les éléments de rapprochement de l'exercice à l'étude entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis ont trait principalement au classement de certaines garanties et ont entraîné une hausse du bénéfice net de 143 millions de dollars (baisse de 95 millions de dollars en 2010) ainsi que des écarts de couverture entraînant une diminution du bénéfice net de 2 millions de dollars (29 millions de dollars en 2010).

Avant le 1^{er} août 2010, les PCGR des États-Unis n'exigeaient pas que les dérivés de crédit incorporés à des structures de titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG ») synthétiques soient séparés. Par conséquent, la variation de la juste valeur de ces dérivés incorporés entre le 1^{er} novembre 2009 et le 31 juillet 2010 a été reclassee du bénéfice net aux autres éléments du résultat étendu à titre d'élément de rapprochement entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis.

Depuis le 1^{er} août 2010, les PCGR des États-Unis exigent que les dérivés de crédit incorporés à de telles structures de TCFG soient séparés. La variation de la juste valeur des dérivés incorporés comptabilisée dans les résultats est conforme à celle inscrite aux termes des PCGR du Canada. L'incidence cumulative de la transition des modifications apportées aux PCGR des États-Unis au 1^{er} août 2010 représente une perte après impôts de 23 millions de dollars (réduction faite de l'impôt sur le bénéfice de 9 millions de dollars) qui a été reclassee du cumul des autres éléments du résultat étendu au solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

L'incidence totale nette des écarts relatifs aux instruments dérivés et aux activités de couverture représente une hausse du bénéfice net de 141 millions de dollars (baisse de 124 millions de dollars en 2010).

La diminution des bénéfices non répartis de 79 millions de dollars (172 millions de dollars en 2010) est comprise dans l'incidence du classement de certaines garanties financières [diminution de 139 millions de dollars (231 millions de dollars en 2010)], partiellement compensée par

l'incidence de la séparation des dérivés de crédit incorporés à des structures de TCFG et de la conversion des devises.

f) Classement et perte de valeur des instruments financiers

Le 1^{er} novembre 2008, aux termes des PCGR du Canada, certains titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché actif ont été reclassee dans les prêts, et ils ont été comptabilisés au coût après amortissement. Les pertes de valeur de ces actifs sont comptabilisées jusqu'à concurrence des pertes sur créances encourues. Il est interdit de classer les titres dans les prêts aux termes des PCGR des États-Unis. Par conséquent, certains titres de créance qui sont classés dans les prêts aux termes des PCGR du Canada de 4 114 millions de dollars (6 483 millions de dollars en 2010) sont classés dans les titres disponibles à la vente selon les PCGR des États-Unis. Ce reclassement a entraîné la comptabilisation d'un élément de rapprochement entre les prêts, les titres de créance disponibles à la vente et les autres éléments du résultat étendu.

Depuis le 1^{er} mai 2009, selon les PCGR des États-Unis, certains titres de créance disponibles à la vente dépréciés font l'objet d'une réduction de valeur à hauteur des pertes sur créances subies. Aux termes des PCGR du Canada, les titres de créance disponibles à la vente dépréciés sont ramenés à leur juste valeur. Comme les titres de créance disponibles à la vente de la Banque selon les PCGR du Canada contiennent un nombre limité de pertes de valeur réellement liées à des pertes sur créance, ce changement selon les PCGR des États-Unis n'a eu aucune conséquence sur la Banque.

g) Titres

A l'exception de ce qui est décrit au point e), les PCGR du Canada et des États-Unis sont uniformes dans l'ensemble en ce qui a trait aux activités de la Banque relatives à la comptabilisation des titres. Les écarts importants entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis pour l'exercice 2008 et les exercices antérieurs sont présentés ci-dessous.

Selon les PCGR du Canada, les titres sont comptabilisés à la date de règlement. Aux termes des PCGR des États-Unis, les titres doivent être comptabilisés à la date de transaction.

Selon les PCGR du Canada, les titres de créance acquis dans le cadre de la restructuration d'un prêt avant le 1^{er} mai 2003 étaient inscrits à leur valeur comptable nette. Selon les PCGR des États-Unis, les titres de créance sont inscrits à leur juste valeur et l'écart entre la valeur comptable des prêts et la juste valeur des titres de créance acquis est inscrit aux résultats. Dans le cas de titres de créance acquis dans le cadre de la restructuration d'un prêt après le 30 avril 2003, les PCGR du Canada sont conformes aux PCGR des États-Unis. L'incidence de cet écart représente une hausse du bénéfice net de 20 millions de dollars (66 millions de dollars en 2010).

La diminution des bénéfices non répartis de 36 millions de dollars (49 millions de dollars en 2010) représente l'incidence cumulative de la constatation des titres de créance acquis dans le cadre de la restructuration d'un prêt à la juste valeur avant l'harmonisation.

Avant l'exercice 2007, certains titres comportant des dérivés incorporés, qui étaient comptabilisés comme titres disponibles à la vente, ont été reclassee dans les titres détenus à des fins de transaction. Aux termes des PCGR du Canada, ces titres étaient classés comme des titres disponibles à la vente.

Les PCGR du Canada ont été modifiés en octobre 2008 de manière à permettre le reclassement des actifs financiers non dérivés hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction dans certaines situations exceptionnelles. La Banque a reclassee certains actifs dans les titres disponibles à la vente, avec prise d'effet le 1^{er} août 2008, tel que le permettent les PCGR du Canada. Aux termes des PCGR des États-Unis, ce reclassement a pris effet le 31 octobre 2008. L'incidence nette de cet écart représente une augmentation du bénéfice net de 3 millions de dollars (57 millions de dollars en 2010).

La diminution des bénéfices non répartis de 17 millions de dollars (20 millions de dollars en 2010) représente l'incidence cumulative nette du reclassement de certains titres qui étaient dans les dérivés incorporés vers les titres détenus à des fins de transaction.

h) Logiciels

Les PCGR des États-Unis exigent que les coûts liés aux logiciels admissibles soient capitalisés et amortis sur la durée de vie utile du logiciel. Avant le

1^{er} novembre 2003, ces coûts étaient passés en charges au moment où ils étaient engagés, conformément aux PCGR du Canada. Pour les coûts liés aux logiciels passés en charges postérieurement au 1^{er} novembre 2003, les PCGR du Canada et des États-Unis sont uniformes. L'incidence de cet écart représente une diminution du bénéfice net de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2010).

L'augmentation des bénéfices non répartis de 9 millions de dollars (11 millions de dollars en 2010) représente l'incidence cumulative de l'ajustement avant l'harmonisation.

i) Rémunération à base d'actions

La Banque a adopté, en date du 1^{er} novembre 2005, avec application prospective modifiée, une nouvelle norme américaine qui modifie la façon de comptabiliser la rémunération à base d'actions en ce qui a trait aux nouvelles attributions ou à toute attribution modifiée, rachetée ou annulée après la date d'entrée en vigueur. L'adoption prospective de la norme exige l'utilisation de la méthode de la juste valeur, plutôt que la méthode fondée sur la valeur intrinsèque pour évaluer et comptabiliser le coût des services fournis par les salariés en échange d'une attribution liée aux actions ordinaires de la Banque. Le régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque a subi l'incidence la plus importante.

La charge de rémunération à base d'actions aux termes des PCGR des États-Unis a été calculée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes et à l'aide des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Aux	31 octobre 2011	31 octobre 2010
Taux d'intérêt sans risque	1,21 %	1,63 %
Rendement prévu de l'action	3,83 %	3,52 %
Volatilité prévue	23,0 %	27,3 %
Durée prévue des options	6,6 ans	6,4 ans

Aux termes des PCGR du Canada, la Banque utilise la méthode fondée sur la valeur intrinsèque pour comptabiliser la charge de rémunération à base d'actions se rapportant à toutes les attributions classées à titre de passifs. Le 1^{er} novembre 2005, la Banque a adopté la nouvelle prise de position qui modifie la façon de comptabiliser la rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition des droits et elle l'a appliquée de façon rétrospective. Une modification correspondante a également été apportée aux PCGR des États-Unis; cependant, aux termes des PCGR des États-Unis, cette modification doit être appliquée de façon prospective pour les attributions consenties au cours de l'exercice 2006 et par la suite. L'incidence nette de ces écarts représente une hausse du bénéfice net de 10 millions de dollars (31 millions de dollars en 2010).

L'incidence cumulative de ces ajustements représente une diminution des bénéfices non répartis de 8 millions de dollars (15 millions de dollars en 2010).

j) Passif et capitaux propres

Conformément aux PCGR du Canada, au 31 octobre 2010 les titres fiduciaires de la Banque Scotia émis par la Fiducie de Capital Scotia d'un montant de 500 millions de dollars étaient classés en tant qu'obligations au titre des instruments de capitaux propres. Ces titres ont été rachetés pendant l'exercice 2011. Les paiements connexes de 6 millions de dollars (37 millions de dollars en 2010) sont comptabilisés en tant que frais d'intérêts. Selon les PCGR des États-Unis, ces titres qui comportent des modalités de conversion ou de rachat conditionnel sont comptabilisés à titre de participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales. Les paiements connexes sont comptabilisés en tant que bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle.

k) Garanties hors trésorerie

Selon les PCGR du Canada, une garantie hors trésorerie reçue dans le cadre d'une opération de prêt de titres n'est pas comptabilisée dans le bilan consolidé. Selon les PCGR des États-Unis, une garantie reçue dans le cadre d'une opération où la Banque prête des titres en tant que capital est comptabilisée comme un emprunt garanti au bilan consolidé.

L'ajustement au titre des garanties hors trésorerie reçues dans le cadre d'opérations de prêt de titres a donné lieu à une augmentation de 6 046 millions de dollars (6 211 millions de dollars en 2010) des autres actifs et à une augmentation de 6 046 millions de dollars (6 211 millions de dollars en 2010) des autres passifs.

l) Résultat étendu

Les PCGR du Canada et des États-Unis exigent la présentation d'un état du résultat étendu distinct. Les principaux éléments de rapprochement entre les autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada et ceux des États-Unis ont trait aux variations des actifs et des passifs se rapportant à la consolidation des entités ad hoc, aux avantages sociaux futurs, aux cessions de prêts par titrisation, à la séparation des instruments dérivés incorporés dans titres adossés à des créances avec flux groupés synthétiques et au classement de certains titres de créance dans les prêts. Ces éléments de rapprochement sont analysés plus en détail aux notes a), b), d), e) et f).

m) Regroupements d'entreprises

Le 1^{er} novembre 2010, la Banque a choisi d'adopter de façon anticipée, aux fins des PCGR du Canada, la nouvelle norme comptable portant sur les regroupements d'entreprises (voir la note 1). Cette norme est davantage conforme aux PCGR des États-Unis.

Le 1^{er} novembre 2009, la Banque a adopté, aux fins des PCGR des États-Unis, la norme ASC Topic 805, *Business Combinations*, du FASB. Aux termes de cette norme, la plupart des actifs identifiables, des passifs, des participations ne donnant pas le contrôle et des écarts d'acquisition acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises doivent être inscrits à leur juste valeur à la date d'acquisition, et tous les frais d'acquisition et de restructuration connexes doivent être passés en charges. L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent des actifs, des passifs et des participations ne donnant pas le contrôle constatés sur la contrepartie versée et doit être comptabilisé en résultat net. Conformément aux PCGR du Canada, avant le 1^{er} novembre 2010, les frais d'acquisition et de restructuration ont été capitalisés dans la contrepartie de l'acquisition. L'écart d'acquisition négatif doit en premier lieu être appliqué en réduction des actifs incorporels et corporels jusqu'à zéro, et le montant résiduel, le cas échéant, doit être comptabilisé en résultat net.

Selon les PCGR des États-Unis, pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, le bénéfice net a été augmenté de 5 millions de dollars principalement en raison de la constatation de l'écart d'acquisition négatif découlant du calcul définitif du prix d'achat relativement à une acquisition conclue avant le 1^{er} novembre 2010. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2010, la diminution du bénéfice net se chiffrait à 6 millions de dollars principalement en raison des coûts liés à l'acquisition qui ont été passés en charges à mesure qu'ils ont été engagés.

L'augmentation des bénéfices non répartis de 1 million de dollars (diminution de 5 millions de dollars en 2010) représente l'incidence cumulative de la comptabilisation en résultat net de l'écart d'acquisition négatif, déduction faite des coûts liés à l'acquisition qui ont été passés en charges à mesure qu'ils ont été engagés.

n) Impôts sur le bénéfice

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a adopté, aux fins des PCGR des États-Unis, la norme *Accounting for Uncertainty in Income Taxes* énoncée dans le ASC Topic 740, « *Income Taxes* », du FASB. Cette norme prescrit un seuil de constatation et une caractéristique d'évaluation pour la constatation et l'évaluation dans les états financiers d'une position fiscale incertaine prise ou qui devrait être prise dans une déclaration fiscale.

La norme prévoit une approche en deux étapes pour l'évaluation des positions fiscales : 1) pour qu'une position fiscale soit constatée, il doit être plus probable qu'improbable qu'elle sera maintenue sur la seule base de ses caractéristiques techniques et; 2) l'économie correspond au montant le plus élevé de cette position qui, de façon plus probable qu'improbable, sera maintenue au moment du règlement. L'écart entre l'économie constatée au titre d'une position conformément au modèle des PCGR des États-Unis et l'avantage fiscal réclamé dans une déclaration fiscale est désigné par le terme économie d'impôts non constatée.

L'adoption de la norme *Accounting for Uncertainty in Income Taxes* énoncée dans le ASC Topic 740, *Income Taxes*, du FASB n'a pas eu de conséquences notables sur les bénéfices non répartis d'ouverture aux termes des PCGR des États-Unis en 2008. Les économies d'impôts non constatées se chiffraient à 615 millions de dollars au 1^{er} novembre 2010. Une baisse nette de 269 millions de dollars a été enregistrée en 2011 en raison essentiellement d'un règlement au cours d'exercices antérieurs et de positions fiscales prises au cours de l'exercice à l'étude. La constatation du solde de 346 millions de dollars de ces économies d'impôts non constatées pour 2011 viendrait modifier le taux d'imposition effectif. La Banque exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres territoires, où elle peut faire l'objet d'un examen des autorités fiscales.

o) Placements comptabilisés à la valeur de consolidation

Selon les PCGR du Canada, la Banque comptabilise les placements comptabilisés à la valeur de consolidation selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation de façon prospective à partir de la date à laquelle elle commence à exercer une influence notable. Aux termes des PCGR des États-Unis, le placement, les résultats d'exploitation et les bénéfices non répartis de l'investisseur sont ajustés de façon rétrospective par étapes comme si la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation avait été appliquée pendant toutes les périodes antérieures au cours desquelles le placement a été détenu. L'incidence de l'ajustement a donné lieu à une augmentation de néant (23 millions de dollars en 2010) du bénéfice net.

La hausse de 20 millions de dollars (20 millions de dollars en 2010) des bénéfices non répartis représente l'incidence cumulative de l'ajustement.

p) Participation ne donnant pas le contrôle

Le 1^{er} novembre 2010, comme la Banque a choisi d'adopter de façon anticipée, aux fins des PCGR du Canada, les nouvelles normes comptables

sur les regroupements d'entreprises, elle a également été tenue d'adopter les nouvelles normes sur les états financiers consolidés et les participations ne donnant pas le contrôle (voir la note 1). Ces normes sont davantage conformes aux PCGR des États-Unis.

Le 1^{er} novembre 2009, la Banque a adopté, aux fins des PCGR des États-Unis, la norme ASC Topic 810 publiée par le FASB. Cette norme exige que les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales soient présentées à titre de composante distincte des capitaux propres. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2010, les participations ne donnant pas le contrôle de 579 millions de dollars ont été virées des passifs vers les capitaux propres.

De plus, depuis le 1^{er} novembre 2009, selon les PCGR des États-Unis, les acquisitions de titres de capitaux propres qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle sont comptabilisées à titre d'opérations sur titres de capitaux propres et l'écart d'acquisition n'est pas touché. Aux termes des PCGR du Canada, avant le 1^{er} novembre 2010, les participations supplémentaires acquises dans une société émettrice dont le contrôle a déjà été obtenu étaient comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition est ajusté en fonction du pourcentage de la participation acquise.

La diminution des capitaux propres de 23 millions de dollars (23 millions de dollars en 2010) découle de la comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle donnant pas lieu à un changement de contrôle en tant qu'opérations sur titres de capitaux propres.

Le bénéfice net et le résultat étendu attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle d'après les PCGR des États-Unis de 99 millions de dollars (137 millions de dollars en 2010) sont présentés séparément dans les rapprochements du bénéfice net et du résultat étendu.

État consolidé du résultat étendu

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

Bénéfice net				
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice				
Variation des gains (pertes) de change non réalisé(e)s, après prise en compte des activités de couverture ¹⁾				
Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente, après prise en compte des activités de couverture ²⁾				
Variation des gains (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie ³⁾				
Variation de l'actif et du passif au titre des régimes de retraite ⁴⁾				
Total des autres éléments du résultat étendu				
Résultat étendu				
Résultat étendu attribuable aux				
Actionnaires ordinaires de la Banque				
Actionnaires privilégiés de la Banque				
Participations ne donnant pas le contrôle p)				
Résultat étendu				

Cumul des autres éléments du résultat étendu⁵⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

Gains (pertes) de change non réalisé(e)s, après prise en compte des activités de couverture				
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente, après prise en compte des activités de couverture				
Instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie				
Avantages sociaux futurs				
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu				

1) Les montants établis selon les PCGR des États-Unis sont présentés déduction faite d'une charge d'impôts de 37 \$ (charge de 117 \$ en 2010; charge de 328 \$ en 2009).

2) Les montants établis selon les PCGR des États-Unis sont présentés déduction faite d'une économie d'impôts de 3 \$ (charge de 98 \$ en 2010; charge de 570 \$ en 2009).

3) Les montants établis selon les PCGR des États-Unis sont présentés déduction faite d'une charge d'impôts de 42 \$ (charge de 46 \$ en 2010; charge de 44 \$ en 2009).

4) Les montants établis selon les PCGR des États-Unis sont présentés déduction faite d'une charge d'impôts de 18 \$ (économie de 181 \$ en 2010; économie de 290 \$ en 2009).

5) Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts sur le bénéfice.

	2011		2010	2009
	PCGR du Canada	Ajustements I)	PCGR des États-Unis	
5 268 \$	(3) \$	5 265 \$	4 305 \$	3 323 \$
(654) \$	4 \$	(650) \$	(593) \$	(1 739) \$
(119)	81	(38)	291	1 303
106	(2)	104	62	43
—	33	33	(322)	(548)
(667) \$	116 \$	(551) \$	(562) \$	(941) \$
4 601 \$	113 \$	4 714 \$	3 743 \$	2 382 \$
4 292 \$	107 \$	4 399 \$	3 405 \$	2 045 \$
216	—	216	201	186
93	6	99	137	151
4 601 \$	113 \$	4 714 \$	3 743 \$	2 382 \$
	2011		2010	2009
	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis	
(5 162) \$	(43) \$	(5 205) \$	(4 555) \$	(3 962) \$
699	(511)	188	635	321
(255)	(1)	(256)	(360)	(422)
—	(1 084)	(1 084)	(1 117)	(795)
(4 718) \$	(1 639) \$	(6 357) \$	(5 397) \$	(4 858) \$

Bilan consolidé condensé

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2011			2010		
	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
Actif						
Liquidités	54 471 \$	– \$	54 471 \$	46 027 \$	– \$	46 027 \$
Titres						
Détenus à des fins de transaction	63 327	(692) ^g	62 635	64 684	895 ^g	65 579
Disponibles à la vente	52 055	(13 865) ^{a,d,f,g}	38 190	47 228	6 097 ^{f,g}	53 325
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 491	23 ^o	4 514	4 651	23 ^o	4 674
Titres pris en pension	34 582	–	34 582	27 920	–	27 920
Prêts	298 702	16 404 ^{a,f}	315 106	284 224	(6 483) ^f	277 741
Instruments dérivés	37 208	231 ^{a,e}	37 439	26 852	111 ^e	26 963
Autres	30 420	10 416 ^g)	40 836	25 071	10 831 ^h)	35 902
	575 256 \$	12 517 \$	587 773 \$	526 657 \$	11 474 \$	538 131 \$
Passif et capitaux propres						
Passif						
Dépôts	396 376 \$	3 459^{a,e} \$	399 835 \$	361 650 \$	4 ^e \$	361 654 \$
Instruments dérivés	40 889	–	40 889	31 990	–	31 990
Autres	98 668	11 190 ^h)	109 858	98 368	13 272 ^h)	111 640
Participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales	–	–	–	579	(579) ^p	–
Débentures subordonnées	5 923	–	5 923	5 939	–	5 939
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	–	–	–	500	(500) ⁱ)	–
	541 856 \$	14 649 \$	556 505 \$	499 026 \$	12 197 \$	511 223 \$
Capitaux propres						
Capital-actions						
Actions privilégiées	4 384 \$	– \$	4 384 \$	3 975 \$	– \$	3 975 \$
Actions ordinaires et surplus d'apport	8 432	–	8 432	5 775	–	5 775
Bénéfices non répartis	24 662	(470) ^j)	24 192	21 932	(433) ^h)	21 499
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(4 718)	(1 639) ^h)	(6 357)	(4 051)	(1 346) ^h)	(5 397)
Changements survenus dans la participation dans une filiale après l'obtention du contrôle	–	(23) ^p	(23)	–	(23) ^p	(23)
Participation ne donnant pas le contrôle dans les filiales	640	–	640	–	1 079 i,p	1 079
	33 400 \$	(2 132) \$	31 268 \$	27 631 \$	(723) \$	26 908 \$
	575 256 \$	12 517 \$	587 773 \$	526 657 \$	11 474 \$	538 131 \$

Le renvoi aux notes se rapporte aux écarts entre les PCGR décrits ci-dessus.

1) Voir b, c, d, e, f, g, h, k, m, p.

3) Voir b, c, e, g, h, i, m, o.

2) Voir b, d, e, g, i, k, m, o.

4) Voir b, e, f, g, l.

5) Voir a, b, c, d, e, f, g, h, k, m, p.

6) Voir a, b, d, e, g, i, k, m, o.

7) Voir a, b, c, d, e, g, h, i, m, o.

8) Voir a, b, d, e, f, g, l.

Modifications futures de méthodes comptables

Quand effectuer la deuxième étape du test de dépréciation de l'écart d'acquisition pour les unités fonctionnelles dont la valeur comptable est nulle ou négative

En décembre 2010, le FASB a publié la mise à jour ASU 2010-28, intitulée *Intangibles – Goodwill and Other (Topic 350) : When to Perform Step 2 of the Goodwill Impairment Test for Reporting Units with Zero or Negative Carrying Amounts (a consensus of the FASB Emerging Issues Task Force)*. Cette mise à jour modifie la première étape du test de dépréciation de l'écart d'acquisition pour les unités fonctionnelles dont la valeur comptable est nulle ou négative. Selon le Topic 350 sur les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, le test de dépréciation de l'écart d'acquisition se fait en deux étapes. Dans le cas des unités fonctionnelles dont la valeur comptable est nulle ou négative, la mise à jour précise que les entités ne sont tenues d'effectuer la deuxième étape du test de dépréciation seulement s'il est plus probable qu'improbable que l'écart d'acquisition ait subi une perte de valeur. Cette mise à jour s'applique prospectivement à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2011. La Banque évalue l'incidence de cette modification.

Présentation d'information pro forma supplémentaire sur les regroupements d'entreprises

En décembre 2010, le FASB a publié la mise à jour ASU 2010-29, intitulée *Business Combinations (Topic 805) : Disclosure of Supplementary Pro Forma Information for Business Combinations (a consensus of the FASB Emerging Issues Task Force)*. Cette modification précise que la date d'acquisition doit être utilisée pour présenter l'information financière pro forma requise par le Topic 805 lorsque des états financiers comparatifs sont présentés et exige la présentation d'informations quantitatives supplémentaires sur les ajustements pro forma. Cette mise à jour s'applique prospectivement à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2011. La Banque évalue l'incidence de cette modification.

Conventions de rachat

En avril 2011, le FASB a publié la mise à jour ASU 2011-03, intitulée *Transfers and Servicing (Topic 860) : Reconsideration of Effective Control for Repurchase Agreements*. L'ASU 2011-03 précise que la comptabilisation d'une convention de rachat repose en partie sur le maintien, ou non, par le cédant, d'un contrôle effectif sur les actifs financiers transférés. Si le cédant conserve un contrôle effectif, il doit comptabiliser la convention de rachat à titre d'emprunt garanti, plutôt que comme une vente. Le FASB conclut que l'évaluation du contrôle effectif dépend des droits et obligations contractuels du cédant en ce qui concerne les actifs financiers transférés. Elle ne dépend pas de la capacité du cédant d'exercer ces droits ou de respecter ces obligations au moyen de conventions d'entretien accessoires. Cette mise à jour s'applique prospectivement à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2012. La Banque évalue l'incidence de cette modification.

Principales filiales¹⁾

Au 31 octobre 2011 (en millions de dollars)

	Emplacement du siège social	Valeur comptable des actions
Au Canada		
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	11 259 \$
Montreal Trust Company of Canada	Montréal (Québec)	
Scotia Merchant Capital Corporation	Toronto (Ontario)	
Dundee Bank of Canada	Toronto (Ontario)	752 \$
Patrimoine Dundee inc.	Toronto (Ontario)	3 571 \$
National Trustco Inc.	Toronto (Ontario)	601 \$
The Bank of Nova Scotia Trust Company	Toronto (Ontario)	
National Trust Company	Stratford (Ontario)	
RoyNat Inc.	Toronto (Ontario)	19 \$
Gestion d'actifs Scotia s.e.c.	Toronto (Ontario)	322 \$
Scotia Capitaux Inc.	Toronto (Ontario)	421 \$
Scotia Dealer Advantage Inc.	Burnaby (Colombie-Britannique)	150 \$
Scotia Insurance Agency Inc.	Toronto (Ontario)	2 \$
Scotia Life Insurance Company	Toronto (Ontario)	109 \$
Scotia Mortgage Corporation	Toronto (Ontario)	307 \$
Scotia Securities Inc.	Toronto (Ontario)	46 \$
Scotiabank Capital Trust ²⁾	Toronto (Ontario)	22 \$
Scotiabank Subordinated Notes Trust ²⁾ Fiducie de capital Banque Scotia	Toronto (Ontario)	8 \$
Scotiabank Tier 1 Trust ²⁾	Toronto (Ontario)	4 \$
À l'étranger		
The Bank of Nova Scotia Berhad	Kuala Lumpur, Malaisie	240 \$
The Bank of Nova Scotia International Limited		
BNS (Colombia) Holdings Limited (99,9 %)	Nassau, Bahamas	9 580 \$
Scotiabank Caribbean Treasury Limited	Nassau, Bahamas	
BNS International (Barbados) Limited	Nassau, Bahamas	
Grupo BNS de Costa Rica, S.A.	Warrens, Barbade	
The Bank of Nova Scotia Asia Limited	San Jose, Costa Rica	
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Limited	Singapour	
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Nassau, Bahamas	
Scotia Insurance (Barbados) Limited	Grand Caïmans, îles Caïmans	
Scotiabank (Bahamas) Limited	Warrens, Barbade	
Scotiabank (Belize) Limited	Nassau, Bahamas	
Scotiabank (British Virgin Islands) Limited	Belize City, Belize	
Scotiabank (Hong Kong) Limited	Road Town, Tortola, I.V.B.	
Scotiabank (Ireland) Limited	Hong Kong, Chine	
Scotiabank (Turks and Caicos) Ltd.	Dublin, Irlande	
Scotiabank (Turks and Caicos) Ltd.	Providenciales, îles Turks et Caïcos	
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,3 %)	Mexico, D.F., Mexique	2 225 \$
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	2 177 \$
Scotiabank Chile, S.A. (99,5 %)	Santiago, Chili	
Scotia Capital (Europe) Limited	Londres, Angleterre	79 \$
Scotia Capital (USA) Inc.	New York, New York	3)
Scotia Group Jamaica Limited (71,8 %)	Kingston, Jamaïque	504 \$
The Bank of Nova Scotia Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque	
Scotia Investments Jamaica Limited (77,0 %)	Kingston, Jamaïque	
Scotia Holdings (US) Inc.	Houston, Texas	4)
The Bank of Nova Scotia Trust Company of New York	New York, New York	
Scotiabank Inc.	Houston, Texas	
Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	745 \$
Scotiabank Anguilla Limited	The Valley, Anguilla	
Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo	Sao Paulo, Brésil	155 \$
Scotiabank de Puerto Rico	Hato Rey, Puerto Rico	798 \$
Scotiabank El Salvador, S.A. (99,5 %)	San Salvador, El Salvador	406 \$
Scotiabank Europe plc	Londres, Angleterre	1 847 \$
Scotiabank Peru S.A.A. (97,7 %)	Lima, Pérou	2 016 \$
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,9 %)	Port of Spain, Trinité-et-Tobago	233 \$

1) Sauf indication contraire, la Banque détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales. La liste ne comprend que les filiales importantes.

2) Conformément aux normes comptables en vigueur, cette entité n'est pas consolidée, du fait que la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire.

3) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de Scotia Capitaux Inc., sa société mère.

4) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de BNS Investments Inc., sa société mère.

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 180^e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires de la Banque Scotia, qui se tiendra le 3 avril 2012, au TCU Place, Arts and Convention Centre 35 22nd Street East, Saskatoon (Saskatchewan), Canada, à 10 h (heure locale).

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'Agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquérir d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans avoir à acquitter de frais de courtage ou d'administration. Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Les actionnaires titulaires de débentures subordonnées entièrement nominatives de la Banque peuvent également affecter aux mêmes fins le montant des intérêts perçus sur ces dernières. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'Agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto et de New York.

Les actions privilégiées de la Banque des séries 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30 et 32 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Symboles boursiers

ACTION	SYNTHÈSE DU SYMBOLE AU TÉLÉSCRIPTEUR	CODE CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7
Actions privilégiées, série 12	BNS.PR.J	064149 81 8
Actions privilégiées, série 13	BNS.PR.K	064149 79 2
Actions privilégiées, série 14	BNS.PR.L	064149 78 4
Actions privilégiées, série 15	BNS.PR.M	064149 77 6
Actions privilégiées, série 16	BNS.PR.N	064149 76 8
Actions privilégiées, série 17	BNS.PR.O	064149 75 0
Actions privilégiées, série 18	BNS.PR.P	064149 74 3
Actions privilégiées, série 20	BNS.PR.Q	064149 72 7
Actions privilégiées, série 22	BNS.PR.R	064149 69 3
Actions privilégiées, série 24	BNS.PR.S	064149 13 1
Actions privilégiées, série 26	BNS.PR.T	064149 67 7
Actions privilégiées, série 28	BNS.PR.X	064149 65 1
Actions privilégiées, série 30	BNS.PR.Y	064149 63 6
Actions privilégiées, série 32	BNS.PR.Z	064149 61 0

Dates de paiement des dividendes pour 2012

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES	DATES DE PAIEMENT
3 janvier	27 janvier
3 avril	26 avril
3 juillet	27 juillet
2 octobre	29 octobre

Prochaine assemblée annuelle

Pour l'exercice 2012, l'Assemblée annuelle se tiendra le 9 avril 2013, à Halifax en Nouvelle-Écosse, au Canada.

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le bénéfice au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 \$ par action le 22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 \$ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour une survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation, les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions n'étant pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1972.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Il se pourrait que certains actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent Rapport annuel. Bien que nous nous efforçons d'éviter une telle duplication de l'information, si des actionnaires figurent plusieurs fois sur la liste d'envoi parce qu'ils sont inscrits sous des adresses ou des noms différents, cela peut donner lieu à des envois multiples. Les actionnaires concernés qui désirent mettre fin à ces envois multiples sont priés de communiquer avec l'Agent des transferts afin que soient prises les dispositions nécessaires.

Cotes de crédit

CRÉANCE/DÉPÔTS DE PREMIER RANG À LONG TERME

DBRS	AA
Fitch	AA-
Moody's	Aa1
Standard & Poor's	AA-

DÉPÔTS À COURT TERME/EFFETS DE COMMERCE

DBRS	R-1 (élevé)
Fitch	F1+
Moody's	P-1
Standard & Poor's	A-1+

CRÉANCE DE SECOND RANG

DBRS	AA (bas)
Fitch	A+
Moody's	Aa2
Standard & Poor's	A+

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

DBRS	Pfd-1 (bas)
Moody's	A3
Standard & Poor's	A / P-1 (bas)

Glossaire

Acceptation bancaire (« AB ») : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actif pondéré en fonction du risque : Actif pondéré en fonction du risque de crédit calculé à l'aide de formules stipulées par l'accord de Bâle et fondées sur le degré de risque de crédit pour chaque catégorie de contreparties. Les instruments hors bilan sont convertis en équivalents au bilan, selon des facteurs de conversion précis, avant l'application des mesures de pondération du risque pertinentes. La Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standard pour calculer le capital lié au risque de marché et elle a recours à une approche standard pour calculer le capital lié au risque opérationnel. La conversion de ces exigences en matière de capital en actif pondéré en fonction du risque équivalent est effectuée au moyen de la multiplication par un facteur de 12,5.

Actifs sous administration et actifs sous gestion : Actifs qui appartiennent à des clients auxquels la Banque procure des services de gestion et de garde. Ces actifs ne sont pas inscrits au bilan consolidé de la Banque.

Base de mise en équivalence fiscale (« BMEF ») : Majoration du revenu exonéré d'impôt gagné sur certains titres jusqu'à un montant équivalent avant impôts. Cette exonération permet d'évaluer et de comparer uniformément le revenu d'intérêts net provenant de sources imposables et celui provenant de sources non imposables.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Capital : Le capital se compose des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des actions privilégiées à dividende non cumulatif, des obligations au titre des instruments de capitaux propres, des participations ne donnant pas le contrôle et des débentures subordonnées. Le capital contribue à la croissance de l'actif, constitue un coussin contre les pertes sur prêts et protège les déposants.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'acheter ou de vendre un montant fixé de marchandises, de titres ou de devises à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les gains ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change : Engagement d'acheter ou de vendre un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant nominal de référence pour une période pré-déterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en espèces à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Opération réalisée dans le but de réduire ou de compenser l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Entité à détenteurs de droits variables : Entité dont les capitaux propres à risque sont insuffisants pour lui permettre de financer elle-même ses activités ou lorsque ses détenteurs d'instruments de capitaux propres ne réunissent pas, collectivement, certaines caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de clôture.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des

placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instruments hors bilan : Engagements de crédit indirects, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés.

Juste valeur : Montant de la contrepartie dont il serait convenu dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions normales de concurrence entre des parties consentantes et agissant en toute connaissance de cause.

Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie : Engagements de la Banque d'effectuer des paiements pour le compte de clients ne pouvant pas respecter leurs obligations envers des tiers. La Banque possède un droit de recours contre les clients auxquels elle avance ainsi des fonds.

Marge nette sur intérêts : Revenu d'intérêts net, sur une base de mise en équivalence fiscale, en pourcentage du total des actifs moyens.

Mises en pension : Ou encore « Obligations relatives aux titres mis en pension », soit une opération à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des actifs, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant nominal de référence : Montant prévu au contrat ou montant en capital devant servir à payer certains instruments hors bilan tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et de devises. Ce montant est dit « nominal » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation au titre des instruments de capitaux propres : Instrument financier généralement admissible à titre de capital réglementaire, qui peut être réglé pour un nombre variable d'instruments de capitaux propres de la Banque.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une devise en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dans le cas duquel la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le capital à la date prévue, ou à l'égard duquel un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite. Les intérêts ne sont pas comptabilisés dans le cas d'un prêt douteux.

Prises en pension : Ou encore « titres pris en pension », soit une opération à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des actifs, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un cours ou d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Provision générale : Provision constituée par la Banque pour tenir compte des pertes sur créances qui sont survenues à la date de clôture, mais qui n'ont pas encore été expressément déterminées au cas par cas.

Provision pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber toutes les pertes sur créances découlant des éléments inscrits au bilan et hors bilan. Cette provision inclut des provisions spécifiques, des provision sectorielles et une provision générale.

Ratio de productivité : Mesure de l'efficacité avec laquelle la Banque engage des frais pour produire des revenus. Ce ratio indique, en pourcentage, le rapport entre les frais autres que d'intérêts et la somme du revenu d'intérêts net (sur une base de mise en équivalence fiscale) et des autres revenus. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires : Rapport entre les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires et l'actif pondéré en fonction du risque. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires constituent généralement l'une des mesures les plus importantes de la vigueur du capital d'une banque, et il est souvent utilisé par les agences de notation et les investisseurs afin d'évaluer la situation de capital d'une banque. Le ratio des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires représente le total des capitaux propres, plus la participation sans contrôle dans les filiales, moins les actions privilégiées, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non amortis (après impôts).

Ratios du capital de catégorie 1 et du capital total : Rapport entre le capital et l'actif pondéré en fonction du risque, tels qu'ils sont stipulés par le BSIF, conformément aux lignes directrices de la Banque des règlements internationaux. Le capital de catégorie 1, qui est considéré comme le plus permanent, se compose surtout des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, de la participation sans contrôle dans les filiales et des obligations au titre des instruments de capitaux propres, plus les actions privilégiées à dividende non cumulatif, moins les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non admissibles et non amortis. Le capital de catégorie 2 se compose surtout de débentures subordonnées et de la tranche admissible

de la provision générale. Ensemble, le capital de catégorie 1 et le capital de catégorie 2, moins certaines déductions, constituent le capital total réglementaire.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Swap : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un à taux variable contre un à taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant nominal de référence. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes devises, sur des périodes déterminées à l'avance.

Titrisation : Processus dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des créances à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts. La Banque comptabilise normalement ces opérations comme des ventes, sous réserve de certaines conditions; les prêts en cause sont donc retirés du bilan consolidé de la Banque.

Valeur à risque (« VAR ») : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Glossaire de l'accord de Bâle II

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut (« ecd ») : correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant au bilan et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments hors bilan.

Probabilité de défaut (« pd ») : correspond à la mesure, exprimée en pourcentage, de la probabilité que l'emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut (« pcd ») : correspond à la mesure de la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent [y compris certains organismes publics (« o p »), auxquels le même traitement que pour les banques est appliqué].

Exposition sur les emprunteurs souverains : correspond à un titre de créance d'un État, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement (« bmd ») ainsi que de certains op auxquels le même traitement que pour les emprunteurs souverains est appliqué.

Titrisation : placements inscrits au bilan dans des titres adossés à des actifs, dans des titres adossés à des créances hypothécaires, dans des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou dans des titres adossés à des créances avec

flux groupés; concours de trésorerie hors bilan visant des fonds multicédants parrainés par la banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts immobiliers garantis

Prêts hypothécaires à l'habitation : prêts à des particuliers sur des propriétés immobilières résidentielles (quatre unités ou moins).

Lignes de crédit garanties : lignes de crédit personnelles renouvelables adossées à des propriétés immobilières résidentielles.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles : cartes de crédit et lignes de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : tous les autres prêts aux particuliers.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : les montants en cours au titre des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres banques et des titres de créance disponibles à la vente.

Engagements non prélevés : tranche non utilisée d'une ligne de crédit consentie.

Autres expositions au risque

Opérations de pension sur titres : prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés hors bourse : contrats dérivés négociés hors bourse.

Autres éléments hors bilan : effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DIRECTION GÉNÉRALE	POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS	
<p>Banque Scotia Scotia Plaza 44 King Street West Toronto (Ontario) Canada M5H 1H1 Téléphone : 416-866-6161 Télécopieur : 416-866-3750 Courriel : email@scotiabank.com</p> <p>Centre service clientèle 1-800-4-SCOTIA</p> <p>Affaires financières Banque Scotia 44 King Street West Toronto (Ontario) Canada M5H 1H1 Téléphone : 416-866-4790 Télécopieur : 416-866-4048 Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com</p> <p>Analystes financiers, gestionnaires de portefeuilles et autres investisseurs institutionnels Téléphone : 416-775-0798 Télécopieur : 416-866-7867 Courriel : investor.relations@scotiabank.com</p> <p>En ligne Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires : www.banquescotia.com et www.scotiacapitaux.com</p>	<p>Service des affaires publiques, internes et gouvernementales Banque Scotia 44 King Street West Toronto (Ontario) Canada M5H 1H1 Téléphone : 416-866-6161 Télécopieur : 416-866-4988 Courriel : corporate_communications@scotiicapital.com</p> <p>Services aux actionnaires Agent de transferts et agent principal des registres Société de fiducie Computershare du Canada 100 University Avenue, 9th Floor Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1 Téléphone : 1-877-982-8767 Télécopieur : 1-888-453-0330 Courriel : service@computershare.com</p> <p>Coagent de transferts (États-Unis) Computershare Trust Company N.A. 250 Royall Street Canton, MA 02021 États-Unis Téléphone : 1-800-962-4284</p>	



ÉNONCÉ DE L'OBJECTIF EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

La Banque Scotia contribue à bâtir un avenir meilleur dans le monde au moyen de pratiques bancaires éthiques, d'une sensibilisation à l'environnement et de son engagement envers la collectivité.

La stratégie de la Banque relative à la responsabilité sociale repose sur des principes clés bien enracinés :

Gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration est ultimement responsable des actes et des résultats de la Banque.

Clientèle

La Banque Scotia a pour objectif principal d'aider les clients à améliorer leur situation financière.

Personnel

La Banque Scotia s'efforce de créer un milieu favorable à l'épanouissement des employés talentueux.

Environnement

La Banque Scotia analyse et publie les données sur son empreinte écologique.

Collectivité

Par l'intermédiaire du programme *Un avenir meilleur*, la Banque Scotia contribue au bien-être de la collectivité et à l'avancement de diverses causes un peu partout dans le monde.



Responsabilité sociale de l'entreprise – essentielle aux affaires de la Banque Scotia

La responsabilité sociale fait partie intégrante de la façon de faire de la Banque Scotia dans chaque pays où nous exerçons des activités. C'est en accordant une attention particulière à sa responsabilité sociale, économique, environnementale et éthique que la Banque parvient à améliorer ses relations avec l'ensemble des parties concernées.

Cette année, la Banque Scotia a été récompensée plusieurs fois pour ses efforts en matière de responsabilité sociale, notamment par la revue *Maclean's*, qui l'a classée dans les 30 employeurs « verts » les plus consciencieux au Canada en matière d'environnement.

Comité consultatif en matière de responsabilité sociale

Composé de représentants venant de différents domaines de l'organisation, le comité consultatif en matière de responsabilité sociale de la Banque Scotia aide à appliquer la stratégie de la Banque en matière de responsabilité sociale et à défendre les initiatives et les activités qui s'y rapportent. Récemment, le comité a formulé un nouvel énoncé d'objectif en matière de responsabilité sociale qui reflète mieux la stratégie de la Banque sur cette question (voir la partie supérieure gauche).

Faire une différence significative

Dans chaque communauté qu'elle sert, la Banque désire faire la différence de façon positive et significative. Au fil des années, nous avons appris que c'est au niveau local que nous pouvons avoir le plus d'incidence sur la collectivité. La Banque Scotia soutient des centaines d'œuvres de bienfaisance, de causes communautaires et d'organismes sans but lucratif à l'échelle locale ou régionale par l'intermédiaire de son programme *Un avenir meilleur*.

L'un des événements les plus novateurs cette année s'est déroulé en Haïti, où nous avons lancé un service de porte-monnaie électronique, appelé *TchoTcho Mobile*, avec le concours de Digicel et de YellowPepper, à la suite du terrible séisme de l'an dernier.

Le service de porte-monnaie électronique a rendu les transactions bancaires faciles, abordables et accessibles à tous les Haïtiens, y compris les 90 % qui ne participent pas au réseau financier classique, mais qui utilisent un téléphone mobile. Il permet aux clients d'effectuer des opérations financières de base, tels les retraits, les dépôts, les virements et les paiements. Les entreprises ont recours au porte-monnaie électronique pour recevoir des paiements provenant de clients en règlement de biens et de services et pour payer leurs employés.



Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies

La Banque est membre du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2010. Elle est ainsi devenue la première institution financière canadienne à adopter les normes de l'ONU dans ses activités courantes internationales.

Le Pacte Mondial favorise les pratiques commerciales socialement responsables. Pour être membre, l'entreprise doit s'engager à aligner ses activités et ses stratégies sur dix principes universels dans les domaines des droits de la personne, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Le Pacte Mondial de l'ONU a aussi pour mandat d'appuyer les objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU, comme la lutte contre le VIH et le sida. La Banque Scotia a soutenu des causes et entrepris plusieurs initiatives dans le monde afin de sensibiliser les gens et de financer la lutte contre le VIH et le sida.

La Banque Scotia tente de faire la différence à l'aide de sa responsabilisation sociale, tant d'une manière générale que localement dans les collectivités, afin de resserrer les liens avec toutes les parties intéressées.

Indices de responsabilité sociale

La Banque Scotia figure dans un certain nombre d'indices en fonction de sa performance selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.



Pour en savoir plus sur l'engagement de la Banque Scotia à l'égard de la responsabilité sociale, balayez le code bidimensionnel (à gauche) à l'aide de votre téléphone intelligent ou visitez la section Responsabilité sociale de l'entreprise sur le site banquescotia.com.



Créons un avenir meilleur, ensemble.



Nous mettons en commun la passion de notre personnel, la perspicacité de nos partenaires et l'âme de nos collectivités. Grâce au programme *Un avenir meilleur* de la Banque Scotia, nos actions caritatives dans le monde visent à répondre aux besoins des collectivités locales sur le terrain.

Offrez votre aide, joignez-vous à nous ou demandez une aide financière à www.scotiabank.com/avenirsouriant. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir meilleur pour chacun.



Pour en savoir plus sur le programme *Un avenir meilleur* de la Banque Scotia, balayez le code bidimensionnel (à gauche) à l'aide de votre téléphone intelligent ou visitez www.scotiabank.com/avenirsouriant.

Une forte présence internationale.

Employés dans
le monde

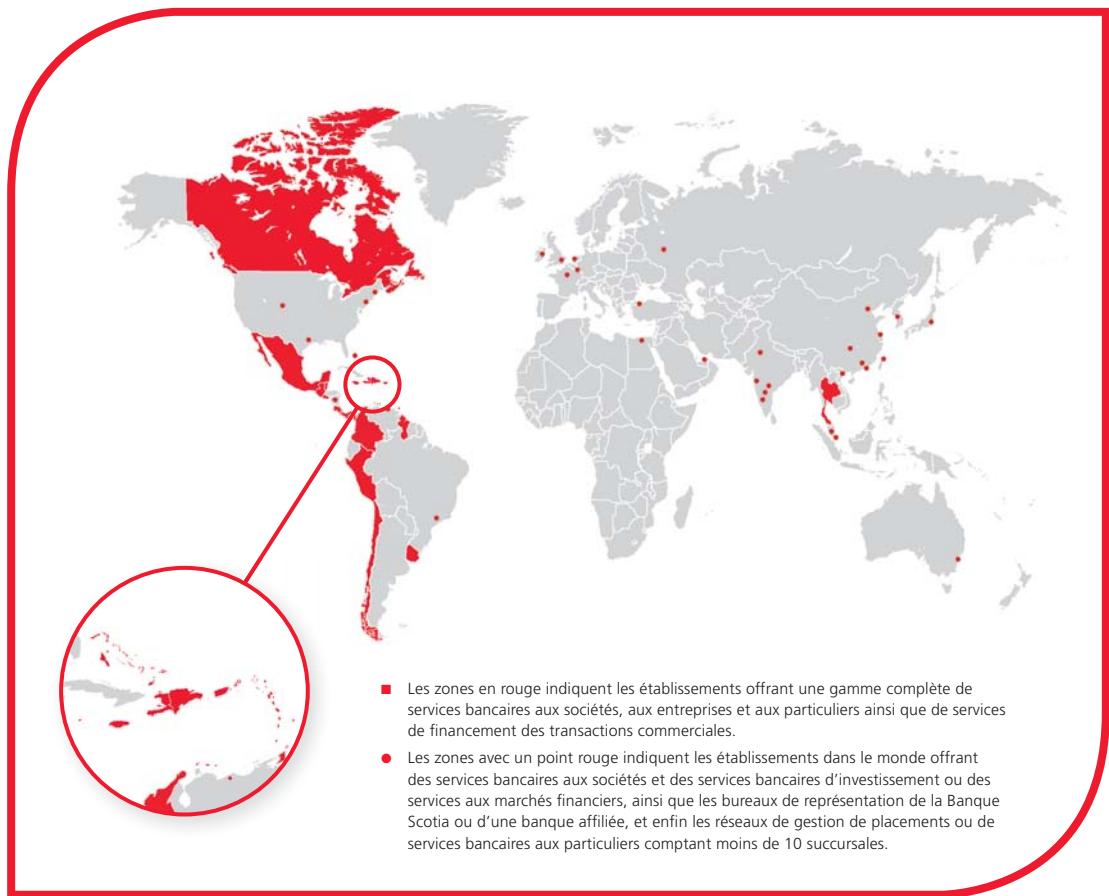
75 362

Succursales et
bureaux dans
le monde

2 926

Guichets
automatiques
bancaires (GAB)
dans le monde

6 260



Établissements dans le monde

Amérique du Nord : Canada, États-Unis, Mexique. | **Amérique centrale et Amérique du Sud :**

Belize, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Guyana, Nicaragua, Panama, Pérou,

Uruguay, Venezuela. | **Antilles :** Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Bonaire,

Curaçao, Dominique, Grenade, Haïti, îles Caïmans, îles Turks et Caicos, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Jamaïque, Puerto Rico, République dominicaine, Saint-Eustache, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie,

Saint-Martin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago. | **Europe et Moyen-Orient :** Dubai, Égypte,

France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Turquie. | **Asie-Pacifique :** Australie, Chine,

Corée (République de), Inde, Japon, Malaisie, RAS de Hong Kong-République populaire de Chine, Singapour,

Taïwan, Thaïlande, Vietnam.

